REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption
(CONAC)

Tél/: 222 20 37 32_658 26 26 82_651 64 91 94
Fax: 222 20 37 30_Numéro vert/Hotline: 1517_
B.P/P.O Box : 33.200 Yaoundé

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission
(NACC)

Site Internet-website URL: www.conac.cm
Courriel/Mail : info@conac.cm

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU CAMEROUN EN 2020

S.E. Paul BIYA
Président de la République du Cameroun

« … S'il est nécessaire de tenir compte de l'équilibre régional dans des pays neufs, à la structuration sociologique diverse tel que le nôtre, il est indispensable de rappeler que les Ministres et autres responsables ne sont pas nommés seulement pour servir leurs Régions, leurs villages ou leurs familles, mais l'ensemble de la Communauté nationale. Ils doivent être au service de l'intérêt général et non des intérêts particuliers.
C'est pourquoi, depuis mon accession au pouvoir, je n'ai cessé et je ne cesserai de mener, avec acharnement, la lutte contre la corruption et les détournements de fonds publics et de promouvoir la bonne gouvernance… »

(Extrait du Message du Chef de l'Etat à la Nation le 10 septembre 2019)

CARTE ADMINISTRATIVE DU CAMEROUN

SOMMAIRE

Carte administrative du Cameroun	**iv**
Sigles, acronymes et abréviations	**vii**
Avant-propos	**x**
INTRODUCTION GENERALE	**1**
Titre I **LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION MENEES PAR DES INSTITUTIONS DE CONTROLE**	**4**
Chapitre 1. LES ACTIVITES DE LA COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION	**6**
Chapitre 2. LES ACTIVITES DES SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT	**30**
Chapitre 3. LES ACTIVITES DE L'AGENCE NATIONALE D'INVESTIGATION FINANCIERE	**40**
Chapitre 4. LES ACTIVITES DES INSTITUTIONS DE REGULATION	**60**
Titre II **LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LES JURIDICTIONS**	**82**
Chapitre 1. LES ACTIVITES DES JURIDICTIONS DE FOND	**84**
Chapitre 2. LES ACTIVITES DE LA COUR SUPREME	**108**
Titre III **LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LES DEPARTEMENTS MINISTERIELS**	**110**
Chapitre 1. LES ACTIVITES DES MINISTERES DE SOUVERAINETE	**112**
Chapitre 2. LES ACTIVITES DES MINISTERES EN CHARGE DES SECTEURS DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DES INFRASTRUCTURES	**122**
Chapitre 3. LES ACTIVITES DES MINISTERES EN CHARGE DES SECTEURS EDUCATIF, SOCIAL ET CULTUREL	**140**
Titre IV **LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES**	**162**
Chapitre 1. LES ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS	**164**
Chapitre 2. LES ACTIVITES DES SOCIETES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES	**176**
Titre V **LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR PRIVE ET LA SOCIETE CIVILE**	**188**
Chapitre 1 : LES ACTIVITES DU GROUPEMENT INTERPATRONAL DU CAMEROUN	**190**
Chapitre 2 : LES ACTIVITES DE LA SOCIETE CIVILE	**192**
CONCLUSION GENERALE	**202**
Statistiques en 2020	**206**
Table des matières	**220**

SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AER	Agence d'Electrification Rurale
AIR	Actions par voie d'Interventions Rapides
ANIF	Agence Nationale d'Investigation Financière
ANTIC	Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication
AO	Appel d'Offres
APEE	Association des Parents d'Elèves et Enseignants
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
ASAC	Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIP	Budget d'Investissement Public
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CAMTEL	Cameroon Telecommunications
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CAPEF	Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts
CCPM	Commission Centrale de Passation des Marchés
CDBF	Conseil de Discipline Budgétaire et Financière
CDC	Cameroon Development Corporation
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIPM	Commission Interne de Passation des Marchés
CLCC	Cellule de Lutte Contre la Corruption
CMLCC	Cellule Ministérielle de Lutte Contre la Corruption
CNC	Conseil National de la Communication
CNLCC	Coalition Nationale de Lutte Contre La Corruption
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CONAC	Commission Nationale Anti-Corruption
CONSUPE	Contrôle Supérieur de l'Etat
COSUMAF	Commission de Surveillance des Marchés Financiers d'Afrique Centrale
CRF	Cellule de Renseignement Financier
CRPM	Commission Régionale de Passation des Marchés
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DGSN	Délégation Générale à la Sûreté Nationale
DGTCM	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
DS	Déclaration de Soupçons
EMF	Etablissement de Microfinance
ENR	Evaluation Nationale des Risques
EPA	Etablissement Public Administratif
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
FCFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique centrale
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
FMI	Fonds Monétaire International
FMO	Forces de Maintien de l'Ordre
GABAC	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
GAFI	Groupe d'Action Financière
GICAM	Groupement Inter patronal du Cameroun
HGOPED	Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala
HGOPY	Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé
INS	Institut National de la Statistique
IRR	Initiatives à Résultats Rapides
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme

MIDEPECAM	Mission de Développement de la Pêche Artisanale et Maritime
MINAC	Ministère des Arts et de la Culture
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINDEF	Ministère de la Défense
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINFOPRA	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINREX	Ministère des Relations Extérieures
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINSEP	Ministère des Sports et de l'Education Physique
MINTOUL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MINTRANSPORTS	Ministère des Transports
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OI	Observateur Indépendant
PAD	Port Autonome de Douala
PAK	Port Autonome de Kribi
PNEI	Programme National d'Education à l'Intégrité
PPE	Personnes Politiquement Exposées
PRECIS	Prévention-Education-Conditions-Incitation-Sanctions
SCA	Sous-Commission d'Analyse
SCAO	Sous-Commission d'Analyse des Offres
SCDP	Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers
SED	Secrétariat d'Etat à la Défense
SNLCC	Stratégie Nationale de Lutte Contre La Corruption
SODECOTON	Société de Développement du Coton
SODEPA	Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
SONARA	Société Nationale de Raffinage
TCS	Tribunal Criminel Spécial
TRACFIN	Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers Clandestins
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UNVDA	Upper Noun Valley Development Authority (Mission de Développement de la Haute Vallée du Noun)
UYI	Université de Yaoundé I
UYII	Université de Yaoundé II

AVANT-PROPOS

Se livrer à la corruption doit désormais être considéré comme un jeu perdu d'avance

L'année 2020 peut être considérée comme un véritable tournant en matière de lutte contre la corruption au Cameroun. En effet, la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (CUAPLCC), adoptée à Maputo le 11 juillet 2003 et signée par le Cameroun le 30 juin 2008, est désormais ratifiée. Elle est le fruit d'un consensus régional sur les mesures que les États africains doivent prendre pour prévenir, détecter et éradiquer la corruption et les infractions assimilées dans le secteur public et privé. Par cette333 ratification, le Cameroun a approuvé, en intégralité, les dispositions contenues dans la Convention et s'est engagé à respecter scrupuleusement les dispositions de ladite Convention.

Si les effets de cette Convention ne sont pas encore très visibles, celle-ci a néanmoins apporté une amélioration incontestable dans la perception de la lutte contre la corruption au Cameroun. Les Institutions de lutte contre cette gangrène, à l'instar de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) et d'autres, disposent désormais d'un outil supplémentaire pour mener à bien leurs missions. Certes, la levée de bouclier pour sanctionner l'impunité criarde est encore de mise, car quelques individus persistent à s'accaparer des biens communs.

Avec la signature de la Convention, le Cameroun prendra des mesures fortes pour incriminer l'enrichissement illicite, lutter contre la dissimulation ou le blanchiment des produits d'actes de corruption ou d'infractions assimilées, assurer la déclaration des biens et avoirs… Les corrompus devront « rendre gorge » de l'origine de leurs richesses ou perdront leur butin s'ils ne parviennent pas à en justifier la provenance.

Ceux qui détournent, extorquent, gèrent mal les fonds publics doivent savoir que les richesses mal acquises, résultant de ces méfaits, ne seront plus jamais utilisées en toute quiétude dans les jours à venir. Se livrer à la corruption doit désormais être considérer comme un jeu perdu d'avance.

INTRODUCTION GENERALE

L'année 2020 a été marquée par la persistance de la pandémie de la maladie à coronavirus ou COVID 19 qui a fortement impacté les activités économiques et les relations sociales. Si elle a ralenti les activités de certains acteurs dans la lutte contre le phénomène de la corruption aux travers des mesures-barrières, l'interdiction des rassemblements publics et les prescriptions des distanciations physique et sociale, elle n'a pas non plus émoussé les velléités des « bandits à col blanc » et des prédateurs de la fortune publique. Ceux-ci se sont engouffrés malicieusement dans cette brèche pour être en indélicatesse avec l'argent et les aides publiques au détriment de l'Etat et des Collectivités locales.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, est demeuré dans une posture ferme et permanente de combat contre ce fléau de la corruption. Il a fait de la lutte contre la corruption, une priorité de tous les instants. Aussi, il a renforcé le dispositif institutionnel de lutte en ratifiant les documents internationaux en vue d'améliorer les stratégies de prévention voire de répression de cette gangrène. Outre les contrôles physico-financiers, la CONAC n'a pas cessé de se déployer dans cet énorme chantier en engageant des actions d'éducation, de formation et de sensibilisation permanente de tous les acteurs nationaux tant institutionnels que privés, face à cette corruption multiforme.

S'inscrivant en droite ligne de l'article 24, en ses alinéas 3 et 4 de son texte organique, la CONAC publie le 10e Rapport sur l'état de la lutte contre la Corruption au Cameroun pour le compte de l'année 2020. Il retrace les actions menées par tous les acteurs impliqués dans le processus afin de prévenir et réprimer les atteintes à la fortune publique et à la morale sociale.

Sa lecture souligne, à souhait, la participation appuyée des populations à dénoncer des actes et pratiques de corruption dont elles ont connaissance ou en sont victimes avec 3.392 dénonciations contre 3.872 en 2019, auxquelles s'ajoutent celles reçues des dénonciations du numéro vert se chiffrant à 12.675, contre 17.350 en 2019.

Le Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2020 montre l'implication des acteurs impliqués dans cette lutte à travers les activités de :

- 05 Institutions de contrôle en l'occurrence la CONAC, le CONSUPE, l'ANIF, l'ARMP et le CNC ;
- 11 Juridictions, dont 08 TPI, 01 TGI, le TCS et la Section Spécialisée de la Cour Suprême ;
- 25 Départements Ministériels contre 31 effectivement impliqués dans la lutte contre ce fléau ;
- 17 Entreprises publiques, Sociétés Publiques et parapubliques qui se sont distinguées à travers leurs actions sur le terrain ;

- 01 structure du Secteur privé, en l'occurrence le GICAM ;
- 08 Organisations de la Société Civile.

Toutefois, il convient de rappeler que plusieurs acteurs poursuivent la mise en place de leur Cellule de lutte contre la corruption au regard des nouvelles configurations administratives, en l'occurrence les CTD qui ne se sont pas encore véritablement stabilisées dans leur fonctionnement.

Les contributions de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption ont permis de structurer ainsi le présent Rapport :

-Titre I. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION MENEES PAR DES INSTITUTIONS DE CONTROLE.
-Titre II. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LES JURIDICTIONS.
-Titre III. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LES DEPARTEMENTS MINISTERIELS
-Titre IV. LES ACTIVITES ED LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES.
-Titre V. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR PRIVE ET LA SOCIETE CIVILE.

Titre I

LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION MENEES PAR DES INSTITUTIONS DE CONTROLE

Des activités de lutte contre la corruption menées par les Institutions de Contrôle, on relève celles conduites par :

- la Commission Nationale Anti-Corruption (Chapitre 1) ;
- les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat (Chapitre 2).
- l'Agence Nationale d'Investigation Financière(Chapitre 3) et ;
- des Institutions de Régulation (Chapitre 4).

Chapitre 1

LES ACTIVITES DE LA COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION (CONAC)

En 2020, les activités de la CONAC ont consisté en la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption à travers d'une part, la prévention, la communication, la formation et la coopération avec les acteurs engagés dans la lutte contre la corruption et d'autre part, la conduite des missions d'investigations sur le terrain visant la collecte et le rassemblement des preuves d'actes, de pratiques et de faits de corruption au terme desquelles une synthèse des préjudices financiers subis par l'Etat a été produite.

Section 1. LES ACTIVITES DE PREVENTION, DE COMMUNICATION, DE FORMATION ET DE COOPERATION

Malgré les restrictions imposées par les mesures barrières relatives à la pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID 19) en 2020, la CONAC a poursuivi son objectif d'accroître la masse critique d'acteurs positifs de lutte contre la corruption à travers ses actions de communication pour un changement de comportement et de prévention des actes de corruption auprès du grand public.

Sous-section 1. LES ACTIVITÉS DE PREVENTION ET DE COMMUNICATION

Elles s'inscrivent dans le cadre de l'implémentation des recommandations contenues dans le document de Programme National d'Education à l'Intégrité (PNEI) lequel vise, la prévention d'actes de corruption ainsi que d'actions contraires à l'éthique et l'intérêt général en vue d'aboutir à une société d'hommes et de femmes honnêtes et intègres.

I. LES ACTIVITES DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION

La prévention et la sensibilisation se sont concrétisées à travers la poursuite des campagnes sectorielles de grande mobilisation et l'installation des Clubs d'intégrité dans les Universités d'Etat, les Universités privées et les Instituts Privés d'Enseignement Supérieur (IPES) ainsi que par des activités en rapport avec la gouvernance électorale.

A. Les activités de prévention

1. La campagne « Rentrée 2020 sans corruption »

a. *Au niveau du Primaire et du Secondaire*

Du 18 au 24 Octobre 2020, la CONAC a lancé une campagne de promotion de l'intégrité dans les Ecoles, Collèges et Lycées. A cet effet, une Cellule de veille a été mise sur pied pour recenser les dénonciations des faits, pratiques et actes de corruption au sein des Etablissements scolaires. 123 dénonciations ont été recensées et des équipes d'action par voie d'Interventions Rapides ont été déployées sur le terrain.

b. Au niveau du Supérieur

La CONAC a impliqué les jeunes dans ses activités de prévention de la corruption à travers, la redynamisation des Clubs d'Intégrité en vue d'une éducation à l'intégrité plus efficiente, gage de la formation d'une jeunesse acquise à la lutte contre la corruption. Du 02 au 06 novembre 2020, elle a encouragé et incité la communauté universitaire à mettre en place des îlots d'intégrité en leur sein. C'est ainsi qu'elle a procédé à l'installation de 18 clubs d'intégrité dans les formations universitaires suivantes :05 universités d'Etats (Maroua, Ngaoundéré, Yaoundé I, Douala et Dschang) et de 21 Instituts Privés d'Enseignement Supérieur de sept Régions, répartis de la manière suivante :

- 03 Clubs d'intégrité dans la Région du Centre, principalement à l'Université Protestante d'Afrique Centrale (UPAC), l'Institut Africain d'Informatique (IAI) et l'Institut Siantou Supérieur ;
- 04 Clubs d'intégrité dans les Régions du Littoral et de l'Ouest, donc l'Université de la Côte, Douala Higher Institute of Technology, Université de Douala et l'Université Internationale Jean-Paul II de Bafang ;
- 05 Clubs d'intégrité dans les Régions de l'Adamaoua et de l'Est, donc à l'Université de Ngaoundéré, l'Institut Emergence de la Santé et des Sciences Biomédicales de Ngaoundéré, l'Institut Supérieur des Sciences, de Technologie et de Développement Durable de Ngaoundéré ainsi qu'à l'Institut Supérieur d'Agronomie de Bertoua et l'Institut Catholique de Bertoua ;
- 06 Clubs d'intégrité dans les Régions de l'Extrême-Nord et du Nord, dans les Institutions suivantes : à l'Université de Maroua, l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées et de Management (ISTAM) de Maroua, l'Institut Supérieur de Walya à Yagoua, l'Institut Supérieur des Sciences et Techniques de la Santé et du Management (ISTAM) de Garoua, l'Institut Supérieur Yérima Dewa de Garoua, l'Institut Supérieur Industriel et Commercial de Garoua.

2. Les campagnes « Exploitation cacaoyère et forestière sans corruption »

a. La « Campagne cacaoyère 2020 sans corruption »

Dans le cadre du déploiement de cette activité, la CONAC a parcouru 03 grands Bassins de production du cacao au Cameroun. Il s'est agi des Régions et Départements du Littoral (Moungo), du Centre (Lekié et Mbam et Kim) et du Sud (Mvila, Dja et Lobo).

Au terme de la visite de 18 localités et du contrôle de 54 magasins de certains acteurs de la filière ainsi que de l'interpellation des voitures impliquées dans la commercialisation du cacao, pendant la Campagne, des constats d'infractions ont été effectués, des amendes infligées pour un montant de trois millions huit-cent quatre-vingts dix-mille (**3.890.000) FCFA** et des recouvrements à hauteur de trois millions cinq cent trente mille **(3.530.000) FCFA** effectivement reversés au Trésor public.

b. La « Campagne forestière 2020 sans corruption »

La CONAC a conduit, du 24 août au 03 septembre 2020, une campagne *« Exploitation forestière 2020 sans corruption »*, dans les Régions du :

- Sud (Mvila et Dja et Lobo) ;
- Littoral (Wouri et Sanaga Maritime) ;
- et de l'Est (Lom et Djérem).

La Mission de la CONAC était chargée de :

- veiller au respect de la réglementation en vigueur en matière d'exploitation forestière ;
- donner suite aux dénonciations d'exploitation illégale des forêts ;
- faire sanctionner les exploitants véreux ;
- contribuer à restaurer l'autorité des responsables locaux du Ministère des Forêts et de la Faune afin d'accroître leur efficacité sur le terrain ;
- sensibiliser les différents acteurs du secteur au respect de la réglementation en matière d'exploitation forestière ainsi qu'aux conséquences de la corruption dans le secteur ;
- inciter toutes populations à dénoncer toutes les pratiques vécues dans l'exploitation forestière.

Au terme des missions de terrain, plusieurs constats ont été faits, des infractions relevées, des amendes infligées et les préjudices financiers évalués.

b.1. Dans le Littoral

- **Cas de DIKOUS (Edéa II)**

Infractions relevées

N°	Observations	Infraction retenues	Cadre réglementaire	Corpus répressif visé
1	Exploitation du bois dans le domaine national à DIKOUS.	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national.	Article 53 de la loi n°94/01 du 20/01/1994.	Article 156 de la loi n°94/01 du 20/01/1994.
2	Blanchiment des bois illégaux avec les marques de la société S. et VC 0703322.	Usage frauduleux des marques	Article 127 du décret n°95/531/PM du 23/08/1995.	Article 156 de la loi n°94/01 du 20/01/1994.
3	*« Ebouttage »*, enlèvement et distraction des bois saisis (circonstance aggravante si les soupçons sont avérés).	Refus d'obtempérer aux injonctions des Agents commis au contrôle.	Article 162 de la loi n°94/01 du 20/01/1994.	Article 126 de la loi n°94/01 du 20/01/1994.

Evaluation des préjudices financiers

N°	Essence	Nombre de billes	Volume (m^3)	Prix FOB (FCFA)	Dommages et intérêts
1.	**Azobé**	06	21,330	88 620	1 890 265
2.	**Eyong**	02	07,245	38 625	279 838,1
3.	**Okan**	03	10,700	85 235	912 014,5
4.	**Padouk**	01	02,263	101 040	228 552,5
5.	**Tali**	18	63,827	75 670	4 829 789
	Total	**30**	**105,364**		**8 140 459**

Présentation des coûts :

Amende principale 1 (AP 1) : 200 000 FCFA à 1 000 000FCFA ;
Amende principale 2 (AP 2) : 200 000 FCFA à 1 000 000FCFA ;
Dommages et Intérêts : 8.140.459 FCFA.

➢ Cas de SONG-KAM (Massock-Songloulou)

Infractions relevées

N	Observations	Infractions retenues	Cadre réglementaire	Corpus répressif visé
1	Exploitation du bois dans le domaine national à SONG-KAM.	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national.	Article 53 de la loi n°94/01 du 20/01/1994.	Article 156 de la loi n°94/01 du 20/01/1994.
2	Distraction de l'engin saisi	Refus d'obtempérer aux injonctions des Agents commis au contrôle.	Article 162 de la loi n°94/01 du 20/01/1994.	Article 126 de la loi n°94/01 du 20/01/1994.

Evaluation des préjudices financiers

N°	Essence	Nombre de billes	Volume (m^3)	Prix FOB (FCFA)	Dommages et intérêts
1.	Azobé	03	22,978	88 620	2 036 313
2.	Ekop	10	60,060	98 695	5 927 621
3.	Illomba	04	26,867	52 350	1 406 487
4.	Tali	07	50,241	75 670	3 785 659
	Total	**24**	**181,656**		**13 156 214**

Présentation des coûts :

Amende principale 1 (AP 1) : 200.000FCFA à 1.000.000FCFA ;
Amende principale 2 (AP 2) : 400.000FCFA à 2.000.000FCFA ;*[AP1x2]*
Dommages et Intérêts : 13.156.214 FCFA.

b.2. Dans le Sud

➢ Cas de DJOUM Village

Infraction relevée

N	Observation	Infraction retenue	Cadre réglementaire	Corpus répressif visé
1	Exploitation du bois dans le domaine national à DJOUM Village.	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national.	Article 53 de la loi n° 94/01 du 20/01/1994.	Article 156 de la loi n° 94/01 du 20/01/1994.

Evaluation des préjudices financiers

N°	Essences	Nombre de billes	Volume (m^3)	Prix FOB (FCFA)	Dommages et intérêts
1.	Tali	04	20,540	144 575	2 969 570
2.	Iroko	03	19,111	72 070	1 377 329
	Total	**07**	**39.651**		**4.346.899**

Présentation des coûts :

- Amende principale : 200 000FCFA à 1 000 000FCFA ;
- Dommages et Intérêts : 4 346 899 FCFA.

Total *4.546.899 FCFA à 5.346.899FCFA.*

➢ Cas d'ABO'O ELON et ENDENGUE

Infractions relevées

N	Observation	Infraction retenues	Cadre réglementaire	Corpus répressif visé
1	Exploitation illégale du bois dans le domaine national à ABO'O ELON et ENDJENGUE	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national.	Article 53 de la loi n°94/01 du 20/01/1994.	Article 156 de la loi n°94/01 du 20/01/1994.

N	Observation	Infraction retenues	Cadre réglementaire	Corpus répressif visé
2	Exploitation illégale du bois dans le l'UFA 09011	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt domaniale.	Articles 44, 45 et 46 de la loi n° 94/01 du 20/01/1994.	Article 158 de la loi n°94/01 du 20/01/1994.

Evaluation des préjudices financiers

N°	Essence	Nombre de billes	Volume (m^3)	Prix FOB (FCFA)	Dommages et intérêts
1.	Ayous	09	30.070	99 550	2 993 468
2.	Iroko	02	6.629	144 575	958 387
3.	Okan	03	21.843	81 175	1 773 205
4.	Padouk	01	5.388	96 230	518 487
5.	Tali	14	55.686	72 070	4 013 290
	Total	**07**	**119.616**		**10.256.837**

Présentation des coûts :

- Amende principale 1 (AP1) : 200.000FCFA à 1.000.000FCFA ;
- Amende principale 2 (AP2) : 3.000.000FC à 10.000.000FCFA ;
- Dommages et Intérêts : 10.256.837FCFA.

Total : 13.456.837FCFA à 21.256.837FCFA.

Infractions relevées et évaluation du préjudice financier pour le chantier de DJOUM village :

Infractions relevées

N	Observation	Infraction retenue	Cadre réglementaire	Corpus répressif visé
1	Exploitation illégale du bois dans le domaine national à DJOUM Village.	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national.	Article 53 de la loi n° 94/01 du 20/01/1994.	Article 156 de la loi n° 94/01 du 20/01/1994.

Evaluation préliminaire des préjudices financiers

N°	Essence	Nbre de billes	Volume (m^3)	Prix FOB (FCFA)	Dommages et intérêts
1.	Iroko	03	19,111	144 575	2 762 972
2.	Tali	04	20,540	72 070	1 480 317
	Total	**07**	**30,651**		**4 243 289**

Présentation des coûts

- Amende principale 1 (AP1) : 200 000 à 1.000.000 FCFA ;
- Dommages et Intérêts : 4 243 317

Total : 4.443.317 à 5.243.317 FCFA.

b.3. Dans la Région de l'Est

- **Cas de la Forêt Communale de Bélabo-Diang**

Infraction relevée

N°	Observation	Infraction retenue	Cadre réglementaire	Corpus répressif visé
1	Non-marquage des souches d'arbres abattus.	Non-respect des normes techniques d'exploitation forestière	Article 30 de la loi n°81/013 du 27 novembre 1981.	Articles 65 de la loi n°94/01 du 20/01/1994 et article 128 de la loi n°81/013 du 27 novembre 1981.

Présentation des coûts :

Amende principale : 500.000 à 2.000.000 FCFA

- **Cas de la Forêt Communautaire du GIC WAWA**

Evaluation préliminaires des préjudices financiers

N°	Essence	Nombre de billes	Volume (m^3)	Prix FOB (FCFA)	Dommages et intérêts
1.	Iroko	02	9,342	137 350	1 283 123
2.	Pachy	03	12,183	121 500	1 480 234
3.	Tali	10	29,866	68 470	2 044 925
	Total	**15**	**51.410**		**4.808.280**

La campagne forestière a permis de relever que les infractions globales relevées sont de l'ordre de cinquante-deux millions sept-cent huit mille sept cent cinquante **(52.708.750)** FCFA.

3.La prévention de la corruption dans le cadre de la gouvernance électorale

En 2020, la CONAC a organisé 02 campagnes relatives à la prévention de la corruption dans le cadre des élections législatives, municipales et régionales, dénommées « Elections sans corruption » :

- une campagne dans le cadre du double scrutin législatif et municipal, dite « Elections Sans Corruption », axée sur le thème : « Des élus intègres et respectueux de l'intérêt général pour un Cameroun prospère », en vue du double scrutin municipal et législatif du 09 février 2020 ;
- une campagne dite « Elections Régionales 2020 Sans Corruption », du 30 novembre au 04 décembre 2020, dans huit des dix Régions du pays (hormis le Nord-Ouest et le Sud-Ouest) pour la sensibilisation et l'éducation des électeurs sur les méfaits de la corruption électorale et l'importance d'élire des personnes intègres.

L'Institution a mis sur pied, une Cellule de Veille Electorale et organisé des descentes sur le terrain afin d'éveiller la conscience collective des populations sur les méfaits de la corruption électorale d'une part et d'autre part, sensibiliser les acteurs du processus électoral sur leur rôle dans le choix d'élus intègres.

Cette démarche de prévention de la corruption en matière électorale, qui vise l'augmentation d'une masse critique d'acteurs positifs prêts à dire non à la corruption, fait partie d'une pratique déjà implémentée par la CONAC en 2013, lors du double scrutin législatif et municipal du 30 septembre 2013 et qui avait pour objectif de rassembler des preuves visant à établir une cartographie des faits, actes et pratiques de corruption dans le cadre du déroulement des élections. Ladite approche méthodologique avait été aussi mise en œuvre pendant l'élection présidentielle du 07 Octobre 2018.

B. Les activités de sensibilisation

1. La sensibilisation des populations à travers l'affichage des plaques anti-corruption

Les plaques anti-corruption portant le slogan « *Le service public est gratuit* » et le numéro vert de la CONAC, le 1517, ont été fixées sur les façades des bâtiments et édifices publics administratifs dans 28 Départements et 13 Arrondissements. Les Préfectures, Sous-Préfectures, Hôtels des Finances, Mairies, Palais de Justice, Brigades de Gendarmerie, Commissariats de sécurité publique, Hôpitaux, Administrations en charge de l'Education de ces localités ont été couverts lors de la deuxième phase de ce processus de rapprochement de l'Institution des citoyens, lancé en avril 2018 dans les chefs-lieux des Régions.

2. La sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale de Lutte Contre la Corruption (JILCC)

La célébration de la JILCC le 09 décembre, a aussi donné l'occasion à la CONAC d'attaquer la corruption sur la voie publique. En prélude à la célébration de cette journée, deux équipes d'Action par voie d'Interventions Rapides, assistées des agents de la Division spéciale de Contrôle des Services de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN) et de la Division de la Sécurité Militaire (SEMIL) du Ministère de la Défense (MINDEF), ont été constituées et se sont déployées sur le terrain les 7, 8, et 9 décembre 2020 pour constater des actes de corruption aux barrières de contrôle routier des Forces de Maintien de l'Ordre, des Agents des Eaux et Forêts, aux Postes de péage, aux stations de pesage et dans les activités de prévention routière déployées sur les Routes Nationales N°s3, 4, 5 et 10. Trente-cinq personnes suspectées d'actes de corruption ont été identifiées pendant cette opération.

Les Chefs des Administrations utilisatrices de ces mis en cause, notamment le Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense, le Ministre des Finances, le Ministre des Transports et le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales ont été saisis pour des sanctions appropriées. Les produits de la corruption saisis à cette occasion, qui s'élèvent à 127.500 FCFA, ont été versés au Trésor public, contre quittance.

II. LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

En 2020, la CONAC a largement communiqué et éduqué les populations sur la lutte contre la corruption, à travers ses émissions radio et télévisée intitulées « ESPACE CONAC » et « ESPACE CONAC Alerte ». Ces productions ont aussi contribué à attirer l'attention du public sur les sanctions prévues par les textes en vigueur en cas d'infraction ; l'objectif final étant de diminuer, voire d'éradiquer le phénomène de corruption au Cameroun.

A. La production et la diffusion du microprogramme de radio et de télé ESPACE CONAC

La CONAC a continué d'informer le public dans le triangle national et à l'Etranger sur les grands enjeux de la lutte contre la corruption à travers la production et la diffusion dans les chaînes de radio et télévision partenaires, de plusieurs magazines de sensibilisation dans les deux langues officielles.

Soit au total :

- 16 émissions d'*Espace « CONAC Magazine Radio »*, de 13 minutes, produites et diffusées le Samedi de 09h45 à 10h sur les ondes du Poste National de la Cameroon Radiotélévision (CRTV) en français, chaîne à capitaux publics ainsi que sur le réseau des radios du Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun (CEPCA), à travers le territoire national ;
- 06 éditions d'*Espace « CONAC Magazine Télé »*, de 13 minutes en français et en anglais, réalisées en télévision et diffusées sur les ondes de la CRTV et sur Canal 2 International, le Mercredi de 15h30 à 15h45 et le Jeudi, de 22h à 22h15 ;
- 22 éditions d' « Espace CONAC ALERT » Radio, en anglais et en français, de 6 mn, sur les infractions de corruption et leurs implications pénales, diffusées sur les ondes du Poste National de la CRTV, les mardi et jeudi à 09 h ;
- 07 éditions d'*Espace* CONAC Magazine *Alerte* Télé, en anglais et en français, de 6 mn, sur les infractions de corruption et leurs implications pénales, diffusées sur les ondes du Poste National de la CRTV-Télé, les lundis à 09 h et mercredi à 18 h.

Ces émissions portaient essentiellement sur des activités telles que :

- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption ;
- l'importance de la Ligne Verte de la CONAC, le 1517, dans la lutte contre la corruption ;
- l'apport des campagnes de mobilisation de la population contre la corruption dans les secteurs éducation, forêt, cacao, café, coton;
- la lutte contre la corruption électorale ;
- les méfaits du trafic de carburant et autres produits miniers ;
- les conséquences des faux diplômes ;
- la ratification, par le Cameroun, de la Convention de l'Union Africaine Contre la Corruption, le 1er avril 2020 ;
- les risques liés à l'enrichissement illicite ;
- les infractions assimilées à la corruption ;
- l'importance de la déclaration des biens et avoirs, etc.

B. La production et la distribution des documents d'information

1. La production du magazine de presse écrite CONAC NEWSLETTER et d'une brochure bilingue

La CONAC a poursuivi la publication d'informations relatives à la lutte contre la corruption dans son mensuel bilingue d'informations générales de presse écrite de 04 pages « CONAC NEWSLETTER » distribué gratuitement dans les 10 Régions du Cameroun. C'est un outil de communication et de sensibilisation introduit en 2017 dans le but de rapprocher la CONAC des populations. 12 éditions de la NEWSLETTER, ont été produites en 2020.

Par ailleurs, la CONAC a également édité une brochure bilingue intitulée « *2010-2020 : Une décennie de lutte contre la corruption au Cameroun, les avancées »,* qui met en exergue les acquis de la lutte contre la corruption au Cameroun au cours des dix dernières années.

Ce document valorise les actions menées dans le cadre légal, réglementaire, institutionnel et opérationnel en matière de lutte contre la corruption ainsi que les initiatives pour une mobilisation populaire et plus d'engagement des Camerounais dans la lutte contre la corruption.

2. La production et la distribution du Code éthique, de matériels didactiques et l'exploitation des données de la ligne verte

a. La production et la dissémination du Code éthique de la CONAC

La CONAC a adopté un Manuel de Code d'Ethique servant de guide de comportement pour les employés de la CONAC et ses partenaires. Il a été et imprimé à 5.000 exemplaires. Ces documents ainsi que les autres publications et matériels de sensibilisation de la CONAC ont été distribués pendant les campagnes de sensibilisation. Il s'agit notamment de 50.000 Flyers, 4.000 stickers, 2.000 casquettes, 2.000 sacs, 5.000 T-shirts et 600 plaques anti-corruption.

b. L'exploitation des données de la ligne verte de la CONAC

Au cours de l'année 2020, la Ligne Verte de la CONAC, qui vise à faciliter la dénonciation des actes de corruption en rendant la CONAC plus accessible aux citoyens, a fonctionné normalement. C'est ainsi que 12.675 appels, venant de toutes les Régions et même de la diaspora, parmi lesquels 2.470 liées à la corruption, ont été enregistrés à travers cette ligne. Ce nombre est en baisse étant donné que 8.550 appels, parmi lesquels 7.958 liés à la corruption, ont été recensés en 2018 contre 17.350 appels parmi lesquels 4.482 liées à la corruption en 2019.

Le sous-secteur du transport routier a été le plus dénoncé, avec plus de 17% de dénonciations liées aux actes de corruption, suivi des secteurs des Affaires foncières, des Forces de Maintien de l'Ordre, des Finances et de la Justice comme le montre les statistiques et données chiffrées du fonctionnement de la Ligne Verte, en annexe du présent Rapport, du 01er janvier au 31 décembre 2020.

Ces activités de prévention et de communication ont permis le rapprochement de l'Institution du public et établi un rapport de confiance entre les citoyens et l'organe central de lutte contre la corruption au Cameroun.

Sous-section 2. LES ACTIVITES DE FORMATION ET DE COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'impact de la maladie à coronavirus 2019 a pesé sur le déroulement des activités de coopération et de formation. Avec le dégel observé dans l'évolution de la pandémie au plan national, la coopération avec les Organismes de lutte contre la corruption s'est tout de même poursuivie avec les activités de formation qui ont permis d'offrir des outils méthodologiques aux acteurs de lutte contre la corruption voire, renforcer les capacités de certains cadres de la CONAC.

Les activités de formation et de coopération se sont déployées tant sur le plan national qu'international.

I. Au plan national

Le renforcement des capacités des acteurs en lutte contre la corruption et des partenaires de la CONAC a consisté en l'organisation :

- d'un séminaire de formation des membres des Clubs d'intégrité des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur, le 15 Octobre 2020 ; 100 étudiants représentant les huit Universités d'Etat et 42 Instituts Privés de l'Enseignement Supérieur (IPES) ont été formés aux principes et valeurs d'intégrité pour en faire des citoyens honnêtes au service du développement du Cameroun ;
- d'un atelier de formation, les 28 et 29 mai 2020, au Centre de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) de la Commune de Yaoundé VI, des responsables de l'Inspection Générale et de la CLCC du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) à l'outil PRECIS; ledit atelier avait pour objectifs d'imprégner les participants (représentants du MINJUSTICE, du CONSUPE et de la CONAC, des responsables de l'Inspection Générale et de la CLCC du MINPROFF) du dispositif anti-corruption du Cameroun, de leurs missions et renforcer leurs capacités en techniques de LCC ; les participants ont pris l'engagement de dénoncer systématiquement les auteurs et complices d'actes de corruption, d'exercer leurs fonctions en toute discrétion et dans le respect des exigences de transparence, de redevabilité et d'intégrité.

II. Au plan international

En 2020, la CONAC a participé à la Conférence Régionale Virtuelle du Commonwealth pour les Agences Anti-Corruption en Afrique, du 07 au 09 septembre 2020, sous l'égide du Commonwealth, autour du thème : « Evaluation des efforts de lutte contre la corruption et le recouvrement des avoirs en Afrique ».

Section 2 : LES ACTIVITES D'INVESTIGATION ET LES MISSIONS D'INTERVENTIONS RAPIDES

Au courant de l'année 2020, la CONAC a reçu 16.067 dénonciations (contre 21.222 en 2019) dont 12.675 provenant des appels au numéro vert, le 1517, (contre 17.350 en 2019) et 3.392 requêtes (contre 3.872 en 2019) reçues via les courriers électroniques ou administratifs. Il convient de rappeler que la plupart de ces dénonciations ne concernent pas toujours des situations de corruption. Des investigations ont été ouvertes et ne sont pas encore finalisées, au regard de la complexité des dossiers, du respect des principes de la présomption d'innocence et du contradictoire.

Les enquêtes sur le terrain ont été menées à travers les investigations sur place et sur pièces (A) et les Actions par la voie des Interventions Rapides (B).

Sous-section 1. LES ACTIVITES D'INVESTIGATION

En 2020, dans l'optique de prévenir les atteintes à la fortune publique et à la propriété privée, la CONAC a conduit sur le terrain, des investigations visant à collecter et rassembler des preuves de corruption à travers des enquêtes et des missions de contrôle. Au total, en 2020, 06 enquêtes ouvertes ont été bouclées sur le territoire national (contre 02 en 2019).

I. CORRUPTION DANS LA SELECTION DES CANDIDATS A L'OFFRE DE BOURSES MAROCAINES AU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

A. Résumé des faits

Le 14 septembre 2018, la CONAC a reçu une dénonciation faisant état de ce que Madame M. née N.N.S.M.D., Directeur de la Formation et de l'Orientation Professionnelles au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) exigeait des pots-de-vin lors de la sélection des candidats à l'offre de bourses marocaines.

Faisant suite à cette dénonciation, la CONAC s'est déployée sur le terrain, du 18 au 21 septembre 2019, à l'effet de collecter des informations y relatives.

B. Constats et résultats obtenus

Le traitement du dossier relatif à l'offre de bourses marocaines, au titre de l'année académique 2018-2019, a été entaché de nombreuses irrégularités et d'actes de corruption.

C. Imputations des faits

Les faits sont imputables à Madame M. née N.N.S.M.D, ex-Directeur de la Formation et de l'Orientation Professionnelles au MINEFOP et à Madame M.N.D.N, Chef de Bureau de la Réglementation Psychotechnique et des Tests au MINEFOP.

D. Recommandations formulées

Au terme des investigations, l'équipe de Mission a recommandé :

- la saisine du Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, avec copie au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, pour, d'une part, porter à sa connaissance ce cas de corruption et d'autre part, lui demander l'application de sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des personnes mises en cause ;
- la mise sur pied d'une ou de plusieurs Commission(s) de Bourses pour traiter les offres de bourses de la coopération ;
- l'implication suffisante et formelle des parties impliquées dans la préparation des Communiqués relatifs à ces offres de bourses ;
- la large publicité de ces Communiqués ;
- la saisine de la Justice, du cas d'espèce.

II. ABANDON DE POSTES ET PERCEPTION DE SALAIRES INDUS PAR CERTAINS ENSEIGNANTS DU LYCEE D'ELIG-ESSONO

A. Résumé des faits

La CONAC a été saisie de deux dénonciations anonymes, les 28 février et 16mars 2017, d'allégations d'abandon de postes et de perception de salaires indus de quelques Enseignants du Lycée d'Elig-Essono.

Du 02 au 06 juillet 2018, la CONAC s'y est dépêchée pour vérifier lesdites allégations.

B. Constats

Au terme des investigations, les irrégularités suivantes ont été relevées :

- la substitution frauduleuse d'Enseignants au Lycée d'Elig-Essono ;
- l'abandon de postes par dix Enseignants de cet Etablissement ;
- la perception de salaires indus par lesdits Enseignants déserteurs.

C. Responsabilité et Imputation des faits

L'exploitation des informations reçues du Ministère des Finances, relativement au nombre de mois et au montant des salaires perçus par les concernés, de janvier 2016 à janvier 2019, a permis de relever que cent six-millions sept cent quarante-deux mille sept cent cinquante un **(106.742.751)** FCFA ont été perçus indûment par ces dix Enseignants déserteurs.

D. Recommandations

Il convient de relever que cette situation, vécue au Lycée d'Elig-Essono n'est pas un cas isolé dans le secteur éducatif. Elle a des conséquences fâcheuses sur la qualité de l'éducation dans notre pays. D'où la nécessité de prendre des mesures idoines afin d'y remédier. A cet effet, l'équipe de Mission a recommandé :

- la saisine du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative aux fins de solliciter la prise de sanctions appropriées contre les 10 Enseignants mis en cause dans cette affaire ;
- la saisine du Ministre des Enseignements Secondaires sur le phénomène d'abandon de postes qui se généralise dans les Etablissements d'enseignement secondaire de l'ensemble du pays ;
- la suggestion au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, de faire examiner, lors du Forum National de l'Education, ce phénomène qui prend des proportions inquiétantes.

III. CORRUPTION AU CENTRE DES IMPOTS DES MOYENNES ENTREPRISES DE NGAOUNDERE

A. Résumé des faits

Le15 décembre 2018, la CONAC a été saisie d'une correspondance de M.A.S. résidant à Ngaoundéré, dénonçant des actes de corruption perpétrés par certains agents du Centre des Impôts des Moyennes Entreprises de cette localité.

Pour le lanceur d'alerte, il y existerait une complicité entre les Agents de ce Centre et certains contribuables avec pour finalité, la réduction des impositions moyennant le versement d'un pot-de-vin. Il a appuyé sa dénonciation de quelques exemples :

- les impôts de la société C., dont le principal était estimé à cent-quatre-vingts millions **(180.000.000) FCFA**, ont été réduits contre le versement d'un pot-de-vin de quinze millions FCFA (**15.000.000)** ;
- la dette fiscale de la société D.O., estimée à cent millions **(100.000.000 FCFA**), a été réduite à trois millions **(3.000.000 FCFA)** contre le versement d'un pot-de-vin de cinq millions **(5.000.000) FCFA** ;
- la promesse de ramener à moins d'un million **(1.000.000 FCFA)**, dans le cadre d'une procédure contentieuse, les impositions de la société F.J. contre la remise de la somme de trois millions cinq-cents mille **(3.500.000 FCFA)** au Chef de Centre des Impôts.

Les investigations relatives à cette dénonciation se sont déroulées du 17 au 21 septembre 2019.

B. Constats

Au cours de ces investigations, l'exploitation des dossiers de certains contribuables du Centre des Impôts des Moyennes Entreprises de Ngaoundéré, a permis à l'équipe de Mission de relever les irrégularités suivantes :

- les redressements fiscaux envisagés contre le contribuable C. ont été abandonnés sans justification ;
- les impositions mises à la charge du contribuable F.J., tant en principal qu'en pénalités de retard, ne correspondent pas à celles résultant de la liquidation selon les dispositions du Code Général des Impôts ;
- la vérification générale de comptabilité du contribuable G.E. n'a pas tenu compte de tous les éléments imposables conduisant à une imposition sans justification des impôts et taxes de cette société ;
- lors de la vérification générale de comptabilité du contribuable D.O., ses marges et chiffres d'affaires ont été reconstitués sur la base d'un taux de marge différent de celui mentionné dans ses déclarations fiscales ;
- la société B.C., programmée en vérification générale de comptabilité, a été déprogrammée sans aucun motif valable ;
- l'infraction de concussion au détriment de l'Etat.

C. Responsabilité et Imputation des faits

Ces irrégularités ont causé au Trésor Public un manque à gagner de trois cent **quinze millions quatre-cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt-seize FCFA (315.449.196).** Cette somme est imputable aux responsables ci-après :

- Monsieur B.A.V., Chef de la Brigade des Contrôles et des Vérifications ;
- Monsieur D.J., Chef de la Sous-Brigade de Vérification des Entreprises ;
- Monsieur O.E.J., Inspecteur-Vérificateur ;
- Monsieur Y., Inspecteur-Vérificateur ;
- Monsieur N.N.L., Inspecteur-Vérificateur.

D. Recommandations formulées

Au terme de cette enquête, la Mission a recommandé :

- le déclenchement des procédures disciplinaires contre les responsables mis en cause dans cette affaire, pour des faits de corruption et infractions assimilées ;
- la prise de mesures correctives pouvant permettre à l'Etat d'émettre et de recouvrer les impositions réelles des contribuables B.Y., C. S.A, F.J.R., G.E.E Sarl, D.O. et B.C. S.A ;
- l'instauration d'un audit de conformité semestriel ou annuel des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises ;
- le redéploiement du personnel en charge du contrôle fiscal au Centre des Impôts des Moyennes Entreprises de Ngaoundéré;
- le renforcement du dispositif légal de lutte contre la corruption des articles L36 et L125 bis du Livre des Procédures Fiscales.

IV. CORRUPTION DANS LE SUIVI DE L'EXECUTION DU MARCHE DE REFECTION DE LA RESIDENCE DU MINDEL/CONSUPE

A. Résumé des faits

Le 03 septembre 2018, Monsieur A.N.M., Directeur Général des Etablissements N., a saisi le Président de la CONAC pour dénoncer un cas de corruption ayant entravé le paiement à son entreprise des travaux du Marché n°000055/M/MINDCAF/CAMPM/2016 passé suivant autorisation de gré à gré n°006918/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC du 28 septembre 2016, pour les travaux de réfection de la résidence de Mme le MINDEL/CONSUPE.

Selon le requérant, les travaux, objet de ce Marché d'un montant total de 165.000.000 FCFA, ont été répartis en 03 lots confiés chacun à une entreprise. C'est à ce titre que le lot n°3 a été attribué aux Etablissements N. qui ont effectué les travaux dans les délais contractuels et à la satisfaction du bénéficiaire. Seulement, jusqu'à la date de la dénonciation, cette entreprise n'avait toujours pas été payée, contrairement aux adjudicataires des lots n°1 et n°2.

Monsieur A.N.M. précise que toutes les démarches effectuées au Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, depuis janvier 2017, pour entrer en possession de son paiement sont restées sans suite. Il accuse dès lors, les responsables impliqués dans le traitement de ce dossier d'avoir usé de « fraude » et de « manipulation » pour qu'il ne soit pas payé. Comme preuve de cette allégation, il évoque le fait que l'Ingénieur du Marché, Monsieur E.G., soit porté disparu.

Une enquête a été diligentée par la CONAC, du 02 au 10 mars 2020, afin de faire la lumière sur cette affaire.

B. Constats

Au terme des recoupements, la CONAC a effectué un certain nombre de constats se rapportant aux faits dénoncés ainsi qu'aux dysfonctionnements dans le suivi du Marché attribué aux Etablissements N.

Au sujet des faits dénoncés, les constats portent sur :

- le paiement du Marché aux Etablissements N. ;
- les allégations de corruption ;

- la tentative de détournement des quinze millions **(15.000.000 FCFA)** prévus pour la piscine.

❖ *Pour ce qui est du paiement du Marché aux Etablissements* N., il convient d'indiquer que les travaux de réfection de la résidence ont été attribués, en procédure de gré à gré, aux entreprises ci-après :

- E.E. Co. Ltd., pour le lot n°1 qui concernait le bâtiment principal de la résidence ;
- Etablissements R.B., pour le lot n° 2 qui avait trait aux dépendances 1 et 2 ;
- Etablissements N., pour le lot n° 3 qui englobait la piscine, la guérite, le portail, la clôture et les VRD.

Le montant total HT du lot n°3 de ce Marché s'élevait à cinquante-trois millions sept cent six mille six cent vingt-quatre (**53.706.624 FCFA)** et les travaux y afférents devaient être réalisés du 24 octobre 2016, date de la signature du Marché, au 24 janvier 2017, soit trois mois.

Lors de sa descente sur le terrain, la CONAC a constaté qu'à l'exception de la piscine, ces travaux ont effectivement été réalisés comme le déclare le dénonciateur.

Toutefois, son Entreprise, les Etablissements N., ne les a effectués qu'à hauteur de 09,06%, pour un montant de quatre millions huit-cent soixante-cinq mille FCFA HT **(4.865.000).** Tous les autres travaux prévus dans le cadre de ce Marché, à l'exception de ceux concernant la piscine, ont été réalisés par les Etablissements M.L., une entreprise appartenant à Monsieur E.M.G. qui a déclaré à la Mission les avoir achevés en décembre 2016. Ces travaux représentent 63,01% de l'ensemble du Marché, pour un montant de trente-trois millions huit-cent quarante-un mille six-cent vingt-quatre FCFA (**33.841.624).**

Au regard de ce qui précède, la CONAC a estimé que les Etablissements N. ne sauraient prétendre au paiement d'un Marché dont ils n'auraient réalisé les travaux qu'à hauteur de 09,06%. Sa réclamation en la matière n'est donc pas fondée.

En ce qui concerne les allégations de corruption formulées à l'encontre de l'Ingénieur du Suivi de ce Marché, Monsieur E.G., la CONAC n'a pu en établir la véracité, en l'absence du mis en cause et des preuves de l'accusation.

Au sujet de la tentative de détournement des quinze millions (15.000.000) FCFA prévus pour la piscine, accusation formulée à l'encontre de Monsieur S.D.A., Directeur des Affaires Générales des Services du CONSUPE et de Monsieur O.J.N., Conseiller Technique n°1 auprès du MINDEL/CONSUPE, par Monsieur A. au cours de son audition, la CONAC estime également que ces allégations sont dénuées de tout fondement.

Au sujet des *dysfonctionnements observés* dans le suivi de ce Marché par les personnes concernées, la CONAC a relevé :

- l'absence de documents relatifs au suivi des travaux ;
- l'absence du procès-verbal de non pré-réception technique des travaux ;
- l'inaction des responsables en charge du suivi des travaux du 18 janvier 2017 au 23 juillet 2018 ;

- l'absence du constat de carence des Etablissements N. après deux mises en demeure ;
- l'absence de la décision de résiliation du Marché attribué aux Ets N. ;
- l'exécution du Marché attribué aux Etablissements N. par une autre entreprise, à l'insu du Maître d'Ouvrage.

C. Responsabilité et Imputation des faits

Se fondant sur l'article 3 du Marché, la CONAC impute les irrégularités ainsi constatées à Madame A.M.S.N.C., Directeur du Patrimoine de l'Etat au MINDCAF, Chef de Service de ce Marché et à Monsieur M.M., Sous-Directeur du Patrimoine Immobilier de l'Etat au MINDCAF, à l'époque des faits et Ingénieur du Marché.

D. Recommandations formulées

Au terme des investigations, la CONAC a recommandé :

- la prise de sanctions à l'encontre du Chef de Service du Marché et de l'Ingénieur du Marché, pour manque de suivi des travaux au regard de leurs attributions dans l'exécution dudit Marché ;
- la résiliation de ce Marché conformément à la réglementation en vigueur ;
- l'élaboration d'un contrat en régularisation avec l'Entreprise M.L., pour les travaux effectués ;
- la réception de ces travaux en vue de leur paiement ;
- la saisine de l'autorité compétente aux fins de sanctions appropriées à l'encontre de Monsieur A.N.M., Directeur Général des Etablissements N. et de son entreprise qui, manifestement de mauvaise foi, ont tenté d'instrumentaliser la CONAC.

V. MALVERSATIONS FINANCIERES RELATIVES A LA REFECTION ET AU RENOUVELLEMENT DE CERTAINES INFRASTRUCTURES DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE GAROUA

A. Résumé des faits

La CONAC s'est saisie d'une dénonciation relayée dans le journal quotidien E., portant sur des malversations financières relatives à la réfection et au renouvellement de certaines infrastructures de l'Aéroport de Garoua, notamment les anomalies observées sur la toiture de l'aérogare qui laisserait échapper des eaux en période de pluies. Du 09 au 16 juin 2018, la CONAC a séjourné à Garoua pour vérifier lesdites affirmations.

B. Constats

L'observation minutieuse des chantiers relatifs à ces travaux a permis à la Mission de constater les irrégularités suivantes :

- le retard dans l'avancement des travaux ;
- la qualification douteuse des ouvriers en charge des travaux concernant l'étanchéité ;
- la mauvaise qualité des matériaux d'étanchéité ;
- les fuites d'eau sur la toiture ;

- la dégradation de la peinture sur les murs par les eaux de pluies venant de la toiture.

Pour ce qui est de la toiture de l'aérogare qui constituait le point de cristallisation de la dénonciation, l'observation de cet ouvrage par l'équipe de Mission a également révélé que la couverture a subi des déformations excessives sous l'effet conjugué de la chaleur, des gradients thermiques, du vent et des eaux de pluies. La chaleur fait ramollir les plaques d'étanchéité qui, au niveau des recouvrements, des noues et des crêtes, se décollent laissant ainsi le vent et les eaux de pluies s'infiltrer.

En outre, les eaux de pluies stagnent pendant longtemps sur tous les points bas de la couverture et des terrasses. Les trous des descentes d'eau semblent insuffisants pour écouler rapidement ces eaux qui remontent et s'échappent par les zones d'infiltration.

Pour la CONAC, ces anomalies, démontrent l'insuffisance de maturation du projet portant à la fois sur les études et la réalisation dudit ouvrage. Afin de comprendre les raisons de telles anomalies, la CONAC a entendu plusieurs protagonistes de cette affaire au rang desquels le Directeur Général des Aéroports du Cameroun.

C. Responsabilité et Imputation des faits

Les différentes auditions effectuées, assorties de l'exploitation des documents collectés, n'ont pas permis à l'équipe de la CONAC de conclure à des malversations financières, mais plutôt à des problèmes d'ordre technique.

VI. MALVERSATIONS FINANCIERES A L'ENIET D'EBOLOWA

A. Résumé des faits

Le 06 décembre 2019, la CONAC a reçu une dénonciation de Monsieur P.A.G. mettant en cause Mme H.H.S., Directeur de l'Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Technique (ENIET) d'Ebolowa, pour non-paiement de prestations réalisées au bénéfice de cette école. Le requérant déclare qu'en date du 08 octobre 2018, il a réalisé une prestation à l'ENIET d'Ebolowa consistant en la livraison d'un photocopieur pour un montant de deux millions quatre-cent (**2.400.000 FCFA)**. Courant février et septembre 2019, alors qu'il attendait son paiement, il a été de nouveau sollicité par Madame H.H.S. pour deux autres prestations aux montants respectifs de quatre quarante-trois deux (**443.200 FCFA)** et quatre-cent trente (**430.000 FCFA)**, restées elles aussi impayées.

Après de multiples relances, Madame H.H.S. lui enverra en deux temps, la somme de six-cent trente-cinq mille (**635.000 FCFA)**, renvoyant à plus tard le paiement du solde de sa créance de deux millions six-cent trente-huit mille deux cents (**2.638.200 FCFA**), somme pourtant décaissée, par elle, auprès du Chef de Service des Affaires Administratives et Financières de l'ENIET d'Ebolowa, Monsieur A.J.

Par ailleurs, le requérant a indiqué qu'en plus du blocage du paiement de ses factures, Madame H.H.S. a frauduleusement utilisé l'en-tête des Etablissements P., dont il est le promoteur, pour réaliser à son propre compte, sept prestations au sein de

l'ENIET d'Ebolowa, l'exposant ainsi à des désagréments fiscaux. En outre, les quittances de paiement des taxes dues à ces prestations se sont avérées fausses.

B. Constats

Les auditions de Madame H.H.S. et de Monsieur A.J. ainsi que les documents produits à l'enquête ont révélé que :

- Madame H.H.S prélevait de l'argent dans les caisses de l'ENIET d'Ebolowa sans aucune décharge pour réaliser des prestations, à son propre compte, dans cet Etablissement ;
- Madame H.H.S n'a pas pu justifier la destination des bénéfices issus des prestations réalisées avec les fonds publics décaissés par ses soins et dont le montant total s'élève à sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante **(7.913.750 FCFA)** ;
- Monsieur A.J. était au courant des pratiques de son Chef à qui il ne réclamait jamais de décharge des sommes qu'il mettait à sa disposition pour les prestations querellées.
- Madame H.H.S. utilisait un prête-nom pour s'attribuer des Marchés Publics au sein de l'ENIET d'Ebolowa avec la complicité du requérant, dont l'entente avec la mise en cause aurait mal tourné.

C. Résultats

Au regard de ce qui précède, Madame H.H.S. et Monsieur A.J. ont été mis à la disposition du Délégué Régional à la Sûreté Nationale du Centre, pour enquête approfondie et suites légales.

Il convient également de relever que la somme de deux millions quarante-cinq **(2.045.000 FCFA)** mise à la disposition de l'enquête par Madame H.H. pour désintéresser le requérant, a été reversée au Trésor Public.

Sous-section 2. LES ACTIONS PAR VOIE D'INTERVENTIONS RAPIDES (AIR)

En 2020, la CONAC a poursuivi les descentes sur le terrain à travers les Actions par voie d'Interventions Rapides. 19 missions d'interventions rapides pour divers cas d'arnaque et de corruption ont été menées (contre 15 en 2019). Pour les cas où les dénonciations se sont avérées fondées, les suspects ont été mis à la disposition de la Police Judiciaire, pour enquêtes et suites légales.

Ces actions ont permis de faire constater plusieurs cas de flagrants délits de corruption ou d'infractions assimilées, conformément à l'article 22 alinéa 3, de son texte organique et de faire cesser des actes d'arnaque ou de pratiques de corruption et d'atteintes aux droits des tiers.

Le tableau ci-après récapitule les actions menées et les résultats obtenus :

Tableau . Actions par voie d'Interventions Rapides réalisées en 2020

N°	Date	Lieu	Objet de la dénonciation	Administration concernée	Personnes mises en cause	Fonction	Conclusions des investigations	Mesures prises
1	12/11/ 2019-10/03/2020	Bot-Makak	Détournement des fonds de l'APEE	Ecole publique de Bobog I	N.A.L.	Directeur	Dénonciation fondée	Compte rendu au Ministre de l'Education de Base, pour des sanctions à l'encontre du mis en cause
2	20/03/ 2020	Yaoundé	Exigence de la somme de 70.000 FCFA à un usager, pour la réouverture de son bar scellé	Sous-Préfecture de Yaoundé 4	N.P.	Chef du Bureau d'Appui et du Développement Local	Dénonciation fondée	Le suspect a été mis à la disposition du Commissariat Central N°4 de la Ville de Yaoundé, pour enquête approfondie et suites légales
3	30 /03/2020	Yaoundé	Extorsion de la somme de 65.000 FCFA à un usager	Communauté Urbaine de Yaoundé	A.M.C.	Agent Communal en service à la Voirie Municipale	Dénonciation fondée	Le suspect a été mis à la disposition de la Délégation Régionale de la Sûreté Nationale du Centre, pour enquête approfondie et suites légales.
4	Mars 2020	Yaoundé	Extorsion de la somme de 16.000.000 FCFA à un transporteur des produits pétroliers	Ministère de l'Eau et de l'Energie	T.D	Ingénieur d'Etudes à la Direction des Produits Pétroliers et du Gaz	Dénonciation fondée	Le suspect a été mis à la disposition de la Délégation Régionale de la Sûreté Nationale du Centre, pour enquête approfondie et suites légales
5	Mars 2020	Yaoundé	Usage d'un faux diplôme	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain	M.M.	Directeur des Opérations Urbaines	Dénonciation fondée	Le suspect a été mis à la disposition de la Délégation Régionale de la Sûreté Nationale du Centre, pour enquête approfondie et suites légales
6	03/04/ 2020	Yaoundé	Extorsion de la somme de 1.500.000 FCFA à un usager, dans le cadre d'un concours pour le recrutement des Instituteurs à la Fonction Publique	Ministère de l'Education de Base	M. alias A.M.T. alias A.T.	Cadre d'Appui à la Sous-Direction de l'Accueil, du Courrier et Liaison	Dénonciation fondée	Le suspect a été mis à la disposition de la Division Régionale de la Police Judicaire du Centre, pour enquête approfondie et suites légales
7	04/06/2020	Yaoundé	Exigence illégale de la somme de 5000 FCFA aux candidats des différents concours administratifs pour l'établissement du Bulletin de Visite Médicale	Délégation Régionale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative du Centre	- S.D; - A.B.P; - E.T.R.	Tous trois Agents chargés de la réception des dossiers et de l'orientation des usagers	Dénonciation fondée	Les suspects ont été mis à la disposition de la Délégation Régionale de la Sûreté Nationale du Centre, pour enquête approfondie et suites légales
8	Juillet 2020	Yaoundé	Immatriculation d'un véhicule volé à Yaoundé à	Délégation Régionale des Transports de l'Adamaoua	M. A.	Ingénieur d'Etudes Assistant N°1 au	Dénonciation fondée	Le suspect a été mis à la disposition de la Délégation Régionale de la

N°	Date	Lieu	Objet de la dénonciation	Administration concernée	Personnes mises en cause	Fonction	Conclusions des investigations	Mesures prises
			la Délégation Régionale des Transports de l'Adamaoua			Service des Affaires Ferroviaires		Sûreté Nationale du Centre, pour enquête approfondie et suites légales
9	Juillet 2020	Yaoundé Douala	Divulgation de certaines épreuves de l'examen du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire Général, Session 2020, via les réseaux sociaux	Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC)	-M.E.S. ; -K.P.B.W; -T.S.W.W.C	Tous inconnus du fichier du personnel de l'OBC	Dénonciation fondée	Les suspects ont été mis à la disposition de la Division Régionale de la Police Judicaire du Littoral, pour enquête approfondie et suites légales
10	14/08/2020	Yaoundé	Extorsion de la somme de 30.000 FCFA à un usager, pour la restitution de sa moto en fourrière	Commune d'Arrondissement de Yaoundé II	N.G	Chef du Service de la Police Municipale	Dénonciation fondée	Le suspect a été mis à la disposition de la Délégation Régionale de la Sûreté Nationale du Centre, pour enquête approfondie et suites légales
11	Août 2020	Yaoundé	Perception illégale d'une somme de 41.000 FCFA à un usager, pour l'ouverture de son Bar	Mairie d'Arrondissement de Yaoundé VII	E.N.F.	Agent Communal	Dénonciation fondée	Compte rendu au Maire de Yaoundé VII, pour des sanctions à l'encontre du mis en cause
12	Septembre 2020	Yaoundé	Extorsion de la somme de 3.000.000 FCFA à un parent pour le recrutement de ses trois enfants à la Fonction Publique	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	M.N.D.N	Chef de Bureau de la Réglementation Psychologique et des tests à la Direction de la Formation et de l'Orientation Professionnelle	Dénonciation fondée	Le suspect a été mis à la disposition de la Délégation Régionale de la Sûreté Nationale du Centre, pour enquête approfondie et suites légales
13	Septembre 2020	**Axes routiers** : Yaoundé-Douala ; Yaoundé-Bafoussam ; Yaoundé Bertoua	Arnaque des usagers de la route par les Equipes de la Prévention Routière du Ministère des Transports	Ministère des Transports	27 individus posant illégalement des actes de Prévention Routière pour le compte du Ministère des Transports les 11 et 12 septembre 2020, et en possession d'une somme totale de 171.275 FCFA dont ils n'ont pas pu justifier la provenance	25 sur les 27 individus sont inconnus du fichier solde de l'Etat	Dénonciation fondée	Les suspects ont été mis à la disposition du Commissariat Central de la Ville d'Edéa pour ceux interpellés dans le Département de la Sanaga-Maritime, du Commissariat de Sécurité Publique de Soa pour ceux interpellés à Ebang et de la Sous-Préfecture de Nkol-Afamba pour ceux interpellés à Nkolbisson, pour enquête approfondie et suites légales.
14	Septembre 2020	Douala	Disparition de huit conteneurs au Port Autonome de Douala	Secteur des Douanes Littoral I	-Responsables du Secteur des Douanes Littoral I		Dénonciation non fondée	Compte rendu adressé au dénonciateur

N°	Date	Lieu	Objet de la dénonciation	Administration concernée	Personnes mises en cause	Fonction	Conclusions des investigations	Mesures prises
15	02/10/2020	Yaoundé	Monnayage de la délivrance des Bulletins de Solde aux Agents Publics	CENADI	O.A.H.A.	Chargé d'Etudes Assistant à la Division de l'Informatique Appliquée à la Recherche et à l'Enseignement	Dénonciation fondée	Le suspect a été mis à la disposition de la Délégation Régionale de la Sûreté Nationale du Centre, pour enquête approfondie et suites légales
16	18 /10/2020	Yokadouma	Faux Agents de la CONAC	///	-A.N.L ; -F.T	Tous deux inconnus du fichier du personnel de la CONAC	Dénonciation fondée	Les suspects ont été mis à la disposition du Commissariat de Sécurité Publique de la Ville de Yokadouma, pour enquête approfondie et suites légales
17	21 /10/2021	Obala	Arnaque et vente des tenues scolaires au Lycée Bilingue d'Obala	Lycée Bilingue d'Obala	M.A.K.	Proviseur	Dénonciation non fondée	Dossier classé en attendant un éventuel rebondissement
18	10 /11/2020	Ombéssa	Commercialisation des tenues scolaires au Lycée d'Ombessa	Lycée d'Ombessa	B.B.G.	Proviseur	Dénonciation fondée	Compte rendu au Ministre des Enseignements Secondaires, pour prise de sanctions à l'encontre du mis en cause
19	28/11/2020	Douala	Délivrance de faux certificats de test au COVID-19 contre des pots-de vin	Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala (HGOPD)	-Dr. M.M.épse N.C ; -N.N.M ; -N.N.A.L.J	Biologiste (HGOPD) Laborantin (BIOLOR LABO, DLA) Laborantin (Laboratoire BIOMEDICAM, DLA)	Dénonciation fondée	Les suspects ont été mis à la disposition de la Division Régionale de la Police Judicaire du Littoral, pour enquête approfondie et suites légales

Sous-section 3. PROCEDURES INITIEES PAR LA CONAC ET TRANSMISES AUX AUTORITES DE POURSUITES

Les procédures présentées dans le cadre de cette partie ne concernent que les affaires en cours, celles qui ont connu des décisions définitives sont présentées dans le chapitre réservé aux Juridictions.

Tableau : Etat des procédures initiées par la CONAC auprès des Juridictions en 2020

N°	Affaires	Infraction	Unité d'enquête saisie	Juridiction saisie	Décision	Observations
1.	**Affaire Ministère Public contre W.K.I**	Corruption active	Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Première Instance Yaoundé Centre-Administratif	Par jugement n°1453/COR du 04 mai 2020, le prévenu a été déclaré coupable de corruption active. En répression, le Tribunal l'a condamné à 06 mois d'emprisonnement avec sursis, à une amende de 600.000 FCFA et aux dépens liquidés à la somme de 24.650 FCFA	Le prévenu a interjeté appel
2.	**Affaire Ministère Public contre A.M.C.**	Corruption active	Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Première Instance Yaoundé Centre-Administratif	Affaire pendante	
3.	**Affaire Ministère Public contre T.D.**	Corruption, usurpation de fonction et détournement de deniers publics	Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Grande Instance du Mfoundi	Affaire pendante	
4.	**Affaire Ministère Public contre M.M. et autres**	Faux et usage de faux	Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Grande Instance du Mfoundi	Affaire pendante	
5.	**Affaire Ministère public contre A.**	Corruption active	Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Première Instance Yaoundé Centre-Administratif	Affaire pendante	
6.	**Affaire Ministère Public contre S.D., A.B.P. et E.T.R**	Corruption active	Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Première Instance Yaoundé Centre-Administratif	Affaire pendante	
7.	**Affaire Ministère Public contre M.A.**	Faux et usage de faux	Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Première Instance Yaoundé Centre-Administratif	Affaire pendante	
8.	**Affaire Ministère Public contre M.E.S, K.P.B.W et T.S.W.C.**	Corruption en matière de concours administratifs ou d'examens	Division Régionale de la Police Judiciaire du Littoral	Tribunal de Première Instance Yaoundé Centre-Administratif	Affaire pendante	
9.	**Affaire Ministère Public contre N.G.**	Corruption active	Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Première Instance Yaoundé Centre-Administratif	Affaire pendante	
10.	**Affaire Ministère Public c/ M.N.D.N.**	Corruption active	Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Première Instance Yaoundé Centre-Administratif	Affaire pendante	

N°	Affaires	Infraction	Unité d'enquête saisie	Juridiction saisie	Décision	Observations
11.	**Affaire Ministère Public contre A.Z.V de P. et 07 autres personnes.**	Corruption et exercice illégal des activités de prévention routière	Commissariat de Sécurité publique de la ville de SOA	Tribunal de Première Instance de Mfou	Affaire pendante	
12.	**Affaire Ministère Public c/ O.A.H.A.**	Corruption active	Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Première Instance Yaoundé Centre-Administratif	Affaire pendante	
13.	**Affaire Ministère Public c/ E.E.**	Usurpation de fonction	Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Première Instance Yaoundé Centre-Administratif	Affaire pendante	
14.	**Affaire Ministère Public c/ M.I.**	Vente de faux tickets de péage	Brigade de Gendarmerie de Manjo	Tribunal de Grande Instance de Nkongsamba	Affaire pendante	
15.	**Affaire Ministère Public c/ L.E.P.E.A. et autres**	Corruption et exercice illégal des activités de prévention routière	Compagnie de Gendarmerie d'Eséka	Tribunal de Première Instance d'Eséka	Affaire pendante	
16.	**Affaire Ministère Public c/ M.S.P. et autres**	Usurpation de fonction et corruption active	Commissariat de Sécurité publique de la ville de SOA	Tribunal de Première Instance de Mfou	Affaire pendante	

Section 3 : PREJUDICES FINANCIERS SUBIS PAR L'ETAT ETABLIS PAR LA CONAC A L'ISSUE DES ENQUETES MENEES SUR LE TERRAIN

N°	Affaires	Montant total (FCFA)
1.	**Abandon de postes et perception de salaires indus par certains Enseignants du Lycée d'Elig-Essono**	**106.742.751**
2.	**Corruption au Centre des Impôts des Moyennes Entreprises de Ngaoundéré**	**315.449.196**
3.	**Malversations financières à l'ENIET d'Ebolowa**	**5.868.750**
4.	**Campagne forestière 2020 sans corruption**	**52.708.750**
	TOTAL	**480.769.386**

Chapitre 2

LES ACTIVITES DES SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT

En 2020, la lutte contre la corruption a été effective dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat (CONSUPE) à travers le déploiement, en interne, de la Cellule consacrée à cette activité et au sein du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF), présidé par le chef de ce département ministériel.

Section 1. LES ACTIVITES DE LA CELLULE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU CONSUPE

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser l'ensemble du personnel sur les dangers liés à la corruption au sein d'une Institution Supérieure de Contrôle telle que le CONSUPE	Envoi d'un message (sms) de sensibilisation au personnel à travers les téléphones mobiles	Yaoundé	De juillet à décembre 2020	Tous les services du CONSUPE	Changement des comportements du personnel perceptible	Nécessité de multiplier et de diversifier les méthodes de sensibilisation en vue d'une optimisation de la lutte contre la corruption
		Installation de banderoles	Entrées des bâtiments A et D du Ministère	Août 2020			

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Renforcer les capacités des Membres de la Cellule de Lutte Contre la Corruption	Production et diffusion d'un recueil de textes relatifs à la lutte contre la corruption	Yaoundé	Octobre 2020	Tous les Membres de la Cellule de Lutte Contre la Corruption du Ministère	Appropriation progressive des outils et méthodologies de lutte contre la corruption	Nécessité de former les Membres de la Cellule de Lutte Contre la Corruption pour les rendre plus opérationnels et efficaces

Section 2. LES ACTIVITES DU CONSEIL DE DISCIPLINE BUDGETAIRE ET FINANCIERE (CDBF)

Au cours de l'année 2020, le CDBF a tenu deux sessions à l'issue desquelles elle a rendu 27 Décisions concernant des responsables ou d'anciens responsables des Administrations ci-après pour des fautes de gestion :

- le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) ;
- le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) ;
- le Ministère des Finances (MINFI) ;
- le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) ;
- le Ministère des Arts et de la Culture (MINAC) ;
- l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;

- la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;
- la Commune de Tombel ;
- la Commune d'Ebebda ;
- la Commission Permanente de Médiation et de Contrôle des Organismes de Gestion Collective du Droit d'Auteur et des Droits Voisins du Droit d'Auteur (CPMC) ;
- Projet d'Appui à l'Utilisation des Engrais dans les Filières Cacao et Café (PAUE2C) ;
- Projet d'Appui à la Lutte Antifongique dans les Filières Cacao et Café (PALAF2C) ;
- Projet d'Appui à la Production et à la Diffusion du Matériel Végétal Cacao et Café (PPDMVCC).

Sur les vingt-sept personnes ainsi mises en cause, douze ont été reconnues coupables de diverses fautes de gestion. En conséquence, ils ont écopé d'amendes spéciales d'un montant total de sept millions neuf cent mille (**7.900.000 FCFA)**, conformément à l'article 33 du décret n°78/470 du 03 novembre 1978 relatif à l'apurement des comptes et à la sanction des responsabilités des comptables.

Certains de ces responsables ont été mis en débet pour un montant total de cent quarante-sept millions six-cent soixante-six mille quatre cent trente-cinq (**147.666.435 FCFA)** représentant le préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun dans ces affaires.

Les quinze autres personnes ont été totalement acquittées, pour responsabilité non établie.

La synthèse de ces Décisions est présentée dans le tableau ci-dessous :

N°	Références de la Décision	Date	Service	Personne mise en cause	Fonction	Période	Nature de l'infraction	Sanction du CDBF
1	00003/D/CDBF	30 juin 2020	Commission Permanente de Médiation et de Contrôle des Organismes de Gestion Collective du Droit d'Auteur et des Droits Voisins du Droit d'Auteur (CPMC)	Pr. M. S.	Président	Mars 2008-avril 2010	1-Non-respect de la quote-part réglementaire, soit 6% des droits perçus par les Organismes de Gestion Collective, revenant à la CPMC ; 2-Non tenue d'une comptabilité administrative des recettes et des dépenses en tant qu'Ordonnateur de compte ; 3-Dépenses sans pièces justificatives suffisantes ayant causé un préjudice financier de 66 667 846 F CFA, à l'intérêt de la Puissance Publique.	- Amende spéciale : 2 000 000 F CFA - Débet : 66 667 846 FCFA
2	00004/D/CDBF	30 juin 2020	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	P. Z.	Ex Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	2010-2014	1- Engagement de dépenses non éligibles sur le Fonds de Solidarité et de Promotion de l'Education (5% des frais exigibles de SAR/SM) ; 2- Octroi d'indemnités à des taux supérieurs à ceux prévus par la réglementation en vigueur ayant causé un préjudice financier de 6 350 000 F CFA, au détriment de la Puissance Publique.	- Amende spéciale : 200 000 FCFA - Débet : 6 350 000 FCFA
3	00005/D/CDBF	30 juin 2020	Société Immobilière du Cameroun (SIC)	A. K. L.	Chef de la Brigade de Maintenance et Ingénieur de certains Marchés	2014-2016	1- Certification des travaux partiellement exécutés, dans le cadre de la Lettre Commande n°011/LC/SIC/CIPM/2014 du 10 juin 2014 relatif à l'entretien des espaces verts de la cité de Bonamoussadi à Douala (lot n°4), ayant entraîné le paiement intégral de ceux-ci ; 2- Certification des travaux partiellement exécutés, dans le cadre de la Lettre Commande n°044/LC/SIC/CIPM/2015 du 26 mai 2015 du 26 mai 2016 pour l'entretien des espaces verts de certaines cités des Agences Régionales de Yaoundé et Douala (lot n°3), ayant entraîné le paiement intégral de ceux-ci ; 3- Certification des travaux partiellement exécutés, dans le cadre de la Lettre Commande n°007/LC/SIC/CIPM/201 du 29 février 2016 pour l'entretien des espaces verts de certaines cités des Agences Régionales de Yaoundé et Douala (lot n°4), ayant entraîné le paiement intégral de ceux-ci.	Acquittement total

N°	Références de la Décision	Date	Service	Personne mise en cause	Fonction	Période	Nature de l'infraction	Sanction du CDBF
4	00007/D/CDBF	30 juin 2020	Projet d'Appui à l'Utilisation des Engrais dans les Filières Cacao et Café (PAUE2C) et du Projet d'Appui à la Lutte Antifongique dans les Filières Cacao et Café (PALAF2C)	M. N. P.	Président des Comités de Pilotage	2011-2015	Non-respect de la périodicité de tenue des Comités de Pilotage des Projets suivants : - Projet d'Appui à l'Utilisation des Engrais dans les Filières Cacao et Café (PAUE2C) ; - Projet d'Appui à la Lutte Antifongique dans les Filières Cacao et Café (PALAF2C).	Acquittement total
5	00008/D/CDBF	30 juin 2020	Projet d'Appui à la Production et à la Diffusion du Matériel Végétal Cacao et Café (PPDMVCC)	T. A.	Coordonnateur	2011-2015	1- Absence d'Inventaire Général de Base (IGB) ; 2- Non tenue des comptabilités mensuelles ; 3- Absence des fiches de stocks.	Acquittement total
6	00009/D/CDBF	30 juin 2020	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)	B. M. P.	Sous-Directeur de la Réglementation des Pesticides, des Engrais et de la Certification des Appareils de Traitement au MINADER	2010-2014	Fourniture d'appareils de traitement défectueux au MINADER, à Bamenda et à Nkongsamba, en exécution de la Lettre Commande n°006/LC/MINMAP/CCPM-AG/2013 passé avec la Société AGRISHOP Sarl	Acquittement total
7	00010/D/CDBF	30 juin 2020	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	H. H. D.	Membre des Commissions de réception dans le cadre de certaines Commandes Publiques	2010-2014	1- Absence de trois disques durs externes de 500 Go, d'un kit de maintenance et d'un appareil photo numérique, acquis dans le cadre du Bon de Commande Administratif n°89/CAB/2014 du 13 octobre 2014 portant fourniture du matériel informatique au MINEFOP ; 2- Absence de certains équipements (une imprimante pour carte professionnelle et un kit de nettoyage), acquis dans le cadre du Bon de Commande Administratif n°44/CAB/2013 portant fourniture des équipements informatiques pour la production des cartes professionnelles au MINEFOP.	Amende spéciale : 200 000 F CFA

N°	Références de la Décision	Date	Service	Personne mise en cause	Fonction	Période	Nature de l'infraction	Sanction du CDBF
8	00012/D/CDBF	30 juin 2020	Commune de Tombel	R. N.	Maire	2007-2013	1- Attribution des indemnités à des tiers sans base légale ni réglementaire, pour un montant de 715 000 F CFA ; 2- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses liées aux déplacements temporaires de certains personnels de la Mairie de Tombel ou d'ailleurs, pour un montant de 505 000 F CFA, en violation de la réglementation en vigueur ; 3- Absence totale de références mercuriales sur les Bons de Commande Administratifs et les factures, ne permettant pas d'avoir une appréciation objective des coûts des prestations ; 4- Fractionnement de deux prestations, dont l'une relative à la construction d'un hangar au marché de Tombel, attribuée l'Etablissement N. et l'autre, relative à la fourniture des pièces détachées, attribuée à la société C. ; 5- Absence de concurrence effective dans les opérations de passation du Marché relatif audit Caterpillar ; 6- Pratique récurrente d'achats directs, qui ne favorisent pas le prélèvement et le reversement des impôts relatifs auxdits achats ; 7- Non recours aux fiches d'expression des besoins, supports indispensables au principe de la commande publique ; 8- Existence des procès-verbaux ne renseignant pas suffisamment sur la nature des prestations effectuées ; 9- Inexistence et non application de la clause de garantie minimale de six mois, lors de l'achat des matériels nécessitant la maintenance ;	- Amende spéciale : 2 000 000 F CFA - Débet : 56 789 846 F CFA

	00012/D/CDBF (suite)						10- Non-respect de la procédure en matière d'acquisition, de maniement, de localisation et de sécurisation des biens durables, induisant la non tenue des livres et documents de la comptabilité-matières ; 11- Non-exécution des dépenses obligatoires en 2011, notamment, le reversement des cotisations CNPS, pourtant budgétisées, ayant causé un préjudice financier évalué à la somme de 49 500 FCFA ; 12- Attribution des indemnités à Madame le Maire de la Commune de Tombel, par elle-même, en dépassement des seuils réglementaires, ayant causé un préjudice financier évalué à la somme de 4 494 920 FCFA ; 13- Attribution des indemnités à des tiers (frais de session des membres de la commission paritaire), en dépassement des montants fixés par la réglementation en vigueur, ayant causé un préjudice financier évalué à la somme de 635 000 FCFA ; 14- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses, sans justification de l'exécution des prestations et/ou sans pièces justificatives suffisantes, ayant causé un préjudice financier évalué à la somme de 23 692 874 FCFA ; 15- Engagement, liquidation et ordonnancement des dépenses irrégulières, ayant causé un préjudice financier évalué à la somme de 2 191 500 F CFA ; 16- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses inhérentes aux allocations d'avantages financiers et	

	00012/D/CDBF (suite et fin)						de traitement non prévus par la réglementation en vigueur, au profit de diverses personnalités, ayant causé un préjudice financier évalué à la somme de 3 530 000 F CFA ; 17- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses, sans justification de l'exécution des prestations et/ou sans pièces justificatives suffisantes, ayant causé un préjudice financier évalué à la somme de 3 490 000 F CFA ; 18- Achat d'une niveleuse « Caterpillar » en seconde main, sans l'autorisation préalable du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, ayant induit la Commune de Tombel dans une opération manifestement ruineuse, faisant subir un préjudice financier évalué à la somme de 18 706 052 F CFA.	
9	00014/D/CDBF	30 juin 2020	Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)	M. née M. M. D.	Président du Comité d'Evaluation des Offres relatives à l'acquisition des œuvres d'art et membre de la Commission de Réception dans le cadre de certaines commandes publiques	2011-2015	1- Validation de l'Offre d'une entreprise sans qu'une patente valide soit présentée ; 2- Non conservation du matériel de l'Etat, réception et paiement des prestations partiellement exécutées, objet du Marché n°007/M/MINCULT/CPM/2011, lot relatif à la réhabilitation du Monument de la Réunification, d'un montant TTC de 39 999 262 F CFA.	- Acquittement total
10	00015/D/CDBF	30 juin 2020	Commune d'Ebebda	F. F.	Ex-Maire	2011	1- Engagement, liquidation et ordonnancement de dépenses pour la réparation de son véhicule sans pièces justificatives conformes, ayant causé à la Puissance Publique un préjudice financier évalué à la somme de 140 000 F CFA dont 70 000 F CFA au titre de sa responsabilité personnelle ; 2- Engagement, liquidation et ordonnancement du paiement de dépenses relatives aux mandats n°s 537, 661, 406, 538, 679, 684, 651, 497, 506 et 680, non assortis des pièces	-Amende spéciale : 300 000 FCFA -Débet : 1 114 000 FCFA

	00015/D/CDBF (suite)						justificatives requises, ayant causé à la Puissance Publique un préjudice financier évalué à la somme de 1 208 000 F CFA dont 604 000 F CFA au titre de sa responsabilité personnelle ; 3- Appui financier octroyé à ELECAM sans fondement juridique, ayant causé à la Puissance Publique un préjudice financier évalué à la somme de 440 000 F CFA, imputé au mis en cause, au titre de sa responsabilité personnelle.	
11	00017/D/CDBF	30 juin 2020	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	P. N. K.	Ex-Directeur de la Formation et de l'Orientation Professionnelle	2010-2011	Non production des pièces justificatives pour les dépenses engages, relatives au compte d'emploi des recettes perçues au titre de frais de scolarité, ayant causé à la Puissance Publique un préjudice financier évalué à la somme de 878.068 F CFA, imputé à l'intéressé, au titre de sa responsabilité personnelle	- Amende spéciale : 200.000 F CFA - Débet : 878 068 FCFA
12	00019/D/CDBF	30 juin 2020	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	T. N. Epse L. H.	Sous-Directeur des Examens, des Concours et de la Certification	2011-2014	Gestion des fonds mis à disposition, sans pièces justificatives	- Acquittement total
13	00020/D/CDBF	30 juin 2020	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	P. K. A.	Ex Contrôleur Financier	2013-2014	Validation des Décisions de paiement des primes et d'indemnités irrégulières et perception desdits avantages, à titre personnel, pour un montant de 1.560.000 (un million cinq cent soixante mille) F CFA	- Amende spéciale : 200.000 F CFA - Débet : 1.560.000 F CFA
14	00022/D/CDBF	30 juin 2020	Ministère des Arts et de la Culture	T. E.	Secrétaire de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés	2011-2015	Fractionnement, en Bons de Commande Administratifs, du Marché n°003/M/MINAC/2011, relatif à la construction d'un bloc technico-artistique pour le compte du Ministère des Arts et de la Culture, d'un montant de 403 691 420 FCFA et de son Avenant n°001 du 30 novembre 2011, d'un montant de 103 149 425 F CFA	Acquittement total
15	00023/D/CDBF	23 octobre 2020	Centre Spécialisé des Impôts de l'Ouest	H. H.	Ex-Chef de Centre Spécialisé des Impôts de l'Ouest, Gestionnaire Fiscal des Sociétés C. S. A. et C. C. S. A.	2010-2013	1- Non-respect des mesures permettant la constatation du fait générateur de la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP) ; 2- Non-respect des modalités de paiement de la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP).	Acquittement total

16	00024/D/CDBF	28 octobre 2020	Commission Permanente de Médiation et de Contrôle des Organismes de Gestion Collective du Droit d'Auteur et des Droits Voisins (CPMC)	Dr P. M. épouse M. E.	Ex-Présidente	08 juillet 2010-16 janvier 2013	1- Non tenue d'une comptabilité administrative des recettes et des dépenses en tant qu'Ordonnateur du Compte ; 2- Octroi au Ministre des Arts et de la Culture et au Secrétaire Général du MINAC des frais de couverture des activités de supervision et de fonctionnement, sans base légale, pour un montant cumulé de 12.000.000 FCFA ;	- Amende spéciale : 2.000.000 FCFA - Débet : 12.000.000 FCFA
17	00026/D/CDBF	28 octobre 2020	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	M.	Sous-Directeur du Budget et des Marchés du MINEFOP, Membre de la Commission de Réception	2010-2014	Absence de deux photocopieurs numériques, acquis dans le cadre de la Lettre-Commande n°002/LC/MINEFOP/SG/2013 du 02 août 2013, relative à la fourniture des photocopieurs numériques au MINEFOP, d'un montant TTC de 8 967 600 F CFA, par les Ets I. SARL, ayant causé un préjudice évalué à la somme de 1.504.000 F CFA	Acquittement total
18	00027/D/CDBF	28 octobre 2020	Commune de Tombel	C. E.	Town Planning and Construction Permit Officer	2007-2012	Présentation, au Chef de l'Exécutif Communal, des dossiers incomplets, relatifs à l'obtention des Permis de Construire.	- Amende spéciale : 200.000 FCFA - Débet : 219.800 FCFA
19	00029/D/CDBF	28 octobre 2020	Ministère des Arts et de la Culture	M. E. E. VII	Directeur du Livre et de la Lecture	2014-2015	Acquisition des carnets de reçus auprès des fournisseurs autres que l'Imprimerie Nationale.	- Amende spéciale : 200.000 FCFA
20	00031/D/CDBF	28 octobre 2020	Projet d'Appui à la Lutte Antifongique dans les Filières Cacao et Café (PALAF2C)	N. N.	Ex-Coordonnateur National	2011-2015	Non définition des plannings de mise en œuvre du Projet dans les documents du Projet ; 1-Absence du cahier définissant les conditions d'attribution des appuis ; 2-Non-respect de la stratégie opérationnelle de mise en œuvre du Projet ; 3-Absence d'une bonne modulation d'intervention phytosanitaire ; 4-Absence de diligence pour la prise en compte des indemnités des points focaux ; 5-Absence de synergie et cohésion entre les actions et les activités du Projet.	Acquittement total
21	00032/D/CDBF	28 octobre 2020	Agence de Régulation des Télécommunications (ART)	A. A. F.	Ex-Chef de Service du Matériel et de la Maintenance	2010-2013	Certification, en vue du paiement, de prestations partiellement exécutées, ayant induit un préjudice financier au détriment de l'ART évalué à la somme de 4 173 750 FCFA	- Amende spéciale : 200.000 FCFA - Débet : 2.086.875FCFA
22	00033/D/CDBF	28 octobre 2020	Projet d'Appui à la Production et à la Diffusion du Matériel Végétal Cacao/Café (PPDMVCC)	A. R.	Ex-Comptable-Matières	2008-2015	1- Non tenue des comptabilités mensuelles 2- Absence des fiches de stocks 3- Absence de signature de l'Ordonnateur-matières sur les Bons de Sortie Provisoire	Amende spéciale : 200 000 F CFA

23	00035/D/CDBF	30 juin 2020	Ecole des Infirmiers Diplômés d'Etat d'Ayos	A. G. M.	Ex-Chef de Service des Affaires Générales	2012-2014	Distraction du matériel informatique, reçu pour les besoins de service	Acquittement total
24	00036/D/CDBF	28 octobre 2020	Ministère des Arts et de la Culture	N. M.	Directeur des Archives et des Documents Administratifs	2011-2015	1- Emission des recettes sans aucune base légale ; Non-conformité des libellés et des tarifs inscrits sur les tickets et les reçus de versement ; 2- Défaut de budgétisation des recettes générées ; 3- Défaut d'enregistrement des recettes collectées ; 4- Non séparation des fonctions d'Ordonnateur et de Comptable dans la gestion des recettes ; 5- Défaut de délivrance des quittances et utilisation des carnets de reçus acquis chez des fournisseurs autres que l'Imprimerie Nationale ; 6- Application des tarifs inférieurs à ceux prévus par la réglementation, pour un montant de 1.488.725 FCFA ; 7- Non reversement des recettes collectées, pour un montant de 414.450 FCFA.	Acquittement total
25	00037/D/CDBF	28 oct. 2020	Agence de Régulation des Télécommunications (ART)	M. T.	Ex Sous-Directeur des Systèmes Informatiques	2007-2013	Certification, en vue du paiement, de prestations partiellement exécutées, ayant induit un préjudice financier au détriment de l'ART, évalué à la somme de 4.173.750 FCFA	Acquittement total
26	00038/D/CDBF	28 oct.2020	Agence de Régulation des Télécommunications (ART)	M. née H. S.	Ex-Point Focal Commonwealth Télécommunication Organisation (CTO) et Ex-Billeteur des Dépenses	1999-2013	1- Utilisation irrégulière des frais de participation des délégués externes au cours d'une conférence, ayant induit un préjudice financier évalué à 2 300 000 FCFA ; 2- Justification des dépenses avec une facture non payée, d'un montant de 2 683 125 FCFA, au cours du séminaire CTO « Universal Service Fund », ayant induit un préjudice financier évalué à 2 683 125 F CFA ; 3- Prise en charge des Cadres du MINPOSTEL dans le cadre de la conférence CTO cybersécurité en 2013, ayant induit un préjudice financier évalué à 1 750 000 FCFA ; 4- Prise en charge indue des Cadres du MINPOSTEL et de l'ART dans le cadre de la conférence CTO e-governance en 2011, ayant induit un préjudice financier évalué à 4 750 000 FCFA ; 5- Déficit de justificatifs des dépenses inscrites au budget dédié au volet communication dans le cadre de la conférence CTO cybersécurité en avril 2013, pour un montant de 17.710.000 FCFA.	Acquittement total
27	00039/D/CDBF	28 oct. 2020	Ministère des Arts et de la Culture	N. P. K.	Ex-Chargé d'Etudes Assistant n°2 à la Cellule de l'Informatique et des Statistiques	2009-2017	Réception de prestations partiellement exécutées ou non conformes à la commande, ayant causé un préjudice financier de 4.725.000 FCFA.	Acquittement total

Chapitre 3

LES ACTIVITÉS DE L'AGENCE NATIONALE D'INVESTIGATION FINANCIÈRE (ANIF)

L'Agence Nationale d'Investigation Financière est un service public de renseignement financier institué par le Règlement n°01/03-CEMAC-UMAC-CM, portant prévention et répression du Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme dans chaque Etat de la sous-région Afrique Centrale.

En 2020, les activités de l'ANIF ont consisté d'une part, en la publication de l'Evaluation Nationale des Risques (ENR) dans le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (BC/FT) au Cameroun pour la période 2014-2018 (section 1) et d'autre part, en l'implémentation de ses activités opérationnelles (section 2).

Section 1. LA PUBLICATION DE L'EVALUATION NATIONALE DES RISQUES DANS LE CADRE DU BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

L'ENR, qui a été validé en décembre 2020, est un outil stratégique d'aide à la décision et un document important dans la prévention des infractions liées au Blanchissement des Capitaux et au Financement du Terrorisme qui sont deux formes de criminalité financière dont les effets sont dévastateurs pour l'équilibre général des systèmes financiers et la paix sociale. Ce sont des crimes qui peuvent avoir des conséquences économiques et sociales néfastes pour les Etats.

Dans le cadre de l'ENR, il sera présenté le contexte et les enjeux (sous-section 1) ainsi que les différents secteurs à risques de BC/FT et la prolifération (sous-section 2).

Sous-section 1 : LE CONTEXTE ET LES ENJEUX D'ELABORATION DE L'ENR/BC-FT

Les fruits de la délinquance financière ont le pouvoir de corrompre et, en dernier ressort, de déstabiliser des communautés, voire des économies nationales dans leur ensemble, qu'il s'agisse des profits réalisés par les trafiquants de tout genre, du produit des actes de corruption, ou des deniers publics détournés par les gestionnaires indélicats,

I. Le contexte d'élaboration de l'ENR/BC-FT

Le Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme et de la Prolifération, qui est d'application directe et a force de loi au Cameroun, est totalement inspiré des 40 Recommandations du GAFI sur la LBC/FT. Ce Règlement dispose à son article 13, conformément à la Recommandation 1 du GAFI, que « *l'Etat doit prendre des mesures appropriées pour identifier, évaluer, comprendre et atténuer les risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme auxquels il est exposé* ».

C'est dans ce contexte que les autorités nationales, dans le souci de renforcer l'efficacité du dispositif de lutte, ont engagé en décembre 2018, l'Evaluation Nationale des Risques de BC/FT du Cameroun. Elle a été menée par une équipe composée de responsables provenant de différentes Administrations et des

Institutions privées impliquées dans la LBC/FT, avec l'assistance technique de la Banque Mondiale. L'ENR menée avait pour objectifs principaux :

- d'identifier les menaces de blanchiment des capitaux et les comprendre en termes de type d'infractions sous-jacentes, d'origines et de secteurs ;
- d'identifier la vulnérabilité globale du Cameroun au blanchiment de capitaux ;
- d'identifier les faiblesses et les lacunes dans la capacité du pays à lutter contre le blanchiment de capitaux ;
- de prioriser les actions qui permettront de renforcer la capacité du Cameroun à lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- d'identifier la menace de financement du terrorisme basée sur la menace terroriste;
- d'identifier les principales menaces de financement du terrorisme par l'identification de la direction des flux financiers, ainsi que ses sources et canaux ;
- d'évaluer la vulnérabilité en se fondant sur les contrôles disponibles liés au financement du terrorisme et les facteurs liés au contexte national.

Ce travail a permis de mettre en évidence la plupart des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme au niveau national et au niveau des différents secteurs, en favorisant leur identification, leur évaluation et leur compréhension par le biais d'une méthodologie basée sur l'analyse des menaces et l'évaluation des vulnérabilités liées à ces crimes.

II. Les enjeux de l'ENR de BC-FT

L'ENR de BC-FT témoigne de la volonté et de la détermination constantes des autorités camerounaises de se doter d'un dispositif, non seulement conforme aux normes internationales mais aussi et surtout, le mieux à même de garantir l'intégrité du système financier national, gage de l'attrait des « investissements sains », pour le développement et l'atteinte de l'émergence.

Cette évaluation rentre en droite ligne de la recommandation 1 du GAFI, reprise par le Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 en son article 13, qui demande aux Etats de prendre les mesures appropriées pour identifier, évaluer, comprendre et atténuer les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme auxquels ils sont exposés. Cet exercice a permis d'identifier les menaces, de mieux appréhender les vulnérabilités du dispositif camerounais et d'apprécier à juste titre le risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auquel le pays est exposé.

Sous-section 2. LES DIFFERENTS SECTEURS A RISQUE ET LES PRINCIPALES INSUFFISANCES DU DISPOSITIF NATIONAL DE LBC/FT RELEVES DANS L'ENR DE BC-FT

Les données présentées dans l'ENR ont été documentées à partir des informations collectées entre janvier et novembre 2019. Cette collecte des données s'est faite sur la base des interviews directs des équipes du Comité de l'ENR auprès des entités concernées, ou à travers des questionnaires élaborés par les groupes de travail et déposés auprès de diverses sources d'informations. Il s'agit, notamment de 15 Ministères et Institutions publiques ; 09 Administrations publiques, juridictions, autorités d'enquêtes et de poursuites ; 03 Institutions régionales ; des Institutions privées et diverses entités relevant des secteurs tels que les Banques, les prestataires de

Services d'Investissement, les sociétés d'assurances, les Etablissements de microfinance, les bureaux de change, les Institutions financières spécialisées, les sociétés d'émission et de commercialisation de la *Mobile Money*, les sociétés de transfert des fonds, les Notaires, les Avocats, les Experts Comptables, les Concessionnaires automobiles, les agents et promoteurs immobiliers, les marchands des matériaux de construction, les marchands d'objets d'art, les marchands des métaux et pierres précieuses et enfin les organismes à but non lucratif.

I. Les différents secteurs à risques

Ils ont été répertoriés aussi bien au niveau du blanchiment des capitaux que du financement du terrorisme**.**

A. Risques de Blanchiment des Capitaux

Les conclusions de l'ENR établissent les risques de blanchiment des capitaux au Cameroun à un niveau « Elevé » au cours de la période d'étude 2014 - 2018, résultant d'une menace nationale qui est évaluée « *Elevée* » et de la vulnérabilité nationale évaluée « *Moyennement Elevée* ».

Au niveau sectoriel, il ressort que les secteurs d'activité à risques « **élevés** » de blanchiment de capitaux sont :

- les Banques;
- les Etablissements de microfinance;
- les Bureaux de change (ou le change manuel en général) ;
- les casinos;
- le secteur immobilier ;
- les négociants en métaux et pierres précieuses ;
- les Notaires ;
- les marchands des matériaux de construction (Quincailleries).

Ces secteurs sont suivis, avec des niveaux de risque « *Moyennement élevé* », des secteurs suivants :

- les Sociétés de transfert de fonds ;
- les autres Institutions financières spécialisées ;
- les Avocats ;
- les marchands d'œuvre d'art ;
- les Concessionnaires automobiles ;
- les Organisations à but non lucratif (ONG, Associations).

B. Risques de Financement du Terrorisme

En tenant compte des menaces et activités terroristes enregistrées, des flux financiers détectés, des sources et des réseaux de financement des terroristes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, le risque global de financement du terrorisme est évalué « Elevé » au Cameroun.

Ce risque est la résultante, au cours de la période 2014-2018, d'une menace globale de financement du terrorisme « Elevée » et d'une vulnérabilité globale « Moyennement élevée ».

II. Les principales insuffisances du dispositif national de LBC/FT relevées dans l'ENR

Ces insuffisances sont :

- **Au niveau national**

  - le déficit de formation et de moyens des autorités d'enquêtes et de poursuites sur la LBC/FT ;
  - l'absence de corps spécialisés au sein des autorités d'enquêtes et de poursuites en matière de BC/FT ;
  - l'absence de sanctions administratives et pénales pour les défaillances dans la mise en application des diligences de LBC/FT par les assujettis ;
  - l'absence d'obligation légale d'identification du bénéficiaire effectif lors de la constitution des sociétés ;
  - l'absence d'un mécanisme formel de diffusion des listes établies au titre de la Résolution 1267 des Nations Unies ;
  - le défaut d'un cadre juridique et institutionnel d'établissement et de gestion des listes au titre de la Résolution 1373 des Nations Unies ;
  - l'absence d'un mécanisme ou d'une instance de coordination de la politique nationale de LBC/FT ;
  - l'absence de système national de production des statistiques en matière d'enquêtes, de poursuites, de condamnation et de confiscations sur le BC/FT ;
  - les insuffisances juridiques dans la mise en œuvre des mesures de confiscation des avoirs dans le cadre de la LBC ;
  - l'absence d'un cadre de coopération opérationnelle entre les services chargés de la lutte contre la criminalité financière ;
  - le déficit de coopération opérationnelle entre l'ANIF et les autorités de supervision, d'autorégulation et de contrôle ;
  - l'absence d'un cadre de formation initiale des responsables chargés des enquêtes et des poursuites en matière de LBC/FT ;
  - la grande durée des délais entre le dépôt du dossier d'identification et la production effective des CNI ;
  - l'absence d'un mécanisme opérationnel de mutualisation des actions des services présents aux frontières.

- **Au niveau sectoriel**

  - l'absence d'un cadre juridique formel régissant l'activité des sociétés de transfert de fonds ;
  - l'absence de mesures spécifiques d'application des obligations de vigilance aux EPNFD ;
  - des manquements dans la régulation et le contrôle des professions assujetties ;

- l'absence d'évaluation interne des risques de BC/FT au sein de la plupart des assujettis ;
- l'absence d'organes de supervision pour les professions à haut risque ;
- le déficit des moyens opérationnels des entités de lutte contre la criminalité forestière et faunique ;
- l'absence de dispositions règlementaires sur la LBC pour les acteurs du marché des titres ;
- l'absence d'un répertoire complet et à jour de tous les clients des prestataires de service de Mobile Money ;
- l'absence de normes opérationnelles de mise en application des diligences relatives à la LBC/FT au niveau de certaines EPNFD ;
- l'absence de dispositions coercitives relatives à la mauvaise tenue des archives et l'absence de délais de communication des informations à l'ANIF et autres autorités;
- l'absence de normes juridiques encadrant le secteur des cryptoactifs ;
- l'existence d'un marché informel très important des transactions de change manuel.

Au terme de cette ENR et des insuffisances relevées, une Stratégie nationale de LBC/FT au Cameroun a été élaborée sur la base d'un plan d'actions prioritaires, pour la période 2021-2025.

Section 2. LES ACTIVITES OPERATIONNELLES REALISEES EN 2020

Les activités opérationnelles de l'ANIF durant l'année 2020 ont consisté à : recevoir les déclarations de soupçon, les analyser et disséminer des renseignements financiers aux autorités compétentes dans le cadre de la LAB/CFT. C'est ainsi que l'Agence a transmis à l'issue de ses analyses des rapports aux juridictions civiles et militaires.

A côté de ses activités opérationnelles traditionnelles, l'ANIF a intensifié sa collaboration avec les autres services nationaux impliqués dans la lutte contre les atteintes à la fortune publique en droite ligne de la politique du Gouvernement et conformément aux dispositions de l'article 71 du Règlement CEMAC.

Sous-section 1. LES DECLARATIONS DE SOUPÇONS ET LEUR EXPLOITATION

Les activités opérationnelles de l'année 2020 ont porté sur la réception et l'exploitation des Déclarations de Soupçons et autres informations, les échanges avec les assujettis et la transmission de renseignements financiers aux autorités compétentes.

I. Déclarations de Soupçons enregistrées

L'ANIF a reçu 785 Déclarations de Soupçons souscrites par les professions assujetties, contre 635 en 2019, soit une nette évolution de 23,62%.

Tableau 1 : Nombre et répartition des Déclarations de Soupçons enregistrées en 2020 en fonction des sources par l'ANIF

N°	Sources des Déclarations de Soupçons	Nombre
1.	Banques	706
2.	EMF	14
3.	Sociétés de transfert fonds	47
4.	Sociétés d'Assurances	3
5.	Autres institutions financières	14
6.	Avocats	1
	TOTAL	**785**

Fig. 1. Nombre et répartition des Déclarations de Soupçons enregistrées en 2020 en fonction des sources par l'ANIF

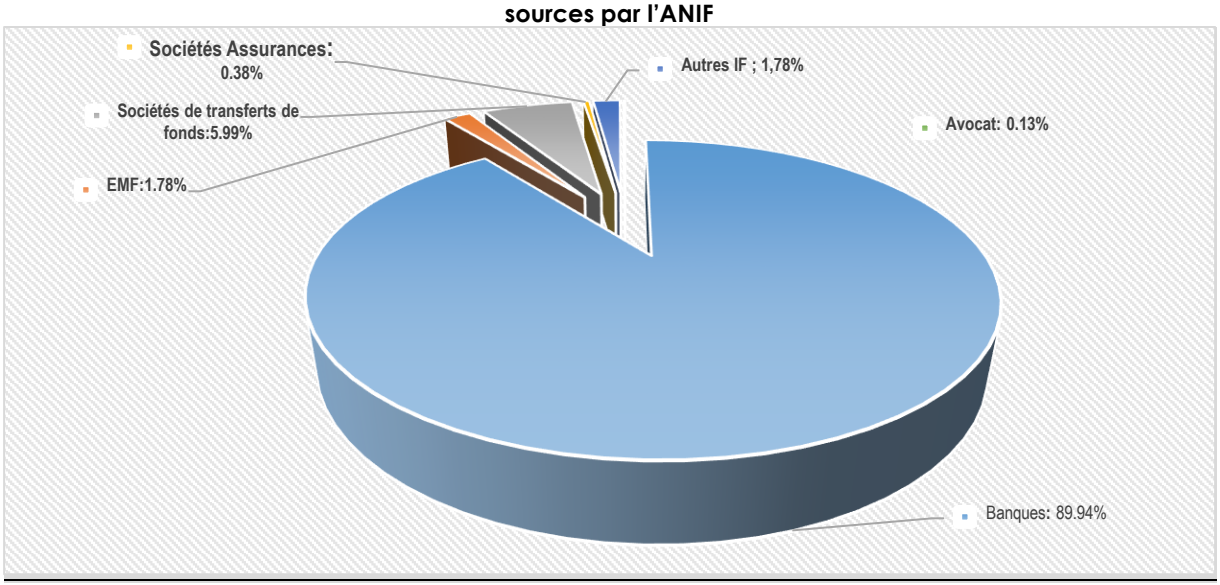

A la lecture du tableau et du graphique ci-dessus, les Banques sont les premières pourvoyeuses de Déclarations de Soupçons à l'ANIF (89,94%), suivies des sociétés de transfert de fonds (5,99%). Le nombre de Déclarations d'Opérations Suspectes (DOS) provenant des Banques est en hausse de 177 par rapport à l'année 2019 soit un taux de croissance de 33,46%.

Il faut aussi relever que l'augmentation du nombre de DOS souscrites par les Institutions financières spécialisées, dont le nombre de DOS est passé de 0 en 2019 à 14 en 2020. Ces DOS ont principalement été souscrites par une seule Institution dont les responsables ont reçu une formation dans le domaine de la LBC/FT.

De manière générale, on observe une baisse du nombre de DOS des EMF, des sociétés de transfert de fonds et des sociétés d'assurance. Comme en 2019, on note toujours une contribution très faible des EMF (14 déclarations soit 1,78% du total des déclarations souscrites) compte tenu de leur effectif (531 EMF au Cameroun au 30 juin 2017), de leur portefeuille clients et de la gamme très large de produits et services qu'ils fournissent au public.

On note également une régression des DOS en provenance des autorités de poursuite et une absence de collaboration de la presque totalité des EPNFD.

En 2020, l'ANIF a également mené des investigations sur la base des demandes de renseignements provenant des Administrations publiques, des autres services opérationnels de renseignements et de sécurité ainsi que des services homologues étrangers dans le cadre de la coopération nationale et internationale résumées ainsi qu'il suit :

Demandes des autres Administrations Publiques	34
Demandes des Cellules de Renseignement Financier	31
TOTAL	**65**

De manière générale, la coopération s'est intensifiée en 2020. Le nombre de demandes reçues des Institutions nationales et des services homologues étrangers est passé de 43 en 2019 à 65 en 2020.

Au plan national, cela dénote d'une plus grande collaboration entre les services.

Au plan international, l'on note une densification des échanges avec les services homologues étrangers avec une augmentation très significative du nombre de réquisitions reçues de ces services.

II. Exploitation des Déclarations de Soupçons

En 2020, 232 rapports ont été disséminés aux Juridictions et autres Autorités compétentes pour des flux financiers repérés de 124.197.558.836FCFA.

Le tableau et le graphique ci-dessous donnent le nombre et la répartition des dossiers transmis aux différentes juridictions compétentes en 2020, en fonction des infractions sous-jacentes soupçonnées.

Tableau 2 : Nombre et répartition des dossiers transmis par l'ANIF aux différentes Juridictions compétentes en 2020, en fonction des infractions sous-jacentes soupçonnées

N°	INFRACTIONS	NBRE DE CAS	FLUX FINANCIERS
1.	**Corruption**	7	758 806 743
2.	**Détournement de deniers publics**	10	34 674 397 964
3.	**Scamming**	12	45 708 339
4.	**Faux et usage de faux**	8	282 011 073
5.	**Trafics divers**	10	Non renseigné
6.	**Financement du terrorisme**	27	686 065 478
7.	**Escroquerie**	12	567 220 787
8.	**Fraudes diverses**	146	87 183 348 452
	TOTAL	**232**	**124 197 558 836**

Fig. 2 : Nombre et répartition des dossiers transmis par l'ANIF aux différentes Juridictions compétentes en 2020, en fonction des infractions sous-jacentes soupçonnées

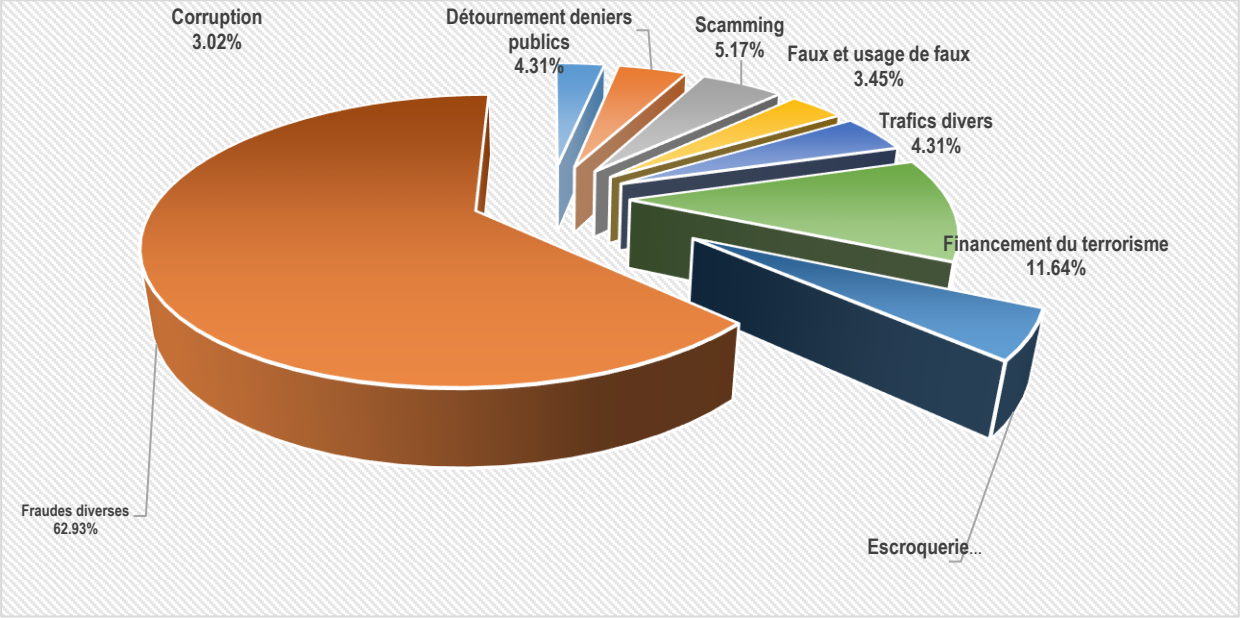

Il ressort de ce tableau et du graphique :

- une explosion des cas de fraudes diverses, qui sont passés de 67 cas en 2019 à 146 cas en 2020 ; ces affaires arrivent en 1ère position du nombre de dossiers transmis au cours de cette année ; on note aussi la résurgence du blanchiment d'argent par l'utilisation abusive de cartes bancaires ;
- les dossiers liés aux soupçons de financement du terrorisme (y compris les financements des activités et des groupes sécessionnistes) restent importants et arrivent en 2e position;
- le nombre de cas relatifs au faux et à l'usage de faux (08 cas) est en baisse par rapport à l'année 2019;
- les cas d'escroquerie sont en baisse ; ils sont passés de 15 en 2019 à 12 en 2020 ;
- Les cas de trafics divers (10) sont en hausse par rapport à l'année 2019; ceux identifiés sont relatifs aux trafics de devises, d'objets d'art et de produits miniers ;
- les dossiers se rapportant aux détournements de deniers publics (10 cas) représentent 4,31% ; ceux-ci découlent principalement des détournements des fonds dans les Marchés Publics, de la manipulation de la solde des Agents publics, de la prise illégale d'intérêt dans un acte et de la concussion ;
- la persistance des cas de scamming (arnaque sur internet) dont le nombre est passé de 05 en 2019 à 12 en 2020 .

La répartition des flux financiers repérés dans les 242 dossiers transmis aux Juridictions et autres autorités compétentes en 2020 est présentée dans le graphique ci-après.

Fig. 3 : Répartition des dossiers transmis en 2020 en fonction des flux financiers détectés

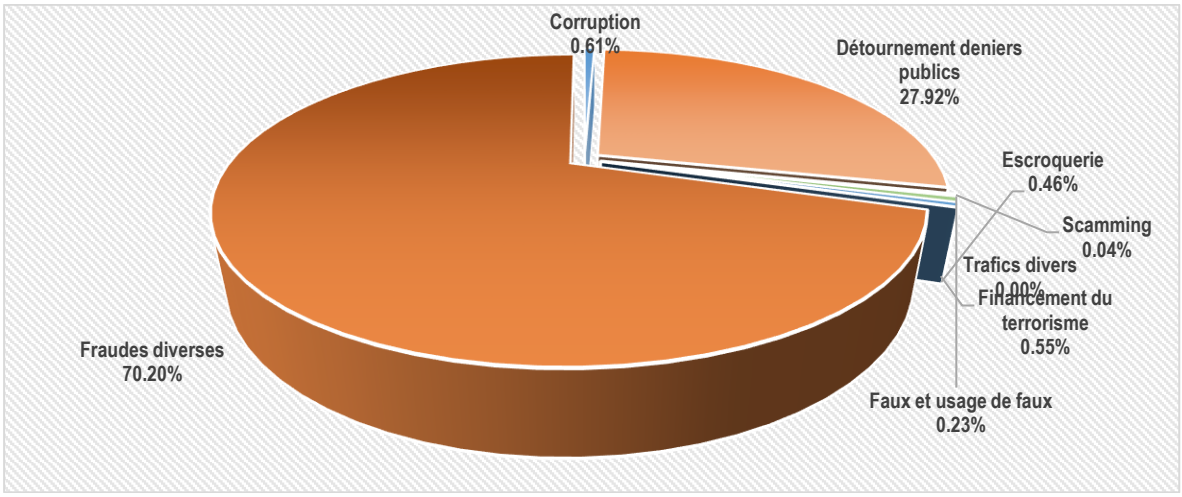

On relève en 2020 une nette augmentation (53,78%) du montant global des flux financiers repérés par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique principalement par les importants flux financiers repérés dans les affaires liées aux fraudes diverses et aux détournements de deniers publics.

Par ailleurs, il y a lieu d'observer que :

- les flux financiers se rapportant aux fraudes diverses sont les plus importants ; ils sont en nette évolution et sont passés de 58.888.662.084 FCFA en 2019 à 87.183 348.452 FCFA ; cette forte évolution se justifie d'une part, par l'augmentation du nombre de cas et d'autre part, par les montants identifiés dans les affaires de blanchiment de fraudes fiscales et douanières ;
- les flux financiers relatifs aux cas de détournement de deniers publics sont en forte hausse par rapport à l'année 2019 ; ils représentent 27,92% du total des montants repérés et arrivent en deuxième position des flux financiers identifiés ;
- les flux financiers se rapportant à la corruption sont en hausse ; ils représentent 0,61% du total des flux financiers identifiés en 2020 et arrivent en 3e position du total des fonds détectés ;
- les cas de financement du terrorisme représentent 0,55% des flux financiers repérés et arrivent en 4e position du total des fonds identifiés ;
- les fonds identifiés dans les cas d'escroquerie sont en baisse et représentent 0,46% du total des montants repérés ;
- les fonds détectés dans les affaires relatives aux faux et usage de faux et au scamming sont les moins importants et représentent respectivement 0,23% et 0,04% des montants identifiés.

En 2020, les Tribunaux de Grande Instance du Wouri et du Mfoundi et le Tribunal Criminel Spécial sont les Juridictions les plus saisies des dossiers de l'ANIF. En ce qui concerne les autres Administrations, la DGI et la DGD ont reçu 37,07% des rapports de l'ANIF pour des cas se rapportant à la fraude fiscale ou douanière.

Le tableau et le graphique suivants présentent le nombre et la répartition des dossiers transmis aux juridictions et autres autorités compétentes :

Tableau 3 : Nombre et répartition des dossiers transmis aux Juridictions et aux autres autorités compétentes en 2020 par l'ANIF

Juridictions/Autorités saisies	Nombre de cas	%
Juridictions (civiles et militaires)		
TGI du Wouri	47	20,26%
TGI du Mfoundi	17	7,33%
TCS	6	2,59%
Tribunal Militaire de Yaoundé	7	3,02%
Tribunal Militaire de Douala	1	0,43%
TGI de Bamboutos	1	0,43%
TGI du Fako	2	0,86%
TGI du Diamaré	1	0,43%
TGI de la Mifi	1	0,43%
TGI du Logone & Chari	1	0,43%
TGI du Lom et Djérem	1	0,43%
TPI de Yaoundé C-A	3	1,29%
MINJUSTICE	1	0,43%
Autorités d'enquêtes		
DGSN	23	9,91%
Gendarmerie Nationale	14	6,03%
DGRE	11	4,74%
MINDEF	3	1,29%
CONAC	2	0,86%
CONSUPE	1	0,43%
Autres Administrations		
DGI	63	27,16%
DGD	23	9,91%
DCC/PRC	1	0,43%
MINFI	2	0,86%
TOTAL	232	

Fig. 4 : Nombre et répartition des dossiers transmis aux Juridictions et autres autorités compétentes par l'ANIF, en 2020

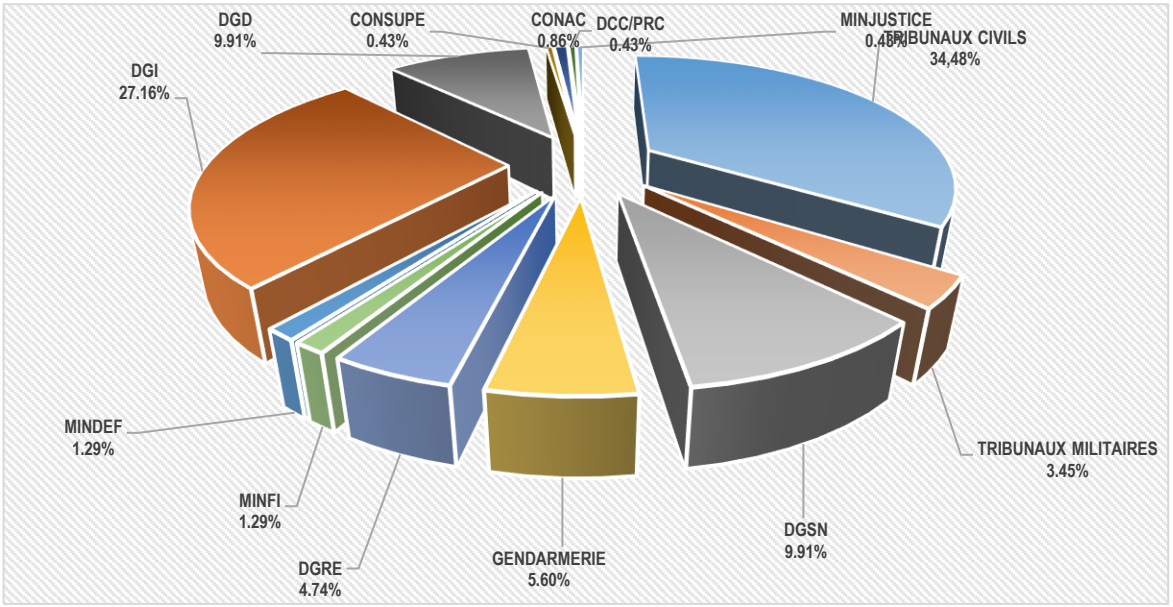

Les observations et les commentaires suivants se dégagent du tableau et du graphique ci-dessus :

- les Tribunaux Civils et le Minjustice ont reçu 34,91% des dossiers pour des soupçons de blanchiment des fonds issus de fraudes et trafics divers, de détournement de deniers publics, d'escroquerie, de faux et usage de faux, de corruption et de scamming ;
- les Services de la DGSN, de la Gendarmerie Nationale, de la DGRE et le MINDEF ont été destinataires de 21,97% des dossiers transmis par l'ANIF ;
- les Tribunaux Militaires ont été destinataires de 3,45% des dossiers transmis en 2020, principalement pour des soupçons de financements d'activités terroristes ou sécessionnistes ;
- la DGI et la DGD ont reçu 37,07% des dossiers transmis pour des soupçons de fraudes fiscales et douanières ;
- la CONAC, le CONSUPE, le MINFI et le Cabinet Civil de la PRC ont été destinataires de 02,58% des dossiers transmis par l'ANIF dans le cadre de la coopération nationale ;

En définitive, 61,62% des dossiers de l'ANIF ont été communiqués aux autorités compétentes autres que les Juridictions et le MINJUSTICE. Il faut ainsi noter que la coopération nationale est de plus en plus croissante avec les institutions chargées de la lutte contre la criminalité financière et les services opérationnels de sécurité chargés de la lutte contre le terrorisme. En particulier, il faut relever que depuis 2018, l'ANIF transmet de plus en plus des dossiers à la DGI et à la DGD pour des soupçons de fraude fiscale et douanière.

Sous-section 2. SITUATION GENERALE DEPUIS 2006

Les activités de l'ANIF ont débuté en 2006. Les statistiques des activités opérationnelles sont présentées dans cette partie de 2006 à 2020 pour cerner les diverses tendances que suivent ces activités.

I. Déclarations de Soupçons

5.361 Déclarations de Soupçons au total ont été transmises à l'ANIF depuis 2006.

Le graphique ci-dessous présente une tendance à la hausse dès 2012 pour le nombre de DOS ; elles partent de 128 pour atteindre 785 en 2020. Par rapport à 2019, il est observé une hausse de 150 Déclarations de Soupçons, soit un taux de croissance de 23,6% en glissement annuel.

Fig. 5 : Répartition des DS reçues par année par l'ANIF entre 2006 et 2020

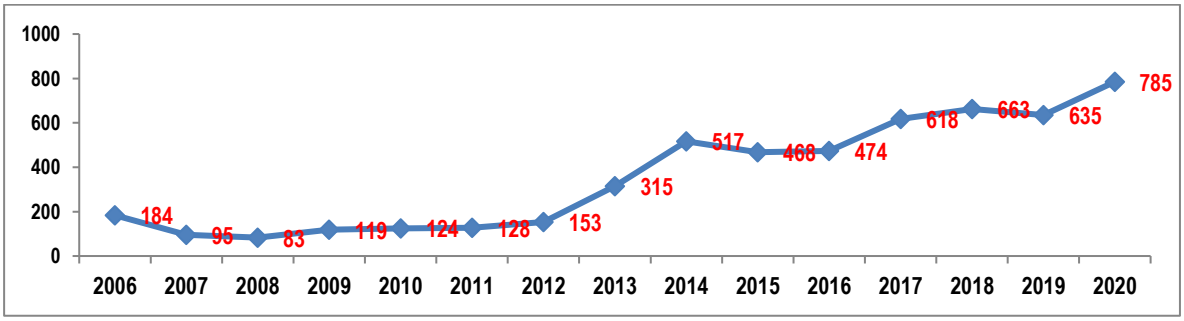

Au regard du tableau et du graphique ci-dessous, les Déclarations de Soupçons proviennent de diverses sources parmi lesquelles les Banques avec une proportion de 91,31%, les Etablissements de microfinance (4,76%), les sociétés de transferts de fonds (2,26%) et les autorités de poursuites (0,52%).

En outre, il est observé que :

- le nombre de DOS des Banques a connu en 2020 une hausse de 177 par rapport à 2019 soit un taux de croissance de 33,4%;
- les Etablissements de microfinance ont connu en 2020 une tendance baissière par rapport à 2019 de 4 Déclarations de Soupçons soit un taux de croissance de -22,2% en glissement annuel ;
- les sociétés de transferts de fonds ont également connu en 2020 une tendance à la baisse par rapport à 2019 de 15 Déclarations de Soupçons soit un taux de croissance de -24,2% ;
- les autorités de poursuites ne feront aucune déclaration de soupçon en 2020 ;
- les autres Institutions financières feront 14 déclarions de soupçon pour leur première fois en 2020.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Banques	179	86	75	106	116	118	140	299	493	446	434	552	616	529	706	4 895
EMF	4	7	6	7	5	7	11	11	19	19	37	65	25	18	14	255
Notaires	0	1	0	3	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	7
Avocats	1	1	0	2	1	1	0	0	0	1	0	0	2	0	1	10
Exp. Cptables	0	0	2	1	1	0	1	4	0	0	0	0	0	0	0	9
Assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	4	3	9
Bureaux de change	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
Sté de transferts de fonds	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	62	47	121
Autres IF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	14
PSI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Autorités de poursuites	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	6	21	0	28
Trésor	0	0	0	0	0	1	1	1	4	0	3	0	0	0	0	10
TOTAL	184	95	83	119	124	128	153	315	517	468	474	618	663	635	785	5361

Fig.6 : Répartition générale des DS par source entre 2006 et 2020

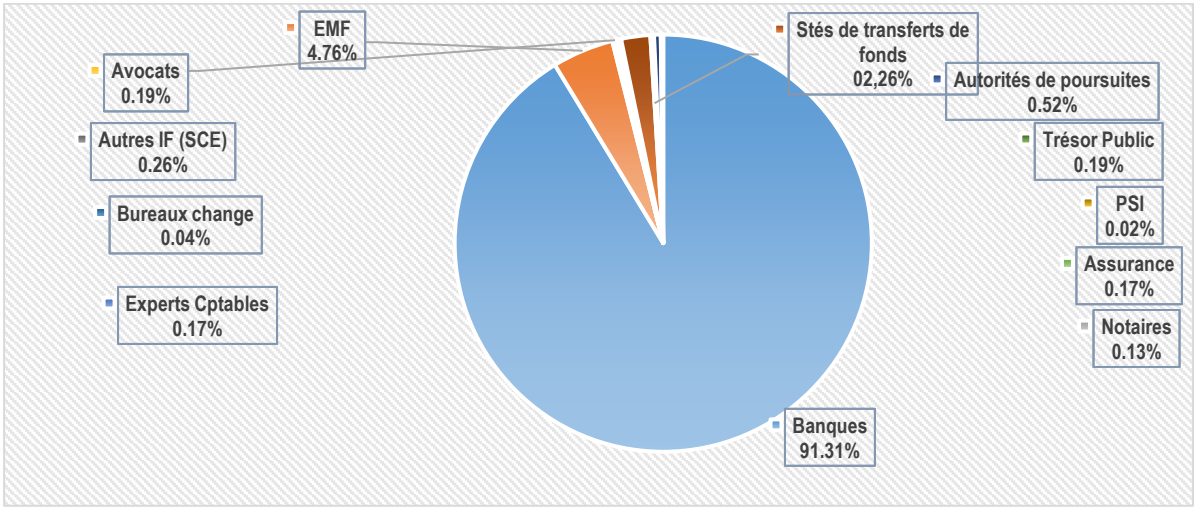

Par ailleurs, il est observé une faible contribution des EPNFD et plusieurs autres catégories d'assujettis (conformément aux dispositions des articles 6 et 7 du Règlement CEMAC du 11 avril 2016) que sont les négociants des biens, les opérateurs

de vente volontaire des meubles aux enchères publiques, les agents sportifs, les organismes à but non lucratif, les quincailleries, les marchands des matériaux de construction, les Commissionnaires agréés en Douanes, les consignataires de navire, les sociétés d'acconage et tous les prestataires intervenant dans la chaine d'import-export.

Cela pourrait s'expliquer par l'absence des autorités de supervision et le manque de sensibilisation dans certains de ces secteurs d'activités.

II. Traitement des dossiers

Depuis janvier 2006, 1.203 dossiers faisant état de soupçons de blanchiment de capitaux, de ses infractions sous-jacentes et de financement des activités et réseaux terroristes, ont été transmis par l'ANIF.

Le graphique ci-dessous présente une tendance en hausse, depuis 2006, des dossiers transmis aux Juridictions et autres autorités compétentes. Le nombre de dossiers transmis est parti de 25 en 2006 pour atteindre 232 en 2020. Par rapport à 2019, il est observé une hausse de 89 dossiers transmis soit un taux de croissance de 62,24% en glissement annuel.

Fig. 7 : Nombre de dossiers disséminés par année par l'ANIF entre 2006 et 2020

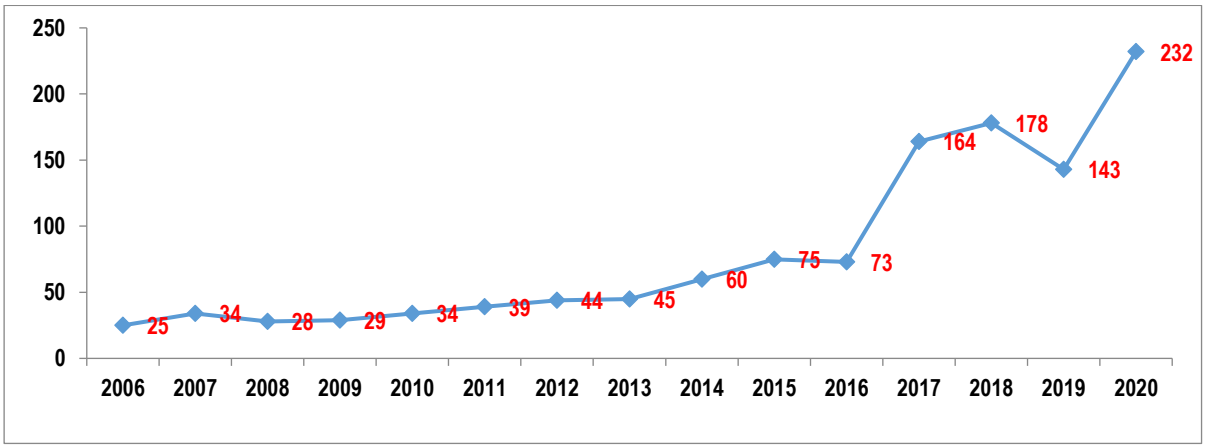

Du tableau ci-dessous, il ressort qu'en 2020 les cas de fraudes diverses sont en hausse de 79dossiers transmis par rapport à 2019 soit, un taux de croissance de 117,9% en glissement annuel. Cette infraction est suivie des cas de scamming et de corruption, en hausse de 7 dossiers transmis chacun par rapport à 2019 ; aucun dossier de corruption n'avait été transmis en 2019 par contre les cas de scamming enregistrent un taux de croissance de 140% en glissement annuel. Les cas de Trafics divers, à leur tour, sont en hausse de 5 dossiers transmis par rapport à 2019 soit un taux de croissance de 100%.

Les cas de Financement du terrorisme en rapport avec la situation sécuritaire dans les Régions de l'Extrême Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest demeurent quasi stables en 2019 et 2020. Sont demeurés également quasi-stables, les cas de faux et usage de faux, escroquerie et détournement deniers publics.

Tableau 4 : Répartition du nombre de dossiers disséminés par infraction sous-jacente par l'ANIF entre 2006 et 2020

Infractions sous-jacentes	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Abus de biens sociaux	0	0	2	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	**4**
Corruption	2	7	7	5	8	5	1	2	4	1	1	4	8	0	7	**62**
Détournement de deniers publics	9	10	6	11	10	13	7	7	3	9	15	22	20	9	10	**161**
Escroquerie	2	2	0	5	8	4	0	1	0	0	2	0	5	15	12	**56**
Scamming	0	0	0	8	0	12	25	29	38	55	3	30	49	5	12	**266**
Faux et usage de faux	2	7	0	0	0	1	2	3	8	1	10	37	15	12	8	**106**
Trafics divers	10	8	11	0	6	3	1	3	6	2	5	9	8	5	10	**87**
Usurpation de titre	0	0	2	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	**5**
Financement du terrorisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	22	34	53	29	27	**171**
Fraudes diverses	0	0	0	0	1	1	7	0	0	0	15	28	20	67	146	**285**
Total	**25**	**34**	**28**	**29**	**34**	**39**	**44**	**45**	**60**	**75**	**73**	**164**	**178**	**143**	**232**	**1 203**

Du graphique ci-dessous, il est observé que depuis 2006, les infractions sous-jacentes les plus récurrentes sont : fraudes diverses (23,69%) ; scamming (22,1%) ; financement du terrorisme (14,2%) ; détournements de deniers publics (13,38%) ; faux et usage de faux (8,81%), trafics divers (7,23%) et corruption (5,15%).

Fig. 8 : Nombre de dossiers transmis en Justice par l'ANIF par Infraction sous-jacente entre 2006 et 2020

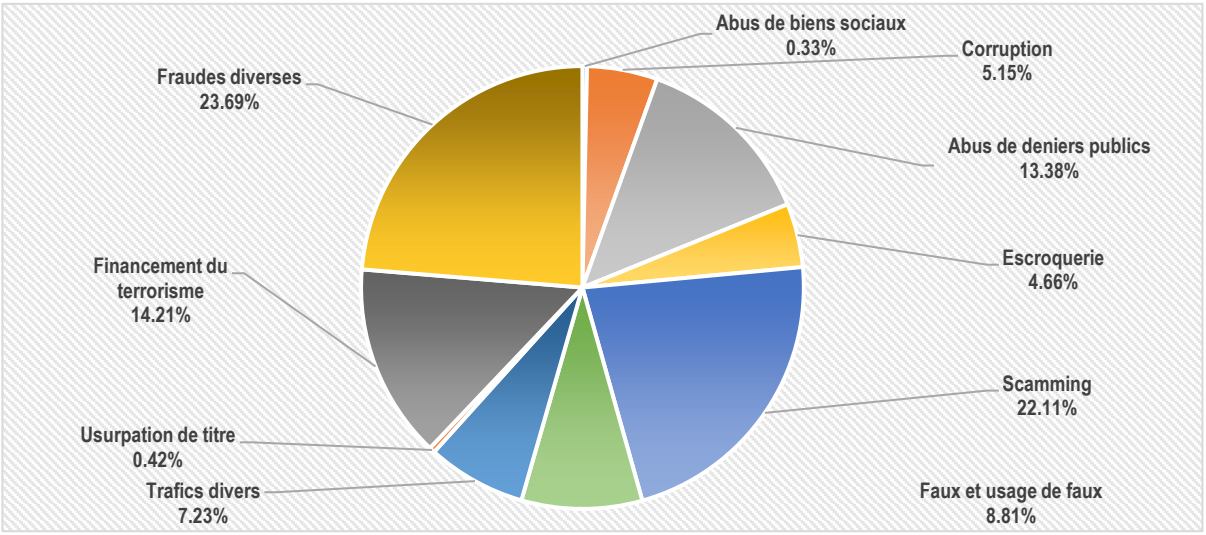

Les dossiers ayant fait l'objet de saisine des Juridictions et autres autorités compétentes par l'ANIF de 2006 à 2020 ressortent un flux financier de l'ordre de mille sept cent trente-quatre milliards quatre-vingt-onze millions mille trente-quatre **(1734.091.001.034 FCFA).**

Le tableau et le graphique ci-dessous révèlent que les cas d'infraction à fort flux financier proviennent des cas de trafics divers avec une proportion de 38,25% où par dossier transmis il est observé un flux financier moyen de plus de sept milliard six cent millions **(7.600.000.000) FCFA** ; suivis des détournements de deniers publics (27,61%) dont le flux moyen par cas serait de deux milliards neuf cent millions **(2.900.000.000) FCFA** ; et des fraudes diverses (21,05%) avec un flux financier moyen par cas d'un milliard deux cent millions **(1.200.000.000) FCFA**.

Par ailleurs, les cas de scamming sont les cas à plus faibles flux financiers avec une moyenne de six millions deux cent (6.200.000) FCFA par cas transmis.

Tableau 5 : Nombre de dossiers disséminés par Infractions sous-jacentes et flux financiers repérés entre 2006 et 2020

INFRACTIONS SOUS-JACENTE	FLUX FINANCIERS	Nbre de cas	Moyenne par cas
Trafics divers	663 306 086 187	87	7 624 207 887
Détournement de deniers publics	478 769 307 635	161	2 973 722 408
Fraudes diverses	365 013 386 951	285	1 280 748 726
Faux et usage de faux	79 631 058 111	106	751 236 397
Usurpation de titre	3 490 771 031	5	698 154 206
Financement du terrorisme	93 731 820 098	171	548 139 299
Corruption	31 855 344 478	62	513 795 879
Abus de biens sociaux	1 652 336 494	4	413 084 124
Escroquerie	14 977 127 305	56	267 448 702
Scamming	1 663 762 744	266	6 254 747
TOTAL	1 734 091 001 034	1 203	1 441 472 154

Fig. 9 : Répartition des dossiers disséminés par flux financiers repérés en fonction des infractions sous-jacentes (2006-2020)

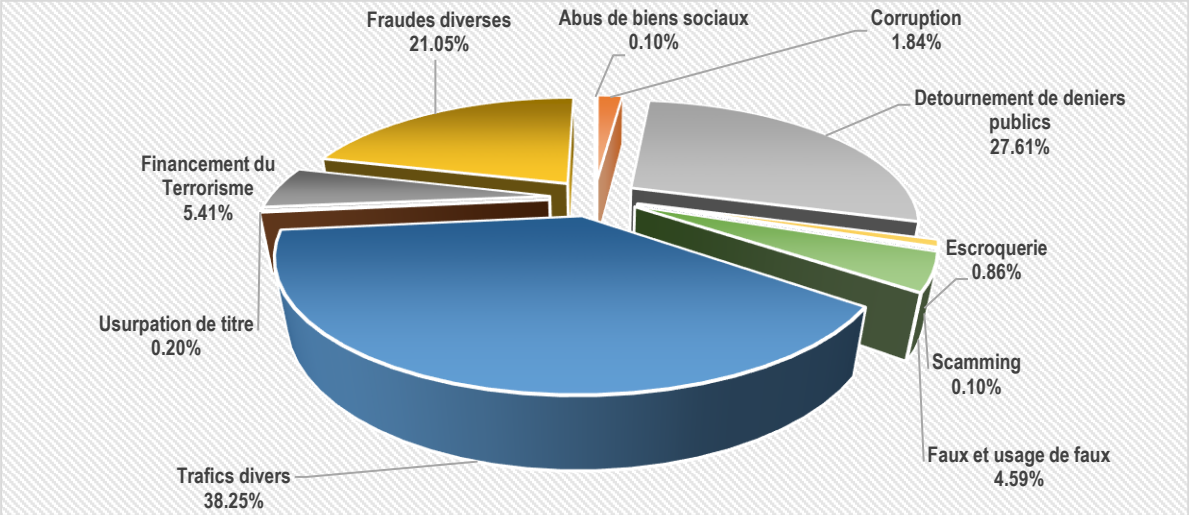

Il est relevé que, pour les cas de trafics divers, les importants volumes de fonds détectés depuis 2006 proviennent des affaires se rapportant aux réseaux de trafics de devises, de pierres précieuses et d'objets d'art.

III. Répartition des dossiers par Juridiction

De janvier 2006 à décembre 2020, mille deux cent trois dossiers ont été disséminés par l'ANIF auprès des juridictions et Autorités compétentes repartis sur l'ensemble du territoire national.

Des tableaux ci-dessous, il ressort que les Instances les plus saisies des dossiers de l'ANIF demeurent celles de Yaoundé avec 704 dossiers (soit 59% du nombre total des dossiers transmis) liés au blanchiment des produits issus des détournements de deniers publics, corruption, trafics et fraudes divers, faux et usage de faux, usurpation de titre, abus de bien sociaux, escroquerie et scamming. Parmi ces dossiers, 266 ont été disséminés aux Juridictions civiles et militaires ; le Tribunal de Grande Instance du Mfoundi a reçu le plus grand nombre de dossiers (149). 269 dossiers ont été transmis aux Autres Autorités de poursuites et la DGSN en a reçu le plus grand nombre (151).

169 dossiers ont été communiqués aux Autres Administrations dont 102 dossiers à la Direction Générale des Impôts pour des soupçons de fraudes fiscales.

Les Instances de Douala se classent en 2e place, avec 230 dossiers transmis (soit 19%). Le Tribunal de Grande Instance du Wouri, à lui seul, a reçu 215 dossiers.

Les Juridictions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest occupent la troisième position avec 218 dossiers transmis en majorité pour des cas de scamming. Les tribunaux militaires de ces deux Régions ont été saisis pour des soupçons de financement du terrorisme.

N°	Juridictions	Villes	Nombre dossiers transmis	%
	Juridictions civiles et militaires			
1	**Tribunal de Grande Instance du Mfoundi**	Yaoundé	149	12,39%
2	**Tribunal de Grande Instance du Wouri**	Douala	215	17,87%
3	**Tribunal de Première Instance de Bamenda**	Bamenda	66	5,49%
4	**Tribunal de Première Instance de Buéa**	Buéa	38	3,16%
5	**Tribunal de Grande Instance du Fako**	Buéa	38	3,16%
6	**Tribunal Criminel Spécial**	Yaoundé	62	5,15%
7	**Tribunal de Grande Instance de la Mezam**	Bamenda	37	3,08%
8	**Tribunal Militaire de Yaoundé**	Yaoundé	44	3,66%
9	**Tribunal Militaire de Bafoussam**	Bafoussam	1	0,08%
10	**Tribunal Militaire de Buéa**	Buéa	14	1,16%
11	**Tribunal Militaire de Douala**	Douala	2	0,17%
12	**Tribunal de Première Instance de Douala - Bonanjo**	Douala	13	1,08%
13	**Tribunal de Première Instance de Limbé**	Limbé	11	0,91%
14	**Tribunal de Grande Instance de la Mifi**	Bafoussam	10	0,83%
15	**Tribunal de Première Instance de Yaoundé-Centre Administratif**	Yaoundé	10	0,83%
16	**Tribunal de Grande Instance du Lom et Djérem**	Bertoua	9	0,75%
17	**Tribunal de Première Instance de Muyuka**	Muyuka	4	0,33%
18	**Tribunal de Grande Instance de l'Océan**	Kribi	3	0,25%
19	**Tribunal de Grande Instance du Noun**	Foumban	3	0,25%
20	**Tribunal de Grande Instance du Logone et Chari**	Kousseri	3	0,25%
21	**Tribunal de Grande Instance de la Sanaga Maritime**	Edéa	2	0,17%
22	**Tribunal de Première Instance de Tiko**	Tiko	2	0,17%
23	**Tribunal de Grande Instance de la Menoua**	Dschang	2	0,17%
24	**Tribunal de Grande Instance du Diamaré**	Maroua	4	0,33%
25	**Tribunal de Grande Instance du Dja et Lobo**	Sangmélima	2	0,17%
26	**Tribunal de Grande Instance de la Momo**	Mbengwi	2	0,17%
27	**Tribunal de Grande Instance de Abong-Mbang**	Abong-Mbang	1	0,08%
28	**Tribunal de Grande Instance du Moungo**	Nkongsamba	2	0,17%
29	**Tribunal de Grande Instance de la Mvila**	Ebolowa	1	0,08%
30	**Tribunal de Grande Instance de Ndonga-Mantung**	Nkambe	1	0,08%
31	**Tribunal de Grande Instance de la Manyu**	Mamfé	1	0,08%
32	**Tribunal de Grande Instance du Haut-Nkam**	Bafang	1	0,08%
33	**Tribunal de Grande Instance de Bamboutos**	Mbouda	2	0,17%
34	**Tribunal de Grande Instance de la Kadey**	Batouri	1	0,08%
35	**Tribunal de Première Instance de Kumba**	Kumba	2	0,17%
36	**Tribunal de Première Instance de Mbanga**	Mbanga	1	0,08%
37	**Tribunal de Première Instance d'Ekounou**	Yaoundé	1	0,08%
38	**Tribunal de Grande Instance de la Vina**	Ngaoundéré	1	0,08%

N°	Juridictions	Villes	Nombre dossiers transmis	%
	Juridictions civiles et militaires			
39	**Tribunal de Grande Instance de la Bénoué**	Garoua	1	0,08%
40	**Tribunal de Grande Instance de la Vallée du Ntem**	Ambam	1	0,08%
41	**Tribunal de Grande Instance de la Mémé**	Kumba	2	0,17%
	Autres autorités de poursuites			
42	**MINDEF**	Yaoundé	3	0,25%
43	**MINCONSUPE**	Yaoundé	10	0,83%
44	**Direction Générale à la Recherche Extérieure**	Yaoundé	53	4,41%
45	**DGSN**	Yaoundé	151	12,55%
46	**Gendarmerie**	Yaoundé	45	3,74%
47	**Ministre de la Justice**	Yaoundé	7	0,58%
	Autres Administrations			
48	**MINFI**	Yaoundé	33	2,74%
49	**DCC/PRC**	Yaoundé	1	0,08%
50	**CONAC**	Yaoundé	2	0,17%
51	**MINDCAF**	Yaoundé	1	0,08%
52	**Direction Générale des Impôts**	Yaoundé	102	8,48%
53	**Direction Générale des Douanes**	Yaoundé	30	2,49%
	TOTAL		**1.203**	

REPARTITION DES DOSSIERS DISSEMINES PAR VILLE EN FONCTION DES INSTANCES SAISIES (2006-2020)

Villes/Instances de saisine	Nbre dossiers transmis
Abong-Mbang	**1**
Juridictions civiles et militaires	**1**
Tribunal de Grande Instance d'Abong-Mbang	1
Ambam	**1**
Juridictions civiles et militaires	**1**
Tribunal de Grande Instance de la Vallée du Ntem	1
Bafang	**1**
Juridictions civiles et militaires	**1**
Tribunal de Grande Instance du Haut-Nkam	1
Bafoussam	**11**
Juridictions civiles et militaires	**11**
Tribunal de Grande Instance de la Mifi	10
Tribunal Militaire de Bafoussam	1
Bamenda	**103**
Juridictions civiles et militaires	**103**
Tribunal de Grande Instance de la Mezam	37
Tribunal de Première Instance de Bamenda	66
Batouri	**1**
Juridictions civiles et militaires	**1**
Tribunal de Grande Instance de la Kadey	1
Bertoua	**9**
Juridictions civiles et militaires	**9**
Tribunal de Grande Instance du Lom et Djérem	9
Buea	**90**
Juridictions civiles et militaires	**90**
Tribunal de Grande Instance du Fako	38
Tribunal de Première Instance de Buéa	38
Tribunal Militaire de Buéa	14
Douala	**230**
Juridictions civiles et militaires	**230**

Villes/Instances de saisine	Nbre dossiers transmis
Tribunal de Grande Instance du Wouri	215
Tribunal de Première Instance de Douala - Bonanjo	13
Tribunal Militaire de Douala	2
Dschang	**2**
Juridictions civiles et militaires	**2**
Tribunal de Grande Instance de la Menoua	2
Ebolowa	**1**
Juridictions civiles et militaires	**1**
Tribunal de Grande Instance de la Mvila	1
Edéa	**2**
Juridictions civiles et militaires	**2**
Tribunal de Grande Instance de la Sanaga Maritime	2
Foumban	**3**
Juridictions civiles et militaires	**3**
Tribunal de Grande Instance du Noun	3
Garoua	**1**
Juridictions civiles et militaires	**1**
Tribunal de Grande Instance de la Bénoué	1
Kousseri	**3**
Juridictions civiles et militaires	**3**
Tribunal de Grande Instance du Logone et Chari	3
Kribi	**3**
Juridictions civiles et militaires	**3**
Tribunal de Grande Instance de l'Océan	3
Kumba	**4**
Juridictions civiles et militaires	**4**
Tribunal de Grande Instance de la Mémé	2
Tribunal de Première Instance de Kumba	2
Limbé	**11**
Juridictions civiles et militaires	**11**
Tribunal de Première Instance de Limbé	11
Mamfé	**1**
Juridictions civiles et militaires	**1**
Tribunal de Grande Instance de la Manyu	1
Maroua	**4**
Juridictions civiles et militaires	**4**
Tribunal de Grande Instance du Diamaré	4
Mbanga	**1**
Juridictions civiles et militaires	**1**
Tribunal de Première Instance de Mbanga	1
Mbengwi	**2**
Juridictions civiles et militaires	**2**
Tribunal de Grande Instance de la Momo	2
Mbouda	**2**
Juridictions civiles et militaires	**2**
Tribunal de Grande Instance de Bamboutos	2
Muyuka	**4**
Juridictions civiles et militaires	**4**
Tribunal de Première Instance de Muyuka	4
Ngaoundéré	**1**
Juridictions civiles et militaires	**1**
Tribunal de Grande Instance de la Vina	1
Nkambe	**1**
Juridictions civiles et militaires	**1**

Villes/Instances de saisine	Nbre dossiers transmis
Tribunal de Grande Instance de Ndonga-Mantung	1
Nkongsamba	**2**
Juridictions civiles et militaires	**2**
Tribunal de Grande Instance du Moungo	2
Sangmélima	**2**
Juridictions civiles et militaires	**2**
Tribunal de Grande Instance du Dja et Lobo	2
Tiko	**2**
Juridictions civiles et militaires	**2**
Tribunal de Première Instance de Tiko	2
Yaoundé	**704**
Autres Administrations	**169**
CONAC	2
DCC/PRC	1
Direction Générale des Douanes	30
Direction Générale des Impôts	102
MINDCAF	1
MINFI	33
Autres Autorités de poursuites	**269**
DGSN	151
Direction Générale à la Recherche Extérieure	53
Gendarmerie	45
MINCONSUPE	10
MINDEF	3
Ministre de la Justice	7
Juridictions civiles et militaires	**266**
Tribunal Criminel Spécial	62
Tribunal de Grande Instance du Mfoundi	149
Tribunal de Première Instance de Yaoundé – Centre Administratif	10
Tribunal de Première Instance d'Ekounou	1
Tribunal Militaire de Yaoundé	44
Total général	**1203**

Chapitre 4

LES ACTIVITES DES INSTITUTIONS DE REGULATION

Les Institutions de Régulation participent pleinement, à travers leurs missions, à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption dans notre pays. Les actions mises en œuvre par celles-ci structurent et organisent plusieurs secteurs de la vie sociale. L'inobservation des ces actions, leur contournement ou le non-respect des règles ainsi que des principes généralement édictés génèrent le plus souvent des violations à mettre au registre des infractions réprimées par la réglementation en vigueur.

En 2020, quatre Institutions ont fait parvenir à la CONAC leur rapport en matière de régulation. Il s'agit de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), du Conseil National de la Communication (CNC), de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) et de l'Agence d'Electrification Rurale (AER).

Section 1. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION MENEES PAR L'AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

Dans le cadre de la mise en œuvre des missions dévolues à l'ARMP notamment la régulation, le suivi, l'évaluation et surtout la surveillance du système camerounais des Marchés Publics, la lutte contre la corruption dans ce secteur apparait subséquemment comme une activité permanente et naturelle sous-jacente aux missions de toutes les structures internes des Services centraux et déconcentrés.

Ainsi, sont récapitulés dans le cadre de ce rapport, toutes actions prises par le régulateur à l'encontre d'un acteur majeur du système, susceptible de fonder des conclusions sur des faits de corruption dans les Marchés Publics ou d'anticipation sur leurs réalisations à la lumière des axes du PRECIS (Prévention, Education, Conditions, Incitation, Sanctions). Notamment ceux des faits qui portent sur l'atteinte des acteurs des Marchés Publics, aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, défendus par l'article 2 du Code des Marchés.

C'est dans cet esprit qu'il a été pris en compte dans ce bilan d'activités de l'année 2020, tous les actes de régulation à caractère didactique ou préventif (éducation et prévention) puis, répressif relatifs aux cas de violations, sources de corruption.

Pour l'Agence, tous ces cas structurent à suffisance le bilan du combat mené contre la corruption par l'ARMP. Au plan méthodologique, la restitution des activités a tenu compte du canevas arrêté par la CONAC.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Rendre public l'information sur l'activité des Marchés Publics	Publication en temps des actes des MO (AAO, décisions d'attribution)	CRLT	Permanent	CI	100% des actes des MO publiés en temps réel	RAS
2	Signalement des dysfonctionnements lors des sessions et des séances des CPM par la présence de l'OI	Suivi des activités des OI	CRLT	Permanent	CSE	Actes de régulation issus de l'exploitation des rapports des OI	RAS
3	Prévenir la survenance des recours et les mauvaises attributions	Régulation proactive	CRLT	Permanent	CSE	Les DAO exploités avant l'ouverture des plis afin de s'assurer que les besoins du MO sont bien exprimés et les règles du jeu bien définies	RAS
4	Collecte et sécurisation des offres en temps réel	Présence effective de l'AR à la séance d'ouverture des plis	CPM	Permanent	CSE/AR	Offres collectées et sécurisées en temps réel	RAS
5	Limiter les contacts entre les usagers et les agents publics afin de réduire les risques de corruption	Mise en place des services d'accueil et d'information qui vérifient la conformité des dossiers avant la réception définitive.	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2021	CCRMP/SAF/Secrétariat	Tous les dossiers effectivement vérifiés	RAS
6		Fixation et affichage des délais de traitement des dossiers.	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2021	CCRMP/SAF/Secrétariat	Délais de traitement des dossiers bien maîtrisés des usagers	RAS
7	Sensibiliser les acteurs des Marchés Publics sur le respect des normes en matière de Marchés Publics.	Régulation pro active des activités liées aux Marchés Publics	Région de l'Est	Janvier-décembre 2020	Tous les Maîtres d'Ouvrage et les CPM de la région de l'Est	Respect des procédures par les différents acteurs	Besoins en formation des acteurs dans les procédures liées aux Marchés Publics
8	Eradication des irrégularités contenues dans les DAO	Exploitation proactive des DAO	Région du Centre	2020	CRRMP	1412 DAO exploités	Les DAO contenant des irrégularités majeures ont fait l'objet de régulation
9	Prévenir les mauvaises pratiques dans le processus de contractualisation et d'exécution des Marchés Publics	-Formation et information des acteurs -Emission actes de régulation (Préventif)	Centre Régional de Régulation des Marchés Publics/NW	Continuelle (Tout au long de l'année)	-CPM -MO/MOD/AC -Ing Suivi/ Moe	Réduction de la mauvaise pratique	Certains acteurs, malgré la sensibilisation continuent à aller dans la mauvaise voie

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
10	Former et sensibiliser les acteurs	Organisation de séminaires et ateliers	Région du Sud-Ouest	Janvier à Décembre 2020	1) EPA/EP 2) Collectivités Territoriales Décentralisées 3) Services du Gouverneur et Préfets 4) Projets	RAS	RAS (Ressort du Siège)
11	Empêcher l'apparition ou l'aggravation des actes de corruption dans le système des Marchés Publics	I- Collecte des documents des Marchés Publics 1- collecter les offres séance tenante 2- collecter les autres documents en temps réel II- Archivage 1- traiter et sécuriser les offres en temps réel 2- traiter et sécuriser les autres documents des Marchés Publics en temps réel	1- Les acteurs du système 2- ARMP	Continue	- CMPM - Les points focaux désignés par les MO et MOD - DDA	Limiter les pratiques de corruption dans le système des Marchés Publics (moins de recours sur l'attribution)	Les offres des soumissionnaires collectées séance tenante font office d'offres témoins en cas de contentieux
12	Relever l'Obligation pour la CIPM de mener les investigations en vue de s'assurer de l'authenticité d'un document avant de formuler sa proposition d'attribution	Lettres d'observation aux acteurs dans le cadre du DAO en PU n° 008/AONO/HGY/CIPM/19 du 19/12/19 pour la fourniture des consommables à l'unité d'hémodialyse de l'HGY	HGY	2020	HGY	L'absence d'investigation visant à s'assurer de l'authenticité du Certificat de conformité de JHB DIFFUSION	Réattribution conforme du Marché
13	Permettre aux services techniques du MO d'élaborer des DAO conformes à ceux mis en œuvre par l'arrêté 038/CAB/PM du 15 mai 201de remise des offres	Exploitation du DAO n°002/AONO/R-CE/D-NK/C-DIBANG/CIPM/2020 pour l'exécution des travaux d'électrification rurale dans certaines localités de l'Arrondissement de DIBANG, Département du Nyong et Kellé	Arrondissement de DIBANG	2020	Commune de DIBANG	Lettre n°001142/L/ARMP/DSOP/DAJC/C2DAO/CEA6/20 du 14 juillet 2020 adressée au Maire de la Commune de DIBANG	Acteur en observation pour une éventuelle récidive
14		Exploitation du DAO n°006/AONO/MINADER/CSPM-PLANUT/20 du 29/06/20 en procédure d'urgence pour la fourniture de quatre (04) lots d'engins et de matériels roulants de génie civil au MINADER pour le compte de la SODECOTON à GAROUA, dans la région du Nord.	Yaoundé	2020	CSPM-PLANUT	Lettre n°001451/L/ARMP/CDSOP/C2DAO/CEA6.mic/20 du 19 août 2020 adressée au Président de la CSPM-PLANUT	Acteur en observation pour une éventuelle récidive
15	Eclairer le DG de l'HGD de la nécessité de s'entourer de toutes les garanties nécessaires avant la poursuite de cette procédure	Exploitation de la Contestation par FRESENIUS MEDICAL CARE de l'attestation de représentation de JBH DIFFUSION pour la fourniture des consommables d'hémodialyse au Cameroun	Douala	2020	HGD	Réattribution conforme du Marché	RAS
16	Permettre aux services techniques du MO d'élaborer des DAO conformes à ceux mis en	Exploitation du DAO n°000014/AONO/MINEE/CIPM/2020 du 31/03/2020, pour l'acquisition du matériel	Yaoundé	2020	MINEE	N°000991/L/ARMP/DSOP/CDAO/AJD.nmjv/20	Élaboration des prochains DAO améliorée

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	œuvre par l'arrêté 038/CAB/PM du 15 mai 2014	technique de contrôle de la qualité de l'eau et d'inspection des ouvrages					
17		Exploitation DAO n°0098/AONR/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2020, relatif au recrutement d'un BET chargé de mener l'étude de faisabilité en vue de la réalisation des équipement et infrastructures d'urgence pour la sécurisation du Parc National de DOUALA-EDEA et de la réserve de faune du lac OSSA	Yaoundé	2020	MINFOF	N°001669/L/ARMP/CDSOP/C2DAO/AJD.nmjv/	20La correction des irrégularités avant l signature du marché
18	Permettre aux services techniques du MO d'élaborer des DAO conformes à ceux mis en œuvre par l'arrêté 038/CAB/PM du 15 mai 2014	Exploitation DAOn°000012/AONO/MINEE/CIPM/2020 du 08/04/2020, pour l'acquisition de deux véhicules station wagon pick-up 4X4	Yaoundé	2020	MINEE	N°000905/L/ARMP/DSOP/CDAO/AJD.nmjv/20	La correction des irrégularités avant l signature du Marché
19		Exploitation D13-307et 314 /AONO/MINSANTE/CSPM-PC/2019 du 27et 29/11/2019, pour : - fabrication, la fourniture et l'installation du mobilier en bois dans certaines formations sanitaires de l'EN, du N, de l'AD et du Sud - fourniture et installation des sources d'énergie photovoltaïque et thermique dans les mêmes régions.	Yaoundé	2020	MINSANTE	N°0048/L/ARMP/CDSOP/C2DAO/AJD.csmn/20	Additive
20		Exploitation des DAO n° 001 et 006/AONO/CIPM/MINAS/20 du 27/02/20, relatifs à l'acquisition du matériel informatique pour : - les services centraux du MINAS ; -la collecte des données statistiques dans les dix délégations régionales des Affaires sociales	Yaoundé	2020	MINAS	N°000663/L/ARMP/CDSOP/C2DAO/AJD.nmjv/20	La correction des irrégularités avant l signature du marché
21	Permettre aux services techniques du MO d'élaborer des DAO conformes à ceux mis en œuvre par l'arrêté 038/CAB/PM du 15 mai 2014	Exploitation quotidienne des DAO transmis au niveau de l'Agence par les MO	MINTOUL Ydé	2020	MINTOUL	Observations prises en compte par les Président de la Commission et le MO au regard de la qualité du DAO N°009/AONO/MINTOUL/CIPM/2020 du 19 Août 2020	N°1223/L/ARMP/DSOP/CDAO/BNGR/2020 du 27/07/2020, bonne amélioration dans la qualité des DAO de ce MO
22	Permettre aux services techniques du MO d'élaborer des DAO conformes à ceux mis en œuvre par l'arrêté 038/CAB/PM du 15 mai 201	Exploitation des DAO adoptés par les CIPM	BUNEC	2020	CIPM/BUNEC	Publication de l'additif par le MO suite à l'acte de régulation émis par l'Agence	Correction du DAO par le MO
23		Exploitation proactive de tous les DAO et de tous les Rapports d'Analyse des offres	PCP-ACEFA Yaoundé	2020	Coordonnateur PCP-ACEFA	Lettre de régulation N°02034/L/ARMP/DSOP/CD	Amélioration dans l'élaboration des DAO

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
						AO/BNGR/2021 du 19/10/2020	
24	Promouvoir l'égalité dans le traitement des candidats	Investigations menées aux fins de vérifier les allégations du requérant (principe du contradictoire)	BUNEC Yaoundé	2020	BUNEC	N°02040/L/ARMP/DSOP/CD AO/BNGR/2021 du 22/12/2020 adressée au MO	Eclaircissements apportés par le MO
25	Mesure préventive	Exploitation du DAO N°001/AONO/MINEDUB		2020	MINEDUB	1371/L/ARMP du 10/5/20	Publication d'un additif
26	Mesure préventive	Exploitation du DAO n°001/AONO/PR/CONSUPE		2020	CONSUPE	875/L/ARMP du 29/5/20	Publication d'un additif
27		Exploitation du DAO 002/AONO/PR/CONSUPE		2020	CONSUPE	875/L/ARMP du 29/5/20	Publication d'un additif
28	Mesure préventive (prévenir le dysfonctionnement)	Exploitation du DAO 18/AONR/MINHDU/20 du 27/5/20		2020	MINHDU	1027/L/ARMP du 18/6/20	Publication d'un additif
29	Empêcher tout dysfonctionnement éventuellement motivé par la corruption dans la Consultation N°15/ AONO/MINEE/ CAPM/2019 du 27/11/2019 pour le recrutement d'un maître d'œuvre/courtier chargé de la gestion du programme d'assurance du projet d'aménagement hydroélectrique de Memve'ele	L'Agence a saisi le DG du Projet par lettre N°111 du 29/01/2020 à l'effet de porter à sa connaissance les irrégularités ayant émaillé l'appel d'offres n°007 du 27/11/2019 à savoir, le mutisme de la CIPM sur la preuve de la certification ISO des offres de 02 soumissionnaires, ainsi que sur la déclaration dur l'honneur de LES MUTUELLES REUNIES et des doutes sur l'authenticité de la caution de soumission du soumissionnaire EASY INSURANCES. Elle a invité par conséquent ce Maître d'Ouvrage à instruire à la commission de passation des marchés un réexamen des offres	Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Memve'ele	29/01/2020	Commission de passation des marchés	Réexamen des offres	RAS
30	Formation et sensibilisation des acteurs	Organisation de séminaires et ateliers	Région du Sud	Janvier à Décembre 2020	1) EPA/EP 2) Collectivités Territoriales Décentralisées 3) Services du Gouverneur et Préfets	RAS	RAS (Ressort du Siège)
31	Sensibiliser et former les acteurs des Marchés Publics	Présentation des modalités d'application des textes d'accompagnement de certaines dispositions du code des Marchés Publics	Région de l'ouest	2020	MO MOD CDPM CRPM	Maitrise de l'application des textes d'accompagnement de certaines dispositions du code des Marchés Publics, arrêté 401,402et 403/A/MINMAP/CAB du 21/10/2019 par le chef de centre de centre, lors du cadre de concertations du suivi des projets BIP et financement FEICOM	RAS

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Respecter les délais réglementaires pour la remise des offres	Régulation systématique des AAO dès publication	CRLT	Permanent	*CSE/AR*	Publication des additifs prorogeant la date de l'ouverture des plis le cas échéant	
2	Respect de la règlementation	Prise des actes de régulation à caractère didactique	CRLT	Permanent	CSE/AR	Exploitation de chaque document collecté et régulation le cas échéant	
3	Garantir l'équité et la justice dans les processus de passation et d'exécution des Marchés Publics	Effectuer les audits, enquêtes et investigations en cas de dénonciation ou de découverte à la suite de l'exploitation des documents		Permanent	CSE/AR	Exploitation systématique de tous les documents collectés et traitement dans les délais des recours	
4	Constituer une base de données fiable sur l'activité des Marchés Publics dans la région du Littoral en vue d'éventuels audits et enquêtes futurs	Collecte et archivages de toute la documentation générée dans les processus de passation et d'exécution	CRLT	Permanent	CSE/AR	Toute la documentation est collectée et archivée	
5	S'assurer de la réalisation effective de tous les projets de l'exercice concerné	Mission de contrôle et de l'évaluation du niveau des réalisations des projets	CRLT	Chaque semestre	CSE	Obtenir la cartographie des projets exécutés ou en cours et ceux ayant rencontrés des difficultés	
6	Éduquer les Agents publics sur la nécessité de changer de comportement et d'adopter les valeurs d'intégrité et de respect du bien public.	Multiplier et Intensifier les émissions de radio et télévisées ainsi que les Focus group en milieu communautaire (Village quartier) Conception des spots et microprogrammes dans toutes les langues de la Région pour éduquer et inciter les populations à dénoncer tous les actes de corruption dont elles sont victimes ou témoins	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2021	CEL COM	Aucune émission diffusée	Restrictions budgétaires
7	Informer les fonctionnaires et les usagers des dangers de la corruption à travers les journaux et les émissions de radio, télé	Le processus de prise en charge est accéléré et les dossiers sont traités selon l'ordre d'arrivée	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2021	Tout personnel du Centre	Tous les dossiers sont traités par ordre d'arrivée	

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
8	Former les acteurs sur les procédures en matière de Marchés Publics	Missions effectuées auprès de certains acteurs	Département du Haut-Nyong et du Lom et Djérem	Juin 2020	Nguélémendouka, Garoua-Boulaï, Mboma	Appropriation des procédures de passation des Marchés par les acteurs	Besoin de formation de tous les acteurs sur les procédures en matière de Marchés Publics
9	Encadrer les acteurs	- Vulgarisation des décrets 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et 2018/355 du 12 juin fixant les règles communes applicables aux marchés des Entreprises publiques - Mise à disposition des documents types (DAO DC registres des offres, marchés, lettres commandes et avenants) - Appuis techniques aux acteurs	Région du Centre	2020	CRRMPC	-Diminution des irrégularités dans les DAO à la suite de l'émission de 593 actes de régulations à caractère didactique ; - De nombreux Additifs publiés dans le JDM consécutivement aux actes de régulation ; - 11 structures appuyés	Les structures appuyées sont les suivantes : -ANTIC, -BUNEC, -FEICOM, -HGOPY -Services du Gouverneur -Préfecture du Mfoundi -CAY I, -SODECAO, -CAY II, -CAY VII
10	Améliorer le suivi des acteurs et des projets	-Suivi et programmation -Emission actes de régulation (Didactique)	CRRMP/NW	Continuelle (Tout au long de l'année)	-CPM, -MO/MOD/AC, -Ing.Suivi/ Moe	Suivi très approximative programmation	Non actualisation programmation
11	Suivre et encadrer les acteurs	1) Maîtrise des acteurs 2) Ventilation des documents 3) Vente des publications éditées par l'Agence	Région du Sud-Ouest	Janvier à Décembre 2020	1) EPA/EP 2) Collectivités Territoriales Décentralisées 3) Services du Gouverneur et Préfets 4) Projets	1) 49 acteurs suivis 2) distribution des registres des offres et de lettres commandes / marchés et avenants 3) Vente de registres (infalsifiables et de recours) – recueil de textes sur les sanctions – CCAG – Manuels de procédures	RAS
12	Eduquer sur la gratuité du Service	Délivrance des CNE	Siège/CRRMP/ARMP	Continu	SCNE/SAF	Aucune dénonciation	RAS
13	Sensibiliser le personnel sur le respect des bonnes pratiques	Affichage des messages de lutte contre la corruption et installation des boîtes de dénonciation	Immeuble Siège et CRRMP	Continu	Ensemble du personnel	Aucune dénonciation	RAS
14	Former les acteurs du système des Marchés Publics	I- Appui technique des AR auprès des acteurs sur la réglementation régissant des Marchés Publics II- Formation du personnel de	1- Les acteurs du système 2- ARMP	Continue	- CMPM - les points focaux désignés par les MO et MOD -DDA	Acteurs et personnels de la DDA formés	RAS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
		la DDA sur la réglementation des Marchés Publics					
15	Outiller les agents des administrations publiques impliqués dans les procédures des Marchés Publics à la maitrise du cadre normatif des Marchés Publics à travers la formation sur les Marchés Publics	Former les Agents des Administrations Publiques sur le cadre normatif des Marchés Publics ainsi qu'à la conduite des procédures des Marchés Publics	-Mbalmayo Salle de conférences 2e étage de l'immeuble ARMP -Salle de conférences, immeuble siège de l'ART à Bastos -Salle de conférences 2e étage de l'immeuble ARMP	29 /09-02/10/2020 03 au 06/11/2020 10 au 12/11/2020 -22/10/2020	-APN -CENEEMA -HGOPY -CHUARTANTIC	47 personnes formées	D'une manière générale, il a été observé à l'épreuve des formations dispensées un grand besoin de formation des agents publics sur le nouveau cadre normatif des Marchés Publics
16	Contrôler et évaluer la performance des structures	Elaboration des reportings périodiques de l'Agence	Yaoundé	Semestriel	- Toutes les structures du siège - Les 10 CRRMP	-Exécution du PTA 2020 évaluée semestriellement –Exécution des plans de charge du personnel disponible	RAS
17	Adopter des comportements conformes à la bonne gouvernance	Sensibilisation du personnel aux valeurs PRIDE (Performance, Responsabilité, Intégrité, Discipline et Esprit d'équipe adoptées par l'Agence)	Yaoundé	Déc-19	Services centraux et déconcentrés	Le personnel est sensibilisé à travers les activités de cohésion (rallye)	Taux de participation du personnel au rallye 90/200 attendus soit 45% avec un taux de satisfaction de 90%
18	Améliorer la transparence dans le domaine des Marchés Publics au Cameroun	Publication des Avis d'Appel d'Offres, des Communiqués d'attribution, des Rapports d'audit et des Rapports sur la Situation Générale des Marchés Publics	National (Site web ARMP: armp.cm)	Permanent	-DSI -Centres Régionaux -CELCOM	13 569 actes sur les Marchés Publics publiés dans le site web	RAS
19		Partage d'informations sur l'activité de certains acteurs avec le CONSUPE	Yaoundé (Plateforme Intégré de gestion des Marchés Publics de l'ARMP : pridesoft.armp.cm)	Ponctuel (à la demande du CONSUPE)	DSI	**5** demandes d'informations traitées, soit près de 150 fichiers transmis	RAS
20	Améliorer le suivi des projets et la consommation des crédits	Evaluation et suivi des acteurs à travers les outils mis en place		Permanent	-DSI -DDA	-Production d'un livre bilan et tableau de bord des activités de maîtres d'ouvrage qui fournissent le récapitulatif des activités menées dans le cadre des Marchés Publics	RAS
21		Collecte des informations permettant de détecter les pratiques de corruption et de renforcer l'éducation des acteurs		Permanent	-DSI -DDA	-Documents des Marchés Publics référencés dans le système intégré Pridesoft -2578 dysfonctionnements décelés auprès des maîtres d'ouvrage et 2006 actes de régulation émis par	RAS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
						l'Agence et enregistrés dans le système Pridesoft	
22	Assainir l'environnement des Marchés Publics	Mise en place des outils d'authentification des Certification de Non Exclusion (application mobile, Site web)	National (Site web ARMP: armp.cm)	Permanent	Tous les utilisateurs et usagers	Détection de faux CNE	RAS
23		Publication de la liste des entreprises sanctionnées		Permanent	-DSI -DAF	Liste à jour et disponible à partir du Site web de l'Agence	RAS
24	Vulgariser et sensibiliser sur les règles applicables aux Marchés Publics au Cameroun	Publication des textes, lois et décrets relatifs aux Marchés Publics		Permanent	DSI		
25	Accentuer le suivi et l'encadrement des acteurs dans le cadre de leurs missions	Partage avec les acteurs des Marchés Publics des hauts plateaux sur les délais des procédures et les sanctions des mauvaises pratiques dans le domaine des Marchés Publics en S'appuyant sur le code des Marchés Publics le 12/03/2020	Hauts-Plateaux	Mars 2020	-MO ; -MOD -CRMP -Ingénieur -Chef services des Marchés, -Maître d'Œuvre -CFS -Receveur Municipal -Percepteur -TPG	RAS	RAS
26		Avis technique	Commune de Bazou	Mai 2020	Commune de BAZOU	Lettre d'observation à l'équipe du projet pour complicité au sens de prescription de l'article 200 du décret 2018/366	
27	Amener les acteurs du système à respecter la réglementation	I- Transmission de lettres de régulation à caractère didactique II- Suivi des activités des AR auprès des MO et MOD	1- Les acteurs du système 2- ARMP	Continue	- CMPM - Les points focaux désignés par les MO et MOD - DDA	1- Prise en compte par certains acteurs des observations formulées 2- Collecte exhaustive de l'information par les AR	Les observations formulées par l'Agence ne sont pas systématiquement prises en compte par les acteurs
28		Transmission des actes de régulation à caractère didactique	MINESEC Tous les acteurs du système	2020	P/CIPM /MINESEC	(Cf. lettre n°0567/L/ARMP/DSOP/C4MP/MIC.csmn/20) prescription à la CIPM de se conformer aux dispositions de l'article 42(3) du CMP	Les prescriptions formulées ne sont pas systématiquement prises en compte par les acteurs (difficulté de collecte des PV auprès du point focal de cette commission par l'OI)

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
29		Transmission des actes de régulation à caractère didactique		2020	P/CIPM /MINESEC	Prescription à la CIPM de se conformer aux dispositions de l'article 18(1) du CMP ainsi que celles de la Circulaire n° 003/CAB/PM du 18/04/2008(cf. lettre n°0589/L/ARMP/DSOP/C4MP/MIC. mnjv/20)	RAS
30	Amener les Acteurs du système à respecter la réglementation	Transmission des actes de régulation à caractère didactique	MINEPAT Tous les acteurs du système	2020	P/CIPM/ MINEPAT	Prescription à la CIPM de se conformer aux dispositions de l'article 2 du CMP (cf. lettre n°001698/L/ARMP/CDSOP/C4MP/ENI. mic/20 du 11/09/2020)	RAS
31			AER	2020	P/CIPM/ AER	Prescription à la CIPM de se conformer aux dispositions de l'article 2 du CMP (cf. lettre n°001698/L/ARMP/CDSOP/C4MP/ENI. mic/20 du 11/09/2020)	RAS
32			PRODEL Tous les acteurs du système	2020	Coordo/ PRODEL	Prescription au coordonnateur du PRODEL de se conformer à l'avenir aux dispositions de l'article 55(2) du CMP (cf. lettre n°001494/L/ARMP/CDSOP/C4MP/ENI. mic/20 du 25/08/2020)	RAS
33			FODECC Tous les acteurs du système	2020		Prescription au coordonnateur du PRODEL de se conformer à l'avenir aux dispositions de l'article 39 du CMP (cf. Lettre n°001529/L/ARMP/CDSOP/C4MP/ENI. mic/20 du 27/08/2020)	RAS
34			MINSEP Tous les acteurs du système		MINSEP	Prescription au MO de se conformer aux dispositions de l'article 23 (d) du CMP (cf. lettre n°000568/L/ARMP/DSOP/C4MP/MVA.mnjv/20)	RAS
35			MINCOM Tous les acteurs du système	2020	PCIPM /MINCOM	Prescription à la CIPM de se conformer aux dispositions de l'article 19 du CDMP (cf. lettre n°000568/L/ARMP/DSOP/C4MP/MVA.mnjv/20 du 08/04/2020)	RAS
36	Assainir l'accès à la commande publique dans la Région	Rappel de l'interdiction aux magistrats municipaux de l'Adamaoua de soumissionner aux Marchés Publics dans la Région, même par des personnes interposées	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2021	CCRMP/CPAS/AR/SEC	Rappel transmis à travers les AR	RAS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
		Identification des magistrats municipaux prestataires					
37		Suivi des activités des magistrats municipaux	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2021	CCRMP/CPAS/AR/SEC	Plusieurs actes de régulation transmis aux Maires	RAS
38		Sanctions pénales et administratives	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2021	CCRMP/CPAS/AR/SEC	Aucun résultat atteint	RAS
39		Annulation de tout contrat en violation de la règlementation	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2021	CCRMP/CPAS/AR/SEC	Aucun contrat irrégulier identifié	RAS
40	Dissuader les actes de corruption dans les administrations publiques et privées	Publication de la liste des sanctions prises en matière de corruption et d'infractions assimilées contre les agents publics. Transmission systématique de ces sanctions au procureur territorialement compétent pour les poursuites pénales	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2021	CCRMP/CPAS/AR/SEC	Liste des entreprises sanctionnées publiée et mise à jour	RAS
41	Encourager les populations à dénoncer les actes de corruption dont elles sont victimes ou témoins.	Collecte et exploitation des données typologiques d'actes de corruption et des infractions assimilées. Création et vulgarisation d'un lien sur le site internet de la Région de l'Adamaoua dédié à la collecte des dénonciations d'actes de corruption.	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2021	CCRMP/CPAS/AR/SEC	Sensibilisation individuelle au quotidien	Les infractions constatées par les OPJ en matière économique et financière sont systématiquement portées à la connaissance des autorités judiciaires.
42	Respect des procédures de passation des Marchés Publics par les acteurs du système	Actes de régulation des Marchés Publics	Région de l'Est	2020	Maîtres d'Ouvrage et CPM	Respect des procédures par les acteurs	Légèreté de certains acteurs par rapport au respect des procédures des Marchés Publics.
43	Détection de mauvaises pratiques	1) Exploitation des requêtes 2) Collecte des documents en temps réel pour la détection des irrégularités	Région du Sud-Ouest	Janvier à Décembre 2020	1) EPA/EP 2) Collectivités Territoriales Décentralisées 3) Services du Gouverneur et Préfets 4) Projets	1)02 recours examinés 2) 22 actes de régulation	Les recours concernent la SONARA et ont porté sur la même consultation

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
44	S'assurer du déroulement de la mission de l'OI conformément aux dispositions contractuelles	Suivi des OI à travers leurs rapports d'observation	ARMP Siège	2020	L'OI INGEPRES Sarl	Prescription à l'OI de se conformer aux dispositions de la Circulaire n° 003/CAB/PM du 18/04/20008 (cf. Lettre n°335/L/ARMP/DSOP/C4MP/MIC/20	Prescription prise en compte car, annulation du rapport d'observation de l'OI concerné
45	Contribuer à l'éclairage de l'Autorité au plan technique	Traitement des avis techniques	MA'AN	2020	Maire de MA'AN	Prescription au MO de se conformer aux dispositions de l'article 199.1 du CMP (cf. Lettre n°1452/L/ARMP/DSOP/C4MP/NOA.mic/20 du 19/08/2020)	Prescription prise en compte car l'offre du soumissionnaire concerné a été retirée de la suite de la procédure (critère éliminatoire : fausse déclaration ou pièces falsifiées)
46		Traitement des avis techniques	MA'AN	2020	MINMAP	Demande de sanction du commanditaire de la fraude au MINMAP, conformément aux dispositions de l'article 193 du CDMP (cf. lettre n°1451/L/ARMP/DSOP/C4MP/NOA.mic/20 du 19/08/2020)	Prescription prise en compte car le concerné a été exclu de la commande publique pour une période de 2 ans
47	Permettre aux services techniques du MO d'élaborer des DAO conformes à ceux mis en œuvre par l'arrêté 038/CAB/PM du 15 mai 2014	Exploitation DAO n°003/AONO/CIPM/SUBV/2019 du 11/03/2020 pour l'acquisition des rouleaux de câbles hybrides en fibre optique en procédure d'urgence	DG	2020	CRTV	Attribution du marché en violation du RPAO Reprise de l'analyse des offres par une nouvelle SCA	L'analyse a été reprise par la commission
48	Permettre aux services techniques du MO d'élaborer des DAO conformes à ceux mis en œuvre par l'arrêté 038/CAB/PM du 15 mai 2014	Exploitation DAO n°003/AONO/CIPM/SUBV/2019 du 11/03/2020 pour l'acquisition des rouleaux de câbles hybrides en fibre optique en procédure d'urgence	CIPM	2020	CRTV	11/05/2020 Reprise de l'analyse des offres par une nouvelle SCA	L'analyse a été reprise par la commission
49	Amener les Acteurs du système à respecter la réglementation	DAO n°003/AONO/CIPM/SUBV/2019 du 11/03/2020 pour l'acquisition des rouleaux de câbles hybrides en fibre optique en procédure d'urgence	MOS SARL BP/6154 YAOUNDE	2020	CRTV	Décision n°0000513/D/MINMAP/SG/DAJ/BK 02/06/2020 Production des documents falsifiés	Application des dispositions de l'article 193 du Code des Marchés Publics

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
50	Amener les Acteurs du système à respecter la réglementation	DAO n°003/AONO/CIPM/SUBV/2019 du 11/03/2020 pour l'acquisition des rouleaux de câbles hybrides en fibre optique en procédure d'urgence	GENIE INFORMATIQUE BP/14750 YAOUNDE	2020	CRTV	Décision n°0000513/D/MINMAP/SG/DAJ/BK 02/06/2020 Production des documents falsifiés	Application des dispositions de l'article 193 du Code des Marchés Publics
51	Amener les Acteurs du système à respecter la réglementation	DAO n°001/AONO/CIPM/CNPBM/2020 du 26/05/2020 relatif à la fourniture des ordinateurs de bureau et autres équipements informatiques	E^{TS} G. N.C BUSNESS, tél: 696 07 95 62	2020	CNPBM Marchés Publics	02/11/2020 Décisionn°0000916/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1 Production des documents non authentiques	Application des dispositions de l'article 193 du Code des
52		AO n°40/AONO/MINTP/CIPM-SPIAG/20 du 26/03/20 en PU pour l'acquisition des matériels géotechniques et topographiques de la DGET-MINTP en faveur de INTER TRADE SERVICE	Membres de la CIPM et SCA Attribution irrégulière du lot n°1	2020	MINTP	Proposition de l'Agence faite par lettre n°486.07.20 du 03 août 2020 suggérant à l'ACMP de prescrire l'attribution du marché à GEOSPACE AFRICA et sanctionner les membres de la CIPM et SCA	Annulation de la décision d'attribution du lot n°1 Sanction des acteurs attendue du MINMAP
53		AO n°007/AONO/R-CE/DNK/C.MDO/CIPM/2019 pour les travaux de construction de la cité municipale de Messondo en procédure d'urgence	Messondo	2020	Maire de la Commune	Lettren°033/L/C/MDO/SG/20 du 17 juin 2020 par laquelle le Maire informe le DG de la Société MCC de l'instruction du MINMAP d'annuler la décision d'attribution	Annulation de la décision d'attribution
54		AO n°004/AONO/AER/CIPM/2020 du 13/07/2020 pour l'exécution des travaux d'électrification rurale ans certains villages des Régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest	DG-AER	2020	AER	Confère lettre n°002223/L/ARMP/CDSOP/C2DAO/CEA6.mic/20 du 17 novembre 2020 adressée au DG de l'AER Prescription au MO d'annuler les résultats des lots 6 et 7 et la réintégration des offres du Groupement MEV SERVICES en vue d'une réévaluation	RAS
55	Amener les Acteurs du système à respecter la réglementation	AO n°s001, 002 et 003/AONO/C.DKO/CIPM/2020 respectivement pour les travaux de : - Construction d'un bloc de 02 salles de classe dans certaines	Dimako	2020	Maire de la Commune	17/03/2020 Procédure suspendue par le nouvel exécutif	Décision de l'Autorité attendue de régulation

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
		EP de la Commune de Dimako ; - Réhabilitation de certains tronçons de route dans la Commune de Dimako ; - Construction d'un Auberge Municipal de 16 chambres avec bloc latrines à trois compartiments et un puits aménagé avec château, tous alimentés par système solaire à Dimako.					
56	Amener les Acteurs du système à respecter la réglementation	Exploitation du DAO	Président CES et CIPM	2020	CES	Communiqué annulation N°001/CES/SG/2020 du 20/04/2020 Absence de la grille d'évaluation Annulation de la procédure de l'AO N°001/CES/SG/2020 du 20 Avril 2020	Recommandation de la lettre de régulation N°000899/ARMP/DSOP/CDAO/BNGR/2020 du 02 Juin 2020 prises en compte
57	Amener les Acteurs du système à respecter la réglementation	-Exploitation des offres -Documents douteux dans l'offre technique d'un soumissionnaire (CV + Diplôme) -Suspension de la procédure en attendant l'authentification desdits pièces	Soumissionnaire E^{TS} L.	2020	Commune de TIGNERE	Diplôme authentifié par les services du MINTP par lettre N°258/MINTP/SG/ENSTP/BS du 09 juin 2020 à la demande du MO	Levée de la suspension après l'authentification des pièces dites douteuses

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Améliorer les conditions et le cadre de travail	-Abonnement aux organes d'information (CT) ; -Achat des consommables et autre petit matériel de travail	CRLT	Semestre	SAF	Le CRLT a souscrit 2 abonnements au journal Cameroon Tribune et assure la disponibilité du matériel de travail	RAS
2	Veiller au paiement des frais de session des Commissions et des Sous-Commissions	Sensibilisation des Maîtres d'Ouvrage	Région de l'EST	2020	Tous les Maîtres d'Ouvrage	Paiement des indemnités	Respect des procédures par les CPM

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
3	Améliorer les conditions de travail des acteurs	Mise à disposition effective des bureaux et matériels informatiques à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés	Région du Sud-Ouest	Janvier à Décembre 2020	1) EPA/EP 2) Collectivités Territoriales Décentralisées 3) Services du Gouverneur et Préfets 4) Projets	RAS	RAS
4	Mettre à disposition les moyens permettant de lutter efficacement contre la corruption auprès des acteurs	I- Vulgarisation de l'ensemble du dispositif réglementaire (code des Marchés Publics et différents textes) auprès des acteurs II-Mise sur pied d'un réseau de collecte de l'information III- Mise à disposition des outils de gestion de la collecte de l'information auprès des acteurs	I- Les acteurs du système II- ARMP	Continue	- CMPM - Les points focaux désignés par les MO et MOD - DDA	L'Agence apparaît comme facilitateur dans le système des Marchés Publics	RAS
5	Veiller à la conformité aux lois, règlement et procédures	Réalisation des missions de l'audit interne	Yaoundé (siège)	Sept-20	Toutes les structures de l'Agence	Projets de Charte d'audit et Manuel d'audit révisé	La finalisation de la Charte d'audit est en cours dans le cadre d'un groupe de travail, avec l'accompagnement du CONSUPE, la Chambre des Comptes et le MINFI
6	Accompagner les acteurs du domaine des Marchés Publics pour l'amélioration de leur performance	05 appuis techniques aux Communes de Bamendjou, Bazou, Magba, Koutaba, Bafoussam III, Tonga sur le paiement des crédits non ordonnancés et report crédit	Région de l'Ouest	Continu	-MO -MOD -CRMP -Ingénieur -Chef de service des Marchés, -Maître d'Œuvre -CFS -Receveur Municipal -Percepteur -TPG	Appropriation des procédures de paiement des crédits non ordonnancés et report de crédit	472 irrégularités détectées et sanctionnées par 146 actes de régulation dont 71.92% didactiques 21.23% correctifs et 10% conservatoires
7	Renforcer la célérité des procédures de passation des Marchés Publics par les acteurs	Classification des acteurs par rapport à la célérité	Département du Lom et Djérem	2020	Toutes les CPM du département du Lom et Djérem	Célérité des procédures	Émulation des consciences sur la célérité des procédures.
8	Gratifier les meilleurs acteurs et agents du système des Marchés Publics	Sélection des meilleurs acteurs et agents du système des Marchés Publics	Région du Centre	2020	CRRMP	RAS	De la compétence de la plus haute hiérarchie de l'Agence

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Généraliser et répartir équitablement les primes et avantages aux personnels.	Élaboration et publication d'une grille de primes (de rendement et autres).	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2020	CCRMP/C/SAF	Tous les avantages sont répartis équitablement	RAS
2	Promouvoir l'aspect genre dans les services et éviter toute marginalisation.	Promotion des femmes à des postes de responsabilité. Production et Inventaire et large diffusion des actes pouvant être considérés comme de la marginalisation des femmes ou des personnes à mobilité réduite.	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2020	CCRMP/C/SAF	Une femme promue aux archives et à la comptabilité matière	RAS
3	Inscrire les sanctions positives et l'intégrité comme critères d'attribution des distinctions honorifiques.	Définition, publication et application des critères de choix des éventuels récipiendaires.	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2020	CCRMP/C/SAF	Sanctions positives appliquées	RAS
4	Motiver les Agents publics à produire plus, à plus d'assiduité, de ponctualité de probité.	Production de lettres d'encouragement/ félicitations et remise aux Agents publics méritants, leur exemplarité est citée publiquement au cours des réunions de coordination.	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2020	CCRMP/C/SAF	Félicitations et reconnaissances données à chaque réunion de coordination	RAS
5	Améliorer les conditions de travail des agents publics	Fourniture de matériels d'équipement de travail adéquats sont fournis aux agents publics de la Région. Octroi effectif de dotations aux collaborateurs des DR pour la réalisation des missions qui leur sont assignées.	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2020	CCRMP/C/SAF	Equipements de travail fournis aux agents	RAS
6	Motiver les Agents en charge de la délivrance des CNE (Chaque Agent a une Prime d'astreinte par mois)	Délivrance des CNE	SIEGE/CRRMP	Continu	SCNE /SAF	Délivrance des CNE en temps réel	RAS

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Personnes mise en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la Sanction	Observations
1	CIPM de Nyanon	CIPM/Nyanon, Commune de Nyanon	Président	Elimination abusive d'un soumissionnaire	Reprise de l'analyse en réintégrant le candidat arbitrairement évincé	Lettre n°76/L/ARMP/CRLT du 9/4/2020	RAS
2	CADV	Maire/CIPM	MO	Elimination abusive d'un soumissionnaire	Annulation décision attribution et reprise de l'analyse des offres	Lettre n°150/L/ARMP/CRLT du 23/6/2020	RAS
3	Commune de Dibombari	Maire	MO	Attribution d'un marché sans tenir compte de la proposition de la CIPM ni du processus de désaccord	Annulation décision attribution et reprise de l'analyse des offres	Lettre n°184/L/ARMP/CRLT du 16/7/2020	RAS

N°	Service	Personnes mise en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la Sanction	Observations
4	Commune de Manjo	Maire	MO	Elimination abusive d'un soumissionnaire	Annulation décision attribution, reprise analyse et reformulation nouvelle attribution	Lettre n°177/L/ARMP/CRLT du 9/7/2020	RAS
5	Commune de Dizangué	Maire	MO	Elimination abusive d'un soumissionnaire	Annulation décision attribution, reprise analyse et suppression du critère discriminatoire	Lettre n°199/L/ARMP/CRLT du 5/8/2020	RAS
6	CRRMP	-NEW STEP, -E^{TS} B. OLIVE, - E^{TS} MANDE ET CIE, -GPT BIONET SARL/STPE SARL -GENERAL TRADE AND COGECI SARL, - E^{TS}LA PATIENCE STEATEF INDUSTRIEL SARL, - E^{TS} KEN SERVICE, - E^{TS} GENIE INFORMATIQUE, - E^{TS} MICHAEL ASSACO, - E^{TS} GLOBAL COMPANY, - E^{TS} MG, - E^{TS} MAZARS CAMEROUN, -E^{TS}GR &CCK SARL, - E^{TS} MAJOMA, - E^{TS} REAL TIME SARL, - E^{TS} MBEKE ET FILS	Soumissionnaires	Production de faux documents	Propositions de sanctions de certains soumissionnaires pour production de faux documents	RAS	Les propositions de sanctions ont été transmises pour compétence à la plus haute hiérarchie de l'Agence
7	**CRRMP/NW**	MO/MOD/AC	RAS	-Irrégularité dans l'attribution -Retard ou non transmission documents	-Actes de régulation (Répressif ou conservatoire) -Transmission actes suspension pour actualisation fichiers	RAS	RAS
8	**CRRMP/NW**	CPM/OI/Moe	RAS	-Retard dans la transmission rapport -Mauvaise interprétation dispositif règlementaire	-Actes de régulation (Répressif)	RAS	RAS
9	**CRRMP/NW**	Co-contractants Administration	RAS	-Retard dans l'exécution	-Pénalité de retard	RAS	RAS
10	Commune de Dschang	Maire	Maire	Violation des dispositions des articles 99 et 178 du Code des Marchés Publics en dépit de la lettre de régulation n°171 du 27 mai 2020 de l'Agence qui l'invitait au respect de la règlementation	L'Agence a saisi l'Autorité des marchés pour lui suggérer de prononcer des sanctions à l'encontre du Maire de la Commun de de Dschang conformément aux dispositions de l'article 194 du Code des Marchés Publics	10/08/2020	RAS

N°	Service	Personnes mise en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la Sanction	Observations
11	Commune d'ISANGELE	-Maire ; -Membres de la CIPM	-Maire -Membres de la CIPM	Violation des dispositions des articles 103 et 178 (1) du Code des Marchés Publics en dépit de la lettre de régulation n°142 du 24 novembre 2019 de l'Agence qui l'invitait au respect de la règlementation	L'Agence a saisi l'autorité des Marchés Publics pour lui suggérer de prononcer des sanctions à l'encontre du Maire de la Commune d'Isangele, ainsi que les membres de la CIPM conformément à l'article 194 du Code des Marchés Publics	21/01/2020	RAS

Section 2. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION (CNC)

En 2020, le CNC, Instance de régulation des activités de communication sociale au Cameroun, a rendu cinq (05) décisions résultant des activités de veille et des plaintes des usagers lors de sa 27e session ordinaire du 30 juillet 2020.

Il y a lieu de relever que les comportements sanctionnés ont bien souvent pour infractions sous-jacentes les faits de corruption ou infractions assimilées à la corruption.

Ces cas de régulation ont abouti aux décisions résumées dans le tableau suivant :

N°	Décisions	Nature	Concernés (Personnes et/ou organes)	Durée	Motifs
1.	Décision n°000111/CNC/du 04 août 2020	Suspension temporaire	M. J.M.A., Journaliste en service à la station de radiodiffusion sonore dénommée « Royal FM » et présentateur de l'émission dénommée « Comédie News » dans ladite radio	01 mois de suspension de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun	Diffusion au cours de son émission du 20 juillet 2020, d'accusation non fondées ; offensantes et de ce fait, constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale à 'l'encontre de Madame N.O.A.L, Médecin
2.	Décision n°000112/CNC/du 04 août 2020	Avertissement	M. M.B., Directeur de Publication de l'organe de presse écrite dénommé « La Météo »	/	Manquement professionnel consécutif à un défaut de recoupement et d'équilibre dans le traitement et la publication d'un article contenu dans le numéro 1007 de son journal, exprimant des accusations offensantes à l'encontre du Sénateur N.S. de la Société C. S.A.
		Suspension temporaire	M. M.T., journaliste en service au susdit organe	03 mois de suspension de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun	Manquement professionnel consécutif à un défaut de recoupement et d'équilibre dans le traitement et la publication d'un article contenu dans le numéro 1007 du journal « La Météo », exprimant des accusations offensantes à l'encontre du Sénateur N.S. de la Société C. S.A.
3.	Décision n°000113/CNC/du 04 août 2020	Avertissement	M. M.A., Directeur de Publication du journal de presse écrite dénommé « LE SOIR »	/	Pour publication dans ses numéros 939 et 946 d'articles non signés et d'autre part, pour publication dans ses numéros 939, 946, 969 et 982, de propos offensants, sans exigence d'équilibre mettant en cause la gestion de la CCOGC par M. E.M.G.S.
4.	Décision n°000114/CNC/du 04 août 2020	Avertissement	M.G.A.B.., Directeur de Publication du journal de presse écrite dénommé « Mutations »	/	Pour publication dans son numéro 5088 de déclarations non fondées et offensantes, imputées à Madame M.T., Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI), sous la forme d'une interview dite « presque imaginaire »

N°	Décisions	Nature	Concernés (Personnes et/ou organes)	Durée	Motifs
5.	Décision n°000115/CNC/du 04 août 2020	Suspension temporaire	M. J.P.A.B., Directeur de publication de la chaîne de télévision dénommée « VISION 4 »	01 mois de suspension de toute activité de Directeur de publication dans ladite chaîne	Pour diffusion au cours des programmes des 25 juin, 02 et 05 juillet 2020 dans l'organe susnommé, de propos offensants et stigmatisants, portant atteinte à l'honorabilité de personnes et à la dignité d'une Communauté
			M.P.A.E., Journaliste en service à la chaîne de télévision dénommée « VISION 4 » et présentateur dans ladite chaîne de l'émission intitulée « Tour d'horizon »	01 mois de suspension de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun	Manquement professionnel consécutif à un défaut d'encadrement et de conduite de son émission du 25 juin 2020, ayant permis la diffusion de propos offensants portant atteinte à l'honorabilité d'une personne et de ce fait, constitutifs d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale.
	Décision n°000115/CNC/du 04 août 2020 (suite)		M.J.J.Z., Journaliste en service à la chaîne de télévision dénommée « VISION 4 » et présentateur dans ladite chaîne de l'émission intitulée « Club d'élites »	01 mois de suspension de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun	Manquement professionnel consécutif à un défaut d'encadrement et de conduite de son émission du 05 juillet 2020, ayant permis la diffusion de propos offensants portant atteinte à l'honorabilité d'une personne et de ce fait, constitutifs d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale.

Section 3. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION MENEES PAR L'AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (ARSEL)

Axe stratégique : PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Renforcer les capacités des personnels de la Cellule de lutte contre la corruption	Formation sur les méthodes d'enquêtes et de reporting qui assurent la protection du dénonciateur	Mbalmayo	20-27 novembre 2020	Cellule de lutte contre la corruption	- Membres de la Cellule formés - Rapport de formation rédigé - Attestations de fin de formation produites et remises	Les personnels ont été aguerris aux méthodes de lutte contre la corruption
2	Promouvoir la bonne gouvernance au sein de l'ARSEL	Investigation sur la « non réception technique du Bon de Commande Administratif N°0005112 du 10.09.20 pour la fourniture de matériels de connexion réseau à l'ARSEL »	Yaoundé	20-27 novembre 2020	Direction Générale et CLCC	- Protocole d'audition élaboré - Auditions tenues - Rapports d'auditions rédigé - Personnes auditionnées - Prestataire rémunéré	Des recommandations ont été formulées pour promouvoir la bonne gouvernance

Axe stratégique : EDUCATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser les personnels de l'ARSEL et les usagers sur les effets de la corruption	Conception et impression des supports de communication anticorruption	Yaoundé	15 mai-22 septembre 2020	Direction Générale et CLCC	Dépliants et affiches de communication anticorruption apposés dans les bureaux, les couloirs de l'ARSEL, les armoires et tables des personnels	

Section 4. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION MENEES PAR L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE (AER)

Axe stratégique : PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser le personnel et les prestataires sur les dangers encourus en cas de manœuvres de corruption	Ateliers de sensibilisation Descentes sur le terrain (Pan, Yahabi, Gamekong et Abang-Bissek	Salle des Conférences AER pour le Personnel et Prestataires	29-30 mai 2019	DET, DFC, DARH, DG, Prestataires et population bénéficiaires	-2 chantiers exécutés. -11/17 prestataires sensibilisés -91 personnels sensibilisés	-2 chantiers bien exécutés

Axe stratégique : EDUCATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Appropriation des outils par l'ensemble des Acteurs intervenants de la chaine	Renforcement des capacités d'une part du personnel concernés, d'autres part des prestataires (2 jours de formation)	Salle des Conférences AER pour le Personnel et Prestataires	03 et 04 juin 2019	Toutes les Directions et Services de l'AER et les Prestataires	-11/17 prestataires sensibilisées 91/112 personnels sensibilisés	Encouragement des prestataires des différents chantiers pour le respect de la bonne gouvernance et de l'éthique

Axe stratégique : CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Faciliter l'interaction de tous les acteurs (AER-Prestataires)	Echange participatif entre les différents acteurs personnel Technique, membres de la Cellule et Prestataires)	Dans les différents chantiers	08 au 11 Août 2019	Personnels en charge du suivi et contrôle des chantiers, Prestataires et leurs employés	Participation de tous les acteurs soit 08 personnels AER, 03 prestataires 12 personnels	Rappel des procédures en vigueur

Titre II

LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LES JURIDICTIONS

Les activités de lutte contre la corruption des Juridictions portent sur les décisions judiciaires prises dans le cadre de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées non seulement par les Juridictions de fond (Chapitre 1) mais aussi, par la Cour Suprême (Chapitre 2).

Chapitre 1

LES ACTIVITES DES JURIDICTIONS DE FOND

Le présent chapitre rend compte des activités menées au sein des Juridictions d'Instance, des Cours d'Appel et du Tribunal Criminel Spécial. Il s'agit exclusivement des décisions rendues pour des affaires relatives à la corruption et les infractions assimilées.

Dans ce chapitre, nous présenterons seulement les décisions rendues par les Juridictions d'instance et le Tribunal Criminel Spécial (TCS).

Section 1. LES JURIDICTIONS D'INSTANCE

Les Tribunaux de Première et de Grande Instance sont regroupés sous cette catégorie.

Sous-section 1. LES TRIBUNAUX DE PREMIERE INSTANCE

Il s'agit des décisions rendues dans les Régions du Centre, du Littoral et du Nord-Ouest.

I. DECISIONS RENDUES DANS LA REGION DU CENTRE

Elles concernent le Tribunal de Première Instance de Yaoundé-Centre Administratif et du Tribunal de Première Instance de Yaoundé-Ekounou.

A. Décisions rendues par le Tribunal de Première Instance de Yaoundé-Centre Administratif

Trois décisions ont été transmises à la CONAC.

N°	Références	Dates	Affaires	Infractions	Contenu de la décision	Observations
1	N°1453/COR	04 mai 2020	Affaire Ministère Public c/ W.K.I	Corruption active	Le prévenu a été déclaré coupable de corruption active. En répression, le Tribunal l'a condamné à 06 mois d'emprisonnement avec sursis, à une amende de 600.000 FCFA et aux dépens liquidés à la somme de 24.650 FCFA	Le prévenu a interjeté appel
2	N°728/COR	02 mars 2020	Affaire Ministère Public c/ N.E.A.F	Corruption active	La prévenue a été déclarée coupable de corruption active. En répression, le Tribunal l'a condamnée à 06 mois d'emprisonnement avec sursis, à une amende de 50.000 FCFA et aux dépens liquidés à la somme de 33.150 FCFA.	RAS
3	N°1372/COR	24 avril 2020	Affaire Ministère Public c/ N.K.A.	Usurpation de titre	Le Prévenu a été déclaré coupable d'usurpation de titre. En répression, le Tribunal l'a condamné à 01 an d'emprisonnement ferme, à une amende de 400.000 FCFA et aux dépens liquidés à la somme de 26.675 FCFA.	RAS

B. Décisions rendues par le Tribunal de Première Instance de Yaoundé-Ekounou

Une seule décision rendue par le TPI de Yaoundé-Ekounou a été transmise à la CONAC.

N°	Référence	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
1	N°2094/COR	13 août 2020	**Affaire Ministère Public c/ N.P.**	Corruption active	Le prévenu a été déclaré coupable de corruption active. En répression, le Tribunal l'a condamné à 06 d'emprisonnement avec sursis pendant 03 ans, à une amende de 50.000 FCFA et aux dépens liquidés à la somme de 26.650 FCFA	RAS

II. DECISIONS RENDUES DANS LA REGION DU LITTORAL

Il s'agit du TPI de Douala-Bonanjo et du TPI d'Edéa.

A. Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo

Une seule décision rendue par le TPI de Douala-Bonanjo a été transmise à la CONAC.

N°	Référence	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
1	N°2750/FD/COR	21 décembre 2020	Affaire Ministère Public c/ Dr. M.M. épse N.C., N.N.M et N.N.A.L.J	Corruption des Agents du secteur privé en coaction et imitation	Le Tribunal : - A déclaré Dr. M.M.C. épse N. non coupable des faits de faux certificat médical ; - l'a relaxée de ce chef pour faits non établis ; - l'a déclarée par contre coupable des faits de copie de documents administratifs ; - a déclaré N.N.M., coupables des faits d'imitation prévus et réprimés par les articles 74 et 210 du Code Pénal ; - l'a déclarée en sus au même titre que M.C, N.N.A.L.J Junior coupable des faits de corruption des agents du secteur privé en coaction ; - a condamné M.C, N.N.A.L.J et N.N.M.à 01 mois d'emprisonnement ferme et à 200.000 FCFA d'amende chacun et aux dépens liquidés à la somme de 38.250 FCFA ; - a ordonné la confiscation du scellé n°470 du 04 décembre 2020	RAS

B. Décisions rendues par le Tribunal de Première Instance d'Edéa

Une seule décision rendue par le TPI d'Edéa a été transmise à la CONAC.

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
					- N. A. M.., K. B. S., M. P. M., K. C., G. B. E. P.,	

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
1	N°1133/ COR	28 décembre 2020	Ministère Public (CONAC) C/ 1- N. A. M. 2- K. B. S. 3- M. P. M. 4- K. C. 5- G. B. E. P. 6- D. E. E. S. 7- M. M. T. 8- Y. A. J. 9- B. B. E. I. 10- B. B. E. 11- N. M. F. 12- B. B. A.	Corruption	D. E. E. S., M. M. T., Y. A. J., B. B. E. I., B. B. E., N. M. F. et B. B. A. déclarés coupables des faits de corruption ; - Des circonstances atténuantes accordées aux prévenus pour leur bonne tenue à la barre ; - Condamnation de N. A. M.., K. B. S., M. P. M., K. C., G. B. E. P., D. E. E. S., M. M. T., Y. A. J., B. B. E. I., B. B. E., N. M. F. et B. B. A. à 25 000 F CFA d'amende chacun ; - Confiscation de la somme totale de 69 550 F CFA sous scellée, saisie par devers eux et représentant le corps du délit ; - Condamnation des prévenus aux dépens solidaires liquidés à la somme de 96 400 F CFA ; - Mandats d'incarcération décernés contre eux pour le recouvrement des condamnations pécuniaires ; - La durée de la contrainte par corps fixée le cas échéant à 09 mois.	RAS

III. DECISION RENDUE PAR LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LA REGION DE L'EST : TPI DE YOKADOUMA

Une seule décision a été transmise à la CONAC par le TPI de Yokadouma.

N°	Référence	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observation
1	-//-	15 décembre 2020	Affaire Ministère Public c/ A.N.L et F.T. (Faux agents de la CONAC)	Usurpation de fonction	Les prévenus ont été déclarés coupables d'usurpation de titre. En répression, le Tribunal a condamné les prévenus à 45 jours d'emprisonnement ferme et aux dépens liquidés à la somme de 42.250 FCFA.	RAS

IV. DECISIONS RENDUES PAR LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DANS LA REGION DU NORD-OUEST

Elles émanent des TPI de Fundong, Mbengwi et Bamenda.

A. Décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Fundong

Une seule décision a été transmise à la CONAC par le TPI de Fundong.

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
1	N° HCBO/045/2017	28 août 2020	Ministère Public C/ G. F. N. N.	Détournement de Biens Publics	- G. F. N. N. déclaré coupable de détournement de Biens Publics ; - I. S. admis au bénéfice des circonstances atténuantes pour sa qualité de délinquant primaire et sa bonne tenue devant la barre ; - I. S. condamné à 10 ans d'emprisonnement ferme ; - G. F. N. N. condamné aux dépens liquidés à la somme de 54 200 F CFA ; - La durée de la contrainte par corps en cas de non-paiement de cette condamnation pécuniaire fixée à 06 mois ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui à cet effet.	RAS

B. Décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Mbengwi

Une seule décision a été transmise à la CONAC par le TPI de Mbengwi.

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
1	01/CRIM/HC/2020	19 Août 2020	Ministère Public C/ A. G. A. A.	Détournement de Biens Publics	- A. G. A. A. déclaré non coupable et acquitté ; - Les dépens liquidés à la somme de 40 000 F CFA laissés à la charge du Trésor Public.	Décision ayant fait l'objet d'un appel

C. Décisions rendues par le Tribunal de Première Instance de Bamenda

Trois décisions ont été transmises à la CONAC par le TPI de Bamenda.

N°	Référence	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
1	CFIBA/026/LD/2020	05 février 2020	Ministère Public C/ 1- A. J. 2- E. J. J. 3- N. M. F. M. 4- M. A. L.	Abus de fonction	- L'accusé A. J. déclaré non coupable d'escroquerie et acquitté ; - L'accusé A. J. déclaré coupable de défaut de possession de Carte Nationale d'Identité ; - Les accusés E. J. J., N. M. F. M et M. A. L. déclarés coupables d'abus de fonction ; - Des circonstances atténuantes accordées aux accusés, en raison de leur qualité de délinquant primaire et de leur bonne tenue devant la barre ;	Décision ayant fait l'objet d'un appel

N°	Référence	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
					- Condamnation de A. J. à 25 000 F CFA d'amende ; - La durée de la contrainte par corps en cas de non-paiement de cette condamnation pécuniaire fixée à 06 mois ; - Condamnation de E. J. J., N. M. F. M et M. A. L. à un mois d'emprisonnement ferme et à une amende de 500 000 F CFA chacun ; - La durée de la contrainte par corps en cas de non-paiement de cette condamnation pécuniaire fixée à 18 mois ; - Condamnation de E. J. J., N. M. F. M et M. A. L. aux dépens liquidés à la somme de 119 640 F CFA ; - Mandat d'arrêt décerné à l'encontre de A. J., absent.	
2	CFIBA/041C/ FD/2020	26 février 2020	Ministère Public C/ E. C. T.	Détournement de Biens Publics	- L'accusé E. C. T. déclaré coupable de détournement de Biens Publics et défaut de possession de Carte Nationale d'Identité - Condamnation de E. C. T. à 02 ans d'emprisonnement ferme et à une amende de 100 000 F CFA ; - Condamnation de E. C. T. aux dépens liquidés à la somme de 144 000 F CFA ; - La durée de la contrainte par corps en cas de non-paiement des condamnations pécuniaires fixées à 12 mois ; - Mandat d'arrêt et mandat d'incarcération décernés à l'encontre de E. C. T., pour l'exécution de sa peine d'emprisonnement d'une part, et le recouvrement de l'amende et des dépens d'autre part.	R.A.S
3	CFIBA/0249/ CO/2020	16 décembre 2020	Ministère Public C/ 1- A. V. 2- M. F. L.	Falsification de timbres fiscaux	- Les accusés A. V. et M. F. L. déclarés coupables de falsification de timbres fiscaux ; - Des circonstances atténuantes accordées aux accusés, en raison de leur qualité de délinquant primaire ; - Condamnation de A. V. et M. F. L. à une amende de 450 000 F CFA ; - Condamnation de A. V. et M. F. L. aux dépens liquidés à la somme de 65 000 F CFA ; - La durée de la contrainte par corps en cas de non-paiement des condamnations pécuniaires fixées à 18 mois ; - Mandats d'incarcération décernés à l'encontre des accusés, pour le recouvrement de l'amende et des dépens.	R.A.S

Sous-section 2. LES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE DANS LA REGION DU SUD : le TGI de la Mvila

Une seule décision a été transmise à la CONAC par le TPI de la Mvila.

N°	Référence	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
1	N°1207/COR	21 août 2020	**Affaire Ministère Public contre H.H.S. et A. J**	Rétention sans droit de la chose d'autrui, usage de faux en écriture publique, usage de faux en écriture privée et de commerce	Le Tribunal a déclaré les prévenus coupables d'usage de faux en écriture publique, de faux et usage de faux en écriture privée et de commerce, d'intérêt dans un acte. Le Tribunal a admis les prévenus au bénéfice des circonstances atténuantes pour leurs aveux spontanés et en leur qualité de délinquants primaires. En répression, le Tribunal les a condamnés à une amende de 10 .000 FCFA et aux dépens liquidés à la somme de 49.749 FCFA.	RAS

Section 2. LE TRIBUNAL CRIMINEL SPECIAL (TCS)

En 2020, le Tribunal Criminel Spécial a rendu 21 Arrêts définitifs pour des affaires relatives à l'infraction de détournement de biens publics concernant les Administrations ci-après :

- le Ministère des Finances (MINFI) ;
- le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ;
- le Ministère des Travaux Publics (MINTP) ;
- le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) ;
- le Port Autonome de Douala (PAD) ;
- la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- le Chantier Naval et Industriel du Cameroun (CNIC) ;
- Electricity Development Corporation (EDC) ;
- Aéroports du Cameroun (ADC) ;
- Cameroon Water Utilities (CAMWATER) ;
- Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels (CENAME) ;
- Université de Douala (UDo) ;
- Commune de Douala 1er ;
- Commune de Yaoundé 1er ;
- Commune de Yaoundé IV ;
- Commune d'Ambam ;
- Commune de Bamusso ;
- Ex-Commune Urbaine de Ngaoundéré.

Au total, 145 personnes étaient mises en cause dans ces affaires. De ces affaires, on retient que :

- 07 personnes ont vu l'action publique éteinte pour cause de décès ;
- 75 personnes ont été acquittées pour faits non établis ;
- 46 personnes ont été déclarées coupables et il a été prononcé à leur encontre des peines d'emprisonnement ferme allant de 10 ans à l'emprisonnement à vie ;

- 12 personnes ont connu un arrêt des poursuites après la restitution du corps du délit, conformément à la loi n°2012/011 du 16 juillet 2012 portant création d'un Tribunal Criminel Spécial.

Le montant total du préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun dans ces affaires est évalué à 16.982.838.363F CFA.

13 pourvois en annulation ont été introduits auprès de la Cour Suprême au terme de ces procès.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces décisions :

Tableau : Synthèse des décisions du TCS en 2020

N°	Références	Dates	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
1	N° 001/CRIM/TCS	31 Janvier 2020	Ministère Public et Etat du Cameroun (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale-Université de Douala) C/ B. E. B.	Détournement de Biens Publics	B. E. B. déclaré non coupable du crime de détournement de Biens Publics de la somme de 343 532 969 F CFA ; B. E. B. acquitté pour faits non établis ; Incompétence du Tribunal pour l'action civile ; Mise en liberté de l'accusé B. E. B. ordonnée, s'il n'est détenu pour autre cause ; Dépens laissés à la charge du Trésor Public ; Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais de l'Etat.	Pourvoi
2	N° 002/CRIM/TCS	07 février 2020	Ministère Public et Etat du Cameroun (Ministère des Finances) C/ 1- M. E. E. 2- M. N. épouse T. T. S. 3- N. A. 4- M. M. A. R. 5- M. N. J. 6- M. C. 7- M. M. 8- N. Y. 9- M. S. J. 10- D. E. 11- T. D. C. S. épouse A. K. 12- O. E. C. épouse B.	Complicité de détournement de Biens Publics	- Rejet comme non fondée de l'exception d'incompétence du Tribunal ; - Rejet comme non fondées des exceptions : • de nullité de la procédure d'enquête préliminaire ; • de nullité de la procédure du fait de l'inobservation du délai imparti pour le prononcé du jugement ; • d'irrecevabilité des mémoires des frais de justice et taxes à témoin produits par le Ministère Public ; • d'extinction de l'action publique ; • de nullité pour violation du droit à un procès équitable ainsi que pour violation de la légalité des infractions ; - Incompétence du Tribunal à statuer sur l'exception de nullité de la procédure d'information judiciaire ; - Extinction de l'action publique à l'égard de l'accusé N. Y., pour cause de décès ; - Les accusés M. E. E., M. N. épouse T. T., N. A., M. M. A. R. et O. E. C. épouse B. déclarés coupables du crime de complicité de détournement de Biens Publics d'un montant de 3.194.578.699 FCFA appartenant à la Trésorerie Générale de Yaoundé ; - Les accusés T. D. C. S. épouse A. K. et M. N. J. déclarés non coupables; - T. D. C. S. épouse A. K. et M. N. J. acquittés pour faits non établis ; - Les accusés M. M., M. M. A. R. et M. C. déclarés coupables du crime de complicité de détournement de Biens Publics d'un montant de 129.840.000 FCFA appartenant à la Recette des Finances de Monatélé ; - L'accusé D. E. déclaré coupable du crime de complicité de détournement de Biens Publics d'un montant de 910.469.000 FCFA appartenant à la Trésorerie Générale d'Ebolowa ; - L'accusée M. S. J. C. déclarée non coupable ; - M. S. J. C. acquittée pour faits non établis ; - L'accusée O. E. C. épouse B. condamnée à l'emprisonnement à vie ; - Les déchéances à vie prononcées à son encontre ; - Le bénéfice des circonstances atténuantes reconnu aux accusés M. E. E., M. N. épouse T. T., N. A., M. M. A. R., D. E., M. M. et M. C., en raison de leur qualité de délinquant primaire et de leur bonne tenue à la barre ; - M. E. E. condamné à 15 ans d'emprisonnement ferme ;	Pourvoi

N°	Références	Dates	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
			(Suite) Ministère Public et Etat du Cameroun (Ministère des Finances) C/ 1. M. E. E. 2. M. N. épouse T. T. S. 3. N. A. 4. M. M. A. R. 5. M. N. J. 6. M. C. 7. M. M. 8. N. Y. 9. M. S. J. 10. D. E. 11. T. D. C. S. épouse A. K. 12. O. E. C. épouse B.	(Suite) Complicité de détournement de Biens Publics	- M. N. épouse T. T., N. A., M. M. A. R., M. M., M. C. et D. E. condamnés chacun à 10 ans d'emprisonnement ferme ; - Mandat d'arrêt décerné contre O. E. C. épouse B. ; - Mandat d'incarcération décerné à l'encontre des sept autres accusés condamnés ; - Les déchéances prononcées contre chacun de ces sept accusés condamnés pendant la durée de sa peine et pendant les dix ans qui suivent l'expiration de sa peine ou la libération conditionnelle ; - Mise en liberté des accusés M. N. J. et M. S. J. C. ordonnée, s'ils ne sont détenus pour autre cause ; - Confiscation des sommes contenues dans le compte n°30 311 70 50 001-2 ouvert au CCA agence de l'Abbia au nom de M. M. A. R. ; - Non-lieu à confiscation des sommes contenues dans les comptes n°05010 177 530 102 ouvert au CCA agence de l'Abbia au nom de M. M. A. R., n°95 84 68 72 001-86 et n°95 84 68 72 001-67 ouverts à la BICEC-Maroua au nom de D. E. et celles contenues dans les comptes n°0062 3283 et 024 00 410128 911 ouverts à la SGBC agence de Yaoundé-Marché Central au nom de M. C. ; - Rejet comme non justifiée de la demande de déblocage des comptes de N. Y. formulée par Me A. R. ; - Non-lieu à confiscation des biens des autres condamnés, faute de biens saisis ; - L'Etat du Cameroun reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - Les accusés M. E. E., M. N. épouse T. T., N. A., M. M. A. R. et O. E. C. épouse B. condamnés solidairement à payer à l'Etat du Cameroun la somme de 3 194 578 699 F CFA, en réparation du préjudice matériel ; - Les accusés M. M., M. C. et M. M. A. R. condamnés solidairement à payer à l'Etat du Cameroun la somme de 129 840 000 F CFA, en réparation du préjudice matériel ; - L'accusé D. E. condamné à payer à l'Etat du Cameroun la somme de 910 469 000 F CFA, en réparation du préjudice matériel ; - La succession de N. Y. condamnée à payer à l'Etat du Cameroun la somme de 381 084 250 F CFA, en réparation du préjudice matériel ; - M. E. E., M. N. épouse T. T., N. A., M. M. A. R. et O. E. C. épouse B., M. M., M. C. et D. E. condamnés à payer solidairement à l'Etat du Cameroun la somme de 20 000 000 F CFA à titre de frais de procédure ; - La durée de la contrainte par corps afférente aux condamnations pécuniaires au profit de l'Etat du Cameroun fixée à 02 ans 06 mois ; - Mandat d'incarcération décerné contre chacun des condamnés à cet effet, à l'exception de M. N. épouse T. T., âgée de plus de 60 ans ; - Les condamnés solidairement condamnés aux dépens liquidés à la somme de 236 418 114, 45 F CFA ; - La durée de la contrainte par corps en cas de non-paiement fixée à 05 ans ; - Mandat d'incarcération décerné contre chacun des condamnés à cet effet, à l'exception de M. N. épouse T. T., âgée de plus de 60 ans ;	

N°	Références	Dates	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
				(Suite) Complicité de détournement de Biens Publics	Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais des condamnés.	
3	N° 003/CRIM/TCS	28 février 2020	Ministère Public et Ministère des Finances C/ 1- O. N. S. 2- A. J. O. B. M. A. P. (alias B. K. A. alias M. E. P. alias T. G. O. alias N. R.)	Détournement de Biens Publics en coaction	- Les accusés M. A. P., O. N. S. et A. J. O. B. déclarés coupables de détournement en coaction de la somme de 64 405 574 F CFA appartenant à l'Etat du Cameroun ; - L'accusé M. A. P. condamné à l'emprisonnement à vie ; - Les déchéances à vie prononcées à son encontre ; - Le bénéfice des circonstances atténuantes reconnu aux accusés O. N. S. et A. J. O. B., en raison de leur qualité de délinquant primaire et de leur bonne tenue à la barre ; - O. N. S. et A. J. O. B. condamnés à 12 ans d'emprisonnement ferme chacun ; - Mandat d'arrêt décerné contre M. A. P. et mandat d'incarcération décerné contre O. N. S. et A. J. O. B. à cet effet ; - Les déchéances de l'article 30 du Code Pénal prononcées à l'encontre de O. N. S. et A. J. O. B. pendant la durée de 10 ans suivant l'expiration de leur peine ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien n'ayant été saisi ; - L'Etat du Cameroun reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - Les accusés condamnés à lui payer solidairement la somme de 75 000 000 F CFA au titre de dommages-intérêts ; - L'Etat du Cameroun débouté du surplus de sa demande comme non fondé ; - La durée de la contrainte par corps afférente aux condamnations pécuniaires au profit de l'Etat du Cameroun fixée à 02 ans 06 mois ; - Mandat d'incarcération décerné contre chacun des condamnés à cet effet ; - Les condamnés solidairement condamnés aux dépens liquidés à la somme de 4 221 750 F CFA ; - La durée de la contrainte par corps en cas de non-paiement fixée à 02 ans ; - Mandat d'incarcération décerné contre chacun des condamnés à cet effet ; - Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais des condamnés.	
4	N° 004/CRIM/TCS	28 février 2020	Ministère Public et Etat du Cameroun (Ministère des Finances et Ministère des Travaux Publics) C/ 1- E. B. S. P. 2- S. G.	Détournement de Biens Publics et complicité	- Rejet des exceptions de nullité soulevées par les accusés O.G., S.G. et E.P. ; - L'accusé E.B.S.P. déclaré non coupable du crime de détournement de Biens Publics de la somme de 4 358 500 F CFA ; - E. B. S. P. acquitté pour faits non établis ; - H. Y. déclaré non coupable du crime de complicité de détournement de Biens Publics de la somme de 749 904 211 F CFA ; - H. Y. acquitté pour faits non établis ;	Pourvoi

N°	Références	Dates	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
			3- B. M. R. 4- H. Y. 5- O. G. 6- M. M. C. F. 7- E. J. P. 8- M. née M. I. M. S. T. A.		- L'accusé O. G. déclaré non coupable du crime de détournement de Biens Publics de la somme de 2 433 000 F CFA ; - O. G. acquitté pour faits non établis ; - Mise en liberté des accusés E.B.S.P. et H.Y. ordonnée, s'ils ne sont détenus pour autre cause ; - Les accusés M. née M.I.M., S.T.A., S.G. et E.J.P. déclarés coupables du crime de détournement de Biens Publics des sommes de • 569 604 755 F CFA pour S.T.A. • 145 187 240 F CFA pour M. née M.I.M. • 20 085 751 F CFA pour S.G. • 3 575 500 F CFA pour E.J.P. - Les accusés S.T.A. et M. née M.I.M. condamnés à l'emprisonnement à vie chacun ; - Les déchéances à vie prononcées à leur encontre ; - Des circonstances atténuantes accordées aux accusés S. G. et E. J. P. chacun pour sa bonne tenue devant la barre et sa qualité de délinquant primaire ; - S. G. et E. J. P. condamnés chacun à 10 ans d'emprisonnement ferme ; - Mandat d'arrêt décerné contre S. T. A., M. née M. I. M. et E. J. P. et mandat d'incarcération décerné contre S. G. ; - Les déchéances prononcées à l'encontre de S. G. et E. J. P. pendant la durée de 10 ans suivant l'expiration de leur peine ou la libération conditionnelle ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien n'ayant été saisi ; - L'Etat du Cameroun reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - Les accusés S. T. A., M. née M. I. M., S. G. et E. J. P. condamnés à lui payer les sommes ci-après, au titre de préjudice matériel : • 569 604 755 F CFA pour S. T. A. • 145 187 240 F CFA pour M. née M. I. M. • 13 950 591 F CFA pour S. G. • 3 575 500 F CFA pour E. J. P. - Les quatre accusés condamnés solidairement à payer à l'Etat du Cameroun la somme de 5 000 000 F CFA au titre des frais de procédure ; - La durée de la contrainte par corps afférente aux intérêts civils au profit de la partie civile fixée à 02 ans et 06 mois et mandat d'incarcération décerné à cet effet contre chacun des accusés condamnés, à l'exception de E. J. P., âgé de plus de 60 ans ; - Les quatre condamnés solidairement condamnés aux dépens liquidés à la somme de 37 779 620 F CFA ; - La durée de la contrainte par corps en cas de non-paiement fixée à 05 ans ; - Mandat d'incarcération décerné à cet effet contre S. G., S. T. A. et M. née M. I. M. ; - Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais des condamnés.	
5	N° 005/CRIM/TCS	02 mars 2020	Ministère Public et Ministère des Finances C/	Détournement de Biens Publics	- L'accusé E. M. déclaré coupable des crimes de détournement de Biens Publics d'un montant de 9 025 000 000 F CFA et de 172 617 600 F CFA ; - E. M. condamné à l'emprisonnement à vie ;	Pourvoi

N°	Références	Dates	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
			E. M.		- Mandat d'arrêt décerné à son encontre pour l'exécution de sa peine ; - Les déchéances à vie prononcées contre lui ; - Non-lieu à confiscation, faute de biens préalablement saisis ; - L'Etat du Cameroun (Ministère des Finances) reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - E. M. condamné à lui payer la somme de 9 207 617 600 F CFA au titre des dommages et intérêts ; - La partie civile déboutée du surplus de sa demande comme non fondé ; - Non-lieu à l'exercice de la contrainte par corps contre E. M., en raison de son âge (70 ans) ; - E. M. condamné aux dépens liquidés à la somme de 460 660 380 F CFA ; - Non-lieu à l'exercice de la contrainte par corps contre lui eu égard à son âge ; Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais du condamné.	
6	N° 006/CRIM/TCS	13 avril 2020	Ministère Public et Ministère des Finances (Perception de Melong) C/ M. D. S.	Détournement de Biens Publics	- Rejet comme non fondées des exceptions de nullité soulevées par le Conseil de l'accusée M. D. S. ; - L'accusée, M. D. S. déclarée coupable de détournement de Biens Publics de la somme de 134 979 856 F CFA ; - Des circonstances atténuantes reconnues à M. D. S., en raison de sa qualité de délinquant primaire ; - M. D. S. condamnée à 12 ans d'emprisonnement ferme ; - Mandat d'incarcération décerné contre elle pour l'exécution de sa peine ; - Les déchéances des articles 30 et 31 du Code Pénal prononcées à son encontre pendant la durée de la peine ; - Non-lieu à confiscation, aucun bien appartenant à l'accusée condamnée n'ayant été saisi ; - L'Etat du Cameroun (Ministère des Finances) reçu et dit fondé en sa constitution de partie civile ; - M. D. S. condamnée à lui payer la somme de 134 479 856 F CFA ; - Mandat d'incarcération décerné contre elle pour l'exécution des condamnations pécuniaires ; - La durée de la contrainte par corps au cas où il y aurait lieu d'y recourir fixée à 30 mois ; - M. D. S. condamnée aux dépens liquidés à la somme de 7 357 696 F CFA ; - La durée de la contrainte par corps au cas où il y aurait lieu d'y recourir fixée à 05 ans ; - Mandat d'incarcération à l'audience décerné contre elle à cet effet ; - Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais du condamné.	Pourvoi
7	N° 007/CRIM/TCS	15 juin 2020	Ministère Public et Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) C/ A. N. S. C.	Détournement de Biens Publics	- L'accusé A. N. S. C. déclaré coupable du crime de détournement de Biens Publics de 70 167 573 F CFA ; - A. N. S. C. condamné à l'emprisonnement à vie ; - Mandat d'arrêt à l'audience décerné à son encontre ; - Les déchéances à vie prononcées contre lui ;	

N°	Références	Dates	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
					- Confiscation de la somme de 28 625 F CFA, solde du compte n°345 782 64 00293 ouvert par l'accusé dans les livres de la BICEC ; - La CNPS reçue et dite partiellement fondée en sa constitution de partie civile ; - A. N. S. C. condamné à lui payer au total la somme de 75 138 948 F CFA ; - La CNPS déboutée du surplus de sa demande comme non justifié ; - La durée de la contrainte par corps afférente aux condamnations pécuniaires au profit de la CNPS fixée à 30 mois ; - Mandat d'incarcération décerné contre A. N. S. C. à cet effet ; - A. N. S. C. condamné aux dépens liquidés à la somme de 3 856 878 F CFA ; - La durée de la contrainte par corps fixée à 02 ans au cas où il y a lieu de l'exercer ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui à cet effet ; Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais du condamné.	
8	N° 008/CRIM/TCS	16 juin 2020	Ministère Public et Etat du Cameroun (Chantier Naval et Industriel du Cameroun) C/ B. A.	Détournement de Biens Publics	- L'accusé B. A. déclaré coupable de détournement de Biens Publics de la somme de 45 000 000 F CFA ; - B. A. condamné à l'emprisonnement à vie ; - Mandat d'arrêt décerné à son encontre pour l'exécution de sa peine ; - Les déchéances à vie prononcées contre lui ; - Non-lieu à confiscation, faute de biens préalablement saisis ; - L'Etat du Cameroun reçu et dit fondé en sa constitution de partie civile ; - B. A. condamné à lui payer la somme de 50 000 000 F CFA ; - La durée de la contrainte par corps afférente aux condamnations pécuniaires fixée à 30 mois au cas où il y aurait lieu d'y recourir ; - Mandat d'incarcération décerné contre le condamné le cas échéant ; - B. A. condamné aux dépens liquidés à la somme de 2 667 550 F CFA ; - La durée de la contrainte par corps fixée à 02 ans ; - Mandat d'incarcération décerné contre le condamné à cet effet ; - Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais du condamné.	
9	N° 009/CRIM/TCS	23 juin 2020	Ministère Public et Etat du Cameroun (MINFI, MINEPAT) C/ M. M. L. N.	Détournement de Biens Publics	- L'accusé M. M. L. N. déclaré coupable du crime de détournement des Biens Publics de la somme totale de 90 000 000 F CFA appartenant à l'Etat du Cameroun (MINEPAT) ; - Des circonstances atténuantes reconnues à M. M. L. N., en sa qualité de délinquant primaire et pour sa bonne tenue devant la barre ; - M. M. L. N. condamné à 12 ans d'emprisonnement ferme ; - Mandat d'arrêt décerné à son encontre pour l'exécution de sa peine ; - Les déchéances des articles 30 et 31 du Code Pénal prononcées contre lui pendant la durée de la peine et pendant les 10 ans suivant l'expiration de sa peine ; - Non-lieu à confiscation, aucun bien n'ayant été saisi ; - L'Etat du Cameroun reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - M. M. L. N. condamné à lui payer la somme de 95 000 000 F CFA ; - L'Etat du Cameroun débouté du surplus de sa demande comme non fondé ;	Pourvoi

N°	Références	Dates	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
					- La durée de la contrainte par corps afférente aux condamnations pécuniaires au profit de l'Etat du Cameroun fixée à 30 mois ; - Mandat d'incarcération décerné contre le condamné en cas de non-paiement ; - M. M. L. N. condamné aux dépens liquidés à la somme de 4 919 750 F CFA ; - La durée de la contrainte par corps fixée à 24 mois en cas de non-paiement ; - Mandat d'incarcération à l'audience décerné contre lui pour le recouvrement des dépens de la procédure ; - Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais du condamné.	
10	N° 010/CRIM/TCS	1er juillet 2020	Ministère Public et Cameroon Water Utilities (CAMWATER) C/ 1- A. E. F. 2- S. J. W. M. J. D.	Détournement de Biens Publics et complicité de Détournement de Biens Publics	- Rejet de la demande de mise en liberté formulée par A. E. F. ; - Rejet comme non fondée de l'exception de nullité soulevée par le Conseil de A. E. F. ; - A. E. F. déclaré non coupable de détournement de Biens Publics de la somme de 156 267 987 F CFA ; - A. E. F. acquitté pour crime non constitué ; - S. J. W. et M. J. D. déclarés non coupables de complicité de détournement de Biens Publics de la somme de 156 267 987 F CFA ; - S. J. W. et M. J. D. acquittés pour crime non constitué ; - Mise en liberté des trois accusés ordonnée, s'ils ne sont détenus pour autre cause ; - Incompétence du Tribunal à statuer sur la demande de dommages-intérêts formulée par le Conseil de A. E. F. ; - Les dépens liquidés à la somme de 635 400 F CFA laissés à la charge du Trésor Public.	Pourvoi
11	N° 011/CRIM/TCS	02 juillet 2020	Ministère Public et Mairie de Yaoundé IV C/ B. B. J. J.	Détournement de Biens Publics et tentative de détournement de Biens Publics	- L'accusé B. B. J. J. déclaré non coupable du crime de détournement de Biens Publics de la somme de 12 588 930 F CFA ; - B. B. J. J. acquitté pour faits non établis ; - L'accusé B. B. J. J. déclaré non coupable du crime de tentative de détournement de Biens Publics de la somme de 74 000 000 F CFA ; - B. B. J. J. acquitté pour faits non établis ; - Constat du désistement de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé IV, en cours de procédure ; - Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais du Trésor Public.	
12	N° 012/CRIM/TCS	06 juillet 2020	Ministère Public et Etat du Cameroun (Electricity Development Corporation) C/ 1- N. C. 2- F. née N. T. T. A. 3- A. A. R. 4- M. H. L.	Détournement de Biens Publics et complicité de Détournement de Biens Publics	- Constat de l'extinction de l'action publique suite aux décès des accusés N. C. et N. N. R. ; - Arrêt des poursuites au bénéfice des accusés B. S. J. M. B. et T. C. P. N. ; - Les déchéances de l'article 30 du Code Pénal prononcées à l'encontre de B. S. J. M. B. et T. C. P. N., avec mention au casier judiciaire pour chacun des deux ; - Rejet comme étant injustifiées des exceptions de nullité soulevées ; - L'accusé M. E. déclaré non coupable du crime de coaction de détournement de Biens Publics de la somme de 943 620 F CFA ; - M. E. acquitté pour faits non établis ;	Pourvoi

N°	Références	Dates	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
			5- M. E. 6- B. N. S. R. 7- B. S. J. M. B. 8- B. N. R. 9- N. N. R. 10- N. E. 11- A. S. 12- T. N. R. C. 13- C. M. I. 14- M. O. Y. C. C. P. N.		- L'accusée M. H. L. déclaré non coupable des crimes de détournement de Biens Publics en coaction des sommes de 29 000 000 F CFA et 3 879 640 F CFA ; - M. H. L acquittée de ces chefs, pour faits non établis ; - Les accusés T. N. R. C., C. M. I. et M. O. Y. déclarés non coupables du crime de coaction de détournement de Biens Publics de la somme de 1 900 000 F CFA ; - T. N. R. C., C. M. I. et M. O. Y. acquittés de ce chef pour faits non établis ; - L'accusé B. N. R. déclaré non coupable du crime de détournement de Biens Publics de la somme de 53 526 729 F CFA ; - B. N. R. acquitté pour faits non établis ; - L'accusée N. E. déclarée non coupable du crime de détournement de Biens Publics de la somme de 7 017 000 F CFA ; - N. E. acquittée pour faits non établis ; - Les accusés A. A. R. et A. S. déclarés non coupables des crimes de coaction de détournement de Biens Publics des sommes de 1 395 360 F CFA et 2 035 428 F CFA ; - A. A. R. et A. S. acquittés de ces chefs pour faits non établis ; - L'accusée A. A. R. déclarée non coupable des crimes de détournement de Biens Publics de la somme de 13 359 592 F CFA et de détournement de Biens Publics en coaction des sommes de 29 000 000 F CFA, 943 620 F CFA et 3 348 750 F CFA ; - A. A. R. acquittée de ces chefs pour faits non établis ; - L'accusée T. N. R. C. déclarée non coupable des crimes de détournement de Biens Publics de la somme de 22 835 290 F CFA et de détournement de Biens Publics en coaction de la somme de 7 291 600 F CFA ; - T. N. R. C. acquittée de ces chefs pour faits non établis ; - Les accusés F. née N. T. T. A. et B. N. déclarés coupables du crime de coaction de détournement des Biens Publics de la somme de 3 348 750 F CFA ; - L'accusée F. née N. T. T. A. déclarée coupable des crimes de détournement de Biens Publics en coaction des sommes de 943 620 F CFA, 29 000 000 F CFA et 21 465 000 F CFA ; - L'accusée F. née N. T. T. A. condamnée à l'emprisonnement à vie ; - Les déchéances à vie prononcées à son encontre ; - Des circonstances atténuantes accordées à l'accusé B. N. S. R. eu égard à sa qualité de délinquant primaire ; - B. N. S. R. condamné à 10 ans d'emprisonnement ; - Des déchéances prononcées à son encontre pendant la durée de la peine et pendant les 10 ans suivant l'expiration de sa peine ou la libération conditionnelle ; - Non-lieu à confiscation, aucun bien n'ayant été saisi ; - L'Etat du Cameroun reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - La succession N. C. condamnée à lui payer la somme de 345 191 989 F CFA au titre du préjudice matériel ; - L'accusée F. née N. T. T. A. et la succession N. C. condamnées solidairement à payer à l'Etat du Cameroun la somme de 51 408 620 F CFA au titre du préjudice matériel ;	

N°	Références	Dates	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
					- Les accusés F. née N. T. T. A., B. N. S. R. et la succession N. C. condamnés à payer à l'Etat du Cameroun la somme de 3 448 750 F CFA au titre du préjudice matériel ; - La succession N. C. et les accusés F. née N. T. T. A. et B. N. S. R. condamnés à payer à l'Etat du Cameroun la somme de 10 000 000 F CFA au titre des frais engagés par l'Etat pour la défense de ses intérêts ; - La partie civile déboutée du surplus de sa demande comme étant injustifié ; - Mandat d'arrêt décerné contre chacun des accusés F. née N. T. T. A. et B. N. S. R. ; - La durée de la contrainte par corps afférente aux paiements des intérêts civils par l'accusée F. née N. T. T. A. fixée à 02 ans 06 mois ; - Mandat d'incarcération décerné à cet effet en cas de non-paiement ; - La durée de la contrainte par corps afférente aux paiements des intérêts civils par l'accusé B. N. S. R. fixée à 02 ans 06 mois ; - Mandat d'incarcération décerné à cet effet en cas de non-paiement ; - Les accusés F. née N. T. T. A. et B. N. S. R. condamnés solidairement aux dépens évalués à la somme de 21 297 949 F CFA ; - La durée de la contrainte par corps pour chacun de ces deux accusés condamnés, pour le paiement des dépens solidaires, est fixée à 05 ans ; - Mandat d'incarcération décerné à cet effet contre F. née N. T. T. A. et B. N. S. R., en cas de non-paiement ; - Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais des deux accusés condamnés.	
13	N° 017/CRIM/TCS	13 août 2020	Ministère Public et Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels (CENAME) C/ 1- B. D. 2- K. S. W. J.	Complicité de détournement de Biens Publics	- Les accusés B. D., W. J. et K. S. déclarés coupables du crime de complicité de détournement des Biens Publics de 90 896 115 FCFA ; - B. D., W. J. et K. S. condamnés à l'emprisonnement à vie ; - Mandat d'arrêt décerné à leur encontre à cet effet ; - Les déchéances à vie prononcées contre B. D., W. J. et K. S. ; - Non-lieu à confiscation, faute de biens préalablement saisis ; - La CENAME reçue et dite partiellement fondée en sa constitution de partie civile ; - B. D., W. J. et K. S. condamnés à lui payer la somme de 90 896 115 F CFA au titre du préjudice matériel ; - La CENAME déboutée du surplus de sa demande comme non justifié ; - La durée de la contrainte par corps afférente aux condamnations pécuniaires au profit de la CENAME fixée à 30 mois ; - Mandat d'incarcération décerné contre B. D., W. J. et K. S. à cet effet ; - B. D., W. J. et K. S. condamnés aux dépens liquidés à la somme de 405 465 F CFA ; - La durée de la contrainte par corps fixée à 18 mois au cas où il y aurait lieu d'y recourir ; - Mandat d'incarcération décerné contre B. D., W. J. et K. S. à cet effet ; - Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais des condamnés.	
14	N° 018/CRIM/TCS	19 août 2020	Ministère Public et Port Autonome de Douala (PAD)	Coaction de détournement de Biens	- Annulation des PV d'audition n°0275/2017 du 25 octobre 2017 des suspects A. M. I., N. J. M., N. O. E. et E. N. H. W. ;	

N°	Références	Dates	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
			C/ 1- A. M. I. 2- N. J. M. 3- N. O. E. E. N. H. W.	Publics et faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques	- Annulation du PV de perquisition n°0275/2017 établi le 25 octobre 2017 ; - Les accusés A. M. I., N. J. M., N. O. E. et E. N. H. W. déclarés non coupables de coaction de crimes de faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques et de détournement de Biens Publics de la somme de 173 037 803 F CFA appartenant au PAD ; - A. M. I., N. J. M., N. O. E. et E. N. H. W. acquittés pour faits non établis ; - Mise en liberté des quatre accusés ordonnée, s'ils ne sont détenus pour autre cause ; - Les dépens laissés à la charge du Trésor Public ; - Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais du Trésor Public.	
15	N° 019/CRIM/TCS	09 octobre 2020	Ministère Public et Etat du Cameroun (MINFI, MINDCAF, MINEPAT) C/ 1- V. J. F. 2- E. E. A. 3- B. J. H. 4- E. E. E. 5- M. M. 6- N. J. 7- N. M. A. 8- F. E. 9- E. M. E. 10- B. B. N. A. O. 11- B. D. 12- M. B. 13- B. N. J. 14- N. F. P. 15- N. B. L. 16- N. N. P. 17- N. N. C. 18- K. F. 19- M. A. M. 20- Z. V. C. 21- Z. J. M. II 22- M. G. D. 23- N. V. 24- A. A. C. 25- E. J. 26- N. L. M. T.	Détournement de Biens Publics, détournement de Biens Publics en coaction, tentative de détournement de Biens Publics, tentative de coaction de détournement de Biens Publics et complicité de détournement de Biens Publics	- Constat de l'extinction de l'action publique en ce qui concerne les accusés N. M., Z. A., E. V., N. M. et K. C., décédés. ❖ **Sur le détournement de Biens Publics** - Les accusés ci-après nommés, déclarés non coupables de détournement de Biens Publics des sommes respectives de : • M. M. P. G. : 1 553 000 F CFA • E. E. A. : 75 000 000 F CFA • F. E. : 5 500 000 F CFA • N. L. M. T. : 104 306 074 F CFA • N. N. P. : 16 778 815 F CFA • N. J. : 25 767 700 F CFA • E. J. : 53 010 135 F CFA • E. S. Y. P. : 1 500 000 F CFA • A. D. R. : 285 433 776 F CFA, 37 817 050 F CFA, 8 865 000 F CFA et 4 795 744 F CFA • B. C. épouse D. : 17 256 865 F CFA ET 95 000 000 F CFA • M. E. M. : 5 172 500 F CFA • K. F. : 62 135 000 F CFA • M. M. : 12 620 000 F CFA • N. V. : 18 886 000 F CFA • A. A. C. : 25 265 000 F CFA • N. V. : 102 498 500 F CFA • M. B. : 6 246 000 F CFA • N. N. C. : 8 040 000 F CFA • K. C. : 14 577 000 F CFA • B. D. : 15 000 000 F CFA - Les intéressés acquittés pour faits non établis ; - Les accusés ci-après nommés, déclarés coupables de détournement de Biens Publics des sommes respectives de :	Pourvoi

N°	Références	Dates	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
			27- M. E. M. 28- N. E. G. 29- A. D. R. 30- E. N. L. 31- M. G. M. 32- K. C. 33- E. J. G. 34- M. née N. M. 35- M. Y. J. 36- N. E. D. 37- M. F. 38- B. C. épouse D. 39- K. épouse D. C. 40- N. M. 41- M. J. C. 42- Z. A. 43- M. L. P. 44- N. J. 45- Y. S. V. 46- E. V. 47- M. M. 48- M. D. R. 49- N. V. 50- M. B. 51- M. I. 52- E. S. Y. P. 53- M. M. P. G. 54- N. M. J. 55- E. J. 56- N. N. C. K. C.		• M. J. C. : 8 353 875 F CFA et 74 805 403 F CFA • K. C. épouse D. : 9 035 000 F CFA • M. M. : 8 000 000 F CFA. ❖ **Sur la coaction de détournement de Biens Publics** - E. E. E. et E. J. déclarés non coupables de coaction de détournement de Biens Publics de la somme de 7 500 000 F CFA ; - E. E. E. et E. J. acquittés pour faits non établis ; - Requalification en coaction de détournement de Biens Publics des faits initialement qualifiés de détournement de Biens Publics reprochés aux accusés M. M., M. F. et M. I. ; - M. M., M. F. et M. I. déclarés coupables de coaction de détournement de Biens Publics de la somme de 15 545 000 F CFA ; - M. M. et M. I. déclarés coupables de coaction de détournement de Biens Publics de la somme de 15 357 000 F CFA. ❖ **Sur la tentative de détournement de Biens Publics** - Les accusés ci-après nommés, déclarés non coupables de tentative de détournement de Biens Publics des sommes respectives de : • M. Y. J. : 41 259 480 F CFA • B. J. H. : 10 000 000 F CFA • M. J. C. : 64 174 000 F CFA • E. J. : 50 000 000 F CFA • N. E. D. : 125 920 000 F CFA • M. B. : 2 031 266 000 F CFA • N. M. veuve M. : 300 000 000 F CFA • N. E. G. : 12 500 000 F CFA • M. A. M. : 8 355 000 F CFA • M. G. D. : 18 251 900 F CFA • Y. S. V. : 9 453 000 F CFA - Les intéressés acquittés pour faits non établis ; - Les accusés ci-après nommés, déclarés coupables de tentative de détournement de Biens Publics des sommes respectives de : • N. B. L. : 45 000 000 F CFA • E. J. G. : 21 424 000 F CFA • B. N. J. : 219 750 000 F CFA • Z. J. M. II : 9 364 000 F CFA. ❖ **Sur la tentative de coaction de détournement de Biens Publics**	

N°	Références	Dates	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
					- Les accusés ci-après nommés, déclarés non coupables de tentative de coaction de détournement de Biens Publics des sommes respectives de : • E. E. E. et E. N. L. : 8 893 500 F CFA • M. L. P. et N. J. : 108 000 000 F CFA • N. N. C. : 10 893 500 F CFA - Les intéressés acquittés pour faits non établis ; - Requalification en tentative de détournement de Biens Publics des faits initialement de détournement de Biens Publics reprochés à V. F. ; - V. F. déclaré coupable de tentative de détournement de Biens Publics de la somme de 10 893 500 F CFA ; - Les accusés ci-après nommés, déclarés coupables de tentative de coaction de détournement de Biens Publics des sommes respectives de : • B. N. J. et N. B. L. : 149 805 000 F CFA et 165 598 000 F CFA • B. D. et M. G. M. : 247 851 000 F CFA. ❖ **Sur la complicité de détournement de Biens Publics, la complicité de coaction de détournement de Biens Publics, la complicité de tentative de détournement de Biens Publics et la complicité de tentative de coaction de détournement de Biens Publics** - Les accusés ci-après nommés, déclarés non coupables desdites infractions : • N. B. L. • E. E. E. • N. J. • N. M. A. • F. E. • B. B. N. A. O. • N. F. P. et B. D. - Les intéressés acquittés pour faits non établis ; - V. J. F. déclaré coupable de complicité de tentative de coaction de détournement de Biens Publics de la somme de 247 851 000 F CFA reprochée à B. D. et M. G. M. ; - B. J. H. déclaré coupable de complicité de tentative de coaction de détournement de Biens Publics de la somme de 247 851 000 F CFA reprochée à B. D. et M. G. M. ; - E. M. E. déclaré coupable de complicité de tentative de détournement de Biens Publics de la somme de 9 364 000 F CFA reprochée à Z. J. M. II. N. B. L., E. J. G., M. G. M., K. C. épouse D. et Z. J. M. II condamnés l'emprisonnement à vie ; - Les déchéances à vie prononcées à leur encontre ; - Mandat d'arrêt à l'audience décerné contre chacun d'entre eux pour l'exécution de sa peine ; - Le bénéfice des circonstances atténuantes accordé à M. J. C., M. M., M. I., M. F., B. N. J., V. J. F., B. J. H., E. M. E. et B. D., en raison de leur qualité de délinquant primaire ;	

N°	Références	Dates	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
					- V. J. F., B. J. H., E. M. E. et M. M. condamnés à 12 ans d'emprisonnement ferme chacun ; - M. J. C., M. I., M. F., B. N. J. et B. D. condamnés à 10 ans d'emprisonnement ferme chacun ; - Mandats d'incarcération décernés à V. J. F., B. J. H., E. M. E., B. D, B. N. J. et M. M. pour l'exécution de leur peine ; - Mandats d'arrêt décernés à l'encontre de M. J. C., M. I. et M. F. pour l'exécution de leur peine ; - Les déchéances prononcées à l'encontre de V. J. F., B. J. H., E. M. E., M. M., B. D. M. J. C., M. I., M. F. et B. N. J. pendant la durée de la peine prononcée et pendant les 10 ans suivant l'expiration de leur peine ou la libération conditionnelle; - Mise en liberté ordonnée pour les accusés E. E. A., E. E. E., N. J., N. M. A., F. E., B. B. N. A. O., N. F. P. et M. B. ; - Mainlevée des mandats d'arrêt décernés, ordonnée pour les accusés N. N. P., M. E. M., N. N. C., K. F., M. A. M., Z. V. C., M. G. D., N. V., A. A. C., E. J., N. L. M. T., N. E. G., A. D. R., E. N. L. et K. C. ; - L'Etat du Cameroun (MINFI, MINEPAT, MINDCAF) reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - Condamnation des accusés à lui payer, en réparation du préjudice matériel subi, les sommes respectives de : • M. J. C. : 83 159 278 F CFA • K. C. épouse D. : 9 035 000 F CFA • M. M. : 8 000 000 F CFA • M. M. et M. F. solidairement : 15 545 000 F CFA • M. M. et M. I. solidairement : 15 357 000 F CFA - La partie civile déboutée du surplus de ses demandes comme non fondé ; - La durée de la contrainte par corps afférente au recouvrement des condamnations pécuniaires prononcées au profit de l'Etat fixée à 02 ans et 06 mois ; - Mandats d'incarcération décerné contre les condamnés au cas où il y aurait lieu de l'exercer ; - Les accusés M. J. C., K. C. épouse D., M. M., M. F., M. I., N. B. L., E. J. G., B. N. J., Z. J. M. II, B. D., M. G. M., V. J. F., B. J. H. et E. M. E. condamnés au paiement solidaire des dépens liquidés à la somme de 11 254 327 F CFA ; - La durée de la contrainte par corps afférente au recouvrement des dépens fixée à 05 ans ; - Mandat d'incarcération décerné à cet effet contre les condamnés, au cas où il y aurait lieu de l'exercer ; - Déblocage des comptes bancaires des accusés décédés ou acquittés ordonnée ; - Confiscation des fonds bloqués dans les comptes bancaires des condamnés pour détournement ou coaction de détournement de Biens Publics ; - Non-lieu à d'autres confiscations, faute de biens préalablement saisis ;	

N°	Références	Dates	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
					- Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais solidaires des condamnés.	
16	N° 020/CRIM/TCS	21 octobre 2020	Ministère Public et Ministère des Finances C/ 1- M. M. R. 2- M. R. 3- S. née B. R. M. 4- S. B. A. M. M. P.	Coaction de faux en écritures publiques et authentiques, complicité d'usage de faux en écritures publiques et authentiques, détournement de biens publics et tentative de détournement de Biens Publics	- Les accusés S. B. A. et M. M. P. déclarés non coupables de coaction de faux en écritures publiques et authentiques, complicité d'usage de faux en écritures publiques et authentiques, détournement de Biens Publics et tentative de détournement de Biens Publics ; - S. B. A. acquitté pour faits non établis et M. M. P. acquitté pour défaut d'intention coupable ; - Les accusés M. R., S. née B. R. M. et M. M. R. déclarés coupables de coaction de faux en écritures publiques et authentiques, complicité d'usage de faux en écritures publiques et authentiques, détournement de Biens Publics de 219 176 393 F CFA et tentative de détournement de Biens Publics de 742 257 258 F CFA ; - M. R. et S. née B. R. M. condamnées à l'emprisonnement à vie ; - Mandat d'arrêt décerné contre chacune d'elle pour l'exécution de sa peine ; - Des circonstances atténuantes reconnues à M. M. R., en raison de sa qualité de délinquant primaire et sa bonne tenue devant la barre ; - M. M. R. condamné à 10 ans d'emprisonnement ferme ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui pour l'exécution de sa peine ; - Les déchéances à vie prononcées contre M. R. et S. née B. R. M. ; - Les déchéances prononcées à l'encontre de M. M. R. pendant la durée de sa peine d'emprisonnement et pendant les 10 ans suivant l'expiration de cette peine ou la libération conditionnelle ; - Non-lieu à confiscation, faute de biens préalablement saisis ; - L'Etat du Cameroun reçu et dit entièrement fondé en sa constitution de partie civile ; - M. R., S. née B. R. M. et M. M. R. condamnés à lui payer solidairement la somme de 229 176 393 F CFA ; - La durée de la contrainte par corps afférente aux condamnations pécuniaires au cas où il y aurait lieu d'y recourir fixée à 30 mois ; - Mandats d'incarcération décernés le cas échéant contre ces derniers ; - M. R., S. née B. R. M. et M. M. R. condamnés aux dépens liquidés à la somme de 12 127 619 F CFA ; - La durée de la contrainte par corps fixée à 05 ans au cas où il y aurait lieu d'y recourir ; - Mandat d'incarcération à l'audience décerné à cet effet ; Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais des condamnés.	
17	N° 021/CRIM/TCS	03 novembre 2020	Ministère Public, Ministère des Finances et Etat du Cameroun (Aéroports du Cameroun S. A.) C/ G. T.	Détournement de Biens Publics	- L'accusé G. T. déclaré coupable du crime de détournement des Biens Publics d'un montant de 684 755 017 F CFA au préjudice de l'Etat du Cameroun (ADC) ; - Le bénéfice des circonstances atténuantes reconnu à M G. T., en sa qualité de délinquant primaire et pour sa bonne tenue devant la barre ; - G. T. condamné à 10 ans d'emprisonnement ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui ;	Pourvoi

N°	Références	Dates	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
					- Les déchéances des articles 30 et 31 du Code Pénal prononcées contre lui pendant la durée de la peine et pendant les 10 ans suivant l'expiration de sa peine ; - L'Etat du Cameroun (ADC) reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - G. T. condamné à lui payer la somme de 689 755 017 F CFA à titre de dommages intérêts ; - L'Etat du Cameroun débouté du surplus de sa demande comme étant non justifié ; - La durée de la contrainte par corps en cas de non-paiement fixée à 02 ans et 06 mois ; - Mandat d'incarcération décerné à cet effet ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien n'ayant été saisi ; - G. T. condamné aux dépens liquidés à la somme de 40 327 085 F CFA ; - La durée de la contrainte par corps fixée à 05 ans en cas de non-paiement ; - Mandat d'incarcération à l'audience décerné contre lui à cet effet ; - Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais du condamné.	
18	N° 022/CRIM/TCS	09 novembre 2020	Ministère Public et Etat du Cameroun (Communes de Douala 1er, Yaoundé 1er et Ex Commune Urbaine de Ngaoundéré) C/ N. S.	Détournement de Biens Publics	- Arrêt des poursuites engagées contre l'accusé N. S. pour le crime de détournement de Biens Publics de la somme de 433 527 955 F CFA ; - Mainlevée de mandat de détention provisoire décerné contre N. S. le 30 juillet 2019 ; - Les déchéances de l'article 30 du Code Pénal prononcées à son encontre pendant 02 ans avec mention au casier judiciaire ; - Les dépens laissés à la charge du Trésor Public.	
19	N° 023/CRIM/TCS	11 novembre 2020	Ministère Public et Etat du Cameroun (Commune d'Ambam) C/ 1- E. E. J. F. M. M. N. J. A.	Détournement de Biens Publics et détournement de Biens Publics en coaction	- Rejet des demandes de contre-expertise ou à défaut de transport judicaire ou de descente sur les lieux, formulées par le Conseil de l'accusé E. E. J. F. ; - L'accusé E. E. J. F. déclaré non coupable des crimes de détournement des Biens Publics en coaction de la somme de 20 525 000 F CFA et de détournement de Biens Publics de la somme de 102 314 703 F CFA ; - E. E. J. F. acquitté pour faits non établis ; - Requalification en détournement de Biens Publics de la somme de 20 525 000 F CFA des faits initialement qualifiés de coaction de détournement de Biens Publics de la somme de 20 525 000 F CFA ; - L'accusé M. M. N. J. A. déclaré coupable des faits ainsi requalifiés ainsi que des faits de détournement de Biens Publics de la somme de 43 286 094 F CFA ; - L'accusé M. M. N. J. A. condamné à l'emprisonnement à vie ; - Les déchéances à vie prononcées à son encontre ; - Mandat d'arrêt à l'audience décerné contre M. M. N. J. A. ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien n'ayant été saisi ; - L'Etat du Cameroun (Commune d'Ambam) reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - L'accusé M. M. N. J. A. condamné à lui payer la somme de 63 811 094 F CFA au titre du préjudice matériel ;	

N°	Références	Dates	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
					- L'Etat du Cameroun débouté du surplus de sa demande comme étant non justifié ; - M. M. N. J. A. condamné aux dépens liquidés à la somme de 3 946 994, 7 CFA ; - Non-lieu à la contrainte par corps à l'encontre de M. M. N. J. A., âgé de plus de 60 ans ; - Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais du condamné.	
20	N° 024/CRIM/TCS	04 décembre 2020	Ministère Public et Etat du Cameroun (Commune de Bamusso) C/ 1- L. A. E. E. G. B. M.	Détournement de Biens Publics et complicité de détournement de Biens Publics	- L'accusé L. A. E. déclaré coupable des faits de détournement de Biens Publics de la somme de 75 993 905 F CFA au préjudice de la Commune de Bamusso ; - L'accusée E. G. B. M. déclarée coupable des faits de complicité de détournement de Biens Publics de la somme de 2 500 000 F CFA au préjudice de la Commune de Bamusso ; - L'accusé L. A. E. condamné à l'emprisonnement à vie ; - Les déchéances à vie prononcées à son encontre ; - Mandat d'arrêt à l'audience décerné contre L. A. E. ; - Des circonstances atténuantes reconnues à l'accusée E. G. B. M., en sa qualité de délinquant primaire ; - E. G. B. M. condamnée à 10 ans d'emprisonnement ; - Mandat d'arrêt à l'audience décerné contre E. G. B. M. ; - Les déchéances des articles 30 et 31 du Code Pénal prononcées contre E. G. B. M. pendant la durée de la peine et pendant les 10 ans suivant l'expiration de sa peine ou la libération conditionnelle ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien n'ayant été saisi ; - L'Etat du Cameroun (Ministère des Finances) reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - L'accusé L. A. E. condamné à lui payer la somme de 73 493 905 F CFA au titre du préjudice matériel ; - L'Etat du Cameroun débouté du surplus de sa demande comme étant non justifié ; - La durée de la contrainte par corps afférente à cette condamnation pécuniaire au profit de la partie civile fixée à 02 ans et 06 mois ; - Mandat d'incarcération à l'audience décerné contre L. A. E. à cet effet ; - L. A. E. et E. G. B. M. condamnés solidairement aux dépens liquidés à la somme de 4 021 295, 25 CFA ; - La durée de la contrainte par corps pour L. A. E. fixée à 02 ans, au cas où il y aurait lieu d'y recourir ; - Mandat d'incarcération décerné à son encontre à cet effet ; - Non-lieu à la contrainte par corps à l'encontre de E. G. B. M., âgée de plus de 60 ans ; - Publication de l'arrêt dans le journal *Cameroon Tribune*, à la diligence du Ministère public et aux frais des condamnés.	
21	N° 025/CRIM/TCS	11 décembre 2020	Ministère Public et Ministère des Finances C/	Coaction et complicité de coaction de détournement de Biens Publics	- Arrêt des poursuites engagées contre B. R. R., M. B. J., M. M. L. N., N. A. R., D. L. E., E. M. N., A. O. J., T. R., E. P. L., accusés de complicité de détournement des sommes respectives de 1 500 000 F CFA, 8 400 000 F CFA, 2 500 000 F CFA, 7 200 000 F CFA,	

N°	Références	Dates	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
			1- N. F. S. 2- A. E. V. de P. B. 3- N. M. 4- M. E. J. 5- E. O. F. X. 6- K. A S. E. 7- O. C. J. 8- D. B. 9- E. A. T. 10- N. A. R. 11- B. W. 12- M. M. L. N. 13- A. O. J. 14- K. J. E. 15- E. P. L. 16- F. E. 17- M. B. J. 18- E. M. N. 19- T. R. 20- D. L. E. 21- B. R. R.		1 160 000 F CFA, 2 400 000 F CFA, 3 600 000 F CFA, 3 200 000 F CFA, 7 680 000 F CFA ; - Non-lieu à prononcer les déchéances de l'article 30 du Code Pénal contre eux ; - Mainlevée des mandats de détention provisoire décernés le 02 avril 2019 contre M. M. L. N., N. A. R. et A. O. J. ; - Poursuite de la procédure pour les autres accusés ; - Les dépens, en ce qui concerne les accusés, à l'égard desquels les poursuites ont été arrêtés laissées à la charge du Trésor Public.	

Chapitre 2

LES ACTIVITES DE LA COUR SUPREME

Au titre de la lutte contre la corruption en 2020, l'action de la Cour Suprême s'est faite à travers les décisions de la Section de la Chambre Spécialisée de la Chambre Judiciaire. La Section Spécialisée de la Cour Suprême a rendu 04 décisions pour des pourvois en annulation des arrêts émanant tous, du Tribunal Criminel Spécial et relatifs au détournement de Biens Publics.

Ces décisions concernent :

- le Ministère des Finances (MINFI) ;
- le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ;
- la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) et ;
- la Commune de Bokito.

L'examen au fond de ces pourvois, jugés recevables en la forme, a donné lieu à la cassation de 03 arrêts et la confirmation d'01 arrêt.

Le récapitulatif de ces décisions est présenté dans le tableau ci-dessous :

N°	Références	Date	Affaires	Objets du Pourvoi	Résultats
1	001/SSP/CS	18 février 2020	D. J. R. C/ - Ministère Public - Cameroon Telecommunications (CAMTEL)	Cassation de l'arrêt n°009/CRIM/TCS du 22 mai 2018 du Tribunal Criminel Spécial qui condamne D. J. R. à 12 ans d'emprisonnement, pour coaction de détournement de Biens Publics (296 batteries stationnaires) d'un montant de 77 700 000 F CFA appartenant à CAMTEL	- Pourvoi de sieur D. J. R. jugé recevable en la forme et dit fondé ; - Cassation et annulation partielle de l'arrêt n°009/CRIM/ TCS du 22 mai 2018 ; - Sieur D. J. R. déclaré non coupable et acquitté au bénéfice du doute.
2	003/SSP/CS	18 février 2020	S. M. C/ - Ministère Public - CAMTEL	Restitution à S. M. de son conteneur contenant des déchets métalliques qui avait été saisi au cours de l'enquête préliminaire dans l'affaire l'opposant à CAMTEL	- Pourvoi de sieur S. M. jugé recevable en la forme et dit fondé ; - Ordre de lui restituer son conteneur sous scellé, dans l'affaire qui l'oppose à la CAMTEL -
3	004/SSP/CS	10 mars 2020	- O. A Z. C. - K. L. C/ - Ministère Public - Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) - Ministère des Finances (MINFI)	Cassation de l'arrêt n°004/CRIM/TCS du 17 février 2017 du Tribunal Criminel Spécial qui déclare : - O. A Z. C. coupable du crime de détournement de deniers publics d'un montant de 100 000 000 F CFA ; - K. L. coupable du délit connexe de corruption.	- Jonction des Pourvois de O. A Z. C. et K. L., jugés recevables en la forme ; - Cassation et annulation partielle de l'arrêt n°004/CRIM/ TCS du 17 février 2017 ; - K. L. déclaré non coupable de corruption et relaxé au bénéfice du doute ; - Disqualification en délit de détournement de prêt des faits initialement qualifiés de détournement de deniers publics reprochés à O. A Z. C. - O. A Z. C. déclaré coupable des faits ainsi requalifiés ; - Condamnation de O. A Z. C. à 03 ans d'emprisonnement et 300 000 F CFA d'amende ;

N°	Références	Date	Affaires	Objets du Pourvoi	Résultats
	004/SSP/CS (suite)				- Fixation à 12 mois de la durée de la contrainte par corps en cas de non acquittement de cette amende ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui à cet effet ; - L'Etat du Cameroun (MINEPAT) reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - Condamnation de O. A Z. C. à lui payer à titre de dommages-intérêts la somme de 102 000 000 F CFA ; - L'Etat du Cameroun débouté du surplus de sa demande comme non justifié ; - Fixation à 30 mois de la durée de la contrainte par corps en cas de non acquittement de cette condamnation ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui ; - Condamnation de O. A Z. C. aux dépens liquidés à la somme de 940 650 F CFA ; - Fixation à 18 mois de la durée de la contrainte par corps en cas de non acquittement de ces dépens ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui à cet effet.
4	005/SSP/CS	16 juin 2020	- Ministère Public - B. P. - O. A. épouse B. - E. N. C/ - Commune de Bokito - G. A. M. - B. O. E. - G. P. B.	Cassation de l'arrêt n°012/CRIM/TCS du 16 juin 2015 du Tribunal Criminel Spécial qui déclare : - G. P. B. non coupable des faits de complicité de détournement de deniers publics de la somme de 98 091 579 F CFA ; - G. A. M. alias N. A., O. A. T. épouse B. et B. O. E. coupables des crimes de coaction de détournement de deniers publics de la somme de 106 352 975 F CFA ; - B. O. E. et E. N. coupables du crime de coaction de détournement de deniers publics de la somme de 98 091 579 F CFA ; - B. P. coupable du crime de complicité de coaction de détournement de deniers publics de la somme de 98 091 579 F CFA.	- Jonction des Pourvois jugés recevables en la forme ; - Constat de l'extinction de l'action publique à l'égard de B. P. pour cause de décès ; - Rejet des pourvois du Ministère Public et de dames O. A. épouse B. T. et E. N.

Titre III

LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LES DEPARTEMENTS MINISTERIELS

Les Cellules Ministérielles de Lutte Contre la Corruption (CMLCC) contribuent à l'élaboration du Rapport sur l'Etat de la Lutte Contre la Corruption au Cameroun par la présentation de la synthèse de leurs activités annuelles.

En 2020, comme à l'accoutumée, le bilan des activités menées par lesdites Cellules est produit suivant le canevas inspiré de l'outil PrECIS préconisé par la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC), articulé autour de cinq axes stratégiques d'intervention et présenté en cinq tableaux synoptiques, à savoir :

- les activités de **Prévention**, celles qui permettent d'éliminer les opportunités de corruption dont recèlent les insuffisances structurelles, juridiques, réglementaires ou organisationnelles, sur lesquelles peuvent s'appuyer les corrupteurs et les corrompus pour commettre leurs forfaits.
- les activités d'**Education**, celles qui visent le changement des mentalités, des habitudes et des attitudes ;
- les activités de **Conditions**, celles qui sont de nature à rendre les acteurs du secteur ou du pilier moins vulnérables à la corruption ;
- les activités d'**Incitation**, celles qui ont pour but de développer la résistance à l'attrait que constitue la corruption en proposant de nouveaux référents dont peuvent s'inspirer des générations actuelles et futures, et ;
- les activités de **Sanctions**, celles visant à démanteler et à anéantir les réseaux de corruption en faisant payer un coût très élevé aux coupables d'actes de corruption.

Les Départements Ministériels ont été répartis en 3 catégories :

- les Ministères de Souveraineté (Chapitre 1) ;
- les Ministères en charge de l'Economie, des Finances et des Infrastructures (Chapitre 2) ;
- les Ministères en charge des Secteurs Educatif, Social et Culturel (Chapitre 3).

Chapitre 1

LES ACTIVITES DES MINISTERES DE SOUVERAINETE

Sont rangés dans cette catégorie les Départements Ministériels ou services assimilés suivants : le Ministère de la Justice (MINJUSTICE), le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA), le Ministère des Relations Extérieures (MINREX), le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL), le Ministère de la Défense (MINDEF) et la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN).

En 2020, cinq Administrations ont fait parvenir leurs rapports d'activités à la CONAC comme en 2019. Il s'agit du MINJUSTICE, du MINFOPRA, du MINREX, de la DGSN et du MINDEF.

Section 1 : LES ACTIVITES DU MINJUSTICE

Les activités de la CLCC du MINJUSTICE pour l'année 2020 sont présentées dans les tableaux ci-dessous

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1.	Prévenir la perception de frais indus	Affichage des tarifs des actes de greffe, Huissiers de Justice et des Notaires	Juridictions et établissements pénitentiaires -Chancellerie	Activité permanente	-Services centraux -Palais de Justice -Etablissements pénitentiaires	Personnels régulièrement contrôlés et évalués
		Mise en place du sous-site internet de la CLCC et notamment du forum interactif				-Justiciables mieux informés sur les tarifs des actes -Contacts entre justiciables et personnels Magistrat et non Magistrat évités
		Annonce solennelle du coût des actes à l'entame de chaque audience				

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1.	Eduquer et Sensibiliser les justiciables	Affichage des slogans contre la corruption	- Juridictions - Etablissements pénitentiaires	Activité permanente	-Palais de Justice -Etablissements pénitentiaires	Justiciables informés et mieux sensibilisés sur le fléau qu'est la corruption et le rôle de chacun pour en dénoncer les méfaits
		Exploitation des boîtes à suggestions				
		Exploitation des requêtes				
		Elaboration et diffusion du recueil des actes des sessions des 23/08 et 19/12/2017				
		Organisation des journées Portes Ouvertes				

Axe stratégique CONDITIONS

La Cellule n'intervient pas directement sur ce plan. Cependant, les missions effectuées permettent d'évaluer le moral des personnes et de constater une amélioration de l'état d'esprit des personnels suite à l'application effective des décrets :

- n°2010/365 du 29 novembre 2010 portant Statut spécial du corps des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire ;
- n°2011/020 du 04 février 2011 portant Statut spécial des fonctionnaires des Greffes.

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1.	Valoriser l'intégrité	Vérifier la répartition des primes de rendement	Sur pièces et sur place -Sur pièces : transmission des états de répartition des émoluments à la Chancellerie pour contrôle -Sur place : lors des missions d'évaluation de la perception de la corruption effectuées par la CLCC	Activité permanente	-Palais de Justice -Etablissements pénitentiaires	Responsables sensibilisés sur la nécessité de répartir équitablement les primes de rendement
		Instituer et généraliser les primes au « meilleur agent »				Amélioration de la notation des agents

Axe stratégique SANCTIONS

Ces sanctions concernent les personnels magistrat et non magistrat, les personnels relevant du Code du Travail, les personnels de l'Administration pénitentiaire ainsi que les personnels des Professions judiciaires.

- **PERSONNEL MAGISTRAT**

N°	Désignation	Nombre	Type de sanctions
1	Dossiers transmis	06	Révocation
2	Absence irrégulière	14	En cours
3	Demandes d'explications écrites	10	
4	Lettres d'observations	01	
5	Enquêtes prescrites	52	

- **PERSONNEL NON MAGISTRAT**

- **Cadre des Greffiers Principaux**

N°	Nombre de Greffiers Principaux poursuivis	Types de faute	Type de Sanctions
1	01	Absence irrégulière	Révocation

- **Cadre des Greffiers Adjoints**

N°	Nombre de Greffiers Adjoints poursuivis	Types de faute	Type de Sanctions
1	04	Absence irrégulière	En cours

- **PERSONNEL RELEVANT DU CODE DU TRAVAIL**

N°	Nombre de personnels poursuivis	Types de faute	Type de Sanctions
1	03	Absence irrégulière	En cours

- **ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

- **Cadre des Intendants des Prisons**

N°	Nombre de sanctions	Types de faute	Type de Sanctions
1	03	-Attitudes et actes préjudiciables à la renommée du corps -Absence irrégulière	-Blâme -Avertissement écrit

- **Cadre des Gardiens Chefs des Prisons**

N°	Nombre de sanctions	Types de faute	Type de Sanctions
1	07	-Absence irrégulière -Négligence ayant entrainé l'évasion	-Blâme -Avertissement écrit

- **Cadre des Gardiens des prisons**

N°	Nombre de sanctions	Types de faute	Type de Sanctions
1	20	-Attitudes et actes préjudiciables à la renommée du corps -Absence irrégulière -Négligence ayant entrainé l'évasion	-Retard à l'avancement -Blâme avec inscription au dossier -Avertissement écrit -Exclusion temporaire -Garde supplémentaire

- **PROFESSIONS JUDICIAIRES**

- **Avocats**

N°	Nombre d'Avocats sanctionnés	Types de faute	Types de sanctions	Observations
1	-15 dossiers en cours d'instruction -300 dossiers ont été instruits	//	//	Les sanctions sont prononcées par le Conseil de l'Ordre des Avocats.

- **Notaires**

N°	Nombre de Notaires sanctionnés	Types de faute	Types de sanctions
1	34 dossiers sont en cours d'instruction	Attitudes et actes préjudiciables à la renommée du corps	Décisions attendues
2	100 dossiers ont été instruits		

- **Huissiers de Justice**

N°	Nombre d'Huissiers de Justice sanctionnés	Types de faute	Types de sanctions
1	30 dossiers sont en cours d'instruction	//	Décisions attendues
2	395 dossiers ont été instruits		

Section 2 : LES ACTIVITES DU MINFOPRA

Les activités de lutte contre la corruption du MINFOPRA se résument dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Eliminer ou réduire les opportunités de corruption au MINFOPRA	Gestion des plaintes ou requêtes des usagers tirées des boîtes à suggestions, de l'adresse email ou de tout autre canal connu	MINFOPRA	Toute l'année 2020	CMLCC IG	Les requêtes des usagers tirées des boîtes à suggestions et à l'adresse email du MINFOPRA sont collectées, centralisées, triées et exploitées
		-Communication sur la gestion des plaintes ou requêtes des usagers, des cas de corruption avérée ou de sanctions pour corruption -Campagne médiatique ou d'information, à travers notes d'informations, spots, SMS, communiqués radio-presse, émissions radio et télévisées, publication des sanctions en matière de LCC	MINFOPRA	Toute l'année 2020	CMLCC CELCOM	Personnels et usagers informés sur les mesures prises pour la LCC au MINFOPRA et dissuadés
		-Elaboration d'un code/standard de conduite ou d'une charte d'éthique -Etude en vue de l'élaboration d'un code/standard de conduite ou d'une charte d'éthique -Réunion de pré-validation -Organisation d'un atelier de validation du draft du code de conduite -Vulgarisation du code après adoption	MINFOPRA	Février-décembre 2020	CMLCC DRPCE Chefs de structures du MINFOPRA	-Etude de faisabilité menée -Draft du Code transmis
		Descentes programmées dans les structures du MINFOPRA : Missions de vérification sur le processus d'organisation des concours administratifs	MINFOPRA	Toute l'année 2020	-CMLCC -Chefs de structures du MINFOPRA	Deux missions réalisées
		Conception et suivi de la mise en œuvre des IRR	MINFOPRA	Toute l'année 2020	-CMLCC -COACH IRR	-Chefs de structures saisis pour pistes d'IRR -IRR à mener sélectionnée
		Encadrement de la structure en charge de la mise en œuvre de l'IRR sélectionnée	MINFOPRA	Toute l'année 2020	-CMLCC -COACH IRR	-Diagnostic effectué -Objectifs définis -Dossiers en instance apurés -Procédures de traitement des dossiers choisis pour l'IRR vulgarisées -Bonnes pratiques identifiées

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Susciter une conduite autocensurée et une intolérance du personnel et des usagers envers la corruption	-Faire prendre conscience du caractère néfaste de la corruption -Campagnes de sensibilisation dans les services centraux et déconcentrés sur « la dénonciation des actes de corruption dans les services publics »	MINFOPRA	Toute l'année 2020	-CMLCC -Experts de la CONAC -Chefs de structures concernées	-Campagnes organisées -Dépliants édités et distribués -Usagers et personnel informés sur les canaux de dénonciation de la corruption
2	Renforcer les compétences des membres de la CMLCC	Participation aux séminaires, ateliers et forum de formation sur la corruption	CMLCC	1er et 2e trimestre 2020	CMLCC Organisme de formation	-Capacités des membres de la CMLCC, renforcées -CMLCC plus performante

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Réprimer les auteurs et complices des actes de corruption au sein du Ministère	-Identification des auteurs et complices des actes de corruption au MINFOPRA -Traduire les personnes fautives devant les instances compétentes (Conseil de Discipline de la Fonction Publique, juridictions) en vue de leur sanction	MINFOPRA	Toute l'année 2020	-Inspecteurs Généraux - Inspecteurs N°1 et I2 -Chefs des structures des mis en cause	Mis en cause auditionnés
2		Saisine, le cas échéant, des instances compétentes (Ministre, CDBF, Juridictions) en vue de la sanction des mis en cause	MINFOPRA	Toute l'année 2020	CMLCC	Instances compétentes saisies Mis en cause sanctionnés, le cas échéant

Section 3 : LES ACTIVITES DU MINREX

Les activités de lutte contre la corruption menées au cours de l'année 2020, au MINREX sont les suivantes :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Contribuer à la transparence électorale	Accompagnement des missions d'observation électorale (de l'OIF, Union Africaine…) lors des Elections législatives et municipales	Plusieurs localités du Cameroun	Février 2020	Cellule de veille électorale /MINREX	Missions d'observation bien accompagnées et encadrées
2	Maintenir les services en état d'alerte	Contrôle des crédits délégués par le MINFI et le MINEPAT aux structures externes	MINREX	Juin 2020	Toutes les Directions du MINREX	Responsables sensibilisés à la notion de contrôle de gestion et services

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibilisation du personnel au sujet de l'existence d'une CLCC	Discussions avec les Responsables du MINREX	MINREX	2020	Toutes les Directions	-Diffusion des informations au sujet de la CLCC -Le personnel est mieux édifié sur les missions de la Cellule

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Encourager les employés et reconnaître le mérite	Identification des meilleurs personnels	MINREX	Mars-Nov.2020	Toutes les structures	- Personnels du MINREX mobilisés

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Service concerné	Résultats obtenus
1	Sanctionner les coupables d'actes de corruption	Audition des personnels soupçonnés de pratiques illicites	MINREX	Mars-Oct.2020	Direction des Affaires Juridiques et des engagements Internationaux de l'Etat	Connaissance des faits reprochés au personnel incriminé, amélioré

Section 4 : LES ACTIVITES DE LA DGSN

Les activités de lutte contre la corruption menées au cours de l'année 2020 à la DGSN se présentent ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Lutter contre les actes de corruption mettant en cause le public et les fonctionnaires de Police	-Vulgarisation du numéro d'utilité Publique « 1500 » -Sensibilisation du public sur la gratuité du service public notamment la délivrance des titres de voyage et identitaire	Media Espace public	Courant 2020	CELCOM DPF CNPTI	- Sensibilisation des usagers sensibilisés - Plusieurs cas d'abus et de tentative de corruption dénoncés
2	Prévenir les actes de corruption dans les services de la Sûreté Nationale	Descentes et contrôles inopinés dans les barrages mixtes Police-Gendarmerie, les services déconcentrés de la Sûreté Nationale.	- Entrées et sorties des grandes métropoles - Toutes les Régions	Courant 2020	Division Spéciale de Contrôle des Services	- Numéraires saisis entre les mains de plusieurs fonctionnaires - Diminution des actes d'arnaque par les fonctionnaires -Légère diminution des actes de corruption

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibiliser les fonctionnaires de Police sur les actes et fautes	- Causeries éducatives dans les unités de Police - Sensibilisation dans les magazines et Emissions Radio de la Police	Unités de la Police	Courant 2020	-UC/DSCS -UR/DSCS -CELCOM	-Autodiscipline des fonctionnaires -Changement d'habitudes et de manière de servir

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
	relatifs à la corruption					
2	Améliorer les compétences et accroitre le rendement	-Formation continue -Stages et séminaires	-ENSP -CIAP - EIFORCES	Courant 2020	Direction de la formation	- Adaptation à l'environnement - Maitrise du travail

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer les conditions de vie des fonctionnaires de Police	Traitement rapide des actes de carrière	DGSN	Courant 2020	-DRH -DFGIL	Motivation au travail
2	Améliorer les conditions de travail du personnel de la Sûreté Nationale	- Modernisation -Dotation du matériel (consommable et durable) -Construction et réhabilitation des unités de Police -Construction et réhabilitation des unités de Police	Toutes les Régions	Courant 2020	Tous les services de la DGSN	Offre et qualité du service améliorées -Délivrance massive des titres identitaires et de voyage -Traitement rapide des dossiers et des procédures

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Proposer des référents pour inciter les autres fonctionnaires	Inscription des fonctionnaires sur la liste d'aptitude et promotion au choix dans les différents cadres de la Police	DGSN	Courant 2020	Division Juridique	-Esprit d'initiative noté -Dévouement et abnégation des fonctionnaires
2	Créer un cadre motivationnel au sein du Corps	Encouragement des fonctionnaires exemplaires et incitation des autres	Toutes les Régions	Courant 2020	DRH	10 lettres de félicitations relatives à la LCC

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Réprimer tout acte d'indiscipline et de faute relative à la corruption	Constitution des dossiers disciplinaires	DGSN	Courant 2020	DSCS DRH SPCD	-15 sanctions de 2e catégorie -08 sanctions de 3e catégorie -24 suspensions de fonctions -Mutations de fonctionnaires
2	Engager la responsabilité pénale des auteurs des actes de corruption	-Enquête préliminaire -Compte-rendu au parquet -Déferrement des suspects	Toutes les Régions	Courant 2020	-CEA/CAB/DGSN -DSCS -PJ	- 10 fonctionnaires déférés -02 Cessations temporaires d'activités pour détention provisoire

Section 5 : LES ACTIVITES DU MINDEF

Les activités de lutte contre la corruption menées au cours de l'année 2020 au MINDEF se présentent ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Prévenir les actes de corruption dans les Services centraux et déconcentrés du MINDEF	Descentes dans les Services financiers et Unités de Gendarmerie	Douala Yaoundé Bafoussam	Courant 2020	-DIRCIA -DBE -Compagnies de Gendarmerie	Actes de corruption en diminution
2	Proposer aux usagers les voies de recours pour éviter et dénoncer les actes et faits de corruption	Campagne médiatique d'information du numéro vert de la Gendarmerie Nationale (1501)	Territoire national	Courant 2020	Services centraux et déconcentrés	Nombre de dénonciations en augmentation
3	Sensibiliser les militaires sur les actes et les sanctions relatives à la corruption	-Causeries éducatives dans les unités -Sensibilisation dans les médias	Médias	Courant 2020	Services centraux et déconcentrés	Bonnes attitudes améliorées Craintes des sanctions accentuées
4	Dresser une situation réelle des risques de corruption au MINDEF	Identification des structures vulnérables à la corruption	Salle des actes MINDEF	Octobre 2020	DIRCIA DBE DAAFD	Services plus exposés et en contact avec les usagers identifiés et répertoriés

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Renforcer des capacités des gestionnaires de la fortune publique du MINDEF	Formation sur la prévention et la détection des actes de corruption	Salle des actes MINDEF	Novembre 2020	-DIRCIA -DBE -DAAFD -DDMI -DIRGEN	Connaissances des stratégies de LCC améliorées
2	Intégrer des comportements éthiques et moraux	Impression d'affiches et de dépliants à l'entrée des formations cibles	Toutes les formations	Septembre-décembre 2020	-Centres d'instruction -Directions centrales -Services déconcentrés	Prise de conscience des implications économiques et sociales

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Valoriser le comportement éthique	Paiement régulier des primes opérationnelles	Territoire national	Courant 2020	Toutes les formations	Comportements et accueil améliorés
2	Améliorer les conditions de travail du personnel du MINDEF	Construction et réhabilitation des Unités des Forces de Défense et de Sécurité		Courant 2020	Toutes les formations	-Dossiers et procédures traités et suivis rapidement -Offre et qualité du service améliorées

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause/ Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
1	Tous les services du MINDEF	//	Inconduite notoire	-04 retraits d'emplois et refus de rengagement -18 arrêts de rigueur -25 arrêts simples -15 salles de Police	Courant 2020	Ces sanctions, inscrites dans le cadre des informations classifiées, ne présentent pas les noms des contrevenants

Chapitre 2

LES MINISTERES EN CHARGE DES SECTEURS DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DES INFRASTRUCTURES

Ces Ministères, en fonction de leurs activités, sont répartis en 3 catégories : ceux en charge de la Production, de l'Importation et de la Distribution des Biens et Services (section 1), ceux en charge de la Recherche et de la mise en place des Financements (section 2) et les Ministères en charge des Infrastructures (section3).

Section 1 : LES MINISTERES EN CHARGE DE LA PRODUCTION, DE L'IMPORTATION ET DE LA DISTRIBUTION DES BIENS ET SERVICES

On retrouve habituellement dans cette rubrique : les Ministères en charge de la Production (Sous-section 1) de ceux en charge de l'Importation ou de la Distribution des Biens et Services (Sous-section 2).

Sous-section 1 : Les Ministères en charge de la production des biens et services

Sont regroupés sous cette rubrique : le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ; le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) ; le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) ; le Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL) ; le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER).

En 2020, deux de ces Départements Ministériels a fait parvenir les rapports de leurs CLCC à la CONAC contre quatre en 2019.

I. LES ACTIVITES DU MINTOUL

Les activités réalisées au cours de l'année 2020 par le Ministère du Tourisme et des Loisirs sont présentées dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Poursuivre la sensibilisation des Responsables des Services déconcentrés	Tenue des séances de sensibilisation pendant les réunions de coordination et les réunions avec les opérateurs des services	Nkongsamba Douala Edéa	Janvier-décembre 2020	Quelques Services déconcentrés vue la situation sanitaire actuelle	Appropriation des résultats de l'IRR et changement d'attitudes
2	Prévenir les actes de monnayage d'octroi d'autorisation d'ouverture des établissements de tourisme	Vulgarisation et diffusion du Guide des usagers	-Délégations Régionales -Présidents des Syndicats	Toute l'année et cession CLCC	-DR et DD -Bureau des Affaires Générales -Syndicats des Associations de Tourisme	-Amélioration du suivi des dossiers conformément à la réglementation en vigueur -Rapidité dans le traitement des données par les acteurs de la chaîne
3	Information/ Sensibilisation sur les bonnes pratiques, et	-Etat des lieux	-Yaoundé -Douala	- Oct.2020 -Déc.2020	-Equipe IRR -Inspecteurs du MINTOUL	Hôtels sensibilisés : -AYABA -MOUNTAIN

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
	appropriation de l'outil PrECIS	-Ateliers d'information et de sensibilisation Elaboration d'un cadre organique approprié			-Directeurs d'Hôtels concernés -Délégués Régionaux -Coaches	-Parliamentarian Flats -Atlantic Beach -Centre Climatique de Dschang -Centre touristique de Bamendjin

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	-Sensibiliser les promoteurs touristiques des zones ciblées afin d'assurer leur adhésion à la nouvelle dynamique -Renforcer les capacités des Responsables des Services Centraux	-Mobilisation des participants et des personnes ressources -Tenue des séances de sensibilisation -Rédaction des comptes rendus	Yaoundé Douala Ebolowa Bafoussam	2020	-CMLCC -IS -Délégués et Chefs de Services	-Les Délégués Régionaux se sont appropriés les résultats de l'IRR et sont outillés pour la célérité dans le traitement des demandes d'agréments -Comptes rendus disponibles
2	Renforcer les capacités des acteurs dans la LCC	-Elaboration des TDR -Ateliers/sessions de formation	Buea Bamenda Dschang Kribi Bamendjin	2020	-Equipe IRR -Inspecteurs du MINTOUL -Directeurs d'Hôtels concernés -Délégués Régionaux -Coaches	-Actes d'Ateliers disponibles -Formation donnée -Acteurs mieux outillés à la détection des actes de corruption

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Redynamiser le numéro de la CELCOM/MINTOUL (pour les dénonciations des actes de corruptions) et confectionner les Boîtes à suggestions	-Réactivation du numéro de téléphone de la CELCOM/MINTOUL -Confection des Boîtes à suggestions	Yaoundé Douala	2020	-CMLCC -Tous les Services	Le numéro vert est activé Les boîtes à suggestions renouvelées

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Allouer un budget conséquent pour le fonctionnement de la Commission des responsables du Secrétariat de la CTN-ET	Assurer le paiement régulier des primes des membres de CTN-ET	Yaoundé	2020	-DAG -DET	Paiement des primes de session et indemnités de descentes

II. LES ACTIVITES DU MINMIDT

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
01	Eliminer les opportunités de corruption	-Vulgarisation des Boîtes à suggestions	Dans les 10 Régions	Août-Déc.20	Toutes les structures des services centraux et certains Services déconcentrés	-Acteurs informés sur les mécanismes de dénonciation -Contacts entre les usagers et agents publics, réduits	La plupart des activités se sont déroulées par visioconférence du fait de la COVID 19

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
01	Entreprendre des actions de changement de mentalités, d'habitudes et d'attitudes	-Actualisation des messages de -Sensibilisation des Agents publics du MINMIDT.	Dans les 10 Régions	Toute l'année	Services centraux et Déconcentrés	Personnel sensibilisé sur les conséquences néfastes de la corruption	La plupart des activités se sont déroulées par visioconférence du fait de la COVID 19

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
01	Favoriser un environnement qui empêche ou réduit la commission d'actes de corruption	Dématérialisation et informatisation des procédures dans le secteur minier et industriel	Services centraux	En permanence	- Inspection Générale - Cellule informatique -Direction des Mines -Direction de l'Industrie - Autres services	Modèles actes recensés et définis	L'activité est en cours d'exécution **NB : la plupart des activités se sont déroulées par visioconférence**

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
01	Donner de nouveaux référents dont peuvent s'inspirer les générations actuelles et futures en valorisant les acteurs positifs en matière d'intégrité	- Encouragement des meilleurs agents du - Octroi des primes	Territoire national	En permanence	Toutes les structures des services centraux et des services déconcentrés	-Personnels encouragés par des promotions ou des lettres de félicitation - Répartition satisfaisante des quotes-parts	- Régression de la corruption - Diligence dans le traitement des dossiers miniers et industriels - Galvanisation de la jeunesse

Sous-section 2 : LES MINISTERES EN CHARGE DE L'IMPORTATION OU DE LA DISTRIBUTION DES BIENS ET SERVICES

Sont regroupés sous cette rubrique le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), le Ministère des Transports (MINTRANSPORTS) et le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL). En 2020, deux de ces Départements Ministériels ont fait parvenir les rapports d'activités de leurs CMLCC à la CONAC comme l'année précédente.

I. LES ACTIVITES DU MINCOMMERCE

Au cours de l'année 2020, le MINCOMMERCE a mené des activités présentées dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Exécuter toute mission relative à la prévention de la corruption au sein du Ministère	Elaboration, adoption et validation du plan d'actions 2021	Yaoundé	Janvier	CMLCC	Plan d'actions validé
		Tenue des sessions statutaires		Toute l'année	CMLCC	Aucune session tenue du fait du respect des

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
						mesures barrières prescrites par le Gouvernement pour lutter contre la pandémie du Covid 19
		Remise des documents de travail aux membres de la CMLCC		Au cours de la 1ère session	CMLCC	Chaque membre de la CMLCC dispose des documents de travail
		Suivi et évaluation des recommandations issues des sessions		Toute l'année	CMLCC	Toutes les recommandations sont mises en œuvre

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer la connaissance et le respect des règles et procédures de contrôle et de répression des fraudes par les commerçants	Organisation d'un séminaire sur le renforcement des capacités du personnel en service à l'IG sur le thème : « Réussir les écrits de la mission d'audit »	Yaoundé	20 et 21 février 2020	CMLCC	-Séminaire organisé conformément à la note de service n°0002/MINCOMMERCE/CAB du 14 février 2020 -Rapport disponible

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Pérenniser les acquis des IRR dans les Brigades de Contrôle et de la répression des Fraudes des Régions du Littoral, de l'Est et de l'Adamaoua	Evaluation quantitative et qualitative des acquis des IRR	Les Délégations Régionales et Départementales des Régions identifiées	2020	Brigades des Délégations Régionales et départementales des Régions identifiées	Les bonnes pratiques instruites pendant la mise en œuvre des IRR ne sont plus observées dans la plupart des Brigades

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Nature de l'infraction	Sanction
1	Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes	MM. : -A.S. -H.G.O. -M.C.A.	Agissements contraires à l'Ethique et à la Déontologie Administrative	Suspension de fonctions pour une durée de 03 mois avec suspension de solde en dehors des allocations familiales
2	Délégation Départementale du Mayo-Tsanaga	M. A.B.		Suspension de fonctions pour une durée de 04 mois avec suspension de solde en dehors des allocations familiales

II. LES ACTIVITES DU MINTRANSPORTS

Au cours de l'année 2020, le MINTRANSPORTS a mené des activités présentées dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Réduire les opportunités de corruption	Missions inopinées sur les	Axes routiers :	27 juin 2020	DDT de : - Lekié	-Plusieurs postes clandestins démantelés	-Utilisation des personnes sans lien

	et les tracasseries administratives sur la route	principaux axes routiers au départ de Yaoundé	-Yaoundé-Bafoussam -Yaoundé-Bertoua -Yaoundé-Douala -Yaoundé-Ebolowa		- Mbam et Inoubou - Mefou et Afamba - Mefou et Akono - Nyong et Mfoumou - Nyong et Kellé - Nyong et So'o - Sanaga Maritime - Wouri	-Textes se rapportant aux activités de prévention et de sécurité routières vulgarisés -Personnel sensibilisé	juridique avec l'administration -Connaissance approximative des activités de prévention et de sécurité routières

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Faire respecter la réglementation en matière de prévention et de sécurité routières -Améliorer les conditions de travail des agents	Descentes sur les axes routiers au départ de Yaoundé : -Yaoundé-Bafoussam -Yaoundé-Bertoua -Yaoundé-Buéa -Yaoundé-Douala -Yaoundé-Ebolowa -Yaoundé-Mfou -Yaoundé-Ngoumou	Axes routiers : -Yaoundé-Bafoussam -Yaoundé-Bertoua -Yaoundé-Douala -Yaoundé-Ebolowa	Du 07 au 11 septembre 2020	DDT : - Fako - Haut-Nyong - Lekié - Lom et Djérem - Mbam et Inoubou - Mefou et Afamba - Mefou et Akono - Nyong et Kellé - Nyong et Mfoumou - Nyong et So'o - Sanaga Maritime - Wouri	-Plusieurs postes clandestins démantelés -Textes se rapportant aux activités de prévention et de sécurité routières vulgarisés -Personnel sensibilisé	-Utilisation des personnes sans lien juridique avec l'administration -Connaissance approximative des activités de prévention et de sécurité routières

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Assainir les équipes de prévention et de sécurité routières à travers l'utilisation, dans les équipes de contrôle, exclusivement des Agents de l'Etat Renforcer les équipes de prévention et de sécurité routières S'assurer de la disponibilité du matériel de travail	-Descente sur les axes routiers au départ de Yaoundé et sensibilisation des Délégués Départementaux -Affectation des personnels dans les délégations départementales	Axes routiers : -Yaoundé-Bafoussam -Yaoundé-Bertoua -Yaoundé-Douala -Yaoundé-Ebolowa	Du 07 au 11 septembre 2020	DDT : - Fako - Haut-Nyong - Lekié - Lom et Djérem - Mbam et Inoubou - Mefou et Afamba - Mefou et Akono - Nyong et Kellé - Nyong et Mfoumou - Nyong et So'o - Sanaga Maritime - Wouri	-Réduction du nombre d'équipes de contrôle comportant des personnes sans lien juridique avec l'administration -Accroissement des effectifs dans les services déconcentrés -Amélioration de la disponibilité du matériel dans les équipes de contrôle	Nécessité d'une budgétisation des activités de prévention et de sécurité routières

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Services	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanction	Date
1	DRT du Littoral	D.I	Délégué Régional	Exercice illégal des activités de prévention et de sécurité routières	Rappel à l'ordre n° 04168/L/MINT/CAB/IG/I3	17/08/2020
2	DDT Mefou et Afamba	Mme B.E.	Délégué Départemental	Exercice illégal des activités de prévention et de sécurité routières	Rappel à l'ordre n° 04166/L/MINT/CAB/IG/I3	17/08/2020
3	DDT Mefou et Akono	Mme S. née O.L.G.	Délégué Départemental	Exercice illégal des activités de prévention et de sécurité routières	Rappel à l'ordre n° 04165/L/MINT/CAB/IG/I3	17/08/2020
4	DDT Nyong et Kellé	A.S.S	Délégué Départemental	Exercice illégal des activités de prévention et de sécurité routières	Rappel à l'ordre n° 04164/L/MINT/CAB/IG/I3	17/08/2020
5	DDT Nyong et Mfoumou	N.L.R.	Délégué Départemental	Exercice illégal des activités de prévention et de sécurité routières	Rappel à l'ordre n° 04163/L/MINT/CAB/IG/I3	17/08/2020
6	DDT Nyong et So'o	Mme A.Z. née B.G.	Délégué Départemental	Exercice illégal des activités de prévention et de sécurité routières	Rappel à l'ordre n° 04162/L/MINT/CAB/IG/I3	17/08/2020
7	DDT Sanaga Maritime	N.S.D.	Délégué Départemental	Exercice illégal des activités de prévention et de sécurité routières	Rappel à l'ordre n° 04167/L/MINT/CAB/IG/I3	17/08/2020

Section 2. LES MINISTERES EN CHARGE DE LA RECHERCHE ET DE LA MISE EN PLACE DES FINANCEMENTS

Ces charges sont confiées à deux Ministères, à savoir le Ministère des Finances (MINFI) et le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).

En 2020, les deux Administrations ont transmis les rapports des activités de leur Cellule respective à la CONAC, contre une seule l'année précédente.

Sous-section 1 : LES ACTIVITES DU MINFI

Les activités de LCC du MINFI pour l'année 2020 sont présentées dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Réduire les occasions de corruption	-Vulgarisation de la charte de qualité de service -Vulgarisation de CIVIC de la SGS/dédouanement véhicules usagés -Opérationnalisation du paiement des impôts par virement dans les Centres des Impôts	Territoire National	Septembre 2020	-Services centraux et déconcentrés du MINFI -Secteur des Douanes de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua -Services centraux et déconcentrés du MINFI -Tous les CDI	-Véhicules usagés désormais dédouanés avec CIVIV/SGS - Mesure mise en œuvre à 90% par des Services
2		Redynamisation des activités du Centre d'appel téléphonique qui reçoit tous les appels à caractère dénonciateurs	DGD	2020	DGD	350 appels reçus
3	Adhésion de tous à la LCC	Boîtes à suggestions	Régions	2020	Tous les Services	Risques de déficit d'intégrité dans les

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
						Trésoreries Générales en nette diminution
4	Ethique et Conduite	-Paiement chronologique des dépenses -Respect du délai de traitement des dossiers -Simplification des procédures de traitement -Publication des informations sur la programmation des paiements	Yaoundé Tous les postes comptables du Réseau Trésor	2020	-PGT -PS -TG -RF -Tous les Postes Comptables	Affluence, source de corruption réduite -Image de la DGTCFM auprès des usagers améliorée

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Outiller les parties prenantes afin de favoriser les comportements intègres	Formation et renforcement des capacités des Inspecteurs des Services des Douanes	Locaux de l'Inspection des Services des Douanes	Juillet 2020	Inspection des Services des Douanes	Dotation des connaissances en audit et en rédaction des rapports
2	Promotion d'une culture anti-corruption	Dépliants et affiches à caractères éducatifs	Toutes les Régions	2020	-Paierie Générale -Trésoreries générales -Recettes des Finances -Perceptions	Rapport des descentes et d'apposition des affiches disponibles
3	Formation des acteurs et renforcement des capacités	Message et sensibilisation au sein du MINFI	Yaoundé	2020	Services centraux de la DGTCFM	Rapports des séminaires de LCC disponibles

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer le cadre ou l'environnement de travail	-Dotation en matériel de bureau et locaux décents -Paiement régulier des émoluments au personnel	-Tsinga Yaoundé -Services centraux et secteurs	2020	Services centraux et déconcentrés de la DGD	-Dépassement des prévisions des recettes -Fluidité des activités
2	Evaluation de la réactivité des services suite au dépôt des DSF	Suivi de la campagne des soldes 2019	Toutes les structures opérationnelles de la DGI	Du 21/12/20 au 21/01/21	Structures opérationnelles de la DGI	Amélioration de la réactivité des services face aux risques déclaratifs
3	Evaluation des travaux des assises 2020 sur les transferts de contribuables	/	Toutes les structures opérationnelles de la DGI	Du 21/12/20 au 21/01/21	Structures opérationnelles de la DGI	Respect des seuils d'éligibilité
4	Evaluation et amélioration des ressources humaines, matérielles et financière à la disposition des structures de la DGTCFM	Enquête sur les conditions de travail du personnel de la DGTCFM en relation avec la DAG/DGTCFM	Yaoundé et Régions	Septembre 2020	Services centraux et déconcentrés de la DGTCFM	Rapports des missions disponibles assortis des recommandations
5	Formation des acteurs et renforcement des capacités	Mise en œuvre des recommandations issues de la mission d'enquête	Yaoundé	Décembre 2020	Services centraux et déconcentrés de la DGTCFM	Rapport d'évaluation à chaque étape de mise en œuvre des recommandations retenues

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Valoriser le comportement éthique	Paiement régulier des primes	DGD	2020	Services centraux et déconcentrés de la DGD	Primes régulièrement perçues par les personnels
		Production d'actes d'incitation	DGD	2020	Services centraux et déconcentrés de la DGD	Lettres de félicitations et d'encouragement décernées à 47 personnels par le MINFI et le DGD
2	Valoriser le comportement éthique	Désignation et octroi de gratifications aux meilleurs agents	DGI	Tous les trimestres depuis 2015	Services centraux et déconcentrés de la DGI	Emulation des agents qui se sont distingués par leur comportement professionnel et éthique
3	Audit du report des crédits de TVA des entreprises du secteur du commerce général relevant de la DGE et des CIME	-Recensement des Entreprises en situation de crédit TVA - Suivi des reports de crédits antérieurs - Contrôles du respect des procédures de validation des crédits TVA	DGE CIME	Du 03/07/2020 au 03/08/2020	-DGE -CIME	Respect de la réglementation en matière de report des crédits des crédits TVA
4	Valoriser le comportement éthique	Primes pour les agents les plus intègres de chaque Région	DGTCFM	Février	Tous	Textes désignant le personnel méritant pris
		Primes pour les meilleures circonscriptions financières	DGTCFM	Janvier	Tous	
		Publication et vulgarisation d'Articles dans le Bulletin du Trésor sur les récompenses de l'Intégrité	DGTCFM	Avril	Tous	03 articles rédigés

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Services	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction
DIRECTION GENERALE DES DOUANES						
1	Secteur des Douanes du Centre	N.M.	Chef de Secteur	Absence de la structure dans les statistiques contentieuses du mois de janvier à juin 2020	Rappel à l'ordre	27/03/2020
2	Secteur des Douanes du Littoral 1	M.F. Mle 622 561-M	Préposé des Douanes/ Bureau Principal des Douanes hors classe de Douala Port 5	Manquement grave à l'éthique et à la déontologie professionnelle	Suspension de tous les émoluments servis à la DGD pendant 03 mois	05/08/2020
3	Secteur des Douanes du Littoral 2	A.M.A. D.T.C.	Brigadier des Douanes, Brigade Mobile 2	Manquement grave à l'éthique et à la déontologie professionnelle	Suspension de tous les émoluments servis à la DGD pendant 03 mois	01/06/2020
4	Secteur des Douanes de l'Adamaoua	E.H.D.	Agent des Douanes/ Brigade Mobile des Douanes de Meiganga	Manquement grave à l'éthique et à la déontologie professionnelle	Suspension de tous les émoluments servis à la DGD pendant 03 mois	05/08/2020 Sanctions exécutées

N°	Services	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction
5	Secteur des Douanes du Nord	N.B.	Chef de la Brigade Mobile de Garoua	Faute dans l'exécution du service	Rappel à l'ordre	37/03/202
6	Secteur des Douanes du Nord-Ouest	E.O.	Contrôleur des Douanes	Conduite déshonorante	Suspension de fonctions et d'émoluments pendant 03 mois	20/07/2020
7	Secteur des Douanes de l'Ouest	T.J.M.	Chef de Secteur	Manquement dans l'exercice de ses fonctions	Rappel à l'ordre	27/01/2020
8	Secteur des Douanes de l'Ouest	S.O.	Chef de Secteur	Faute de procédure	Lettre d'observations	07/08/2020
9	Groupement Spécial d'Intervention Douanière	D.A.F.	Commis des Douanes	Manquement grave à l'éthique et à la déontologie professionnelle	Suspension de tous les émoluments servis à la DGD pendant 06 mois	08/04/2020
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS						
1	CIME Ngaoundéré	A.N.P.	Receveur	Insubordination vis-à-vis de la hiérarchie	Rappel à l'ordre et Avertissement écrit	Le 17/07/2020 et le 01/10/2020
2	CDI MBANGA	A.A.F.	Receveur	Détournement des quittanciers à des fins personnelles	Suspension et mise à la disposition de la DRH	2020
3	CRIL 2	Mme T.A.E. épse T.	Chef CRIL 2	Manquement à son devoir de diligence, de supervision et de coordination des services à sa charge	Rappel à l'ordre	27/01/2020
4	CDI Bonabéri 1	Mme N.B.H.	Receveur par intérim	Manquement grave au devoir de respect scrupuleux des règles de droit	Rappel à l'ordre	27/01/2020
5	CRIL 2	Mme M. Née E.E.B.E.	Receveur	Manquement grave au devoir de coordination et de contrôle de l'activité des recettes des impôts placées sous son autorité	Rappel à l'ordre	27/01/2020
6	Pesage de Bekoko	N.M.S.V.	Régisseur des Recettes	Déficit	Rappel à l'ordre	24/02/2020
7	PSRF	M.M.A.B.		Manquement grave à l'éthique professionnelle et à la déontologie administrative	Suspension de toutes les activités au MINFI	26/06/2020
8	PSRF	Mme O.A.C.A. épse D.O.	Coordonnateur PSRF	Non-respect de la procédure disciplinaire	Rappel à l'ordre	26/06/2020
9	CIME Ngaoundéré	P.T.F.	Chef Brigade de Recouvrement	Arnaque d'un contribuable	Relevé de ses fonctions et reversé au MINFOPRA	2020

Sous-section 2 : LES ACTIVITES DU MINEPAT

Les activités de LCC menées au cours de l'année 2020 par le MINEPAT sont présentées dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Réduire les opportunités de corruption au sein des secteurs d'activités	-Elaboration des TDR des missions de la DPIP -Réunion de lancement des missions tenue -Début de la collecte des données	Services centraux	30 juin 2020	Personnels DPIP Membres CMLCC	-Personnels DPIP bien renseignés -Procédures d'engagement évaluées -Eléments favorisant la corruption identifiés

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Amener les parties prenantes à changer de mentalités, d'habitudes et d'attitudes	Vulgarisation des activités de la CMLCC	À travers le programme « Croissance » et le site web du MINEPAT	2020	CMLCC	Messages de sensibilisation à la LCC élaborés et diffusés en Français et en Anglais

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Rendre les acteurs moins vulnérables à la corruption	Elaboration d'un mécanisme d'incitation à la dénonciation de la corruption	Services Centraux	2020	CMLCC	Mécanismes d'incitation à la dénonciation des actes de corruption vulgarisés

Section 3 : LES MINISTERES EN CHARGE DES INFRASTRUCTURES

Dans cette rubrique figurent le Ministère des Travaux Publics (MINTP), le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU), le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) et le Ministère des Marchés Publics (MINMAP). En 2020, trois de ces Administrations ont transmis leur rapport à la CONAC contre quatre l'année précédente.

Sous-section 1. LES ACTIVITES DU MINHDU

Les activités de LCC menées au cours de l'année 2020 par le MINHDU s'articulent autour des tableaux suivants :

Axe stratégique Prévention

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Eliminer les opportunités de corruption	Création d'une Commission d'attribution des logements	-Services centraux MINDHU -SIC -CFC	Tout au long de l'opération de commercialisation	-DHSPI -SIC -CFC -CLCC	- 03 sessions tenues -634 logements attribués à Douala et Yaoundé -100 logements attribués à Ebolowa -100 logements attribués à Bertoua
		Production et diffusion de supports présentant les différentes étapes de l'opération de commercialisation des logements sociaux	/	Depuis septembre 2020		Prospectus utilisés pour la commercialisation des logements objet du mandat de gestion, disponibles

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Changer les mentalités, les habitudes	Education, communication et information du personnel et des usagers à travers les médias sociaux, le	Services Centraux et Déconcentrés	Tout au long de l'année 2020	-Services Centraux -CLCC -CELCOM -Cellule Informatique	-Personnel et usagers du MINHDU régulièrement informés et sensibilisés sur les activités du Ministère, sur les procédures par le biais des informations publiées, diffusées et affichées sur le site web du MINHDU

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
	et les attitudes du personnel et des usagers	site web www.minhdu.gov.cm et les babillards situés dans le hall principal et à l'entrée arrière de l'immeuble siège du MINHDU				ainsi que sur les diverses plateformes WhatsApp notamment MINHDU-STAFF, JMH-Capitales propres, sur les babillards postés dans le hall et à l'entrée arrière de l'Immeuble Ministériel n°1 et sur la page Facebook -Sensibilisation permanente du personnel lors des réunions de coordination à diverses échelles -Remise des clés des logements sociaux de type 1 et 2 ; remise des clés des logements de type BD, BE, BF
2		Renforcement des capacités du personnel aux procédures de passation des marchés.	Services centraux	2020	Services Centraux et Déconcentrés	Formation de 30 responsables des Services centraux et déconcentrés au montage des TDR et élaboration des DAO par le PNFMV

Axe stratégique Conditions

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Créer les conditions pour rendre les acteurs du secteur moins vulnérables à la corruption	Extension des avantages (primes et autres) à l'ensemble du personnel des Services Centraux et Déconcentrés	MINHDU	2020	-IG -DAG -Tous les Chefs de Structures -CLCC	-Primes de rendement et autres avantages accordés au personnel des Services centraux -Prime de rendement distribuée au niveau des Services Déconcentrés, uniquement aux Délégués Régionaux et Départementaux ainsi qu'aux Chefs de Services Régionaux et Départementaux. -Dossiers de prise en charge des personnels traités avec célérité par le SIGIPES	-L'enveloppe allouée aux services déconcentrés est insuffisante -La hiérarchie a été saisie pour que les avantages (primes et autres) soient accordés à tout le personnel du MINHDU nommé à des postes de responsabilité ou pas

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Développer la résistance à la corruption	Décernement des distinctions (médailles) au personnel	Services Centraux et Déconcentrés	2020	-Ministre - Chefs de structures	Des médailles ont été décernées à trois responsables par la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Démanteler et anéantir les réseaux de corruption en faisant payer un	Tenue d'une session du Comité ministériel de l'opération d'assainissement du fichier solde des	Services Centraux et Déconcentrés	2020	-DAG -MINFOPRA -MINFI -Tous les Services	07 agents publics ont été placés en position d'absence irrégulière	

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	coût très élevé aux coupables d'actes de corruption	personnels du MINHDU			Centraux et Déconcentrés		
2		Installation des Boîtes à suggestions aux différents paliers où se trouvent les Services du MINHDU			-Inspection Générale -DAG -CLCC	Les Boîtes à suggestions sont installées à différents paliers du MINHDU	Ces Boîtes à suggestions ne sont pas visibles et ne sont pas renseignées

Sous-section 2. LES ACTIVITES DU MINMAP

Au cours de l'année 2020, les activités du MINMAP se sont articulées autour des axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Prévenir la corruption, stimuler la bonne gouvernance et responsabiliser les acteurs dans le secteur des Marchés publics	Mise à disposition des acteurs de deux lignes téléphoniques afin de garantir des dénonciations en temps réel	Territoire national	2020	-MO -Soumissionnaires	-Proximité renforcée avec les acteurs -Dénonciations reçues à temps -Réactions promptes et effectives
2		Dématérialisations des procédures des marchés publics afin de réduire les contacts humains et les lenteurs	Structures pilotes	2020	Ministères et EPA désignés Pilotes	Passation des Marchés en ligne effective

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Promouvoir les bonnes pratiques dans le domaine des marchés publics	Sensibilisation continue des personnels	Services centraux et déconcentrés	2020	-MINMAP -Délégations Régionales -Délégations Départementales	Personnel outillé sur les bonnes pratiques

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Encourager le personnel à prôner le professionnalisme et l'intégrité dans la décharge de leurs fonctions	Primes de rendement	Services centraux et déconcentrés	Trimestrielle	Tout le personnel	- 4 trimestres de primes payés -Personnel motivé
2		Primes pour travaux spéciaux	MINMAP		Responsables du Ministère	Personnel motivé
3		Indemnités forfaitaires de tournée	Tout le personnel de la DGCMP		/	
4		Primes pour les heures supplémentaires	Services centraux et déconcentrés		Personnel non fonctionnaire et sans poste de responsabilité	
5		Indemnités pour le téléphone	MINMAP		-DG -DA -SD -CS	
6		Lettre de félicitations		Déc. 2020	DDMAP/NOUN	

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Administration	Objet de la dénonciation	Mis en cause Fonction	Conclusion des investigations	Mesures prises	Date
1	Commune de Mbankomo	Conception, abandon du chantier et réception frauduleuse des travaux, défaut de mise en marche de l'électricité dans les villages Tikong et Angongo	-DG de l'entreprise Providence Sarl -Maire de la Commune	-Dénonciation pour corruption non fondée --Quelques dysfonctionnements constatés	Propositions de sanctions transmises à la hiérarchie	24-27 mars 2020
2	Commune de Yaoundé VII (Nkolbisson)	-Violation des dispositions du Code des Marchés Publics -Publication des 5 Avis d'Appel d'Offres sans que les projets de DAO aient été examinés par la CIPM	Maire de la Commune	Dénonciations pour irrégularités fondée	Procédures annulées et relancées	20-23 janvier 2020
3	Commune de Dimako	Dénonciation pour actes d'intérêts personnels et des pratiques collusoires au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés	-Président de la Commission -Représentant du MINMAP au sein de la CIPM	Dénonciation non fondée malgré quelques irrégularités constatées	Mesures correctives prescrites accompagnées d'une lettre d'observations adressée au Président	18 août 2020
4	Commune de Mvengue	1-Substitution abusive d'un cocontractant 2-Non-respect de la proposition d'attribution formulée par la CIPM 3-Violation du principe du libre accès à la commande publique 4-Non actualisation de la programmation des marchés 5-Corruption 6-Non-paiement des indemnités de sessions	Maire de la Commune	-Motifs de dénonciation 2, 3,4 et 6 fondés -Dénonciations pour corruption non fondée	Mesures correctives prescrites	01-05 septembre 2020
5	La Commune de Ngoyla	Refus de délivrer l'attestation de non mandatement et de non-paiement d'indemnité de sessions	Maire de la Commune	Irrégularité constatée	Mesures correctives prescrites	Septembre 2020
6	Commune de Ngoro	-Mauvaises pratiques, immixtion dans le processus et le fonctionnement de la CIPM -Violation du principe de libre accès à la commande publique -Refus de vente de quittance d'achat de DAO -Attribution d'un marché sans P.V. et proposition d'attribution -Attribution d'un marché à un soumissionnaire avec attestation CNPS falsifiée	Maire de la Commune	Irrégularité constatées	Mesures correctives prescrites	23-27 novembre 2020
7	Commune de Magba Banyo	Non réalisation d'un projet plus de 10 ans après (Marché de construction de deux salles de classes à l'EP de TARAM-TORBI, Arrondissement de Banyo	Monsieur le Maire	Dénonciation non fondée	Dossier classé	Octobre 2020
8	Projet Central African Backbone (CAB) Yaoundé	Corruption active, intimidation et abus d'autorité	Mme N.N. Responsable de la passation des marchés	Dysfonctionnement constatés, allégations de	Mesures correctives prescrites	Avril 2020

N°	Administration	Objet de la dénonciation	Mis en cause Fonction	Conclusion des investigations	Mesures prises	Date
				corruption non fondées		
9	Commune d'Evodoula	Pratiques de corruption au sein de la CIPM	-Monsieur W.E.O.E. -Président de la CIPM	Dénonciation fondée	- Proposition de sanctions à l'encontre des mis en cause transmise -Lettre d'avertissement adressé au Maire	24-29 Août 2020
10	Commune de Kobdombo	Conflit d'intérêt dans le cadre de l'AONO N°001/AOMO/C-KBDO/SG/CIPM/2020du 06 février 2020 pour les travaux de construction de deux salles de classe à l'EP Salla	Monsieur B.M.C. Président de la CIPM	Dénonciation fondée	-Mesures correctives prescrites au Maire -Lettre d'observation au Président CIPM	14-17 Mai 2020
11	Commune de Banwa	Allégations d'actes de corruption dans l'attribution des marchés de la commune de Banwa	Président de la CIPM	-Dénonciation non fondée -Irrégularités constatées	Mesures correctives prescrites au Maire	Novembre 2020
12	Commune de Campo	Dénonciations des mauvaises pratiques dans le cadre de la passation de certains marchés publics	Maire de la Commune	En cours de traitement	En attente	/
13	Commune de Mfou	Dénonciation pour tentative de corruption	Président de la CDPM de Mfou	Dénonciation non fondée	Dossier classé	Octobre 2020
14	Commune de Njimom	Faux et usage de faux dans l'attribution du projet de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'EP de Manki II	-Maire de la Commune. -DG Ets E.E.G.	Dénonciation fondée	-Interdiction du Maire d'intervenir dans la passation et l'exécution des marchés pour une période de 02 ans -Lettre d'avertissement au DG Ets E.E.G.	Décembre 2020
15	Commune d'Eséka	Fractionnement	Maire de la Commune	Allégation fondée	Lettre d'avertissement	Juillet 2020
16	Commune de Meiganga	Actes présumés de collusion et de trafic d'influence	Monsieur I.S. CB pi/DDMAP/Mbéré	Allégation fondée	Lettre d'avertissement	Novembre 2020

Sous-section 3. LES ACTIVITES DU MINTP

Au cours de l'année 2020, le MINTP a entrepris les activités de LCC présentées dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1		Actualiser et vulgariser les Manuels de Procédures Administratives et le Manuel des Constructions Civiles			Tous les services et partenaires du MINTP	-Manuels de Procédures transparents disponibles dans tous les services du MINTP/WWW.mintp.gov.cm -Messages de sensibilisation diffusés	-Satisfaction des partenaires du MINTP, consécutive à l'accès facile à l'information officielle

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
2	Eradiquer les opportunités de corruption	-Réinstaurer les fiches de traitement des dossiers -Vulgariser le traitement des décomptes en guichet unique	Yaoundé	2020	Tous les services centraux et déconcentrés	-Traçabilité dans le traitement des dossiers -Réduction du temps de traitement des dossiers -Repérage rapide des goulots d'étranglement -Accélération et transparence du processus des paiements	-Implication du personnel dans les mécanismes d'information et de communication
3	Désamorcer et annihiler les réseaux de corruption, avec en perspective les sanctions contre les coupables d'actes de corruption	-Audit des commissions de passation des Marchés Publics au MINTP en 2019 et 202 -Séjour d'une mission d'audit de l'IGS à la Direction des Contrats du MINTP	Yaoundé	2020	Direction des Contrats MINTP	-Amélioration du rendement de la chaîne de passation des marchés, notamment par la détection et le réglage des dysfonctionnements majeurs -Renouvellement des Ressources Humaines -Mise en exergue et optimisation du rôle de l'Observateur Indépendant	-Nécessité d'un contrôle permanent de la transparence et de la régularité des opérations de dévolution des Marchés Publics -Permutabilité régulière des ressources
4		Visites de chantiers divers par le MINTP (autoroutes, routes, ponts, centrales photovoltaïques, etc.)	Tout le pays	2020	Services centraux, déconcentrés et partenaires	-Etat d'avancement des travaux d'infrastructures routières et autres -Mise en exergue des manquements et mesures pour y remédier	Retard dans l'exécution des travaux
5		Mission conjointe IGS/IGT d'inspection des services et de vérification de certains travaux d'infrastructures et contrôle du fonctionnement des services déconcentrés du MINTP	Régions du Nord, du Sud et du Littoral	2020	Certains services déconcentrés du MINTP	Détection de certains manquements concernant : -la tenue de la liasse administrative -la tenue des pièces comptables -la mise en relief des difficultés de fonctionnement des services	Difficultés financières liées au retard dans la disponibilité des cartons de fonctionnement
6		Missions spontanées de contrôle, de clarification et de résolution des litiges dans certaines stations de pesage routier	Yaoundé et autres villes	2020	Certaines stations de pesage routier	Détection de certaines anomalies : -problème d'étalonnage -défection des capteurs -infiltration de certaines plateformes de pesée par temps de grandes pluies	Plaintes de certains transporteurs sur les disparités d'étalonnage dans les opérations de pesée d'une plateforme à l'autre d'un corridor donné
7		Mesures prises par le MINTP, sur fond de rappel des conditions de décaissements relatifs aux travaux en régie	Yaoundé	2020	BNTR/SDB	Rationalisation des décaissements dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures en régie	La production préalable des justificatifs nécessaires, avant la mise à disposition du second décaissement

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Faire évoluer les mentalités et les pratiques	Organisation de réunions, davantage virtuelles (de coordination, sectorielles, d'examen de projets, et de travail)	Yaoundé	2020	Services centraux, déconcentrés et partenaires	Formations et éducation effectives en distanciel, dans le respect des mesures barrières	Sensibilisation des actions
2	Renforcer la concertation avec les établissements sous-tutelle, dans la perspective de l'amélioration du rendement académique et professionnel	Concertation du MINTP avec les personnels de l'ENSTP et visite des projets de recherche des Etudiants dans la production de matériaux de construction locaux innovants	Yaoundé	2020	ENSTP	-Enregistrement des besoins en équipements de laboratoire -Enregistrement des doléances au sujet des conditions de travail, du rendement et des responsabilités de certains personnels enseignants et administratifs -Enregistrement des doléances en matière de formation, du statut et des primes des personnels non enseignant	RAS

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Rendre les acteurs du secteur ou du pilier moins vulnérables à la corruption	Accréditation des responsables des services centraux et déconcentrés pour la gestion des crédits de fonctionnement jusqu'au rang de Sous-directeur	Yaoundé et Régions	2020	Tous les services centraux et déconcentrés	Fournitures de bureaux, du carburant et des frais de missions mis à disposition des Responsables des Services centraux et déconcentrés
2		Réfection et maintenance des bâtiments abritant certains services du MINTP	Tout le pays	2020	Certains services du MINTP	Cadre de travail des personnels amélioré
3		Aménagement et occupation du nouveau bâtiment à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, par certaines structures du MINTP	Yaoundé	2020	Certains services du MINTP	-Occupation de nouveaux bureaux par les responsables et personnels de certaines structures du MINTP -Problèmes de promiscuité et de parkings résolus
4		Poursuite de la construction de l'immeuble siège du MINTP, sis au nouveau centre administratif d'Etoudi	Yaoundé	2020	Tous les services centraux	Cadre de travail amélioré
5		Sécurisation de l'environnement et du cadre de travail par une société de gardiennage	Yaoundé	2020	Tous les services centraux	Environnement et sécurité améliorés (action permanente)

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
6		Désinfection et protection des sites contre la pandémie du Coronavirus	Tout le pays	2020	Tous les services centraux et déconcentrés	Sites du MINTP préservés de la pandémie de la maladie à coronavirus (action permanente)

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Développer la résistance à l'attrait que constitue la corruption en proposant de nouveaux référents dont les générations futures peuvent s'inspirer	-Promotion de deux responsables au rang de Directeurs Généraux Promotion de 03 responsables au rang de Conseillers Techniques Promotion de 10 responsables au rang de Directeurs	Yaoundé	2020	Services centraux	Déploiement effectif des nouveaux responsables et prise en mains de nouveaux dossiers

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Réduire et réprimer certains manquements professionnels par des sanctions diverses	-Prise de sanctions contre des agents coupables de fautes professionnelles -Diffusion des sanctions par voie des médias	Yaoundé	2020	Certains services centraux	-03 lettres d'avertissement -03 demandes d'explications à 03 personnels -08 jours de mise à pied à 03 personnels

Chapitre 3

LES MINISTERES EN CHARGE DES SECTEURS EDUCATIF, SOCIAL ET CULTUREL

Ils sont répartis en trois grands groupes, à savoir les Ministères en charge du secteur éducatif (section 1), les Ministères en charge du secteur social (section 2) et ceux en charge du secteur culturel (section 3).

Section 1 : LES MINISTERES EN CHARGE DU SECTEUR EDUCATIF

On y distingue les Départements Ministériels qui s'occupent de la formation initiale (Sous-section 1) de ceux en charge de la formation professionnelle (Sous-section 2).

Sous-section 1. LES MINISTERES EN CHARGE DE LA FORMATION INITIALE

Il s'agit des quatre ministères suivants : le Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), le Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC), le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) et du Ministère des Sports et de l'Education Physique (MINSEP).

En 2020, deux de ces Départements Ministériels ont fait parvenir les rapports d'activités de leurs CMLCC à la CONAC contre quatre l'année précédente.

I. LES ACTIVITES DU MINEDUB

Les actions menées par le MINEDUB au cours de l'année 20éà sont synthétisées dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	-Lutter contre la perception des frais illicites -Garantir l'intégrité des crédits de fonctionnement des écoles primaires publiques -Vérifier la disponibilité du paquet minimum en quantité et en qualité avant la rentrée scolaire	Formation des Directeurs d'EP -Information des autorités administratives des Maires -Saisine des autorités administratives et des responsables des services déconcentrés du MINAT, MINMAP, MINEPAT, MINFI	Territoire National	Du 13 au 30 septembre 2020	MINEDUB MINAT MINEPAT MINFI	-Le taux de perception des frais illicites est passé de 0.038%, soit 05 Directeurs d'EP coupables sur 12 887 évalués -10 Délégués Régionaux, 58 DD, 360 IAEB, soit 100% des acteurs relais, et 12 887 SUR 16 404 Directeurs d'écoles publiques, soit 78.56% des acteurs destinataires ont pris part à cette phase d'extension des IRR -20 000 affiches de messages sur la gratuité de l'école primaire publique visibles dans les sites des écoles visitées

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	-Former les Directeurs d'EPP à l'atteinte des objectifs assignés à la LCC -Promouvoir l'éthique chez les élèves	-Organisation des ateliers de formation à l'intention de 16 404 Directeurs d'Ecoles Primaires et Maternelles ciblés -Création des clubs anti-corruption	Chefs-lieux des Communes d'Arrondissements	10 au 30 septembre 2020	MINEDUB DREB DDEB IAEB Autorités administratives et municipales	12 887 Directeurs d'EP et Maternelles Publiques des Communes formés à l'approche IRR, soit 78.56%

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Livrer le paquet minimum en quantité et en qualité avant la rentrée scolaire et garantir l'intégrité des crédits de fonctionnement des écoles primaires afin d'atténuer la vulnérabilité du système	Saisine des autorités administratives et Responsables des services déconcentrés du MINAT, MINMAP, MINEPAT et du MINFI	Territoire national	Du 10 au 30 septembre 2020	Maires TPG et Directeurs des Ecoles Primaires Publiques	Paquet minimum distribué par131 Communes (36.38%) contre 99 sur 360 en 2019

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Services	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Observations
1.	IAEB Bafia	M.A.	Directeur de l'Ecole Publique de Bouraka	Extorsion de fonds aux parents d'élèves	Suspension de fonctions	Il reste constant que le défi de la LCC est assumé par tous les Responsables en milieu scolaire, et leur sens de responsabilité mérite d'être souligné. Dans l'ensemble, l'on observe le renforcement de l'intégrité de la plupart des chefs d'établissements scolaires, notamment depuis la consolidation des IRR dans l'ensemble des écoles primaires publiques
2.	IAEB Maroua	D.Y.	Directeur de l'Ecole Publique de Gazawa			
3.	IAEB Mokolo	A.N.N.	Directrice EP Bilingue d'Application de Mokolo			
4.	IAEB Maroua	Mme D.K.	Directrice de l'EP de Meskine			
		Mme M.J.	Directrice de l'EP Doualaré			
5.	IAEB Eséka	K.K.	IAEB	Fraude aux examens		
6.	IAEB Bafia	D.S.	Directeur de l'EP de Biaberebe 1B	Extorsion de fonds aux parents d'élèves		
7.	IAEB Bot-Makak	N.A.	Directeur de l'EP de Bobog I			
8.	IAEB Mbalmayo	A.R.	Directeur de l'EP inclusive de Ngalan			
9.	IAEB Douala 4e	Mme N.B.B.V.	Directrice Ecole Maternelle d'Application de Minkwelle			
10.	DREB Adamaoua	E.B.	Sous-Directeur des Examens et Concours	Indélicatesse avérée constatée dans le cadre de la gestion des frais d'examen de la session 2020		
11.	DREB Centre	K.S.	Chef de Service Financier			
12.	IAEB Ayos	D.Z.	IAEB			
13.	IAEB Nguibassal	M.O.J.P.	IAEB			
14.	IAEB Belabo	B.P.	Directeur de l'EP de Deng Deng			
15.	IAEB Gazawa	N.	Directeur de l'EP de Gazawa	Indélicatesse avérée constatée dans le cadre de la gestion des frais d'examen de la session 2020		
16.	IAEB Foumban	N.J.	Directeur de l'EP de Maguiembou	Indélicatesse avérée constatée dans le cadre de la gestion des frais d'examen de la session 2020		
17.	IAEB Dschang	N.B.A.	Directeur du GBPS de Dschang			
18.	IAEB Dschang	Mme N.C.N.	Enseignante l'EPA 6 de Dschang			
19.	IAEB Dschang	B.W.A.	Enseignant au GBPS Fiala de Dschang			

II. LES ACTIVITES DU MINSEP

Les activités menées par le MINSEP au cours de l'année 2020 sont résumées dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Prévenir les actes constitutifs des faits de corruption dans le déploiement du service aux usagers, anticiper la réalisation de faits de corruption	Informer les personnels et les usagers	Services centraux	Février 2020	Tous les services	Niveau des actes de corruption au sein du Ministère diagnostiqué

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Renforcer les capacités des responsables de la CMLCC	Séminaire de renforcement des capacités et de sensibilisation des membres de la CMLCC (anciens et nouveaux)	MINSEP	28 mai 2020	Services Centraux	Nouveaux membres imprégnés sur la SNLCC

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Multiplier les techniques de LCC à travers les conseils et les affiches	Affichage des plaques anti-corruption dans les structures du MINSEP	MINSEP	Mars à juin 2020	Services centraux, déconcentrés, rattachés et sous-tutelles	Multiples suggestions enregistrées et perception du fléau améliorée
2	Rendre les acteurs de la chaîne de traitement des dossiers de prise en charge des actes de carrière moins vulnérables à la corruption	Harmonisation et vulgarisation de la composition des dossiers de prise en charge des actes d'avancement				Perception de LCC au MINSEP améliorée
		Remplacement de certains membres de la CMLCC empêchés		05 août 2020		Signature par le MINSEP d'une décision N°2020-198/MINSEP/CAB du 05 août 2020 portant remplacement de certains membres de la CMLCC

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1.	Promouvoir les agents méritants	Promotion et récompense des cadres	MINSEP	Novembre 2020	-SDACL -SDPSP	-Promotion de M. Samuel Eyongetah Mbuagbaw au poste de Chef de Service de la Solde et des Pensions -Les agents probes récompensés

Sous-section 2. LES MINISTERES EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Il s'agit du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) et du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI). Comme en 2019, les deux Départements Ministériels ont fait parvenir le rapport de leurs activités de lutte contre la corruption à la CONAC.

I. LES ACTIVITES DU MINEFOP

Le rapport de la CMLCC du MINEFOP restitue les activités de LCC réalisées au cours de l'année 2020 dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Juguler la corruption au sein du MINEFOP	Une mission d'investigation menée au Centre de Formation Professionnelle aux Métiers de la Foresterie d'Afrique Centrale (CFPMFAC) de Bafoussam, Région de l'Ouest	CFPMFAC	Avril 2020	Membres de la CMLCC	01 rapport d'investigations disponible
2		Recueil des données dans les boîtes à suggestions/ dénonciations de la CMLCC dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua	Maroua Garoua Ngaoundéré	Juillet 2020	Membres de la CMLCC	Un (01) rapport de mission disponible

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés
1	Améliorer le processus d'organisation des examens supervisés par le MINEFOP	Evaluation de la mise en œuvre des recommandations de la 10e série des IRR	Structures privées de formation professionnelle	2020	CMLCC

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Insérer dans le site web du MINEFOP un onglet « Cellule de Lutte Contre la Corruption »	Logiciel de fonctionnement	Yaoundé	Mars 2020	-CMLCC -C Informatique	Accessibilité des usagers et du personnel du MINEFOP à l'onglet « Cellule de Lutte Contre la Corruption » du MINEFOP
2	Améliorer les conditions de travail du personnel	Réhabilitation de certaines commodités dans les services (toilettes, téléphones, wifi…)	Yaoundé	Mai 2020	Services centraux	Nouvelles commodités mises en place

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Amélioration des performances du MINEFOP	Distinctions honorifiques de certains personnels du MINEFOP	Yaoundé	Mai 2020	Services centraux	**ORDRE DE LA VALEUR :** **Grade d'Officier :** Dr ESSEC David (Projet CFM) **Grade de Chevalier :** -TABI AKONO François -Warda NDOUVATAMA **ORDRE DU MERITE CAMEROUNAIS :** **Grade de Chevalier** ONGET ZAMKE Hilaire Armand
		Attribution des Palmes Académiques à certains personnels enseignants du MINEFOP	Yaoundé	Mai 2020	Services déconcentrés	**Récipiendaires :** -Blaise AMOVOU BIA -TAFAWA JOEL -MOKAM épse SANDO -AMBELA Maximilien -YONGANG NGOUI Rebecca épse TZUKAM

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction	Date de la sanction
1	DFOP	Mme M.N.D.N.	Agent Contractuel d'Administration	Manquement grave à l'éthique et à la déontologie administrative	Relevée de ses fonctions	14/09/2020

II. LES ACTIVITES DU MINRESI

Les tableaux ci-dessous présentent les activités réalisées dans la LCC au cours de l'année 2020 au sein de l'Administration Centrale et des instituts sous-tutelle du MINRESI.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Prévenir les procédures peu respectées	-Elaboration d'un Manuel de Procédures Administratives et Budgétaires -Adoption par le Conseil d'Administration du Règlement Intérieur et du Statut du personnel -Restitution des séminaires et enseignements reçus à la CONAC -Séminaires sur la gestion administrative et budgétaire aux Chercheurs nouvellement recrutés -Affichage des plaques contenant des messages anti-corruption -Participation des membres de la CMLCC à une séance de formation sur la procrastination administrative délivrée par la CONAC	MIPROMALO -Siège et CPN -Centres et Antennes	Du 1er janvier au 31 décembre 2020	-Direction Générale -Directions -Sous-Directions -Services -Bureaux	-Personnels sensibilisés -Gain de productivité renforcé -Qualité du service et esprit d'initiative améliorés - Collaboration et compétence améliorées
2	Prévenir les dérives liées à la gestion budgétaire et administrative peu orthodoxe	Distribution des documents portant sur l'éthique et la déontologie professionnelle du fonctionnaire	MINRESI	2020	-Directions -Sous-Directions -Cellules -Services	Documents acquis par le personnel
		Distribution du Statut Général et des textes d'application			-Guérite d'accueil du MINRESI -Hall d'entrée du bâtiment annexe N°1 -Hall d'entrée du Bâtiment annexe N°2	-Personnel et usagers sensibilisés sur la gratuité du service public -Numéro vert communiqué pour une éventuelle dénonciation
		Affichage des plaques de sensibilisation contre la corruption				
		Rappel du rapport de séance de travail tenue en 2019 sur le diagnostic des opportunités	IMPM	Janvier 2020 jusqu'en 2021	-Divisions -Services -Centres de Recherche -CIPM	Diagnostic des risques effectué

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
		susceptibles de favoriser le détournement de deniers publics				
		Réunion de coordination présidée par le DG sur la LCC au MINRESI	INC	Janvier-décembre 2020	-Directeurs -Sous-Directeurs -Services	-les responsables sont sensibilisés -un Comité interne de LCC est créé
		Evaluation des services financiers	IRAD (DG et structures opérationnelles)	Janvier-juin 2020	-DAAF -AC -CFS -SAF -CRF	Traitement rapide des dossiers
		Séance de travail pour organiser l'identification et le diagnostic des opportunités de corruption au CNE	CNE	2020	-Chef de Centre -SAF -Chefs de Départements	Création d'une équipe de chercheurs pour identifier les opportunités de corruption
		-Sensibilisation lors des rencontres entre les Responsables et le personnel sur l'importance du service effectué dans le respect de l'art et la rationalisation dans l'utilisation du budget -Mise en circulation d'un Manuel de procédure pour le respect du traitement des dossiers -Rencontre avec les accompagnateurs de la CONAC	IRGM -DG et les SOTS -CONAC	2020	-DG -DGA -Chefs de structures et de projets -Chercheurs -Personnel d'appui - Accompagnateurs de la CONAC	-Personnel sensibilisé -Point focal formé à la gestion de la dépense améliorée qualitativement et quantitativement
3	Eloigner les opportunités de corruption	Rappel des mesures préventives mises en œuvre pour limiter les risques de la corruption	IMPM	Janvier 2020		Mesures préventives effectuées. Le Conseil d'Administration prend acte des mesures préventives préconisées
		Mise en place des critères de sélection des paysans bénéficiaires gratuitement des produits de recherche	IRAD	Janvier-août 2020	-DG -Structures opérationnelles -Coordinations scientifiques	Impartialité dans la sélection des paysans bénéficiaires
		Réunions de toutes Directions au sujet de la LCC et l'identification des mesures préventives	INC	Janvier-août 2020	Responsables et Personnel des Directions	Mesures préventives identifiées et implémentées

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer les procédures sur les services et la sécurisation des recettes	-Sensibilisation sur les notions de corruption lors des réunions de coordination	MINRESI	2020	-Sous-Directions -Services -Sous-Directions du personnel	-Personnel sensibilisé -Meilleur traitement des usagers -Prise en main du logiciel

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
		-Atelier de restitution du séminaire sur la cartographie des postes				
		-Dialogue social sur les dépenses et les recettes -Sensibilisation sur les procédures de suivi du personnel et de la gestion des stocks, des ressources humaines, budgétaires et financières, de livraison des produits finis -Production des rapports hebdomadaires sur les ventes, les livraisons et les stocks disponibles	MIPROMALO Yaoundé et dans les Centres	Du 1er janvier au 31 décembre 2020	-Direction Générale -Directions -Sous-Directions -Services -Bureaux	- Procédures et chaînes de traitement améliorées -Procédures et dépenses améliorées -Conduite des IRR améliorée
		Sensibilisation sur la notion de service public auprès des personnels de l'Institut, des prestataires, fournisseurs, sous-traitants, etc.		Janvier-avril 2020	-Services des Finances -Services chargés des marchés -Prestataires	Conscientisation du personnel sur la gratuité des services rendus effective
		Intégration des clauses de LCC dans les contrats de service et de collaboration de l'Institut		Depuis janvier 2020	Les Services chargés des contrats	Elimination de la corruption dans les contrats de service
		Sensibilisation du personnel sur les sanctions pénales et financières	IRAD	2020	Tous les services	Personnel sensibilisé aux conséquences des actes de corruption
		Sensibilisation du dialogue social sur les dépenses et les recettes	IRGM	2020	-DG -DGA -Chefs de structures et de projets -Chercheurs Personnel d'appui	-Dépenses rationalisées -Délai de traitement raccourci
		Rappel des dispositions réglementaires sur les rôles et les acteurs de la chaîne des recettes	INC	2020	-Direction de la Production -Direction Administrative et Financière	Responsables outillés sur la procédure et la sécurisation des recettes
		Identification des mesures permettant la promotion d'un environnement de transparence dans les relations entre l'administration et le personnel	CNE	2020	-Chefs de Centre -Responsables du personnel -Délégués du personnel	Mesures identifiées et rapport préliminaire transmis au Chef du CNE
		Visité inopinée du Comité de sécurisation des recettes	IMPM	Avril à juin 2020	Pôles de génération des recettes (Laboratoires)	Accroissements de recettes
		Tenue d'une réunion avec les Chefs de Centres sur le rappel de la procédure de paiement des prestations		Juillet 2020	-Tous les Centres de recherches -Tous les laboratoires	-Recouvrement des recettes amélioré -Recettes accrues

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
2	Eclairage du Ministre sur les cas de dénonciation de toute nature	Cérémonie d'installation de la CLCC présidée par le SG du MINRESI	INC	11 juin 2020	Responsables des services centraux du MINRESI et Chefs des Instituts	CMLCC installée
3	Changer les mentalités et habitudes du personnel et des usagers	Sensibilisation sur le respect des indications du manuel de procédure	IRGM	2020	-DG -DGA -Chefs de structures et de projets -Chercheurs Personnel d'appui	Délais de traitement des dossiers améliorés
		Sensibilisation des responsables des Instituts	INC	11 juin 2020	Responsables des Instituts	Chefs des Instituts sensibilisés
4	Sensibiliser le personnel des unités de travaux exposés au risque de corruption sur les normes de service	Réunion de sensibilisation du personnel des certaines unités de travail	INC	30 juin 2020	-Service des ventes -Service informatique -Comptabilités matières	Les responsables de ces services sont sensibilisés

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Aménager des conditions susceptibles de rendre le personnel moins vulnérable à la corruption	Paiement des primes de rendement à l'ensemble du personnel non responsable	IRAD	Juin 2020	Tous les Services	Personnel résilient face aux actes de corruption des usagers
		Suivi des dossiers de paiement des primes de rendement	INC	2020	Tout le personnel	Primes de rendement payées à temps au personnel
2	Eclairer le Ministre sur les cas de dénonciations de toutes natures	Réunion de coordination	INC	Juillet 2020	Tous les Chefs des Instituts	Chefs des Instituts capacités et édifiés

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer les conditions de travail	-Suivi du paiement effectif des primes et indemnités prévues par PPA 2020 -Acquisition du matériel et mobilier de bureau -Distribution des prix aux meilleurs travailleurs le 1er mai -Lettres de félicitations aux Chercheurs ayant soutenu leurs thèses	-MIPROMALO -MINRESI -IRGM -INC -CNE -IMPM -IRAD	2020	Tous les Services	Personnel motivé
2	Développer la résistance à la corruption	-Paiement régulier des primes et des salaires -Affichage des messages de LCC -Plaidoyer pour instaurer les primes et leur paiement régulier		2020	Tous les services	Attitudes de résistance à la corruption développées par le personnel

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction
1	IRAD	T.G.	Chef d'Antenne	Détournement de fonds	Mis en débet pour remboursement, enlevé de ses fonctions	Février 2020
		49 personnels	Cadres et Agents décisionnaires	Faux diplômes	-Résiliations des contrats -Destitution des responsables corrompus de leurs postes de responsabilité	

Section 2 : LES MINISTERES EN CHARGE DU SECTEUR SOCIAL

Sont présentés dans cette rubrique les activités réalisées au cours de l'année 2020 par les CMLCC du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS), du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), du Ministère des Affaires Sociales (MINAS) et du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC).

En 2020 cinq Départements ministériels ont fait parvenir leurs rapports respectifs à la CONAC, contre six en 2019.

Sous-section 1. LES ACTIVITES DU MINSANTE

La synthèse des activités menées par le MINSANTE au cours de l'année 2019 s'articule autour des axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Réduire les occasions de corruption dans le système de santé du Cameroun	-Affichage progressif des mesures de transparence contenues dans la circulaire N° D36-09/LC/MINSANTE/CMLCC du 27 janvier 2014 du MINSANTE dans les hôpitaux (port de badge, affichage des prix des actes et des médicaments, affichage des voies de recours des malades en cas d'abus notamment les coordonnées de la CONAC, de la Cellule et des Comités de lutte des hôpitaux et de boîtes à plaintes et à suggestion.) -Evaluation régulière desdites mesures au cours des missions d'inspection des Formations Sanitaires (FOSA)	Territoire national	2020	Toutes les FOSA	-Circulaire N° D36-09/LC/MINSANTE/CMLCC du 27 janvier 2014 du MINSANTE suivie dans les FOSA et régulièrement évalué au cours des missions d'inspection -Malades de plus en plus informés de leurs droits et dénonçant désormais certaines mauvaises pratiques
2		-Conception d'un logiciel pour un partage équitable des quotes-parts basé sur la production à l'hôpital ; -Etendre le support de notation des personnels et				-Les recettes des hôpitaux sont mieux suivies -La répartition des primes, motivations et quotes-parts est davantage juste et équitable

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
		de motivation appelé « outil-indice » proposé par le projet PBF (Financement Basé sur la Performance) dans les hôpitaux				-Remous et revendications des personnels de moins en moins fréquents dans les hôpitaux

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Outiller les parties prenantes du secteur de la santé afin d'y favoriser des comportements probes	-Intensification des descentes inopinées de jour comme de nuit -Vérification du respect des droits des usagers -Sensibilisation des responsables des FOSA sur la nécessité d'un bon traitement de leur personnel (partage équitable des quotes-parts, …), d'une bonne organisation des services	FOSA	2020	-FOSA -Accueil -Circuit des malades	-Meilleure prise en charge des malades -Diminution des remous des personnels dans les hôpitaux
2		Organisation de réunions d'information du personnel dans les hôpitaux de 1ère, 2e, 3e, 4e et 5e catégories				Personnels sensibilisés
3		Affichage des messages incitant les malades à exiger un reçu pour tout paiement et exiger leur présence permanente dans les hôpitaux et les différents services de santé				-Message élaborés et affichés -Malades de plus en plus informés de leurs droits et dénonçant désormais certaines mauvaises pratiques
4		Affichage en permanence des coûts des prestations/ médicaments				

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Doter le secteur de la santé des moyens appropriés pour accompagner la LCC	Redéploiement du personnel soignant	Territoire national	2020	Zones difficiles d'accès	Couverture du territoire en termes de personnels soignants améliorée
2		Vulgarisation du Guide de procédures pour la constitution des dossiers de carrière, de formation et de solde destinés aux usagers du MINSANTE	MINSANTE	2020	MINSANTE	-Guide effectivement disponible -Personnels mieux orientés pour la constitution des dossiers de carrière, de formation et de solde
3		-Acquisition du mobilier de bureau et informatique pour les services centraux du MINSANTE -Réhabilitation des bureaux	MINSANTE	2020	MINSANTE	-Conditions de travail améliorées -Qualité du service et rendement du personnel améliorés
4		Evaluation des commissions de suivi des recettes et de distribution des quotes-parts dans les hôpitaux	Territoire national	2020	MINSANTE	Répartition des quotes-parts rationalisée grâce à un logiciel ou un masque de saisie dans la plupart des hôpitaux

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
						-Diminution des récriminations des personnels
5		Enregistrement des recettes sur les quittanciers fournis par le Trésor Public et contrôle par le Régisseur des recettes pour certaines catégories d'hôpitaux				Les recettes sont sécurisées -diminution de la pratique des doubles reçus de caisse
6		Contrôle régulier de l'utilisation des recettes dans les hôpitaux par les contrôles financiers territorialement compétents ainsi que par la Direction des Ressources Financières et du Patrimoine, et les Inspections Générales du MINSANTE				-Recettes sécurisées -Pratique des doubles reçus de caisse diminuée

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Concevoir un système approprié de valorisation des acteurs positifs du secteur de la santé	Reconnaissance du travail bien fait (distinctions honorifiques et médailles d'intégrité, lettres de félicitations aux personnels)	MINSANTE	2020	MINSANTE FOSA	-Personnels des hôpitaux sanctionnés positivement (lettres de félicitations, primes, etc.) -Distinctions honorifiques reçues : Grades de Commandeur, d'Officier, grades de Chevalier -Beaucoup de personnels ont également été promus à des postes de responsabilité

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Nature des infractions	Sanctions	Observations
1	MINSANTE	Tout personnel confondu	- absences non justifiées et répétées au poste - insubordination - faux et usage de faux - détournement de biens et deniers publics - absence à la garde - rançonnement de malades - pratiques des actes dangereux - arnaque de malades - vente parallèle de certificats médicaux - détournement de médicaments vers le circuit informel - surenchérissement des certificats médicaux - détournement des examens réalisables à l'hôpital pour les laboratoires extérieurs - confusion de corps à la morgue - abandon de poste de travail - distraction dans le travail - escroquerie - dissolution des services et redéploiement du personnel	- Traduction au Conseil de Discipline - Rappels à l'ordre - Avertissement écrit et/ ou oral - Mises à pied - Retard à l'avancement - Abaissement d'échelon - Licenciements - Contrats de travail résiliés - Suspension partielle ou complète des quotes-parts et/ou motivation de 01 et/ou plusieurs mois - sommation de rembourser des frais aux patients - perte de postes de responsabilité	Il convient de noter que ces chiffres sont fortement sous-évalués du fait de la faible remontée des informations du terrain

Sous-section 2. LES ACTIVITES DU MINTSS

La quintessence des activités menées par le MINTSS au cours de l'année 2020 s'articule autour des axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	-Promouvoir la bonne gouvernance au sein du MINTSS -Assurer la transparence dans le traitement de toutes sortes de dossiers	-Affichage des différents actes du Ministre sur les dossiers de médaille d'honneur du travail et l'exercice de la médecine du travail -Publication et vulgarisation des indicateurs de performance	Services centraux et déconcentrés	Du 1er janvier au 31 décembre 2020	Tous les Services Centraux et Déconcentrés	-Agents et usagers sensibilisés -Affiches collées - Nombre de plaintes de plus en plus réduites

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Inculquer les notions d'éthique, de déontologie au personnel du MINTSS	-Tenue des séances de sensibilisation dans les Services Centraux et Déconcentrés -Affichages des actes du Ministre (Note de service, Circulaires, Décision…)	Services centraux et Déconcentrés	Du 1er octobre au 31 décembre 2020	Services Centraux et Déconcentrés	Augmentation du sens de la responsabilité chez le personnel, et renforcement de la confiance de la part des usagers qui se rapprochent de plus en plus des services du MINTSS

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	-Améliorer les conditions de travail du personnel du MINTSS -Mettre les moyens à leur disposition	-Formation à travers les ateliers et séminaires -Renforcement des moyens financiers et matériels	Yaoundé DJEUGA	Septembre 2020	Services Centraux et Déconcentrés	-Délai de traitement des dossiers respecté - Information liée au Service Public du MINTSS accessible aux usagers -Flux d'informations simplifié -Site Web créé -Structures du MINTSS dotées de l'outil informatique

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	-Inculquer aux fonctionnaires le sens de l'intégrité et du patriotisme -Motivation	-Lancement officiel de l'IRR au sein du Service des Marchés -Sensibilisation des Inspecteurs sur la déontologie de l'Inspection du Travail	Services centraux et déconcentrés	Du 1er juillet au 31 décembre 2020	Services centraux et déconcentrés	-Indicateurs de performance largement respectés -Délai de traitement des dossiers de médailles réduit

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction
1	DRTSS/Centre	Personnel de la Délégation du Centre	Inspecteur N°2 DRTSS/Centre	Présomption des actes de corruption -Monnayage du Service Public	Dénonciation non fondée

Sous-section 3. LES ACTIVITES DU MINPROFF

Pour le compte de l'exercice 2020, le MINPROFF a réalisé des activités de LCC qui se déclinent suivant les axes stratégiques ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Renforcer les capacités des responsables en matière de contrôle interne et de LCC	Organisation des ateliers	CPFF de Yaoundé 6	28 au 29 mai 2020	-IG -CMLCC -Directeurs	-25 participants ont bénéficié de l'accompagnement du MINJUSTICE, du CONSUPE et de la CONAC -les capacités des responsables en matière de LCC renforcées, surtout le cadre juridique de la protection de la fortune publique	Définition de la feuille de route et intégration de la phase de sensibilisation sur la LCC dans la conduite de mission de contrôle interne
2	Appropriation de l'outil PrECIS	Organisation de formation	Services centraux	09 au 10 juin 2020	-IG -CMLCC -Directeurs	16 participants ont bénéficié de l'appropriation et la maîtrise de l'outil PrECIS	Définition de la feuille de route et intégration de la phase de sensibilisation sur la LCC dans la conduite de mission de contrôle interne
3	Déceler les risques de mal gouvernance et de corruption au niveau de chaque direction technique	Elaboration d'une cartographie des risques	Services centraux et déconcentrés	Avril-juin 2020	-IG -CMLCC	Cartographie disponible et en cours d'exploitation	Risques potentiels de mal gouvernance et de corruption répertoriés par structure
4	Evaluer : -le fonctionnement, le niveau de performances et le rendement des Services -le niveau d'appropriation des programmes par les responsables -Informer, éduquer et sensibiliser contre les actes de corruption	Missions de contrôle interne et d'évaluation	Services centraux (Directions techniques et Services rattachés au S.G.)	Juillet 2020	-DPSF -DPPFDE -DPEF -DEPC -DAG -Services rattachés au Secrétariat Général	-Services visités -Séances de travail tenues avec les responsables des structures et tout leur personnel -Problèmes majeurs inhérents au bon fonctionnement desdits services identifiés -Solutions, suggestions et recommandations formulées	La non tenue des documents de travail et de gestion financière

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
5	Evaluer : -le fonctionnement, le niveau de performances et le rendement des Services -le niveau d'appropriation des programmes par les responsables -Informer, éduquer et sensibiliser contre les actes de corruption (suite)		DRPROFF de l'Adamaoua	Du 05 au 20/09/2020	-DRPROFF/ Adamaoua -DDPROFF/Vina -DDPROFF/Mbéré -DDPROFF/Mayo-Banyo -DDPROFF/ Djérem -DDPROFF/Faro et Déo -DAPROFF/Mbé -CPFF de Mbé, Meiganga, Tibati, Tignère, Ngaoundéré -Unité Polyvalente de Transformation de Ngaoundéré	-DRPROFF visitée -toutes les DDPROFF et DAPROFF visitées et coachées -Problèmes majeurs inhérents au bon fonctionnement desdits services identifiés -Solutions, suggestions et recommandations formulées -Sensibilisation sur la bonne gouvernance effectuée	-Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières -Collaboration difficile avec les Maires en matière de gestion des fonds transférés pour les CPFF
6			DRPROFF/Sud	Du 17/ 09 au 1er /10/2020	-DDPROFF/Océan -DDPROFF/Vallée du Ntem	-DDPROFF visitées -Séance de travail effective avec le personnel des délégations -Problèmes majeurs limitant le fonctionnement de la Délégation identifiés, assortis des recommandations concrètes	-Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières -Insécurité à la DDPROFF de la Vallée du Ntem due à l'emplacement du bâtiment en plein marché et absence de clôture
					-CPFF de Bipindi, Kribi, Fifinda et Ambam -Commune de Bipindi	-CPFF visités -Problèmes majeurs limitant le fonctionnement des CPFF identifiés assortis de recommandations concrètes -Coaching des Directeurs sur les règles et les principes encadrant la gestion des ressources et celle des fonds propres générés par les CPFF effectué -Sensibilisation sur la bonne gouvernance effectuée -CPFF d'Ambam ayant bénéficié d'une dotation budgétaire de 24 000 000 FCFA pour sa réhabilitation	-Difficultés à percevoir les frais de formation -difficulté de recouvrement des fonds rotatifs par les bénéficiaires -Meilleure appropriation des textes relatifs à la gestion d'un CPFF faisant suite aux recommandations de la mission de 2019

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
7	Suivi les recommandations formulées lors des premières descentes	Mission de suivi des recommandations formulées lors des descentes du mois de juillet dans les Services centraux	Services centraux (Directions)	29 et 30 décembre 2020	Toutes les Directions	-Services visités - Recommandations examinées -Nouveaux problèmes majeurs inhérents au bon fonctionnement desdits services identifiés -Solutions, suggestions et recommandations formulées	-La majorité des recommandations adressées à la hiérarchie et à la DAG visant l'amélioration du cadre de travail et le renforcement des capacités des collaborateurs a été mise en œuvre -Toutefois, le problème de connexion à l'internet et au téléphone fixe demeure -Réunions de coordination désormais régulières dans certaines structures -Les fiches de présence et de traitement des dossiers sont utilisées pour le contrôle de la ponctualité, de l'assiduité et de la traçabilité des dossiers

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser le personnel sur la gouvernance	Sensibilisation sur la bonne gouvernance avec des gestionnaires de crédit	Juillet à décembre 2020	-Services centraux, -Régions de l'Adamaoua, du centre et du Sud	-Directeurs de l'Administration Centrale et responsables des Services déconcentrés et leurs collaborateurs respectifs -Directeurs des Unités Techniques Spécialisées (UTS) et leurs collaborateurs	Participants édifiés sur : -Fonctionnement des services -les fautes de gestions -la déontologie et l'éthique -Le Budget Programme	Rapports, images et fiches de présences disponibles

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Améliorer le rendement et le cadre de travail du personnel	Formation bilingue des responsables des Services centraux	Centres Pilotes de Yaoundé et d'ailleurs	Janvier-décembre 2020	Services Centraux et déconcentrés	-Inscription de 42 responsables aux cours de formation bilingue tous niveaux d'apprentissage confondus	-Liste des personnels inscrits pour suivre les cours de formation bilingue disponibles -Décision relative à la prise en charge des frais de formation par

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
						-Niveau de maîtrise des deux langues officielles amélioré	le MINPROFF disponible
2		Renforcement des capacités du personnel de l'IG, des membres de la CMLCC et des Directeurs du MINPROFF en matière de LCC	CPFF Yaoundé 6	Mai 2020	-Personnel de l'IG, -Membres de la CMLCC -Directeurs du MINPROFF	-25 responsables sont outillés en matière de contrôle et d'évaluation des services. -Cadre juridique de la fortune publique connu -Techniques d'audit et de contrôle des services sont connues ainsi que l'IRR	-Liste du personnel formé -Rapport d'activités et feuilles de présence disponibles
3		Formation du personnel de l'IG et de la CMLCC sur l'élaboration du rapport selon le canevas PrECIS	MINPROFF	Juillet 2020	-Personnel de l'IG, -Membres de la CMLCC	15 personnes outillées -Le rapport sur la LCC élaboré	Rapport disponible
4		Atelier d'imprégnation des personnels nouvellement mis à la disposition du MINPROFF	Yaoundé	Du 17 au 19 novembre 2020	Services centraux	28 cadres nouvellement mis à la disposition du MINPROFF imprégnés	Fiches de présence des personnels retenus pour suivre l'imprégnation disponibles
5		Formation en master Genre et Développement de 02 personnels	UYI	Année académique 2018/2019	Personnels des services centraux	Décision relative à la prise en charge des frais de formation par le MINPROFF disponible	Formation diplômante en cours
6		-Acquisition de matériels informatiques, d'équipement de bureaux, -réhabilitation et sécurisation de certains CPFF et certaines DAPROFF	Territoire national	2020	-Services centraux -Les 10 DRPROFF -Toutes les DDPROFF -DAPROFF -CPFF	Conditions de travail du personnel améliorées	Différents Procès-Verbaux de réception disponibles

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Motiver les personnels à plus de performances et probité	Gratifications et primes pour travaux spéciaux décernées au personnel	Services centraux	2020	Personnels des services centraux impliqués dans les différents travaux assujettis aux PTS	Paiement effectif des Primes pour Travaux Spéciaux attribuées aux personnels
		Nomination des personnels à des distinctions honorifiques	Services centraux	20 mai 2020	03 personnels des Services Centraux	-01 médaille de l'ordre de la valeur, Grade d'Officier -01 médaille de l'ordre de la valeur, Grade de Chevalier -01 Ordre du mérite camerounais, grade d'Officier

Sous-section 4. LES ACTIVITES DU MINAS

Au cours de l'année 2020, le MINAS a mené les activités suivantes :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Contrôler et évaluer certaines structures déconcentrées, établissements spécialisés, Unités Techniques Opérationnelles (UTO), Œuvres Sociales Privées (OSP) dans la Région de l'Adamaoua	Mission de contrôle et d'évaluation de certaines structures déconcentrées établissements spécialisés, Unités Techniques Opérationnelles, Œuvres Sociales Privées	Ngaoundéré Meiganga	Du 14 au 31 mars 2020	DRAS/Adamaoua -DDAS/Vina -DDAS/Mbéré -UTO (Ngaoundéré 1er, 2e, 3e, Meiganga, Djohong.) -OSP : Centre Socio-ménager de Meiganga, l'Association des Elèves Handicapés du Mbéré, Foyer d'Enfants Saints Anges Gardiens de Marza, Centre d'Ecoute des Enfants de la Rue (CEDER) de Ngaoundéré, Fondation AGAPE, RAINBOW'S CHILDREN FUND, *Association of persons with desabilities* in the Vina Division (APEDIV), l'Orphelinat Porteurs d'Amour, Centre d'Encadrement des Enfants en Difficultés (CEED), l'Association ANSPACAM	26 structures contrôlées et évaluées
2	Contrôler et évaluer les structures des Services Centraux	Mission de contrôle et d'évaluation des Services Centraux	Yaoundé	Du 14 avril au 14 mai 2020	-Direction de la Solidarité Nationale et du Développement (DSNDS) -Direction de la Protection Sociale de l'Enfance (DPSE) -Direction des Affaires Générales (DAG) -Brigade Nationale de Contrôle de la Conformité Sociale des Projets (BNCSP) -Division de la Planification et de la Coopération (DPC) -Cellule des Etudes et Projets (CEP) -Cellule Informatique (CI) -Cellule de Suivi (CELSU) -Cellule de Communication (CELCOM) -Cellule Juridique (CJ) -Sous-Direction de l'Accueil, du Courrier et de la Liaison (SDACL) -Service de la documentation	12 Services contrôlés et évalués
3	Contrôler et évaluer certaines structures déconcentrées, établissements spécialisés et UTO dans la Région du Littoral	Mission de contrôle et d'évaluation de certaines structures déconcentrées et UTO	Douala Nkongsamba Manjo Edéa Pouma	Du 05 au 16 juillet 2020	-DRAS Littoral -DDAS Wouri -DDAS Moungo -DDAS Sanaga Maritime -71 UTO	75 structures contrôlées et évaluées
4	Contrôler et évaluer certaines structures déconcentrées,	Mission de contrôle et d'évaluation de certaines structures déconcentrées et UTO	Mfou Mbalmayo Monatélé	09 au 19 août 2020	-03 DDAS : Mefou et Afamba, Nyong et So'o, Lékié -17 CESO : Mfou, Nkolafamba, Awae, Esse, Soa, Mbalmayo, Ngomedzap, Dzeng, Mengueme,	27 structures contrôlées et évaluées

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
	établissements spécialisés et UTO dans la Région du Centre				Monatélé, Ebebda, Elig Mfomo, Lobo, Monatélé, Obala, Okola, Sa'a - 07 SASO : Lycée de Nkoabang, Lycée de Soa, Prison Principale de Mfou, Hôpital de Mbalmayo, Tribunal de Mbalmayo, Lycée Technique de Mbalmayo, Prison de Mbalmayo	
5	Intensifier la LCC au sein des structures du MINAS	Mission d'investigations relative aux dénonciations d'actes de corruption au Centre Social de Douala 5e	Douala	14 au 19 septembre 2020	-DRAS/Littoral -DDAS/Wouri -CESO Douala 5e	03 Structures contrôlées

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer les performances et renforcer les capacités des intervenants sociaux et les responsables des structures publiques et privées d'encadrement des enfants en détresse	Mission d'évaluation de la mise en œuvre des IRR	Région de l'Ouest : -Bafoussam -Bandjoun	22 septembre au 02 octobre 2020	-Centre d'Accueil et d'Observation (CAO) de Bafoussam -Centre Philanthropique des Enfants et Jeunes Déshérités de Bafoussam -*Divine Providence Orphanage* de Bafoussam -Casa des Anges de Bandjoun -Rayon de soleil des Tout-Petits de Fofotue de Bandjoun	05 OSP évaluées, leurs performances améliorées

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Rendre public le guide d'orientations normatives et pratiques pour le fonctionnement, le suivi, l'évaluation et le contrôle des institutions spécialisées et OSP d'encadrement des personnes socialement vulnérables	Atelier intersectoriel de vulgarisation du guide d'orientations normatives et pratiques pour le fonctionnement, le suivi, l'évaluation et le contrôle des institutions spécialisées et OSP d'encadrement des personnes socialement vulnérables	CNRPH Paul Emile LEGER d'Etoug-Ebé, Yaoundé	28 août 2020	-Responsables et personnels des Services Centraux -DRAS/Centre et DDAS /Mfoundi -Représentants des Administrations partenaires : MINESEC, MINEDUB, MINPROFF MINJEC, MINEFOP, MINSANTE, MINJUSTICE, MINTSS, UNICEF, Plan International Cameroon, SOS Villages d'Enfants Cameroun -Représentants des OSP et de la Société Civile de Yaoundé : FCB et CJARC	Une quarantaine des participants a reçu le Guide

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction	Date de de la sanction
1	CESO Douala 5e	N.J.R. Mle 692 555-M	Chef du CESO Douala 5e	Pratiques d'actes de corruption	Blâme inscrit dans son dossier	12 novembre 2020
2	DRAS/Est	N.P.R. Mle 680450- f	Agent contractuel	/	/	/
3		E.J.S. Mle C-007692	Agent contractuel			
4		N.F. Mle 739794-M	Agent contractuel			
5		N.A.P. Mle 751837-J	Assistant Principal des Affaires Sociales	Absence irrégulière	Suspension de salaire	Novembre 2020
6	DRAS/Littoral	Mme C. Née M.W.M. Mle 609484-Y	Fonctionnaire	Absence irrégulière	Suspension de salaire	Novembre 2020
7	CAED Yaoundé	N.B. Mle 607469-U	Agent Décisionnaire	Absence irrégulière	Suspension de salaire	Novembre 2020
8	DPSE	Mme N.N.M.M.T.C. Mle 743335-G	Agent Contractuel	Absence irrégulière	Suspension de salaire	Novembre 2020
9	DRAS/Sud	Mme N.E.J.C. Mle 740909-Y	Agent Décisionnaire	Absence irrégulière	Suspension de salaire	Novembre 2020
10		N.M.L. Mle 744302-U	Agent Décisionnaire	Absence irrégulière	Suspension de salaire	Novembre 2020

Sous-section 5. LES ACTIVITES DU MINJEC

Les activités majeures menées par le MINJEC en 2020 sont présentées à travers les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	-Prévenir d'éventuels actes de corruption dans le processus de financement des projets des jeunes - Sensibiliser les personnels du MINJEC sur les procédures de gestion de leur carrière	-Campagnes d'explications dans les Régions à travers des plates formes numériques -Publication et diffusion dans les réseaux sociaux des procédures de financements -Facilitation sur l'élaboration des business plans. -Publication et affichage des listes des jeunes bénéficiaires par ordre chronologique. -Sensibilisation des personnels du MINJEC sur la gratuité des services	Yaoundé Territoire national (toutes les communes)	2020	-CLCC/MINJEC -Services centraux du MINJEC -tous les Services déconcentrés et Rattachés ; -Bureaux : national, régionaux, départementaux et communaux du CNJC	-Jeunes informés des procédures de financement des projets à financer par le PTS Jeunes -Business plans élaborés avec l'aide des accompagnateurs. -Listes de jeunes bénéficiaires publiées et affichées par Communes et ordre chronologique

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Promouvoir le patriotisme et l'engagement citoyen des jeunes entrepreneurs et de leurs accompagnateurs ou encadreurs	-Réarmement moral civique et Entrepreneurial des Jeunes inscrits en attente de financement. -Réarmement moral et civique des encadreurs et accompagnateurs des Jeunes	-Communes - Départements -Régions	2020	-Délégations d'Arrondissements, Départementales, et Régionales -Centres multifonctionnels de Promotion des Jeunes, d'Arrondissements, de Départements, de Régions et de Références	-Jeunes sélectionnés réarmés avant le financement -Séances de réarmement et de formation effectuées à l'endroit de tous les encadreurs et accompagnateurs des jeunes sur l'ensemble du territoire

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer l'encadrement et l'accompagnement des jeunes financés ou en attente de financement	-Déploiement des personnels sur le terrain. -Mise à disposition des responsables de terrain, de véhicules à deux roues sur l'ensemble des Communes et Départements.	-360 Arrondissements. -58 Départements	2020	-CMPJ Départementaux. -CMPJ d'Arrondissements	Motos réceptionnées par tous les Chefs CMPJ Départementaux et d'Arrondissements

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Promouvoir l'Excellence	Organisation du Concours des meilleurs agents de l'Etat	MINJEC	2020	Services, Centraux et Projets	Les meilleurs agents et meilleurs responsables des projets ont été élus et primés

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Mettre fin aux déviances en milieu professionnel	-Exploitation des dénonciations -Audit des structures	-Services Centraux -Services Déconcentrés -Services Rattachés	2020	-Chaîne PPBS -Services déconcentrés du MINJEC (Babadjou, Tonga, Batcham, Yingui, Obala, Dzeng, Kousseri Goulfey, Kolofata, Mbankomo, Nyanon Ma'an, DDJEC Bénoué, Mbéré, Ndom, Ngambé, Yabassi, Bikok, Awae…)	-Responsables impliqués dans l'allocation arbitraire des crédits d'investissement démis de leurs fonctions -Fonds des jeunes volontaires restitués

Section 3 : LES MINISTERES EN CHARGE DU SECTEUR CULTUREL

Figurent dans cette section, les activités de LCC conduites en 2020 par le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) et le Ministère des Arts et de la Culture (MINAC). Comme en 2019, ces deux administrations ont transmis les rapports d'activités de leurs CMLCC à la CONAC.

Sous-section 1. LES ACTIVITES DU MINPMEESA

Les activités de LCC menées par le MINPMEESA au cours de l'année 2020 sont résumées dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Lutter efficacement contre la corruption dans le processus de création des entreprises	Mise en œuvre des IRR au Centre des Formalités de Création d'Entreprises (CFCE)	CFCE de Limbé	11 et 12 août 2020	-IG -CMLCC -Points focaux régionaux de LCCC	Opérateurs du secteur ramés moralement
2	Lutter efficacement contre la corruption lors des événements promotionnels	Mise en place d'un pavillon anti-corruption dans les localités cibles lors des événements promotionnels -Célébration de la JIF	Immeuble de l'Emergence, l'Immeuble Rose et le CIAY	02 au 08 mars 2020		

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Vulgariser la SNLCC	Mise en œuvre des IRR au Centre des Formalités de Création d'Entreprises (CFCE)	CFCE de Limbe	11 et 12 août 2020	IG CMLCC Cadres MINPMEESA et Membres de la Société Civile	-Taux de plainte des usagers en baisse. - Code éthique des CFCE est vulgarisé
2		Mission d'évaluation à mi-parcours des IRR	Au Centre et au Sud	10 et 11 novembre 2020	IG CMLCC Cadres MINPMEESA et Membres de la Société Civile	-Paiement des frais illicites réduit -Travail réorganisé - Culture du travail en équipe réactivée -Synergie entre les acteurs intervenants dans le processus de création d'entreprises renforcée -Transparence dans l'information des usagers améliorée

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Réprimer les actes de corruption	Investigations de l'IG par rapport aux dénonciations des tiers sur des actes de corruption perpétrés par M. B.M.	Ebolowa	-IG -CMLCC	CFCE	-Correspondance adressée à sa hiérarchie attirant son attention sur le fait -Lettre circulaire de rappel à l'ordre et à la Discipline adressée aux responsables des structures déconcentrées

Sous-section 2. LES ACTIVITES DU MINAC

Les tableaux ci-dessous présentent les activités de LCC menées par le MINAC en 2020 et présentés selon les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Renforcement des capacités des personnels en matière d'administration	Séminaires de formation des Délégués Régionaux sur les droits d'auteur	Yaoundé	Juin et septembre 2020	Responsables des services centraux	Meilleur suivi des OGC et meilleur encadrement des artistes en Région

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Amélioration des conditions de vie des employés et des acteurs culturels	-Encadrement légal des associations artistiques -Assainissement dans l'art musical (toilettage juridique et organisation d'une assemblée générale élective)	Yaoundé	Juillet 2020	-Services centraux et déconcentrés -OGC -Artistes	Promulgation de la loi n°2020/11 du 20 juillet 2020 régissant les associations artistiques et culturelles

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Distinction, motivations économiques et administratives des personnels et hommes de culture	Emulation et stimulation des personnels et acteurs du sous-secteur Arts et Culture	Yaoundé	Septembre et décembre 2020	-Services centraux -Artistes	-Subventions accordées aux artistes -Décoration à titre exceptionnel des certains acteurs culturels -Lettre de félicitations du Président de la République à l'écrivaine DJAILI, Lauréate du prix Goncourt des Lycées 2020 -Lettres de félicitations aux personnels méritants -Prix d'encouragement aux personnels

Titre IV

LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES

Les Entreprises publiques et parapubliques ayant participé à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées au Cameroun en 2020 comprennent les Etablissements Publics (Chapitre 1) ainsi que les sociétés publiques et parapubliques (Chapitre 2).

Chapitre 1

LES ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Certains Etablissements Publics sont des Institutions de contrôle et leurs activités sont présentées au Titre I du présent Rapport. Depuis 2017, ces Etablissements Publics sont régis par la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut Général des Etablissements Publics. L'article 2 de cette loi distingue :

- les Etablissements Publics à caractère administratif ;
- les Etablissements Publics à caractère social;
- les Etablissements Publics à caractère hospitalier ;
- les Etablissements Publics à caractère culturel ;
- les Etablissements Publics à caractère scientifique ;
- les Etablissements Publics à caractère technique ;
- les Etablissements Publics à caractère professionnel ;
- les Etablissements Publics à caractère économique et financier ; et
- les Etablissements Publics à caractère spécial.

Il s'agira dans le présent Rapport des Etablissements Publics à caractère scientifique (Section 1), des Etablissements Publics à caractère hospitalier (section 2) et des Etablissements Publics à caractère administratif (section 3). Les autres n'ayant pas fait parvenir à la CONAC les rapports de leurs activités.

Section 1 : LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE SCIENTIFIQUE

Il s'agit, dans le cadre du présent Rapport, des Universités d'Etat (sous-section 1) et de l'Institut National de la Statistique (sous-section 2).

Sous-section 1. LES UNIVERSITES D'ETAT

Trois Universités d'Etat ont participé à la lutte contre la corruption en 2020. Il s'agit de l'Université de Maroua, de l'Université de Yaoundé I et de l'Université de Yaoundé II-Soa.

I. L'UNIVERSITE DE MAROUA (UMa)

En 2020, les activités de LCC de l'Université de Maroua se résument autour des axes stratégiques ci-dessous :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Appliquer le code d'éthique et de déontologie de l'UMa à la communauté universitaire	Adoption du code d'éthique et de déontologie et affichage dans les amphithéâtres de l'UMa	Différents campus de l'UMa	Pendant les journées portes ouvertes	Toutes les structures de l'UMa	Communauté universitaire de Maroua sensibilisée à un taux de 90% sur les questions déontologiques	Difficultés à atteindre toute la communauté universitaire en raison de la dispersion des campus des

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
							diverses villes de la Région
2	Publier de manière systématique le budget de fonctionnement de l'UMa	Distribution du Manuel du Budget dans toutes les structures de l'UMa	Tous les établissements de l'UMa	Mars-décembre 2020	Toutes les structures de l'UMa	Budget de fonctionnement des Etablissements de l'UMa connu de tous ceux qui sont intéressés	
3	Assurer une large diffusion des informations liées aux ressources, opportunités et services offerts par l'Etat dans le secteur de l'Enseignement Supérieur	-Information de la communauté universitaire et sensibilisation ciblée à travers UMa News, Radio Campus -Affichage des messages anti-corruption dans les services centraux, les Etablissements et Antennes de l'UMa	Tous les établissements de l'UMa	Octobre 2019 – juillet 2020	Toutes les structures de l'UMa	21 Enseignants et 09 personnels d'appui primés	Les informations sur certaines opportunités de bourses parviennent souvent à l'UMa avec beaucoup de retard
4	Assainir l'accès aux soins et aux médicaments au CMS	Eradication des ventes illicites de médicaments par les Agents du CMS	CMS	Janvier - décembre 2020	-CMS -Communauté universitaire de l'UMA	Aucune vente illicite de médicaments	RAS
5	Encourager la communauté universitaire et les usagers de l'UMa à dénoncer les actes de corruption dont ils sont victimes ou témoins	Mise sur pied d'un centre d'écoute logé au CMS et chargé de recueillir toutes d'enregistrer les formes de plaintes et de dénonciation éventuelles des actes de corruption	CMS	Tout au long de l'année	Tous les services de l'UMa	Aucune dénonciation relative au phénomène d'arnaque par le biais de faux reçus de paiement des frais de préinscription n'a été enregistrée	Les gens n'ont pas la culture de la dénonciation. Ils ont peur de possibles représailles dues à la non protection des dénonciateurs

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Eduquer les usagers sur le circuit du malade et du médicament au Centre Médico-social de l'UMa	Campagne de sensibilisation de la communauté universitaire sur les IST et les dangers de l'automédication	Les campus universitaires de l'UMa	De janvier à mars 2020	Tous les services de l'UMa	Le CMS est de plus en plus fréquenté par les membres de la communauté universitaire	Aucune plainte n'a été enregistrée relativement à ce type de fléau
2	Promouvoir l'éthique au sein de la communauté universitaire	Revitalisation des Clubs éthiques de tous les Etablissements de l'UMa, et diffusion à la radio campus de causeries éducatives sur les questions de LCC	Tous les campus de l'UMa	Novembre 2020	Tous les établissements de l'UMa	-Fonctionnement normal des clubs d'éthique -aucun cas de bagarre dans les campus et dans les débits de boisson de la ville -aucun cas de viol enregistré -50 cas de fraude aux examens	Difficultés à évaluer normalement les activités des clubs éthiques en raison de la dispersion des campus dans les villes de la Région

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Améliorer les conditions de travail des enseignants et personnels administratifs de l'UMa	-Distribution des matériels didactiques aux enseignants -Décongestion des postes de travail -paiement de carburant aux responsables	Les différents Etablissements de l'UMa	Octobre 2019	Tous les établissements et services centraux	Carburant régulièrement servi aux responsables	L'UMa ne dispose pas encore d'assez de locaux pour loger la totalité des enseignants et du personnel administratif
2	Veiller au respect strict des profils de carrière des enseignants et personnels administratifs	Le processus de prise en charge est accéléré et les dossiers sont traités selon l'ordre d'arrivée	Tous les établissements et services centraux	Janvier-décembre 2020	La Direction des Affaires Académiques et de la Coopération	Profils de carrière des Enseignants et du personnel d'appui respectés	Le respect des profils de carrière est une réalité à l'UMa

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Généraliser et répartir équitablement les primes et avantages au personnel	Identification et publication d'une grille de primes de rendement et autres à l'intention des agents intègres	UMa	Octobre - juillet 2020	Tous les établissements de l'UMa	-Primes et gratifications régulièrement servies aux enseignants et personnel d'appui de l'UMa ; -24 Enseignants ayant bénéficié d'une subvention de 120 000 FCFA chacun pour avoir soutenu leur diplôme terminal	Production d'une saine émulation au sein du corps enseignant de l'UMa

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Assainir tout comportement contraire à l'éthique au sein de l'UMa	Eradication de toutes les formes de fraudes et de tricherie aux examens	Les campus de l'UMa	Les périodes d'évaluation	Tous les établissements de l'UMa	50 étudiants dont les actes de fraudes et de tricherie sont avérés ont reçu des blâmes assortis d'une suspension à tous les examens de l'année académique 2019/2020 et d'une suppression de toute aide universitaire	RAS

II. LES ACTIVITES DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I

Les activités de lutte contre la corruption menées, au cours de l'année 2020, à l'Université de Yaoundé I se présentent ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibiliser les responsables, le personnel et les étudiants à la LCC	Vulgarisation les activités de l'Antenne locale de LCC	Divers sites du campus de Ngoa-Ekelle	2020	-Tous les responsables -Le personnel -Les Etudiants	Responsables, Personnel et Etudiants édifiés sur les différentes missions et les activités de l'Antenne
2	Eviter l'arnaque des Etudiants lors de la perception de leurs primes d'excellence	Déploiement d'une équipe de surveillance	-ENSP -FMSB	2020	-Tous les responsables -Le personnel -Les étudiants	-Tous les responsables chargés des opérations desdits paiements ont signé une déclaration sur l'honneur -Aucun Etudiant arnaqué lors de la perception de la prime

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Assainir les espaces commerciaux au sein de l'UYI	Contrôles sur le terrain	Ensemble du campus	Courant 2020	-Antenne locale de LCC -Rectorat	-Tous les commerçants installés au sein du campus, recensés -Documents officiels d'installation des concernés récupérés -Justificatifs des paiements antérieurs récupérés -Plan de localisation de tous les commerçants élaboré

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Filière	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE YAOUNDE (ENS)							
1	GEOGRAPHIE 5	K.N.S	Etudiant	Publication et diffusion d'images indécentes dans les réseaux sociaux	-Avertissement du Conseil de Discipline -Mlle M.A.E.V.M. sommée de prendre un engagement sur l'honneur de ne plus poser de tels actes et d'adresser des lettres d'excuses à M. K.N.S. et à l'ENS	16 octobre 2020	L'indulgence du Conseil vient du fait que les intéressés n'ont jamais fait l'objet de sanctions disciplinaires auparavant. -K.N.S. devra en outre rédiger une lettre de désistement pour sa plainte déposée au TPI de Yaoundé Centre Administratif
2	Lettres Modernes Françaises IV	Mlle M.A.E.V.M.	Etudiante				
3		Mlle B.N.C.S.	Etudiante INFO II	Fraude aux examens de la session du 1er semestre 2019/2020	Blâme assorti d'une suspension de toute aide universitaire	02 mars 2020	RAS

N°	Filière	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
FACULTE DES ARTS, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES (FALSH)							
4	ANTHROPOLOGIE	G.D.	Etudiant	Tricherie avec support de cours	Blâme assorti d'une suspension de toute aide universitaire	16 juin 2020	RAS
5		T.M.A.	Etudiant	Tricherie avec support de cours			RAS
6	ESPAGNOL	Mlle K.M.L.	Etudiante	Violation des règles d'examen et substitution de personne	Avertissement		RAS
7		N.O.A.	Etudiant		Blâme assorti d'une suspension de toute aide universitaire		RAS
8	ETUDES BILINGUES	T.E.	Etudiant	Possession de téléphone et trouble en salle d'examen	Avertissement		RAS
9	ENGLISH	Mlle N.A.K.	Etudiant	Communication en salle d'examen			RAS
10		B.E.B.	Etudiant	Tricherie en salle d'examen			RAS
11	GEOGRAPHIE	J.K.Y.	Etudiant	Tricherie			RAS
12		N.F.A.	Etudiant	Arnaque et aide des Etudiants au chevauchement des niveaux	Blâme assorti d'une suspension de toute aide universitaire		RAS
13	HISTOIRE	K.H.	Etudiant				RAS
14		Mlle N.N.K.	Etudiante	Tentative de chevauchement	Avertissement	16 juin 2020	RAS
15		Mlle N.D.I.	Etudiante				RAS
16	SOCIOLOGIE	A.S.S.I.	Etudiant	Défaut de présentation des pièces d'identification			RAS
17		M.A.G.	Etudiant	Complicité de tricherie avec l'Etudiant P.J-C	Blâme assorti d'une suspension de toute aide universitaire		RAS
18		P.J-C	Etudiant	Complicité de tricherie avec l'Etudiant M.A.G.			RAS
19		N.E.J.	Etudiant	Arnaque et aide des Etudiants au chevauchement des niveaux			RAS
20		K.B.	Etudiant	Défaut de présentation des pièces d'identification	Avertissement	16 juin 2020	RAS
FACULTE DES SCIENCES (FS)							
21	BIOS	A.A.G.C.	Etudiant	Agression sur une étudiante au campus	Exclusion temporaire d'une à deux années	16 juin 2020	Absent au Conseil de Discipline
22		B.A.	Etudiant	Agression de Mme N.B., Encadreur de PPE pour la Filière MIB	Avertissement	16 juin 2020	Nationalité Tchadienne
23		K.T.G.D.B.	Etudiant	Substitution de personne à l'UE d'Anglais 1022	Interdiction de se présenter aux examens sanctionnant l'année en cours 2019/2020	16 juin 2020	Nationalité Tchadienne

N°	Filière	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
24		Mlle M.A.	Etudiante	Substitution de personne à l'UE PHY 1071	Exclusion temporaire d'une à deux années	16 juin 2020	Absente au Conseil de Discipline
25	BIOS	M.W.	Etudiant	Substitution de personne à l'UE PHY 1071		16 juin 2020	Absent au Conseil de Discipline
26	MATHS	A.N.M.	Etudiant	Bagarre au sein du campus avec Z.D.	Avertissement	16 juin 2020	RAS
27	PHYSIQUES	Z.D.	Etudiant	Bagarre au sein du campus avec A.N.M.		16 juin 2020	RAS
28	BPA	Mlle M.G.	Etudiante	Escroquerie sur un camarade		16 juin 2020	Absente au Conseil de Discipline
29	BPA 3	Mlle N.D.S.R.	Etudiante	Dépôt de copie d'examen devant la salle d'anonymat BIOS 304 TP pour la filière BCH		16 juin 2020	Absente au Conseil de Discipline
30	CHM IV	M.D.M.L.	Etudiant	Fraude avec documents	Exclusion temporaire d'une à deux années	16 juin 2020	Absent au Conseil de Discipline
31	GEOS 1	M.M.C.	Etudiant	Substitution de personne à l'UE PHY 1071 pour la filière BIOS		16 juin 2020	Absent au Conseil de Discipline
32	GEOS 2	Mlle N.B.N.	Etudiante	Présomption de substitution de personne ou de copie d'examen	Acquittée pour fait non établi	16 juin 2020	RAS
33	BIOS 2	M.E.B.P.	Etudiant	Vol d'un téléphone portable au club BOA et réseau de fraude par Internet	Blâme	16 juin 2020	RAS
34	GEOS 3	N.M.S.	Etudiant	Fraude et arnaque des étudiants		16 juin 2020	RAS
35	MATH Master 2	N.M.P.	Etudiant	Violation des règlements des examens de rattrapage pour l'épreuve de MATH 515		16 juin 2020	RAS
36	MATH 3	N.F.Y.	Etudiant	Fraude avec documents au cours de l'épreuve d'INFO 0325	Exclusion temporaire d'une à deux années	16 juin 2020	Absent au Conseil de Discipline
37	BIOS 2	N.V.D.	Etudiant	Substitution de personne à l'épreuve ENGL 201 DU 20/02/2020		16 juin 2020	Absent au Conseil de Discipline
38	BIOS 2	N.T.	Etudiant	Substitution de personne à l'épreuve ENGL 201 DU 20/02/2020		16 juin 2020	Absent au Conseil de Discipline
39	BIOS 2	T.B.V.S.	Etudiant	Présentation de faux reçus des	Acquittés parce que victimes des	16 juin 2020	RAS

N°	Filière	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
				droits universitaires	malversations du nommé N.L.		
40	MIB 3	Mlle V.B.	Etudiante	Substitution de personne à l'UE ENGL 3015 du 30/01/2020	Exclusion temporaire d'une à deux années	16 juin 2020	Absentes au Conseil de Discipline
41	GEOS 1	Mlle L.G.	Etudiante				
42	GEOS 2	Mlle Z.Y.	Etudiante				

III. L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II-SOA (UYII)

Les activités de la CLCC de l'UYII au cours de l'année 2020 sont les suivantes :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1.	Prévenir le monnayage de l'établissement et du retrait des documents académiques et financiers	Distribution et affichage, pendant la période de préinscription, des prospectus sur la gratuité du service public et sur l'unicité de caisse de chaque établissement	Tous les Etablissements de l'UYII	Septembre à décembre 2020	-Scolarité -Services financiers -Cellules informatiques	-Affichage et distribution des prospectus effectués dans tous les campus de l'UYII -Faux reçus bancaires des droits universitaires découverts
2.	Prévenir tout comportement contraire à la déontologie et à l'éthique universitaire	Adoption d'une charte d'éthique et de déontologie	Salle des actes de l'UYII	04 août 2020	Toutes les composantes de l'Université	Charte d'éthique et de déontologie signée

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Informer la communauté universitaire sur la LCC et les dispositions légales sur la répression de la corruption	Participation à la présentation du Rapport sur l'état de la LCC au Cameroun	CONAC Palais de Congrès	Décembre 2020	- VRCIE/UYII - CLCC	Deux rapports de la CONAC reçus
2	Encourager la dénonciation de la corruption et des comportements déviants	Exploitation des boîtes à suggestions	Tous les Services	Toute l'année	Toute la communauté universitaire	-Aucune dénonciation enregistrée -Timide participation de la communauté universitaire

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction	Observations
1	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques	M. O.	Cadres au Service des diplômes FSPJ	Edition d'une fausse authentification des diplômes	En cours	Le dossier concernant les mis en cause ont été transmis au Conseil de Discipline des personnels administratifs
2		B. S.		Production de fausses attestions de réussite		

Le dispositif d'authentification des diplômes mis en place a permis de détecter les faux diplômes énumérés dans le tableau ci-dessous :

N°	Etablissement	Nom et prénoms Matricule	Diplôme concerné	Structure demandeuse	Motif	Année	Observations
1	FSEG	A.A.H.	Licence	Port autonome de Kribi	N'a jamais été inscrit au cycle de Licence à la FSEG de l'UYII	2001/2002	Faux diplôme
		M.S.D. Mat 99E2116F	Maîtrise	MINFOPRA	Inexistant dans les fichiers de la FSEG	1999/2000 à 2001/2002	Faux diplôme
		O. A. J. M. Mat : 06G220	Licence	MINFOPRA	Inexistant dans les fichiers de la FSEG	2006/2007 à 2016/2017	Faux diplôme
2	FSJP	N.G.Y.	Master en Droit	Non déterminée	Inexistant dans les fichiers de la FSJP	2015/2016	Faux diplôme
		Mlle A.M.I.H.	Licence en Sciences Politiques	Société Immobilière du Cameroun	Inexistant dans les fichiers de la FSJP	2016/2017	Faux diplôme

Sous-section 2. L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

Le présent tableau rend compte des activités menées à l'INS dans le cadre de la LCC en 2020, sous le prisme des axes stratégiques du PrECIS.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibilisation du personnel	Mission de sensibilisation	-Immeuble Siège à Yaoundé -Agence Régionale du Centre-Yaoundé -Agence Régionale de l'Adamaoua-Ngaoundéré -Agence Régionale du Nord-Garoua -Agence Régionale de l'Extrême-Nord- Maroua	Du 19 août au 04 septembre 2020	-Services Centraux de l'INS -Agences Régionales du Centre, du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua	- Personnel sensibilisé aux mauvaises pratiques de corruption -Collecte d'information sur les faits de corruption pour vérification effectuée -Capacités des personnels sur les faits de corruption renforcés
2	Eduquer le personnel et les usagers	Effectivité des affiches bilingues de sensibilisation	Les 10 Agences Régionales de l'INS	Du 1er au 16 décembre 2020	10 Agences Régionales de l'INS	Affiches et Boîtes de dénonciations posées pour le personnel et les usagers
3	Recueil des dénonciations	Mise en œuvre de la cartographie des risques de corruption à l'INS	Immeuble Siège à Yaoundé	Janvier 2020	Services Centraux	Recommandations adressées au DG en vue de réduire le dysfonctionnement dans le cadre de l'organisation des missions et de la gestion de la solde du personnel

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Eduquer le personnel sur les procédures d'organisation des enquêtes statistiques dans le cadre de la LCC	Mission de renforcement des capacités et de sensibilisation	-Immeuble Siège à Yaoundé -Agence Régionale du Centre-Yaoundé -Agence Régionale de l'Adamaoua-Ngaoundéré -Agence Régionale du Nord-Garoua -Agence Régionale de l'Extrême-Nord- Maroua	Du 19 août au 04 septembre 2020	Agences Régionales du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua	Capacités du personnel des Services Centraux et des Agences Régionales renforcées

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
		Mission de vérification des faits de corruption		Février 2020	-DAF -DES -DDS -DSA	Capacités de plusieurs Chefs de Projet renforcées

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Outil de travail des membres de la CLCC	Fabrication des boîtes de dénonciation	-10 Agences Régionales -Services Centraux	Décembre 2020	-les 10 Agences Régionales -Services Centraux	10 Boîtes de dénonciations confectionnées et fixées dans les 10 Agences Régionales et 04 dans les Services Centraux

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer le traitement des avancements du personnel	Sensibilisation du personnel de la solde et des pensions sur la gestion de la solde du personnel	Immeuble Siège à Yaoundé	Janvier 2020	DAF	Recommandations dans le sens d'amélioration des procédures de traitement des salaires et autres avantages du personnel

Section 2.LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE HOSPITALIER : l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé (HGOPY)

Les activités de l'HGOPY se résument dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Mettre à la connaissance des personnels et usagers des informations nécessaires sur la LCC	Sensibilisation information et affichage	HGOPY	2020	Tous les services	Messages affichés
2	Continuer la prestation des soins de qualité	Adaptation des protocoles de soins à la crise sanitaire Tri des patients	HGOPY et ailleurs	2020	Les services d'accueil et l'ensemble des services clinique	Peu de personnels contaminés par le Covid 19
3	Améliorer la collaboration hospitalière	-Signature des conventions de partenariat -Audit des décès maternels -Fonctionnement du comité thérapeutique -Améliorer la pratique de référence et contre référence des patients	HGOPY et ailleurs	2020		-Taux de mortalité maternelle réduit -Médicaments et autres intrants nécessaires disponibles

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction	Date
1	Pharmacie	//	Employée	Vente parallèle et illicite des médicaments	Licenciement	27/10/2020
2	//	DJ	Employé	Rançonnement des malades	Mise à pied de 04 jours	27/10/2020

Section 3 : LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE ADMINISTRATIF : la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA)

Le présent tableau rend compte des activités menées à la CCAA dans le cadre de la lutte contre la corruption en 2020.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Réduire les occasions et opportunités de corruption dans les activités de la CCAA	Sensibilisation virtuelle du personnel à l'occasion de la JILCC	Siège et Commandements CCAA	09 décembre 2020	CLCC	Personnel de la CCAA sensibilisé

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer la performance de l'organisme et le rendre compétitif	-Audit interne -Production d'une cartographie des risques -Définition d'une politique de qualité -Définition des responsabilités à travers l'élaboration des fiches de poste -Elaboration de méthodes de suivi et d'évaluation des activités -Mise en place d'un mécanisme de détection des dysfonctionnements -Mise en place d'un mécanisme d'amélioration continue -Mise en place d'un système de collecte de données de satisfaction des clients	CCAA	2020	-CLCC -Structures de la CCAA	-Certification effective de la CCAA à la norme ISO 9001 et 2015 dans le domaine de la supervision de la sécurité aérienne -Organisation de la CCAA et processus structurés -Démonstration des bonnes pratiques managériales -Métiers valorisés et satisfaction des salariés garantie -Employé impliqué à la démarche qualité

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Promouvoir les labels de performance à la CCAA	Préparation du dossier relatif à l'Accord aérien signé entre l'Etat du Cameroun et les Emirats Arabes Unis dont la ratification a été autorisée par le Parlement camerounais	CCAA	2020	Personnel de la CCAA : -Division du Transport Aérien (DTA) -Division de la Coopération, de la Réglementation et de la Communication aéronautique (DCRCA)	Lettres de satisfecit adressées à : -M. AKKUM Ritzentelar CHINANGA, Chef de la DTA ; -Mme BILOA NGAH Prisque Nicole, Cadre Supérieur à la DTA ; -M. BISSE BELL Raymond, Chef de la DCRCA ; -Mme ADENGHE CHICHA née NDZENYUIY Ida MBAFON, CEA-DCRCA ; -Mme KAMENI YOTCHA Winnie Crescence, Cadre-DCRCA.

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Mettre en place des outils pour dissuader le personnel et les usagers de la CCAA à commettre des actes de corruption	-Installation des Boîtes à suggestions, à dénonciations et plaintes -Examen sur pièce des rapports envoyés par les points focaux de la CLCC	CCAA	2020	CLCC	-Boîtes à suggestions, à dénonciations et plaintes installées -Rapports examinés

Chapitre 2

LES ACTIVITES DES SOCIETES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES

Le Cameroun compte de nombreuses Entreprises Publiques et Parapubliques qui s'engagent timidement dans la lutte contre la corruption.

En 2020, onze de ces sociétés ont fait état des activités de leurs CLCC à la CONAC contre cinq l'année précédente. Il s'agit de : CAMPOST, PAK, UNVDA, FEICOM, SCDP, SONARA, PAD, LABOGENIE, CAMWATER, MIDEPECAM et PAMOL.

Section 1. LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST)

Les activités de LCC menées au cours de l'année 2020 à la CAMPOST s'articulent autour des axes stratégiques de Prévention, Education, Conditions et Sanctions tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Participer à la célébration de la Journée Mondiale de Lutte Contre la Corruption	Célébration de la Journée Mondiale de Lutte Contre la Corruption	CAMPOST	09/12/2020	Toutes les Directions et les Délégations Régionales	Echanges entre le personnel dans le groupe WhatsApp officiel de la CAMPOST instaurés et entretenus
2	Elaborer et mettre en place un Code de Bonne Conduite au sein de la CAMPOST	Mise en place d'un cadre de prévention des actes de corruption	CAMPOST	Décembre 2020	-Toutes les Directions -Consultant extérieur	Projet du Code de Bonne Conduite disponible

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Participer à l'organisation d'une campagne de sensibilisation sur la lutte contre la corruption	Sensibilisation des agents publics du secteur des P&T et usagers sur la corruption	Salle des Conseils de l'Immeuble siège de la CAMPOST	02 Décembre 2020	-Direction Générale -Délégation Régionale du Centre -GP	Causeries éducatives organisés

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Participer à la préparation d'une enquête portant sur la cartographie des déficits d'intégrité dans le secteur des Postes et télécommunications	Préparation d'une enquête portant sur la cartographie des déficits d'intégrité dans le secteur des Postes et télécommunications	Yaoundé	Janv.-Déc. 2020	CAMPOST (Point Focal)	TDR élaboré
2	Participer à l'élaboration du projet de plan d'action 2020 de la CLCC MINPOSTEL	Elaboration du projet de plan d'action CLCC 2020	Yaoundé-MINPOSTEL	Déc. 2020	CAMPOST (Point Focal)	Projet plan d'action élaboré
3	Participer à l'élaboration du projet de budget 2020 de la CLCC MINPOSTEL	Elaboration du projet de budget CLCC 2020	Yaoundé-MINPOSTEL	Déc. 2020	CAMPOST (Point Focal)	Projet budget élaboré

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
4	Participer à la mise en place d'un cadre de dénonciation	Mise en place d'un cadre de dénonciation	Yaoundé	Janv.-Déc. 2020	CAMPOST (Point Focal)	TDR élaboré

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service/Unité	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
1	DR NORD	MRC	Chauffeur Mécanicien	Manquement professionnel	Avertissement	16/01/2020	Sanction hors Conseil
2	DR OUEST	Mme C.M. épse M.	Chef de Section Guichets	Non-respect de la procédure en matière de remboursement de l'épargne	Blâme avec inscription au dossier	15/06/2021	Sanction hors Conseil
3	BP MESSAMENA	N.B.	Chef d'Agence Postale	Déficit de caisse et malversations financières	Licenciement	25/03/2020	Conseil de Discipline du 18/03/2020
4	PICC DOUALA	Mme M. T. épse T.	Agent de tri courrier et colis	Légèreté dans son travail	01 retard à l'avancement	25/03/2020	Conseil de Discipline du 18/03/2020
5	BP DOUALA DEIDO	M.J.	Brigadier	Malversations financières et abandon de poste	Licenciement	25/03/2020	Conseil de Discipline du 18/03/2020
6	BP ESEKA	N.N.G.C.	Chef de Groupement Postal	Non-respect des procédures ayant entrainé un préjudice à l'entreprise	Licenciement	16/01/2020	Conseil de Discipline du 18/03/2020
7	BP CAMPO	M.J.A.	Chef d'Agence Postale	Déficit de caisse et abandon de poste	Licenciement	25/03/2020	Conseil de Discipline du 18/03/2020
8	BP NKOTENG	N.B.C.	Chef d'Agence Postale	Déficit de caisse	02 retards à l'avancement	03/07/2020	Conseil de Discipline du 25/06/2020
9	BP ZOETELE	Mme T.M.M.	Chef d'Agence Postale	Déficit de caisse	02 retards à l'avancement	03/07/2020	Conseil de Discipline du 25/06/2020
10	SERVICE CONTROLE DES MANDATS LETTRES	Mme N.N.C.A. épse B.	Conseiller Clientèle	Abandon de poste sans motif et retards répétés sur le lieu de travail	01 retard à l'avancement	03/07/2020	Conseil de Discipline du 25/06/2020
11	DR ADAMAOUA	N.L.J.B.	Chauffeur Convoyeur Livreur	Non-respect de l'itinéraire prescrit	Lettre d'observations	15/01/2020	Sanction hors Conseil
12	DR ADAMAOUA	N.L.J.B.	Chauffeur Convoyeur Livreur	Refus d'émarger les fiches de présence	Lettre d'observations	22/05/2020	Sanction hors Conseil
13	DR ADAMAOUA Service Régional Trésorerie et Comptabilité	E.D.E.	Chef de Service	Refus d'exécuter une tâche	Lettre d'observations	04/04/2020	Sanction hors Conseil
14	DR ADAMAOUA Service Régional Trésorerie et Comptabilité	E.D.E.	Chef de Service	Refus d'émarger les fiches de présence	Lettre d'observations	27/05/2020	Sanction hors Conseil
15	DR ADAMAOUA Service Régional Trésorerie et Comptabilité	M.N.I	Agent d'Appui	Non-respect de l'itinéraire prescrit	Lettre d'observations	15/01/2020	Sanction hors Conseil
16	ADAMAOUA/BOF	N.E.	Chef de Bureau Régional des opérations financières	Refus d'émarger les fiches de présence	Lettre d'observations	27/05/2020	Sanction hors Conseil

N°	Service/Unité	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
17	ADAMAOUA Bureau Régional de l'Informatique	E.G.D.	Chef de Bureau	Refus d'émarger les fiches de présence	Lettre d'observations	27/05/2020	Sanction hors Conseil
18	DACR Centre Rebuts et Contentieux	Mme N.H. épse M.	Chef de Centre PI	Non-respect des procédures en matière de traitement des dépêches	Lettre d'observations	02/04/2020	Sanction hors Conseil
19	CAB/DGA DATA CENTER	N.R.	Ingénier d'exploitation du Data Center	Abandon de poste	Licenciement	03/03/2020	Sanction hors Conseil
20	YAOUNDE RP	Mme N.M.A. épse B.	Trésorier Caissier	Refus de servir et manque de professionnalisme	Avertissement	12/10/2020	Sanction hors Conseil
21	YAOUNDE RP	Mme A.G.	Responsable Guichets	Mauvaise organisation du travail et incapacité à servir au guichet	Avertissement	12/10/2020	Sanction hors Conseil
22	YAOUNDE RP	N.T.G.B.	Chef d'Etablissement Principal	Mauvaise organisation du travail et incapacité à servir au bureau	Avertissement	12/10/2020	Sanction hors Conseil
23	YAOUNDE RP	Mme Z.E.M.	Agent polyvalent en BP	Refus de servir et manque de professionnalisme	Avertissement	12/10/2020	Sanction hors Conseil
24	BP NKOTENG	N.B.C.	Chef d'Agence postale	Non-respect des procédures en vigueur et malversations financières	01 retard à l'avancement	19/02/2020	Conseil de Discipline du 06/02/2020
25	BP DZENG	B.J.	Chef d'Agence Postale	Non-respect des procédures en vigueur et malversations financières	01 retard à l'avancement	19/02/2020	Conseil de Discipline du 06/02/2020
26	BP MUNDEMBA	E.N.E.T.	Agent polyvalent	Non-respect des procédures en vigueur et détournement des fonds publics	Licenciement	16/01/2020	Conseil de Discipline du 06/02/2020
27	B.P. NANGA EBOKO	B.A.M.	Agent polyvalent	Non-respect des procédures en vigueur et détournement des fonds publics	Licenciement	20/01/2020	Conseil de Discipline du 06/02/2020
28	EMS DOUALA AKWA	H.B.	Conducteur Livreur	Négligence	Licenciement	19/02/2020	Conseil de Discipline du 06/02/2020
29	BP AKONOLINGA	K.E.R.	Chef de Groupement Postal	Non-respect des procédures en vigueur et laxisme dans la gestion de son établissement	01 retard à l'avancement	19/02/2020	Conseil de Discipline du 06/02/2020

Section 2. LE PORT AUTONOME DE KRIBI (PAK)

En 2020, le PAK a mené des activités qui se résument dans les axes stratégiques relatifs à la Prévention, l'Education et les Conditions tels que le montrent les tableaux ci-dessous :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibiliser le personnel sur la LCC	-Vérifications du contenu des boîtes à dénonciations -Vulgarisation d'une adresse utile (email) -Communication digitale	Tous les sites du PAK	2020	Toutes les Directions du PAK	Tous les travailleurs du PAK sensibilisés sur les méfaits de la corruption, les attitudes responsables à adopter ainsi que sur les canaux de dénonciation

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Informer, éduquer et sensibiliser le personnel sur la corruption et le dispositif national de LCC	Célébration de la JILCC : campagne de communication digitales et physiques (banderoles, pins, roll-ups)	PAK	09/12/20	Toutes les structures du PAK	Tous les travailleurs sensibilisés sur le dispositif national de LCC, adhésion du top management et des travailleurs aux mesures d'éradication

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer les conditions professionnelles et rémunératoires des travailleurs	Application de dispositions d'une nouvelle convention collective	PAK	2020	Toutes les structures du PAK	Salariés exerçant dans les structures sensibles du PAK sont moins vulnérables
		Paiement des primes de pilotage	Capitainerie (Mboro)	Décembre 2020	Capitainerie (personnel naviguant)	
		Paiement d'indemnité de responsabilité comptable aux responsables de la solde, de la trésorerie, de la comptabilité et de la facturation	Immeuble siège du PAK		-Direction Financière et Comptable -Direction de l'Exploitation -Direction des Ressources Humaines	
		Paiement d'une prime de caisse à la caissière du PAK	Immeuble siège du PAK		Direction Financière et Comptable	
		Création d'une plateforme de communication et d'échange d'informations financières, techniques et administratives (ERP et SIP) ; renforcement des capacités des utilisateurs	PAK		Toutes les structures du PAK	
		Amélioration des moyens logistiques des travailleurs du PAK	PAK		Toutes les structures du PAK	

Section 3. LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA HAUTE VALLEE DU NOUN (UNVDA)

Les activités de LCC menées par l'UNVDA se résument dans les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Zone d'action	Durée	Structures concernées	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibilisation permanente sur les effets néfastes de la corruption	Sensibilisations régulières dans nos zones d'intervention accessibles	-Siège de l'UNVDA -Associations paysannes - Fournisseurs	Continue	-Service Administratif et Financier -Production agricole -Marketing -Génie rural -Audit interne -Agent Comptable -Contrôleur Financier Spécialisé -Associations paysannes -Coopératives agricoles -Partenaires de l'UNVDA	La plupart des employés et des parties prenantes sensibilisés sur les effets négatifs de la corruption	-Certains comportements déviants restent observés tels que : -Vol de riz Paddy et des produits finis dans les magasins
2	Encourager la Direction à mener à bien l'élaboration du Manuel de Procédures et la description des postes	Tous les Directeurs et Chefs de services ont été invités à préparer ledit Manuel et la description des postes et à mettre ces documents à la disposition de leurs collaborateurs	Siège de l'UNVDA	Continue	-Service administratif et Financier -Production agricole -Marketing -Génie rural -Audit interne	Description des postes désormais jointe aux contrats d'embauche	L'élaboration du Manuel de Procédures est encore en cours mais des avancées notables ont été réalisées
3	Coordonner tous les programmes et actions visant à lutter contre la corruption	Tenue de réunions trimestrielles d'évaluation des activités anti-corruption organisées dans la société	Siège de l'UNVDA	Trimestriel et en fonction des nécessités	CLCC	Rapports transmis à la hiérarchie	Rapport sur l'état de la LCC

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Zone d'action	Durée	Structures concernées	Résultats obtenus	Observations
1	Accorder la primauté au respect de l'intérêt général dans la prestation des services à l'UNVDA	Sensibilisation continue auprès des employés et des autres parties prenantes	Zones d'intervention de l'UNVDA	Lorsque nécessaire	Tous les Services, Unités et partenaires	Bonne volonté démontrée par certains personnels entre les mains desquels certains matériels et outils avaient été retrouvés	Amélioration notable de l'Ethique professionnelle

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Zone d'action	Durée	Structures concernées	Résultats obtenus	Observations
1	Identifier et vulgariser les bonnes pratiques contre la corruption	L'unité a identifié certains personnels exemplaires et ceux ayant eu recours à des pratiques frauduleuses. Des propositions de motivation et de sanction ont été faites	Siège de l'UNVDA	Continue	-Tous les Services et Unités - Contrôle Financier Spécialisé -Agence Comptable	Introduction d'une prime supplémentaire de technicité et de risque par la Direction	-Personnels exemplaires récompensés ; -Personnels véreux sanctionnés

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Zone d'action	Durée	Structures concernées	Résultats obtenus
1	Comportements éthiques et respect des bonnes pratiques au travail encouragés et récompensés par la hiérarchie	-Attribution de primes pécuniaires au staff par la Direction -Poursuite de la distribution des dons de riz aux employés	Siège de l'UNVDA	Octobre-décembre 2020	Siège de l'UNVDA	Moral des employés boosté

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Personnes concernées	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanction
1	Contrôle Financier Spécialisé	N.C.T.	Contrôleur Financier Spécialisé	-Conservation de dossiers sans les traiter durant de longues périodes, sans justification légale valable -Rejet de dossiers sans motif légal valable	Rapport transmis pour compétence
2	Staff	N.F.K.	Chef de service-Personnel	Usurpation de titre de Directeur Général	Retard à l'avancement de 04 ans
3	Traitement du riz Paddy	N.I.	Chef de service	Disparition d'outils et matériels	-Relevé de son poste -Remboursement du montant correspondant au matériel manquant

Section 4. LE FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)

En 2020, le FEICOM a principalement mené des activités de Prévention et d'Education tels que présentés dans les tableaux ci-dessous :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Insuffler une nouvelle dynamique à la LCC et garantir plus d'objectivité aux travaux de la CLCC du FEICOM	Désignation de 10 membres du CLCC révisé	Direction Générale	14/09/2020	-DAI -CAJ -CLCC	Décision portant désignation des membres d'un Comité de LCC au FEICOM disponible
		Informer le personnel sur la désignation des nouveaux membres de la CLCC	-Direction Générale -Agences Régionales -Antennes	14/09/2020	Tous les services du Siège et des Régions	Personnel informé de la désignation des nouveaux membres de la CLCC
2	Participation à la célébration de la	Célébration de la JILCC	Bafoussam	09/12/2020	Agence Régionale de l'Ouest (AROU) du FEICOM	Personnel de l'AROU sensibilisé à la LCC

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
	17e édition de la JILCC					

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Participation à la réduction des mauvaises pratiques dans les traitements des dossiers	Identification du circuit de traitement et de paiement des décomptes dans le but d'en réduire les délais	-Direction Générale -Agences Régionales	2020	Tous les services impliqués dans le traitement et le paiement des décomptes	Circuit de traitement et de paiement des décomptes connu

Section 5. LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS (SCDP)

Au cours de l'année 2020, la CLCC de la SCDP a mis en œuvre son plan d'actions annuel selon les axes stratégiques du PrECIS ainsi qu'il suit :

Axe stratégique Prévention

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Définir les TDR à l'élaboration d'une cartographie des risques de corruption	Sensibilisation du personnel à l'existence d'une cartographie des risques de corruption au cycle achat et aux méfaits des pratiques de corruption	Les sites SCDP de Douala	Novembre 2019	Equipe IRR	TDR élaborés

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Elaborer la cartographie des risques de corruption de la SCDP	Inventaire/identification du contenu d'une cartographie des risques de corruption au cycle achat	Siège SCDP	Décembre 2019	Equipe IRR	Contenu de la cartographie des risques de corruption défini et validé

Section 6. LA SOCIETE NATIONALE DE RAFFINAGE (SONARA)

Les activités de la CLCC de la SONARA pour l'année 2020 s'articulent autour des axes stratégiques du PrECIS tels que présentés dans les tableaux ci-dessous :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Vulgarisation du Code Ethique	Publication d'une page éthique dans le reporting du mois	SONARA	Mensuelle	Tous le Personnel	Personnel sensibilisé sur les thèmes spécifiques du Code Ethique de SONARA	Thème commenté pendant les réunions mensuelles du Contrôle des Pertes qui regroupe les collaborateurs de chaque secteur organique

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Vulgariser les principes éthiques SONARA en interne, et améliorer la communication sur les activités de la Cellule	Sensibilisation des nouvelles recrues à la bonne gouvernance et aux principes du Code Ethique	SONARA	1ère semaine d'embauche	Toute nouvelle recrue	Recrues informées des valeurs et des principes éthiques	RAS
		Publication d'une page éthique dans le reporting du mois	SONARA	Mensuelle	Tout le personnel	Personnel sensibilisé sur les thèmes spécifiques du Code Ethique	Thème commenté pendant les réunions mensuelles du Contrôle des Pertes qui regroupe les collaborateurs de chaque secteur organique
		Mise en œuvre des écrans de veille sur ordinateur de bureau afin de sensibiliser à la bonne gouvernance	SONARA	2020	Tout le personnel	Personnel sensibilisé sur les thèmes spécifiques du Code Ethique	RAS

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Mettre en place un système permettant d'accélérer et de simplifier le flux d'informations entre les différents intervenants au PCCC, en vue d'optimiser les performances dans le processus de livraison des produits	Mettre en place le GUP	SONARA	2020	Poste de chargement des camions citernes	-Augmentation du volume des ventes au dernier trimestre 2018 -Respect des consignes de sécurité -Amélioration de la convivialité avec les chauffeurs -01 chauffeur 01 camion, 01 bon respecté	

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Appréciation des performances du personnel	Marques de reconnaissance décernées mensuellement au personnel par les responsables de la structure	SONARA	2020	Chaque Direction	Irrégularités constatées dans la gestion des carrières du personnel régularisées	Reconnaissance de l'ensemble du personnel par le DG pour les efforts ayant conduit à la re certification ISO 9001 de la SONARA en décembre 2020

Section 7. LE PORT AUTONOME DE DOUALA (PAD)

La synthèse des activités menées par le PAD en 2020 se trouve dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibiliser le personnel et tous les acteurs de la place portuaire sur la corruption	Confection des banderoles, descentes dans les différents sites du domaine portuaire	Tout le domaine portuaire	Novembre 2020	Toutes les structures du PAD	-Communication élargie ayant atteint les cibles escomptées -Acteurs de la place portuaire et d'autres partenaires sensibilisés

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Informer le personnel et les acteurs du corridor Douala-Ndjamena les pratiques de corruption auxquelles ils peuvent faire face	Les auditions des mis en cause ont toujours servi de cadre de sensibilisation sur les dangers de la corruption	Bureau de la CLCC	Toute l'année	Tous les Services	Pratiques de corruption
2		Descentes dans la plupart des Services du PAD étendues à la représentation de Bangui	BANGUI (RCA)	Janvier 2020	Représentation de BANGUI	-Echanges avec les chargeurs de la RCA -Activités perturbées effectués

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction	Date de la sanction	Observations
1	Direction des Aménagements Portuaires	N.P.	Chef de Bureau	Récidive d'extorsions d'argent à des prestataires	Traduit au Conseil de Discipline puis licencié	Février 2020	Dossier classé

Section 8. LE LABORATOIRE NATIONAL DE GENIE CIVIL (LABOGENIE)

Pour l'exercice 2020, les activités de LCC du LABOGENIE se déclinent ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibiliser le personnel au respect des règles d'éthique et de déontologie	Réunion de sensibilisation	-Yaoundé -Douala	Mars 2020	Tout le personnel	Employés sensibilisés
2	Dénoncer les actes de corruption	Mise en place des Boîtes à suggestions	-Siège -Annexes -Bases -Projets	Activité Pérenne	Tout le personnel	Boîtes à suggestions fixées

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Créer des conditions de travail à même de mettre le personnel à l'abri de la tentation	Mise à disposition de : - Véhicules -Caisse de chantier (carburant, téléphone) -Matériel de travail -Prime de chantier	Projets	Suivant besoins du Projet	Services techniques	-Personnels moins exposés à la tentation -Activité pérenne parfois handicapée par des problèmes de Trésorerie

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction	Date de la sanction
1.	Direction Technique	M.M.C.	Chef de mission	Malversations sur le Projet Mengong-Sangmélima	Traduction au Conseil de Discipline (en vue)	2020
2.	Direction Technique	A.V.	Ancien Chef de mission	Malversations sur le Bassin agricole de l'Ouest lot 2		
3.	Direction Technique	F.R.	Ancien Chef de Base	Malversations à la Base Régionale de Garoua	Relevé de ses fonctions	
4.	DR Littoral	E.L.	//	//	Renvoyé à son administration d'origine	

Section 9. LA CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION (CAMWATER)

Les activités menées par la CLCC de CAMWATER en 2020 s'articulent autour des axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Conjuguer les instruments et détection et de dissuasion pour limiter les opportunités de corruption	Mise en place d'une Cellule	Douala Siège	Octobre-décembre 2020	CLCCPE	La CLCCPE en place et opérationnelle

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibiliser et faire prendre conscience à toutes les parties prenantes des dangers que la corruption représente pour le développement de la CAMWATER et du secteur	Renforcement des capacités des membres de la CLCCPE	Club House CAMWATER Douala	Octobre-décembre 2020	Cab-DG	TDR élaborés

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction	Date de la sanction
1	Mme N.F.	Magasinière	Faux et usage de faux	Renvoi pour complément d'informations	21/02/2020
2	E.E.P.	Chef Section Maintenance	Fraude à l'énergie électrique	1er Avertissement	
3	M.J.P.	Chef Section UD Ekounou	-Baisse de production -Ternissement de l'image -Tentative d'enrichissement au préjudice de la société	Mise à pied de 3 jours	05/03/2020
4	E.J.M.	Chef Section Production	Non-respect des procédures et enrichissement illicite au détriment de l'Entreprise	Mise à pied de 5 jours	17/06/2020
5	Mme B.N.H.A. épse S.	Agent de recouvrement	Complicité de malversation et fraudes	Blâme avec inscription au dossier	17/06/2020
6	E.J.	Chef de Centre de Yokadouma	-Gestion des compteurs hors facturation -Détournement des recettes du Centre -Baisse de rendement	Mise à pied de 8 jours	22/07/2020
7	N.V.R.B.	Chef de Centre Ndikiniméki	-Non-respect des procédures commerciales -Blocage de la facturation du Centre -Non déclaration des recettes du Centre -Détournement des fonds de la Société	Mise à pied de 8 jours	22/07/2020

N°	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction	Date de la sanction
8	Mme B.A.C. épse E.	Agent de saisie	Fraude en assurance maladie	Mise à pied de 5 jours	22/07/2020
9	M.W.	Releveur	-Non déclaration de fraudes -Complicité de fraude	Licenciement	09/09/2020
10	A.S.	Releveur	Non déclaration de fraudes	Mise à pied de 8 jours	09/09/2020
11	K.F.	Releveur	Non déclaration de fraudes	Licenciement	09/09/2020
12	M.N.J.O.	Releveur	Non déclaration de fraudes	Mise à pied de 8 jours	09/09/2020
13	B.E.Z.	Chef de Centre Penja	-Non-respect des procédures commerciales -Encaissements frauduleux	Licenciement	03/12/2020
14	E.D.G.	Contrôleur de Relève	-Non déclaration de fraudes -Complicité de fraude	Licenciement	03/12/2020

Section 10. MISSION DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME (MIDEPECAM)

La MIDEPECAM a mené les activités suivantes en 2020 :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibiliser le personnel sur la LCC au sein de la MIDEPECAM	-Réunion de sensibilisation du personnel -Identification des axes à haut risques de corruption	Douala Siège	Mai 2020	-Direction - Agences -Unités	Personnel sensibilisé

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Formation du personnel à la LCC	Séminaire d'éducation des Chefs d'Agences et Unités	Douala	Juin 2020	- Agences -Unités	Personnel formé

Section 11. PAMOL PLANTATIONS Plc

Pour l'année 2020, en raison du ralentissement de ses activités, la PAMOL n'a enregistré aucun cas de corruption ou de tentative de corruption.

Seules quelques activités de prévention ont été réalisées tel que le présente le tableau ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Limiter les pertes au minimum	Contrôles de routine du carburant et des lubrifiants	Magasins	Mensuel	COPEDEX	Aucun cas de corruption enregistré
2	Eviter le déficit des liquidités	Contrôles réguliers	Caisse	Journalier	Caisse et service financier	Aucun déficit de liquidités enregistré
3	Respect des poids exacts	Contrôle de routine des cultures et des produits finis	Pont-bascule	Mensuel	Contrôleur de pont-bascule	Aucun cas de corruption enregistré

Titre V

LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR PRIVE ET LA SOCIETE CIVILE

En 2020, ces activités ont été menées par le GICAM (Chapitre I)et la Coalition Nationale de lutte Contre la Corruption (Chapitre II).

Chapitre 1

LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU GROUPEMENT INTERPATRONAL DU CAMEROUN (GICAM)

Le GICAM est une entité spécifique d'entreprises individuelles et de groupements professionnels représentant le secteur privé auprès des pouvoirs publics sur des sujets économiques majeurs au rang desquels : l'environnement des affaires, l'accélération de la croissance, la compétitivité des entreprises, la promotion d'une agriculture de seconde génération, la formation professionnelle, l'emploi des jeunes, la promotion de l'espace économique national, la fiscalité de développement, les infrastructures et l'éthique des affaires.

Le GICAM et la CONAC ont signé, le 19 novembre 2014, un Accord de partenariat dans l'optique d'éradiquer les mauvaises pratiques commerciales, industrielles, douanières et fiscales qui ont cours dans le secteur privé et qui sont décriées par les Administrations, les Banques et les consommateurs.

Le bilan des activités menées par le GICAM, en 2020, permet de dégager deux faits majeurs :

- l'adoption d'outils de prévention et ;
- des résultats palpables sur le terrain.

Section 1. L'ADOPTION D'OUTILS DE PREVENTION DE LA CORRUPTION

Dans ce registre, les activités du GICAM révèlent :

- l'institution d'un Code éthique pour les membres du Groupement ;
- la création d'une Commission Gouvernance, Ethique et Responsabilité sociale des Entreprises (C_GERSE) ;
- l'adoption de la déclaration sur la Gouvernance des Entreprises et la mise en place d'une task-force.

A. L'INSTITUTION D'UN CODE ETHIQUE POUR LES MEMBRES DU GROUPEMENT

Le GICAM a mis en place un Code éthique qui est issu d'une large consultation de ses membres. Il est articulé autour des principes de :

- respect des droits fondamentaux des travailleurs et partenaires sociaux ;
- respect des engagements ;
- respect de la réglementation nationale et sous-régionale ;
- de respect des Conventions internationales ;
- de protection de l'environnement ;
- de lutte contre la corruption.

En 2020, 32 Entreprises ont adhéré au GICAM et se sont engagées à respecter et appliquer le Code éthique.

B. LA CREATION D'UNE COMMISSION « GOUVERNANCE, ETHIQUE ET RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES (C_GERSE)

Le GICAM est doté d'une Commission Gouvernance, éthique et responsabilité sociale des entreprises dont les principales missions sont :

- la promotion de la culture de la bonne gouvernance, de l'éthique et de la RSE et du label d'Entreprise citoyenne ;
- la participation active à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption ;
- la vulgarisation du cadre normatif dans les domaines de la Gouvernance, de l'Ethique et de la RSE ;
- la sensibilisation et la formation des dirigeants et des cadres d'entreprises en matière de Gouvernance, de l'Ethique et de la RSE ;
- l'élaboration des outils d'évaluation de la mise en œuvre effective des bonnes pratiques de RSE, de la Gouvernance et de l'Ethique.

C. L'ADOPTION DE LA DECLARATION SUR LA GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

Le GICAM a adopté, le 13 décembre 2018, la Déclaration sur la Gouvernance des Entreprises par laquelle, les Entreprises s'engagent à contribuer activement à l'élaboration d'un Code de Bonne Gouvernance d'entreprise et à veiller à sa stricte application.

Bien plus, ladite Déclaration promeut la création d'un Institut des Administrations qui aura pour missions d'accompagner les Entreprises dans l'élaboration, l'adoption et l'adaptation continue des prescriptions contenues dans le Code éthique et le Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance d'entreprise, en partenariat avec d'autres acteurs de la vie économique. De même, la Déclaration promeut la restauration de l'Institut National de l'Audit Interne. Cette structure permanente apportera assistance et accompagnement professionnel aux Entreprises.

Section2. LES RESULTATS PALPABLES SUR LE TERRAIN DE LA GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

Le GICAM a, en outre, mis en place, une Task-Force pour l'élaboration du Code de Bonne Gouvernance d'Entreprise dont les travaux ont, en 2020, enregistré des résultats palpables au rang desquels :

- une collaboration avec la Commission Technique de Réhabilitation des Entreprises et des Etablissements publics ;
- une collecte des données sur les pratiques de gouvernance des Entreprises à travers des entretiens et la distribution de questionnaire ;
- un partage d'expériences avec les patronats tunisien, marocain, sud-africain et français sur l'élaboration et l'application des Codes de Bonne Gouvernance.

Chapitre 2

LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DE LA SOCIETE CIVILE

La Société Civile participe activement aux activités de lutte contre la corruption au Cameroun. Les activités menées par cette catégorie d'acteurs en 2020, dans le cadre de la lutte contre la corruption, concernent les Communautés religieuses (Section 1) et les Organisations de la Société Civile regroupées au sein de la Coalition Nationale de Lutte Contre la Corruption (Section 2).

Section 1. LES ACTIVITES DES COMMUNAUTES RELIGIEUSES

Au registre des Communautés religieuses, on note les activités de la Cellule de lutte contre la corruption de l'Université Protestante d'Afrique Centrale (A) et les activités du Service National Justice et Paix de la Conférence Episcopale Nationale du Cameroun (B).

A. LES ACTIVITES DU CLUB D'INTEGRITE DE L'UNIVERSITE PROTESTANTE D'AFRIQUE CENTRALE (UPAC)

Le Club d'intégrité de l'UPAC a mené les activités résumées dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1.	Lutter contre la corruption au sein de l'UPAC	- Création d'une Cellule de lutte contre la corruption au sein de l'UPAC - Désignation et installation des membres	Campus de l'UPAC	Année académique 2019-2020	- Rectorat - Personnel enseignant - Administration - Toutes les Facultés	- Un Club d'intégrité créé - Des membres désignés - Bureau installé	Un Cours est dispensé au sein de l'UPAC
2.	Sensibiliser les Etudiants et le personnel de l'UPAC sur la nécessité de lutter contre la corruption et de la promotion de l'intégrité	Organisation d'une caravane de sensibilisation à l'intégrité		Octobre-Décembre 2020		Conception et production de messages de sensibilisation	RAS

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Eduquer les Etudiants et le personnel de l'UPAC	Exposer les messages conçus auprès des Etudiants	Campus	2019-2020	Toutes les Facultés	Les Etudiants et les Personnels de l'UPAC sensibilisés	Limitation du temps de sensibilisation du fait du

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	sur les dangers liés à la corruption au sein de l'Université	et du personnel enseignant de l'UPAC					déroulement des cours dans les Facultés

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Mettre à la disposition des Etudiants de toutes les Facultés de l'UPAC des outils d'Ethique et d'Intégrité	Distribuer les Codes d'Intégrité de la CONAC et le Code d'Ethique de l'UPAC	Campus	2019-2020	Toutes les Facultés	Codes d'Intégrité de la CONAC et le Code d'Ethique de l'UPAC, distribués	70% d'Etudiants n'ont pas reçu les Codes d'intégrité de la CONAC
2	Mettre à la disposition du Club d'Intégrité d'un budget permettant de réaliser ses activités	Elaborer un plan d'actions et soumettre à la hiérarchie de l'UPAC	Club d'intégrité et Rectorat de l'UPAC	2019-2020	Club d'intégrité et Administration de l'UPAC	Budget alloué par l'UPAC aux activités du Club d'Intégrité	RAS

B. LES ACTIVITES DES COMMISSIONS DIOCESAINES JUSTICE ET PAIX DE LA CONFERENCE EPISCOPALE NATIONALE DU CAMEROUN (CENC)

Il est bon de rappeler que la mission de l'Eglise est d'évangéliser le peuple de Dieu, c'est-à-dire de faire connaitre la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ. Le résultat et l'impact escomptés est la repentance et la conversion de tout homme dans une crainte absolue de Dieu. Ceci est mis en œuvre chaque jour par l'Eglise catholique. La lutte contre la corruption reste d'actualité dans les domaines d'intervention de l'Eglise Catholique dans la promotion la justice et de la paix dans nos communautés et dans le Cameroun tout entier. Si au niveau national une mobilisation n'a pas été entreprise depuis trois années, il n'en demeure pas moins vrai que l'Eglise est présente dans cette lutte.

De manière particulière en matière de lutte contre la corruption, la contribution de l'Eglise Catholique se déploie dans le cadre des activités des Commissions Diocésaines « Justice et Paix » qui implémentent au quotidien, dans le cadre de leurs activités, la politique sociale de l'Eglise.

En 2020, ce sont les activités des Commissions Diocésaine *Justice et Paix* (CDJP) de Bafoussam et de Yaoundé qui vont meubler la contribution de l'Eglise catholique dans le cadre de ce Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun. Elles ont consisté en activités de formation et de sensibilisation ainsi qu'à recueillir les dénonciations provenant des fidèles et de la société en général dans les endroits où elle a eu à se déployer.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Approfondir la réflexion afin d'aboutir à un processus consensuel qui permette une mise en œuvre efficace et harmonieuse de la lutte contre la corruption au sein des Diocèses	Atelier de formation et de sensibilisation	Monastère de Babeté Bafoussam	27 au 29 février 2020	Diocèses de Bafoussam, Bafang, Nkongsamba et Kumbo	Satisfecit, résolutions et détermination des participants à œuvrer à la réduction considérable des pratiques de corruption dans leurs milieux respectifs.
		- Séances de causeries éducatives dans les paroisses - Emission RADIO (Radio MARIA)	Yaoundé	Année 2020	-Paroissiens - Auditeurs de l'Archidiocèse	- Paroissiens sensibilisés - Auditeurs sensibilisés et informés des dangers de la corruption

Axe stratégique SANCTIONS

Il s'agit plutôt ici d'un inventaire de dénonciations d'actes de corruption répertorié au niveau des Diocèses du Cameroun, au cours de l'année 2020.

N°	Cas/affaires	Contenu	Lieu	Période/année	Actions entreprises	Résultats obtenus
DIOCESE DE YAGOUA						
1.	Affaire P.E. et le Djaoro S.H	Bornage irrégulier de terrain de P.E entrepris par le Djaoro S.H qui a pourtant vendu le terrain à P.E.	Yagoua	2020	Saisine du Sous-préfet de Yagoua par la CDJP	Ayant été informé de la procédure initiée par la CDJP, le Djaoro S.H. a disparu
2.	Affaire Dame H.H.	Tentative d'extorsion de terrain à la veuve, Dame H.H avec la complicité du Chef de quartier	Guidiguis	2020	Saisine du Sous-préfet de Guidiguis par la CDJP	Ayant été informé de la procédure initiée par la CDJP, les plaignants ont disparu de la scène
3.	Affaire Populations autochtones c/ Lamido, FMO et Autorités administratives	Abus de fonction, trafic d'influence et Abus de pouvoir : les émissaires des éleveurs nomades venant du Nigeria offrent de fortes sommes d'argent pour s'installer sur les espaces que la population autochtone exploite pour l'agriculture et l'élevage. Ces éleveurs Nigérians une fois sur le terrain détruisent non seulement les champs, mais également les ressources naturelles. Quand les populations se plaignent, elles	Moutourwa	Toute l'année	La CDJP est en train de préparer une action de plaidoyer.	

N°	Cas/affaires	Contenu	Lieu	Période/année	Actions entreprises	Résultats obtenus
DIOCESE DE YAGOUA						
		subissent des représailles (menaces d'expulsion ou détentions arbitraires)				
DIOCESE DE BAFOUSSAM						

Il s'agit de témoignages d'actes de corruption vécus par les participants lors d'un atelier à Babeté, avec des issues diverses (contrôles routiers, écoles, hôpitaux…) et des interrogations sur la capacité de l'Eglise à venir à bout de ce phénomène.

Des interrogations ont aussi été soulevées quant à l'attitude de certaines autorités politiques, traditionnelles et religieuses dans leur absence d'équité dans les Régions en crise.

A l'issue de la restitution, les Directeurs d'Ecole ont pris acte des facteurs de corruption en milieu scolaire. La première action des Directeurs d'Ecoles était de mettre fin aux visites des parents aux heures de classe. Désormais les visites des parents dans l'enceinte des Etablissements sont règlementées.

Section 2. LES ACTIVITES DE LA COALITION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (CNLCC)

En plus de leur déploiement au sein de la Coalition Nationale de Lutte Contre la Corruption (CNLCC) mise sur pied par la CONAC, les Associations ci-après ont œuvré, à travers leurs propres activités, à la promotion de la bonne gouvernance au Cameroun en 2020 :

- Action Contre la Corruption (A2C) ;
- Approches Locales pour le Développement Durable (ALDED)
- Droits de l'Enfant : un Livre pour chaque Enfant (DELICE) ;
- Jeunesse Sans Corruption (JSC) ;
- Organisation Nationale pour la Réinsertion Sociale (ONARES) ;
- Horizons Femmes.

La Prévention, l'Education et les Sanctions (traitement des dénonciations) sont les axes stratégiques dans lesquels s'inscrivent ces activités.

I. ACTION CONTRE LA CORRUPTION (A2C)

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Personnes ou Services concernés	Résultats Obtenus
1	Encourager les Administrations à mettre sur pied des mécanismes pour prévenir la corruption	Séance de travail relative à la prévention de la corruption à l'Hôpital de District de Biyem-Assi	Yaoundé	Janvier 2020	-Directeur de l'Hôpital de District de Biyem-Assi - Coordonnateur A2C	Poursuite des activités de lutte contre la corruption dans le respect des axes stratégiques du PrECIS
2		Séance de travail relative à la confection des affiches pour l'information et la sensibilisation des usagers de la Préfecture du Mfoundi sur le phénomène de la corruption	Yaoundé	Décembre 2020	-Coordonnateur A2C - 1er Adjoint Préfectoral du Mfoundi	Affiches disponibles à la Préfecture du Mfoundi

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Personnes ou Services concernés	Résultats Obtenus
1	Renforcer les capacités des acteurs de la Société Civile sur les techniques de dénonciation de la corruption	Causerie éducative avec les membres de plusieurs réseaux de la Société Civile sur les techniques de dénonciation de la corruption	Yaoundé	09 décembre 2020	- A2C - Réseau SOS Bonne Gouvernance -Réseau HOWAC -Réseau RACTAD	Les réseaux de la Société Civile se sont appropriés les techniques de dénonciation de la corruption
2	Prendre part à la cérémonie de présentation officielle du *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2019*	Participation à la cérémonie de présentation officielle du *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2019*	Yaoundé	Décembre 2020	-CONAC - A2C	Les membres de A2C sont édifiés sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2019

Axe stratégique SANCTIONS (traitement des dénonciations)

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Personnes concernées	Résultats obtenus
1	Dénoncer l'arnaque des tenanciers des débits de boisson à la Sous-Préfecture de Yaoundé VI	Transmission des dénonciations des victimes à la CONAC via sa ligne verte 1517	Yaoundé	Décembre 2020	Personnel de la Sous-Préfecture de Yaoundé VI	Dénonciation transmise à la CONAC
2	Dénoncer la pratique du « pourcentage » dans certains Postes Comptables de Yaoundé	Requête adressée au MINFI à la suite de plusieurs dénonciations faisant état de prélèvements de 10% sur les paiements des rappels des fonctionnaires du MINEFOP par Dame M., en service au Poste Comptable de ce Ministère	Yaoundé	Mars 2020	Poste Comptable du MINEFOP	Requête transmise au MINFI
3		Dénonciation d'un usager victime d'une tentative de prélèvement de 10% sur son rappel à la Perception de Mendong	Yaoundé	Décembre 2020	Perception de Mendong	Rappel payé sans contrepartie

II. APPROCHES LOCALES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (ALDED)

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Personnes ou Services concernés	Résultats Obtenus
1	Sensibiliser les petits exploitants forestiers des Régions du Centre et du Sud sur les règles de conformité et d'éthique dans leur Secteur d'activité	Diffusion du ***Guide du Forestier Intègre***	Régions du Centre et du Sud	Du 25 octobre au 15 décembre 2020	- Responsables ALDED - Promoteurs de Petites et Moyennes Entreprises du Secteur Forestier des Régions du Centre et du Sud	300 Promoteurs de Petites et Moyennes Entreprises du Secteur Forestier des Régions du Centre et du Sud ont reçu un exemplaire du ***Guide du Forestier Intègre***
2	Informer et former les petits exploitants forestiers des Régions du Centre et du Sud sur l'arsenal juridique qui encadre la lutte contre la corruption dans ce Secteur	Organisation d'un atelier de formation sur l'arsenal juridique qui encadre la lutte contre la corruption dans le Secteur Forestier	Obala	08 et 09 décembre 2020	- Responsables ALDED - Office des Nations Unies Contre les Drogues et le Crime (ONUDC) - Exploitants forestiers	28 petits exploitants forestiers des Régions du Centre et du Sud formés
3	Sensibiliser les habitants de Yaoundé et ses environs sur les dangers et les conséquences de la corruption, notamment dans un contexte de lutte contre la pandémie à COVID-19	Production et diffusion dans les réseaux sociaux de messages de sensibilisation sur les dangers et les conséquences de la corruption	Yaoundé	Du 09 au 15 décembre 2020	- Responsables ALDED - Habitants de la ville de Yaoundé	Messages produits et publiés via les comptes Facebook (www.facebook.com/alded2007) et Twitter (@aldedcam) de l'Association
4		Confection et Pose d'une banderole présentant le thème de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption sur la façade de l'immeuble abritant le siège de l'association sis à	Yaoundé (entrée du Marché du Mfoundi)	Du 09 au 15 décembre 2020	- Responsables ALDED - Habitants de la ville de Yaoundé	Banderole confectionnée et affichée sur la façade de l'immeuble abritant le siège de l'Association

III. DROITS DE L'ENFANT : UN LIVRE POUR CHAQUE ENFANT (DELICE)

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser les jeunes leaders sur leur rôle dans la lutte contre la corruption	Organisation d'une session de formation sur le thème : *« Le rôle des jeunes dans la lutte contre la*	Obala (siège de l'antenne locale de l'association DELICE au quartier Elot 1)	10 février 2020	-Des Présidents des associations de jeunes de la localité - Des responsables des chorales - Des Présidentes des associations de	Une vingtaine de jeunes « sentinelles d'intégrité » formées	- Intérêt des participants pour les notions de « bien public », le sens de la responsabilité, le culte de l'effort, le sens du travail

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus	Observations
		corruption au Cameroun »			jeunes coiffeuses et couturières - Quelques Chefs de classes		bien fait, le respect des droits des autres - Promesse des participants à s'impliquer dans la lutte contre la corruption

IV. JEUNESSE SANS CORRUPTION (JSC)

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus
1	Renforcement des capacités des responsables du Collège Polyvalent de la ville de Magba en matière de lutte contre la corruption	Organisation d'un séminaire	Magba	24 juin 2020	Responsables et cadres administratifs du Collège Polyvalent de Magba	Prise de conscience des participants sur les méfaits de la corruption
2	Sensibiliser le corps ecclésiastique sur le rôle des Autorités Religieuses en tant que de Pilier d'Intégrité	Organisation de séminaires	Yaoundé (Nkolbisson)	28 septembre 2020	Corps de Christ de la Région	Engagement des séminaristes à respecter l'orthodoxie biblique
			Douala	18-21 novembre 2020	Corps de Christ de la Région	
3	Renforcer les capacités des Ministres du Culte en matière de lutte contre la corruption	Organisation de séminaires sur le Code d'éthique du Ministère Pastoral	Bafoussam	14-17 novembre 2020	Pasteurs du Consistoire Maranhata Missions	Satisfecit général des participants
			Douala	18-21 novembre 2020	Pasteurs de Nkapa	

Axe stratégique SANCTIONS (Traitement des dénonciations)

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus
1	Dénoncer des actes d'abus de fonction perpétrés par M. A. H. contre M. V. B. R.	Transmission d'une dénonciation et dépôt d'une plainte	Bertoua	18 septembre 2020	CONAC et TPI de Bertoua	Affaire pendante
2	Dénoncer des actes de corruption perpétrés par M. N. E., Usinier à Magba et le Commandant de la Brigade d'ATTA	Dépôt d'une plainte	Magba	25 août 2020	TPI de Foumban	Affaire pendante

V. ORGANISATION NATIONALE POUR LA REINSERTION SOCIALE(ONARES)

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus
1	Lutter contre la corruption dans l'exécution des travaux de construction de la clôture de l'Ecole Publique de Messa	Entretiens avec les parties prenantes	Messa–Yaoundé	Février-Mars 2020	- Directrices de l'Ecoles Publique de Messa - Chef du chantier - Manœuvres	Travaux bien exécutés

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus
2	Lutter contre la corruption dans l'exécution des travaux de bitumage de la servitude arrière de l'Ecole Publique de Messa	Suivi des travaux	Messa – Yaoundé	2020	Responsables d'ONARES	Travaux en cours d'achèvement

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus
1	Lutter contre la corruption dans les associations féminines	Causeries éducatives sur la bonne gouvernance et la vie associative	Yaoundé – Febé Village	Octobre 2020	Membres des associations féminines	Participants imprégnés des principes de bonne gouvernance

VI. HORIZONS FEMMES

Axe stratégique : Prévention

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus
1.	Veiller au respect des textes sur la gratuité des services VIH dans les formations sanitaires.	-Sensibilisation des bénéficiaires -Affichage de l'arrêté sur la gratuité des services VIH dans les locaux de Horizons Femmes.	Yaoundé Bafoussam Douala	Janvier-Décembre 2020	-MINSANTE -Horizons Femmes	-Au moins 90% des bénéficiaires des filles sexuellement actives sont informées sur les services VIH gratuits dans les formations sanitaires.
2.	Contribuer à la mise en œuvre et au respect des procédures règlementaires pour l'immatriculation foncière	-Organisation des réunions de plaidoyer auprès des autorités administratives et traditionnelles en charge de l'immatriculation foncière ; -Sensibilisation de la population sur les procédures réglementaires pour l'immatriculation foncière.	Yaoundé Bafoussam	Janvier-Décembre 2020	-MINDCAF -Horizons Femmes	-02 réunions de plaidoyer organisées à l'intention des autorités administratives concernées -Population informée des procédures réglementaires pour l'immatriculation foncière.
		Suivi de la procédure d'immatriculation des parcelles auprès de 80 femmes				-25 titres fonciers obtenus -Plus de 50 dossiers en cours de traitement
3	Inciter les usagers des services publics à dénoncer les cas de corruption	-Mise en place des boîtes à suggestions à la portée des usagers et du personnel - Enquêtes trimestrielles sur la satisfaction des bénéficiaires	Bafoussam Douala	Tout le long de l'année	Tous les services publics sont concernés	-Disponibilité de 03 Boîtes à suggestions à des endroits discrets et d'un numéro de dénonciation -Disponibilité des rapports des enquêtes

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus
01	Améliorer les capacités du personnel dans le domaine de la bonne gouvernance et de la transparence dans	-Renforcement régulier des capacités du staff sur le Code du Travail -Formation du staff d'Horizons Femmes à la gestion des ressources humaines	Bafoussam	Mai 2020	-Horizons Femmes -Consultant	-Staffs d'Horizons Femmes sensibilisés au Code du Travail du Cameroun. -25 staffs de l'équipe d'Horizons Femmes formés sur les bonnes

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus
	la gestion des ressources.					pratiques en matière de gouvernance et de gestion des ressources humaines

Axe stratégique SANCTIONS (traitement des dénonciations)

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus
01	Contribuer à l'éradication de la corruption dans les procédures d'immatriculation foncière par l'appui conseil juridique	Sensibilisation des femmes sur les mécanismes de dénonciation et accompagnement juridique des victimes	Yaoundé Bafoussam	Janv.-Déc.	MINJUSTICE MINDCAF Horizons Femmes	21 dénonciations en cours de traitement

CONCLUSION GENERALE

En conclusion du présent Rapport, il y a lieu de relever que le processus de lutte contre la corruption au Cameroun se poursuit sereinement dans le sens d'adresser les problématiques et les questions relatives à la prévention et à la régulation des actes d'atteinte à la fortune publique. C'est dans ce sillage que le législateur a voté *la loi n°2020/011 du 20 juillet régissant les associations artistiques et culturelles au Cameroun*.

Cette loi fait désormais partie de l'évolution du paysage et du dispositif institutionnel de lutte contre la corruption en ce sens que « les fonds collectés » par les associations, constituent désormais des « deniers publics ». C'est le sens de l'article 51 qui dit explicitement que :

> *« Sont punis des peines prévues aux articles 184 et 225 du Code Pénal, les dirigeants ou les membres d'une association artistique et culturelle ou d'un regroupement reconnus coupables de détournement des fonds appartenant ou destinés à ladite association culturelle… »*

L'autre point fort à relever dans le cadre de l'évolution du dispositif de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2020, est la publication l'*Evaluation Nationale des Risques* (ENR) par l'ANIF. Les autorités camerounaises, conscientes des risques de blanchiment des produits du crime et de financement du terrorisme avaient décidé, en 2018, de conduire la 1ère évaluation nationale de BC/FT afin de comprendre les menaces auxquelles le pays est exposé et les vulnérabilités de son dispositif de lutte afin d'y apporter des réponses. Il convient de rappeler qu'au registre du BC/FT, figurent des infractions sous-jacentes qui sont au cœur des compétences de la CONAC, à savoir *la corruption, les détournements de deniers publics, les fraudes fiscales et douanières, la cybercriminalité (scamming), le trafic illicite de bien volés et autres biens, la fausse monnaie, le faux et usage de faux, l'escroquerie*... Le Rapport de l'ENR a révélé que *les détournements de deniers publics* et *la corruption* constituent des menaces respectivement « moyennement élevée » et « élevée ». L'infraction de corruption ayant ceci de particulier qu'elle est de nature à limiter l'action des pouvoirs publics et des Institutions chargées de lutter contre la criminalité financière.

D'où la nécessité d'améliorer le dispositif de lutte contre la corruption que la CONAC appelle toujours de ses vœux.

Ces constats sont de nature à renforcer le plaidoyer que la CONAC ne cesse de mener pour une loi anti-corruption et la mise en place d'Institutions de gestion des avoirs volés. C'est dans ce sillage qu'au-delà des attentes légitimes de voir émerger cette loi ou du moins, le décret d'application de l'article 66 de la Constitution sur la déclaration des biens et avoirs, la CONAC souhaiterait le renforcement du corpus répressif actuel à travers la pénalisation de l'infraction *d'enrichissement illicite,* exposée à l'article 51 alinéa 2 de la *loi n°2018-11 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun*.

STATISTIQUES EN 2020

Il s'agit des statistiques produites dans le cadre des activités menées par la CONAC du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Elles concernent les dénonciations reçues par voie de courriers écrits et électroniques ainsi que les correspondances transmises aux différentes Administrations de même que les réponses reçues.

I.ETAT DES DENONCIATIONS RECUES A LA CONAC EN 2020

Tableau : Etat des dénonciations reçues à la CONAC en 2020

N°	Objet de la dénonciation	Occurrence	Pourcentage
1	Abus de fonction et d'autorité	45	1,33
2	Acharnement et menaces	11	0,32
3	Activités illicites et illégales (Commerce, exploitation forestière, industrielle)	70	2,06
4	Arnaque au téléphone	44	1,30
5	Arnaques et racket sur la voie publique	30	0,88
6	Assassinat et tentative d'assassinat	8	0,24
7	Attestation de non redevance	20	0,59
8	Avancement des personnels	30	0,88
9	Collecte de fonds sans reçus	15	0,44
10	Concours d'entrée dans les grandes écoles	30	0,88
11	Corruption et rançonnement des contribuables	30	0,88
12	Délivrance de diplômes	15	0,44
13	Dénonciation dans le secteur de l'électricité	30	0,88
14	Désignation de chefs traditionnels	35	1,03
15	Détention de faux diplômes	30	0,88
16	Détournement de fonds	170	5,01
17	Détournement de projets	63	1,86
18	Discrimination ethnique et tribale	25	0,74
19	Emission et Usage de faux documents	30	0,88
20	Enlèvement de personnes ou de biens	9	0,27
21	Enrichissement illicite	60	1,77
22	Fonds de solidarité et de promotion de l'éducation	10	0,29
23	Frais de relève	10	0,29
24	Fraude et évasion fiscales	25	0,74
25	Fraude douanière	50	1,47
26	Gestion des entreprises, projets et programmes d'Etat	30	0,88
27	Gestion des établissements de micro finance	10	0,29
28	Gestion des fonds et structures de télécommunications	8	0,24
29	Gestion des frais d'APEE et des ressources des établissements scolaires	110	3,24
30	Gestion des postes de péage routier	50	1,47
31	Gestion des ressources allouées aux organisations	85	2,51
32	Gestion des ressources allouées aux organisations sportives	33	0,97
33	Gestion des ressources communales	65	1,92
34	Gestion des ressources hospitalières	50	1,47
35	Gestion des stations de pesage routier	40	1,18
36	Indemnisation des sinistrés et déguerpis des projets	60	1,77
37	Licenciement de personnels	55	1,62
38	Liquidation de succession	15	0,44
39	Litige foncier	230	6,78
40	Marchés publics	255	7,51
41	Menaces de mort	10	0,29
42	Micro-projets parlementaires	1	0,03
43	Monnayage des concours	30	0,88
44	Monnayage des postes d'affectation et des recrutements	40	1,18
45	Recrutements des élèves dans les établissements scolaires	30	0,88
46	Monnayage des services des forces de l'ordre	35	1,03
47	Monnayage des actes administratifs	85	2,51
48	Monnayage des services judiciaires	70	2,06
49	Monnayage des services médicaux	45	1,33
50	Négligence médicale	15	0,44
51	Organisation des cours de mise à niveau et de vacances	9	0,27
52	Paiement de créance	20	0,59
53	Paiement de frais de mission	28	0,83
54	Paiement de primes	30	0,88
55	Paiement de salaires et indemnités	70	2,06
56	Paiement des droits des ex-agents et victimes des sociétés d'Etat privatisées ou liquidées	45	1,33
57	Perception indue de salaires et autres avantages	75	2,21

N°	Objet de la dénonciation	Occurrence	Pourcentage
58	Préavis de grève	5	0,15
59	Processus électoral	11	0,32
60	Protection ou élargissement de malfaiteurs	15	0,44
61	Rançonnement des usagers	45	1,33
62	Reclassement et reconstitution de carrière	25	0,74
63	Redevances forestières	110	3,24
64	Règlement de facture	35	1,03
65	Réhabilitation d'infrastructures	22	0,65
66	Restitution de fonds perçus	45	1,33
67	Rétention de biens	40	1,18
68	Reversement de fonds aux bénéficiaires	10	0,29
69	Services corporels	5	0,15
70	Substitution de personnes sur des listes	9	0,27
71	Surfacturation d'achats et de services	15	0,44
72	Trafic d'influence	35	1,03
73	Trafics illicites	50	1,47
74	Traitement des dossiers de carrière (Intégration, prise en solde, pension)	90	2,65
75	Tripatouillage de notes	10	0,29
76	Usurpation de qualité et d'identité	22	0,65
77	Extorsion de fonds	56	2,16
Total		**3.392**	**100**

REPARTITION PAR REGION

N°	Région de provenance	Occurrence	Pourcentage
1	Adamaoua	110	3,24
2	Centre	1.399	41,24
3	Est	162	4,78
4	Extrême-Nord	216	6,37
5	Littoral	812	23,94
6	Nord	160	4,72
7	Nord-Ouest	88	2,59
8	Ouest	202	5,96
9	Sud	123	3,63
10	Sud-Ouest	85	2,51
11	Autres Provenances*	35	1,03
	Total	**3 392**	**100**

1.399 dénonciations proviennent de la Région du Centre et 812 de la Région du Littoral. Soit respectivement 41,24% et 23,94% de la masse totale

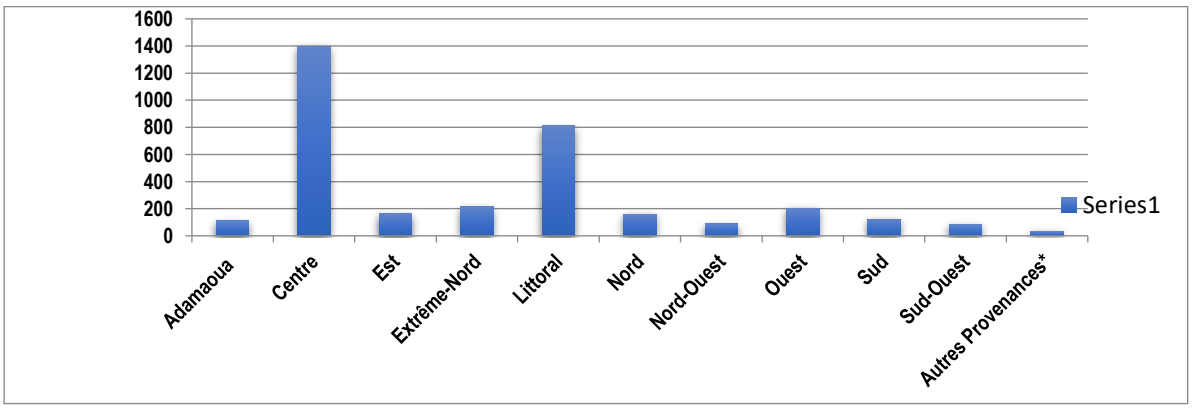

***Autres Provenances : dénonciations reçues de l'étranger et dénonciations non Localisées.**

REGION DE L'ADAMAOUA

N°	Localité d'origine	Occurrence	Pourcentage
1	Bankim	7	6,36
2	Banyo	9	8,18
3	Doualayel/Tignère	9	8,18
4	Laopanga/Nyambaka	7	6,36
5	Malarba 2/Tibiti	8	7,27
6	Martap	6	5,45
7	Mayo Darlé	5	4,55
8	Ngaoundal	7	6,36
9	Ngaoundéré	32	29,09
10	Tello/Belel	8	7,27
11	Tibati	5	4,55
12	Waden/Ngaoundal	7	6,36
	Total	**110**	**100**

REGION DU CENTRE

N°	Localité d'origine	Occurrence	Pourcentage
1	Abang-Nang/Ebebda	1	0,07
2	Abili/Bikok	1	0,07
3	Afanloum	1	0,07
4	Akak/Awaé	1	0,07
5	Akak/Soa	5	0,36
6	Akono	7	0,50
7	Akonolinga	5	0,36
8	Awaé	2	0,14
9	Awae-Nkoabang	1	0,07
10	Ayos	4	0,29
11	Bafia	19	1,36
12	Bangara/Ngoro	1	0,07
13	Batschenga	4	0,29
14	Benebalot	1	0,07
15	Bibey	1	0,07
16	Bikok	2	0,14
17	Binguela 1	3	0,21
18	Biyouha	1	0,07
19	Bokito	5	0,36
20	Dibang	1	0,07
21	Dzeng	1	0,07
22	Ebebda	8	0,57
23	Ebolmedjom/Nkolafamba	1	0,07
24	Ekabita-Nkolmedouga/Obala	1	0,07
25	Elig-Mfomo	1	0,07
26	Endom	9	0,58
27	Endoum/Mfou	1	0,07
28	Eséka	8	0,57
29	Evindisi/Bikok	1	0,07
30	Evodoula	5	0,36
31	Ezegang-Mendoum	1	0,07
32	Hegba	1	0,07
33	Kiiki	1	0,07
34	Komo-Ngobo/Evoudoula	1	0,07
35	Leboudi 2/ Okola	3	0,21
36	Leka/Ebebda	1	0,07
37	Lékié	11	0,71
38	LembeYezoum	1	0,07
39	Libellingoï-Sud	1	0,07
40	Lihong/Nguibassal	1	0,07
41	Limaï/NgogMapubi	1	0,07
42	Lobo	3	0,21
43	Makai	1	0,07

N°	Localité d'origine	Occurrence	Pourcentage
44	Makak	5	0,36
45	Makondo	1	0,07
46	Mbalmayo	8	0,57
47	Mbalngong/Mbankomo	1	0,07
48	Mbandjock	5	0,36
49	Mbangassina	2	0,14
50	Mbankomo	4	0,29
51	Mbemndjock	1	0,07
52	Mekom/Dzeng	1	0,07
53	Meloko/Ntui	1	0,07
54	Mengang	4	0,29
55	Megong	3	0,21
56	Mengueme	2	0,14
57	Messondo	5	0,36
58	Metack/Okola	1	0,07
59	Mfida/ngoumou	1	0,07
60	Mfomakap/Obala	1	0,07
61	Mfou	9	0,58
62	Minta	1	0,07
63	Monabo	1	0,07
64	Monatélé	11	0,79
65	Nanga-Eboko	5	0,36
66	Ndanko/Mfou	1	0,07
67	Ndikinimeki	2	0,14
68	Ndimi/Ntui	4	0,29
69	Ndoupé/Dibang	1	0,07
70	Ngambé-Tikar	1	0,07
71	Ngodi-si/Eséka	1	0,07
72	NgogMapubi	1	0,07
73	Ngomedzap	1	0,07
74	Ngoumou	4	0,29
75	Ngoya 1/ Okola	1	0,07
76	Nkoayos	3	0,26
77	NkolMetet	1	0,07
78	Nkolassa/Evodoula	1	0,07
79	Nkol-Ebassimbi/Sa'a	1	0,07
80	Nkolkougda	1	0,07
81	Nkolméki/Sa'a	1	0,07
82	Nkolmeyang	1	0,07
83	Nkolnda	1	0,07
84	Nkolndzomo/Sa'a	1	0,07
85	Nkolondom/Yaoundé	3	0,21
86	Nkol-Zomo/Sa'a	3	0,21
87	Nkom 1/Ebebda	1	0,07
88	Nkombassi/Nkoabang	1	0,07
89	Nkombiban 2/Monatélé	1	0,07
90	Nkometou	5	0,36
91	Nkom-Ndamba/ Obala	1	0,07
92	Nkong-Bimvial	1	0,07
93	Nkoteng	4	0,29
94	Ntui	5	0,36
95	Obala	6	0,43
96	Okola	4	0,29
97	Ombéssa	1	0,07
98	Ongot	1	0,07
99	Sa'a	9	0,64
100	Soa	8	0,57
101	Song Ntoume/Messondo	1	0,07
102	Soumayob/Menguémé	1	0,07
103	Tchamoungou/Mbangassina	1	0,07
104	Tchèkanè-Djem Biabesseyi/Bafia	1	0,07
105	Yambassa	1	0,06
106	Yaoundé	1109	79,27

N°	Localité d'origine	Occurrence	Pourcentage
107	Yemessoa	1	0,07
	Total	**1 399**	**100**

REGION DE L'EST

N°	Localité d'origine	Occurrence	Pourcentage
1	Abong-Mbang	19	11,73
2	Adjala/moloundou	1	0,44
3	Angossas	1	0,44
4	Ankoung / Abong-Mbang	1	0,44
5	Batouri	23	14,20
6	Béla/Salapoumbé	1	0,44
7	Bélabo	15	9,26
8	Bertoua	57	35,19
9	Bétaré Oya	1	0,44
10	Dimako	7	4,32
11	Doumaintang	1	0,44
12	Kambélé/Batouri	1	0,44
13	Kanga/Massok	1	0,44
14	Ketté	1	0,44
15	Lokomo	1	0,44
16	Lomié	1	0,44
17	Mandjou/Bertoua	1	0,44
18	Mboma	1	0,44
19	Messamena	2	2,88
20	Mimbo-Minbo/Yokadouma	1	0,44
21	Mindourou	1	0,62
22	Moloundou	7	4,30
23	Motcheboum	1	0,62
24	Ndélélé	1	0,62
25	Ndjibé / Abong-Mbang	1	0,62
26	Ngoyla	1	0,62
27	Ngulili /Mouloundou	1	0,62
28	Nkolmbomo/Batouri	1	0,62
29	Ntiou / Yokadouma	1	0,62
30	Salapoumbé	1	0,62
31	Socambo/Moloundou	2	1,23
32	Yokadouma	6	3,80
33	Zima/Obala	1	0,62
	Total	**162**	**100**

REGION DE L'EXTREME-NORD

N°	Localité d'origine	Occurrence	Pourcentage
1.	Bizili / Kaélé	5	2,31
2.	Darak	5	2,31
3.	Djidoma / Kaélé	12	5,56
4.	Guéré /Yagoua	11	5,09
5.	Houtfiré/Moulvoudaye	7	3,24
6.	Kaélé	17	7,87
7.	Kolléré	5	2,31
8.	Kossehone / Mokolo	3	1,39
9.	Kousséri	36	16,67
10.	Maroua	61	28,24
11.	Moulvoudaye	15	6,94
12.	Mourla/Maga	15	6,94
13.	Tokombéré	9	4,17
14.	Yagoua	15	6,94
	Total	**216**	**100**

REGION DU LITTORAL

N°	Localité d'origine	Occurrence	Pourcentage
1	Babong	5	0,62
2	Bakwat/Nlonako	1	0,12
3	Bekoko	4	0,49
4	Bessoungkang	10	1,23
5	BomonobaMbengué	4	0,49
6	Dibamba	5	0,62
7	Dizangué	17	2,09
8	Djeng/Yabassi	7	0,86
9	Douala	390	48,03
10	Eboné	12	1,48
11	Edéa	90	11,08
12	Kompina	15	1,85
13	Loum	45	5,54
14	Manoka	7	0,86
15	Mapoubi/ Ngwei	6	0,74
16	Mbanga	45	5,54
17	Mbouroukou	13	1,60
18	Mombo/Mbanga	13	1,60
19	Mouanko	9	1,11
20	Moukounda / Yabassi	20	2,46
21	Muangwekan/melong	10	1,23
22	Mwanyambe	9	1,11
23	Ndom	5	0,62
24	Ngambé	5	0,62
25	Nkapa	6	0,74
26	Nkondjock	10	1,23
27	Nkonga/Pouma	4	0,49
28	Nkongsamba	10	1,23
29	Pouma	20	2,46
30	Sikoum/Edéa	1	0,12
31	Songbengue	4	0,49
32	Yabassi	7	0,86
33	Yingui	3	0,37
	Total	**812**	**100**

REGION DU NORD

N°	Localité d'origine	Occurrence	Pourcentage
1	Béka	2	1,25
2	Figuil	4	2,50
3	Garoua	91	56,88
4	Gobo	7	4,38
5	Gudiguis	3	1,88
6	Guider	40	25,00
7	Lagdo	3	1,88
8	Mbaiboum	1	0,63
9	SouronDembo	1	0,63
10	Tcholliré	6	3,75
11	Touboro	1	0,63
12	Yapéré et Djareingole	1	0,63
	Total	**160**	**100**

REGION DU NORD-OUEST

N°	Localité d'origine	Occurrence	Pourcentage
1	Andek	1	1,14
2	Baligham/Santa	1	1,14
3	Bambalang/Ndop	1	1,14
4	Bambili	3	3,41
5	Bambui	2	2,27

N°	Localité d'origine	Occurrence	Pourcentage
6	Bamenda	32	36,36
7	Bamunka	1	1,14
8	Bamusso	1	1,14
9	Banwa	1	1,14
10	Belo	1	1,14
11	Bessi Awum/ Batibo	3	3,41
12	Elak Oku	1	1,14
13	FunamBome / Mbengwi	1	1,14
14	Fundong	1	1,14
15	Jakiri	2	2,27
16	Joguru/ Balikumbat	1	1,14
17	Kumbo	4	4,55
18	Magha/Wum	1	1,14
19	Mankon/Bamenda	1	1,14
20	Mbengwi	2	2,27
21	Mbockevu/Oku	1	1,14
22	Ndop	2	2,27
23	Ndu	1	1,14
24	Njinikom	2	2,27
25	Nkambe	1	1,14
26	Nkor	1	1,14
27	Ntem/Nwa	2	2,27
28	Ntumbaw/Ndu	1	1,14
29	Nwa	2	2,27
30	Obang/Bafut	1	1,14
31	Olorunti/Widikum	2	2,27
32	Santa	2	2,27
33	Tubah	2	2,27
34	Wakwa	2	2,27
35	Weh/Wum	3	3,41
36	Widikum	1	1,14
37	Wum	1	1,14
	Total	**88**	**100**

REGION DE L'OUEST

N°	Localité d'origine	Occurrence	Pourcentage
1	Babadjou	1	0,50
2	Badoumka	1	0,50
3	Bafang	4	1,98
4	Bafoussam	66	32,67
5	Baham	5	2,48
6	Baleng	1	0,50
7	Bamendjou	14	6,93
8	Bamessingue/Mbouda	1	0,50
9	Bana	1	0,50
10	Bandja	1	0,50
11	Bandjoun	15	7,43
12	Bangangté	5	2,48
13	Bangou	1	0,50
14	Banka	1	0,50
15	Batcham	5	2,48
16	Bati/Galim	1	0,50
17	Batoufam	1	0,50
18	Batougondak/Banka	1	0,50
19	Bayangam	1	0,50
20	Dschang	21	10,40
21	Fongo-Tongo	2	0,99
22	Fotouni	2	0,99
23	Foumban	3	2,26
24	Foumbot	7	3,47
25	Galim	1	0,50
26	Kékem	1	0,50

N°	Localité d'origine	Occurrence	Pourcentage
27	Komako/Bakou	2	0,99
28	Koundja	1	0,50
29	Kouoptamo	1	0,50
30	Koutaba	3	1,49
31	Mapuayam	1	0,50
32	Mbessa	1	0,50
33	Mbeve	1	0,50
34	Mbouda	6	2,97
35	Minka	1	0,50
36	Nyang II	2	0,99
37	Santchou	5	2,48
38	Tonga	15	7,43
	Total	**202**	**100**

REGION DU SUD

N°	Localité d'origine	Occurrence	Pourcentage
1	Akom 2	1	0,81
2	Ambam	7	5,69
3	Bengbis	1	0,81
4	Biwong-Bané	1	0,81
5	Dehane / Lokoundjé	1	0,81
6	Djoum	1	0,81
7	Ebolowa	56	45,53
8	Ebonji	1	0,81
9	Ebouyié / Kribi	1	0,81
10	Efoulan	1	0,81
11	Endam/Meyomessala	1	0,81
12	Kribi	11	8,94
13	Kyé-Ossi	3	2,44
14	Lokoundjé	1	0,81
15	Lolodorl	1	0,81
16	Londji/ Kribi	4	3,25
17	Ma'an	1	0,81
18	Medoumou	1	0,81
19	Meyomessala	1	0,81
20	Mindjomo	1	0,81
21	Mintom	1	0,81
22	Mvangane	1	0,81
23	Mvengue	1	0,81
24	Ndonko/ Meyomessala	1	0,81
25	Niété	1	0,81
26	Nkoumadjap 1 /Mvila	1	0,81
27	Nyabidi	1	0,81
28	Olamzé	1	0,81
29	Oveng	1	0,81
30	Sangmélima	17	13,82
31	Zoétélé	1	0,81
	Total	**123**	**100**

REGION DU SUD-OUEST

N°	Localité d'origine	Occurrence	Pourcentage
1	Akwaya	1	1,18
2	Ayukaba	1	1,18
3	Bangem	1	1,18
4	Benakuma	1	1,18
5	BesongAbang/Mamfe	1	1,18
6	Bojongo/ Kumba	1	1,18
7	Bombangi/Tiko	1	1,18
8	Bona	1	1,18
9	Buéa	39	45,88

N°	Localité d'origine	Occurrence	Pourcentage
10	Ekona	1	1,18
11	Ekondo Titi	2	2,35
12	Ewili/Limbé	1	1,18
13	Fontem	1	1,18
14	Idabato	1	1,18
15	Kumba	14	16,47
16	LikombaTiko	1	1,18
17	Limbé	5	5,88
18	Matangu / Muyuka	1	1,18
19	Mbonge	1	1,18
20	Menji	1	1,18
21	Missak / Tiko	1	1,18
22	Muanyet/Bangem	1	1,18
23	Muea	1	1,18
24	Mukonje/Kumba	1	1,18
25	Mundemba	1	1,18
26	Muyuka	1	1,18
27	Tiko	1	1,18
28	Tombel	1	1,18
29	UpperBanyang	1	1,18
	Total	**85**	**100**

AUTRES PROVENANCES

N°	Localité d'origine	Occurrence	Pourcentage
1	Angola	1	2,86
2	Burkina Faso	1	2,86
3	France	5	14,29
4	Gabon	1	2,86
5	Namibie	1	2,86
6	Nigeria	1	2,86
7	Sénégal	1	2,86
8	Suède	1	2,86
9	Suisse	1	2,86
10	USA	1	2,86
11	Provenance non précisée	14	40,00
12	E-mail	7	20,00
	Total	**35**	**100**
	TOTAL GENERAL	**3.392**	

NB : Les pourcentages sont calculés Région par Région

Nombres de dénonciations reçues à la Ligne Verte en 2020 **12.675**

II. STATISTIQUES ET DONNNEES CHIFFREES DU FONCTIONNEMENT DE LA LIGNE VERTE DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

A. QUANTITE DE DENONCIATIONS REÇUES

Mois	Actes de corruption et infractions assimilées [1]	Appels pour renseignements[2]	Appels non- liés à la corruption[3]	Total
Janvier	214	490	180	884
Février	102	379	311	792
Mars	218	410	84	712
Avril	117	462	39	618
Mai	100	318	94	512
Juin	147	329	124	600

[1]Extorsion, détournements, trafic d'influence, abus de confiance, fraude, enrichissement illicite, favoritisme...

[2] Fonctionnement de la CONAC, Comment dénoncer un acte de corruption, demandes d'audience, remerciements à la CONAC...

[3] Vols, agressions, violences conjugales, perturbations, appel test, etc.

Mois	Actes de corruption et infractions assimilées [1]	Appels pour renseignements[2]	Appels non- liés à la corruption[3]	Total
Juillet	102	302	98	502
Août	115	347	518	980
Septembre	210	714	486	1410
Octobre	305	817	458	1580
Novembre	402	730	560	1692
Décembre	365	1102	923	2393
TOTAL	**2470**	**6400**	**3.805**	**12.675**
	Soit 19,5%	***Soit 50%***	***Soit 30%***	

B. PROVENANCE DES DÉNONCIATIONS

N°	Localité	Nombre d'appels	Pourcentage (%)
1	**Centre**	**3.710**	27
2	**Littoral**	**3.600**	26
3	**Ouest**	**3.981**	21
4	**Extrême-Nord**	**1.203**	6,4
5	**Est**	**812**	4,7
6	**Nord**	**746**	4,4
7	**Adamaoua**	**514**	4,3
8	**Sud**	**312**	2,4
9	**Sud-Ouest**	**308**	1,8
10	**Nord-Ouest**	**284**	1,7
11	**Diaspora**	**35**	0.3
	Total	**12.675**	100

C. SECTEURS LES PLUS DENONCES POUR DES ACTES DE CORRUPTION ET INFRACTIONS ASSIMILEES

N°	Secteurs concernés par les appels et liés aux actes de corruption et infractions assimilées	Nombre d'appels	Pourcentage
1	**Transport routier** (péage, pesage, prévention routière par les agents du MINTRANSPORTS, permis de conduire, visite technique...)	**422**	**17,10**
2	**Affaires foncières** (double vente de terrain, établissement de titre foncier, frais d'huissier et de géomètre, arnaques dans les sous-préfectures, honoraires des notaires... …)	**360**	**14,60**
3	**Forces de Maintien de l'Ordre** (contrôle routier, prévention routière, établissement de CNI et du Passeport, gardes à vue abusives…)	**336**	**13,60**
4	**Finances** (Trésor, Impôts, Douane…services centraux et décentralisés)	**310**	**12,60**
5	**Justice** (corruption des Magistrats, certificat de nationalité, casier judiciaire, lenteurs…)	**278**	**11,30**
6	**Commerce** (faux contrôles et arnaque par les agents du MINCOMMERCE) ;	**224**	**09,10**
7	**Communes** (établissement des actes de naissance, harcèlement par la police municipale)	**107**	**04,10**
8	**Education** (gestion des fonds d'APEE, recrutements, concours, intégration des enseignants, doubles salaires, faux enseignants, faux diplômes, budget de fonctionnement alloué aux directeurs, abandon de poste…)	**94**	**03,80**
9	**Forêts** (exploitation abusive de la forêt)	**89**	**03,60**
10	**Santé** (certificats médicaux, vente des médicaments, détournement des malades…)	**76**	**03,10**
11	**Enseignement supérieur, recherche scientifique**	**64**	**02,60**
12	**Affaires sociales** (conflits conjugaux, succession, climat sociopolitique du pays, logements sociaux)	**60**	**02,5**
13	**Autres** (Culture, **Electricité**_ENEO_, **Eau**_CAMWATER)	**50**	**02**
	Total	**2.470**	**100**

D. SUITES DONNÉES AUX DÉNONCIATIONS LIEES AUX ACTES DE CORRUPTION ET INFRACTIONS ASSIMILEES

N°	Suites données aux appels liés aux actes de corruption et infraction assimilées	Nombre	Pourcentage (%)
1	**Conseils** (rechercher d'autres informations, voir le chef hiérarchique de l'agent corrompu, ...),	**982**	**39,8**
2	**Orientation des appelants vers les structures compétentes** (Ligne Verte de la Police, Ligne Verte de la Gendarmerie)	**612**	**24,8**

3	**Saisine** des Inspections Générales des Services des Ministères et Inspecteurs Régionaux des Services	**134**	**05,3**
4	**Médiation** (résolution du problème au téléphone)	**276**	**11,2**
5	**Transmission à la hiérarchie** de la CONAC	**466**	**18,9**
	Total	**2.470**	**100**

III. STATISTIQUES DES CORRESPONDANCES ADRESSEES AUXADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET LES REPONSESRECUES PAR LA CONAC

N°	MINISTERES OU STRUCTURES	CORRESPONDANCES ADRESSEES	REPONSES RECUES	REPONSES ATTENDUES	POURCENTAGE DES REPONSES RECUES
1.	MINISTERE DES FINANCES	196	54	142	27
2.	MINISTERE DES MARCHES PUBLICS	62	35	27	56
3.	MINISTERE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIERES	75	21	54	28
4.	MINISTERE DE LA JUSTICE	39	07	32	18
5.	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	93	24	69	26
6.	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION	52	13	39	25
7.	MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	19	10	09	53
8.	MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	48	04	44	08
9.	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	18	13	05	72
10.	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	59	25	34	42
11.	MINISTERE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE	53	14	39	26
12.	MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	16	05	11	31
13.	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	23	11	12	48
14.	MINISTERE DES TRANSPORTS	22	05	17	23
15.	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	16	14	02	87
16.	MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE	33	16	17	48
17.	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	12	12	00	100
18.	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	31	31	00	100
19.	MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES	26	25	01	96
20.	MINISTERE DU COMMERCE	28	08	20	28
21.	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	07	05	02	71
22.	MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	06	04	02	67
23.	MINISTERE DES MINES DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	14	12	02	86
24.	MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	05	04	01	80
25.	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	15	07	08	47
26.	MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	05	05	00	100
27.	MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	07	07	00	100
28.	MINISTERE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DU CONTRÔLE SUPERIEUR DE L'ETAT	07	07	00	100
29.	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	07	04	03	57
30.	MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	08	08	00	100
31.	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	07	07	00	100

N°	MINISTERES OU STRUCTURES	CORRESPONDANCES ADRESSEES	REPONSES RECUES	REPONSES ATTENDUES	POURCENTAGE DES REPONSES RECUES
32.	**MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**	07	04	03	57
33.	**MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION**	03	02	01	67
34.	**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**	03	02	01	67
35.	**MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE**	06	05	01	83
36.	**MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS**	10	10	00	100
37.	**MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES ASSEMBLEES**	01	00	01	00
38.	**MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL**	10	03	07	30
	TOTAL	**1.049**	**441**	**608**	**42,04**

TABLE DES MATIERES

Carte administrative du Cameroun	**iv**
Sommaire	**vi**
Sigles, acronymes et abréviations	**viii**
Avant-propos	**x**
INTRODUCTION GENERALE	**1**
Titre I. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION MENEES PAR DES INSTITUTIONS DE CONTROLE	**4**
CHAPITRE 1. LES ACTIVITES DE LA COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION	**6**
Section 1. LES ACTIVITES DE PREVENTION, DE COMMUNICATION, DE FORMATION ET DE COOPERATION	**6**
Sous-section 1. LES ACTIVITES DE PREVENTION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION	**6**
I. LES ACTIVITES DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION	**6**
A. Les activités de prévention	**6**
B. Les activités de sensibilisation	**12**
II. LES ACTIVITES DE COMMUNICATION	**12**
Sous-section 2. LES ACTIVITES DE FORMATION ET DE COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	**14**
I. AU PLAN NATIONAL	**15**
II. AU PLAN INTERNATIONAL	**15**
Section 2. LES ACTIVITES D'INVESTIGATION ET LES MISSIONS D'INTERVENTIONS RAPIDES	**15**
Sous-section 1. LES ACTIVITES D'INVESTIGATION	**15**
I. CORRUPTION DANS LA SELECTION DES CANDIDATS A L'OFFRE DE BOURSES MAROCAINES AU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	**16**
A. Résumé des faits	**16**
B. Constats et résultats obtenus	**16**
C. Imputations des faits	**16**
D. Recommandations formulées	**16**
II. ABANDON DE POSTES ET PERCEPTION DE SALAIRES INDUS PAR CERTAINS ENSEIGNANTS DU LYCEE D'ELIG-ESSONO	**16**
A. Résumé des faits	**16**
B. Constats	**17**
C. Responsabilité et Imputations	**17**
D. Recommandations	**17**
III. CORRUPTION AU CENTRE DES IMPOTS DES MOYENNES ENTREPRISES DE NGAOUNDERE	**17**
A. Résumé des faits	**17**
B. Constats	**18**
C. Responsabilité et Imputations	**18**
D. Recommandations formulées	**18**
IV. CORRUPTION DANS LE SUIVI DE L'EXECUTION DU MARCHE DE REFECTION DE LA RESIDENCE DU MINDEL/CONSUPE	**19**
A. Résumé des faits	**19**
B. Constats	**19**
C. Responsabilité et Imputations	**21**
D. Recommandations formulées	**21**
V. MALVERSATIONS FINANCIERES RELATIVES A LA REFECTION ET AU RENOUVELLEMENT DE CERTAINES INFRASTRUCTURES DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE GAROUA	**21**
A. Résumé des faits	**21**
B. Constats	**21**
C. Responsabilité et Imputations des faits	**22**
VI. MALVERSATIONS FINANCIERES A L'ENIET D'EBOLOWA	**22**
A. Résumé des faits	**22**
B. Constats	**23**
C. Résultats	**23**

Sous-section 2. LES ACTIONS PAR VOIE D'INTERVENTIONS RAPIDES 23
Sous-section 3. LES PROCEDURES INITIEES PAR LA CONAC ET TRANSMISES AUX JURIDICTIONS 27
Section 3. PREJUDICES FINANCIERS SUBIS PAR L'ETAT ETABLIS PAR LA CONAC A L'ISSUE DES ENQUETES MENEES PAR LA CONAC EN 2018 28

CHAPITRE 2. LES ACTIVITES DES SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT 30

Section 1. LES ACTIVITES DE LA CELLULE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU CONSUPE 30
Section 2. LES ACTIVITES DU CONSEIL DE DISCIPLINE BUDGETAIRE ET FINANCIERE (CDBF) 30

CHAPITRE 3. LES ACTIVITES DE L'AGENCE NATIONALE D'INVESTIGATION FINANCIERE 40

Section 1. LA PUBLICATION DE L'EVALUATION NATIONALE DES RISQUES DANS LE CADRE DU BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (ENR/BC-FT) 40
Sous-section 1. Le contexte et les enjeux d'élaboration de l'ENR/BC-FT 40
Sous-section 2. Les différents secteurs à risques et les principales insuffisances du dispositif national 41
Section 2. LES ACTIVITES OPERATIONNELLES REALISES EN 2020 44
Sous-section 1. Les Déclarations de Soupçons et leur exploitation 44
Sous-section 2. La situation générale depuis 2006 50

CHAPITRE 4. LES ACTIVITES DES INSTITUTIONS DE REGULATION 60

Section 1. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION MENEES PAR L'AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS 60
Section 2. LES ACTIVITES DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION 78
Section 3. LES ACTIVITES DE L'AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE 79
Section 4. LES ACTIVITES DE L'AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE 80

TITRE II. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION MENEES PAR LES JURIDICTIONS 82

CHAPITRE 1. LES ACTIVITES DES JURIDICTIONS DE FOND 84

Section 1. LES JURIDICTIONS D'INSTANCE 84
Sous-section 1. LES TRIBUNAUX DE PREMIERE INSTANCE 84
Sous-section 2. LES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE DANS LA REGION DU SUD 89
Section 2. LE TRIBUNAL CRIMINEL SPECIAL 89

CHAPITRE 2. LES ACTIVITES DE LA COUR SUPREME 108

TITRE III. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION MENEES PAR LES DEPARTEMENTS MINISTERIELS 110

CHAPITRE 1. LES ACTIVITES DES MINISTERES DE SOUVERAINETE 112

Section 1 : LES ACTIVITES DU MINJUSTICE 112
Section 2 : LES ACTIVITES DU MINFOPRA 115
Section 3 : LES ACTIVITES DU MINREX 116
Section 4 : LES ACTIVITES DE LA DGSN 117
Section 5 : LES ACTIVITES DU MINDEF 119

CHAPITRE 2. LES MINISTERES EN CHARGE DES SECTEURS DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DES INFRASTRUCTURES 122

Section 1 : LES MINISTERES EN CHARGE DE LA PRODUCTION, DE L'IMPORTATION ET DE DISTRIBUTION DES BIENS ET SERVICES 122

Sous-Section 1 : LES MINISTERES EN CHARGE DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES 122
I. LES ACTIVITES DU MINTOUL 122
II. LES ACTIVITES DU MINMIDT 123
Sous-Section 2 : LES MINISTERES EN CHARGE DE L'IMPORTATION OU DE LA DISTRIBUTION DES BIENS ET SERVICES 124
I. LES ACTIVITES DU MINCOMMERCE 124
II. LES ACTIVITES DU MINTRANSPORTS 125

Section 2. LES MINISTERES EN CHARGE DE LA RECHERCHE ET DE LA MISE EN PLACE DES FINANCEMENTS 127

Sous-section 1. LES ACTIVITES DU MINFI 127
Sous-section 2. LES ACTIVITES DU MINEPAT 130

Section 3 : LES MINISTERES EN CHARGE DES INFRASTRUCTURES 131

Sous-section 1. LES ACTIVITES DU MINHDU 131
Sous-section 2. LES ACTIVITES DU MINMAP 133
Sous-section 3. LES ACTIVITES DU MINTP 135

Chapitre 3. LES MINISTERES EN CHARGE DES SECTEURS EDUCATIF, SOCIAL ET CULTUREL 140

Section 1 : LES MINISTERES EN CHARGE DU SECTEUR EDUCATIF 140

Sous-section 1. LES MINISTERES EN CHARGE DE LA FORMATION INITIALE 140
I. LES ACTIVITES DU MINEDUB 140
II. LES ACTIVITES DU MINSEP 142
Sous-section 2. LES MINISTERES EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 142
I. LES ACTIVITES DU MINEFOP 143
II. LES ACTIVITES DU MINRESI 144

Section 2 : LES MINISTERES EN CHARGE DU SECTEUR SOCIAL 148

Sous-section 1. LES ACTIVITES DU MINSANTE 148
Sous-section 2. LES ACTIVITES DU MINTSS 151
Sous-section 3. LES ACTIVITES DU MINPROFF 152
Sous-section 4. LES ACTIVITES DU MINAS 156
Sous-section 5. LES ACTIVITES DU MINJEC 158

Section 3 : LES MINISTERES EN CHARGE DU SECTEUR CULTUREL 159

Sous-section 1. LES ACTIVITES DU MINPMESSA 159
Sous-section 2. LES ACTIVITES DU MINAC 160

TITRE IV. LES ACTIVITES DE LUTTE DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES 162

CHAPITRE 1. LES ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS 164

Section 1. LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE SCIENTIFIQUE 164
Section 2. LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION MENEE PAR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE HOSPITALIER 172
Section 3. LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION MENEE PAR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE ADMINISTRATIF 173

CHAPITRE 2. LES ACTIVITES DES SOCIETES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES 176

Section 1. LES ACTIVITES DE LA CAMPOST 176
Section 2. LES ACTIVITES DU PORT AUTONOME DE KRIBI 179
Section 3. LES ACTIVITES DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA HAUTE VALLEE DU NOUN 180
Section 4. LES ACTIVITES DU FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE 181
Section 5. LES ACTIVITES DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS 182
Section 6. LES ACTIVITES DE LA SONARA 182
Section 7. LES ACTIVITES DU PORT AUTONOME DE DOUALA 183
Section 8. LES ACTIVITES DU LABORATOIRE NATIONAL DE GENIE CIVIL 184
Section 9. LES ACTIVITES DE LA CAMWATER 185
Section 10. LES ACTIVITES DE LA MISSION DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME 186
Section 11. LES ACTIVITES DE LA PALMOL PLANTATIONS PLC 186

TITRE V. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU SECTEUR PRIVE ET LA SOCIETE CIVILE 188

CHAPITRE 1. LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION MENEE PAR LE GICAM 190
CHAPITRE 2. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DE LA SOCIETE CIVILE 192

Section 1. LES ACTIVITES DES COMMUNAUTES RELIGIEUSES	192
Section 2. LES ACTIVITES DE LA COALITION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	195
CONCLUSION GENERALE	202
STATISTIQUES 2018	206
TABLE DES MATIERES	220

Année 2020